

LE SCHÉMA
DE COHÉRENCE
TERRITORIALE

 BAIE DE SOMME 3 VALLÉES

Rapport de Présentation

Diagnostic territorial

SOMMAIRE

Chapitre 1 : Des dynamiques démographiques et en matière de logement fortement différenciées entre le littoral et l'arrière-pays	4
Chapitre 2 : Des mobilités fortement motorisées malgré des infrastructures favorables à des pratiques plus durables	45
Chapitre 3 : Des dynamiques économiques sectorielles à accompagner	70
Chapitre 4 : Une offre en équipements, commerces et services fortement polarisée	130
Chapitre 5 : Un territoire entre terre et mer, aux forts enjeux de structuration et d'urbanisation raisonnée	150



1

Des dynamiques
démographiques et en
matière de logement
fortement différenciées
entre le littoral et l'arrière-
pays

Chapitre 1: Des dynamiques démographiques et en matière de logement fortement différenciées entre le littoral et l'arrière-pays

I. Une perte d'attractivité démographique qui conduit à un vieillissement de la population

1. Un territoire en léger déclin démographique malgré trois polarités

1.1. Un pôle démographique départemental porté par trois pôles

Avec 106 996 habitants au 1^{er} janvier 2013, le territoire du SCoT rassemble près de 20% de la population totale du département de la Somme. Ce poids démographique repose principalement :

- Sur la présence de la commune d'Abbeville, deuxième ville de la Somme en termes de population, après Amiens ;
- Sur le peuplement important du secteur du Vimeu, autour du pôle de Friville- Feuquières-Fressenneville ;
- Sur l'attractivité des villes du littoral à l'ouest du territoire, dont Rue.

A contrario, avec 131 communes qui comptent moins de 2 000 habitants dont 84 communes moins de 500 habitants, le reste du territoire se compose majoritairement de communes rurales au poids démographique plus faible.

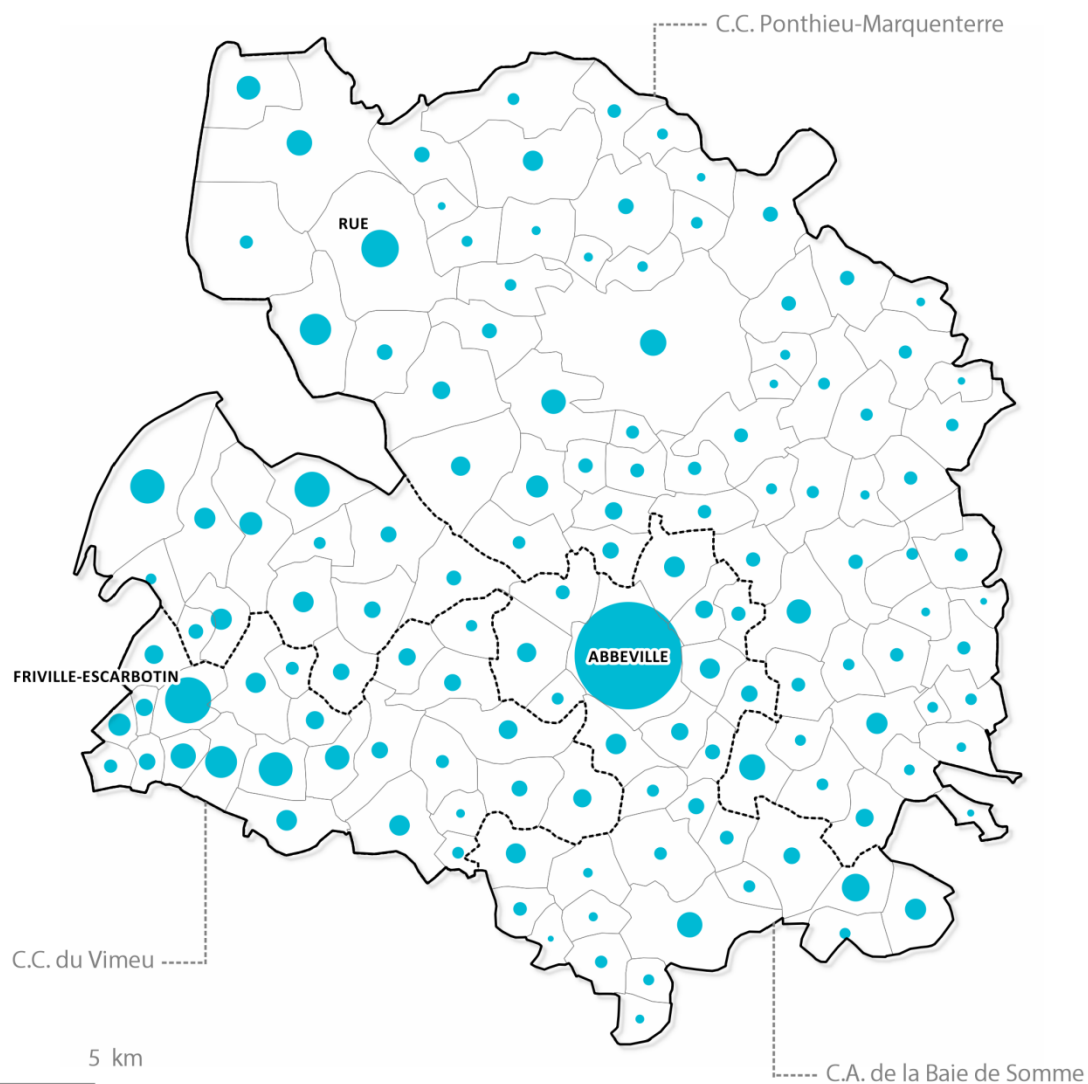
A l'échelle des intercommunalités, la répartition de la population est également contrastée :

- La CA de la Baie de Somme regroupe ainsi 50 547 habitants, soit 47,2% de la population du territoire du SCoT pour 43 communes ;
- La CC du Ponthieu-Marquenterre concentre 33 288 habitants, soit 30,8% de la population pour 71 communes ;
- La CC du Vimeu comporte 23 161 habitants, soit 21,6% de la population pour 25 communes.

Ces contrastes s'expliquent par la forte majorité de communes rurales dans la CC du Ponthieu-Marquenterre et par le poids écrasant de la commune d'Abbeville qui regroupe à elle seule 22% des habitants du territoire. Plus historiquement, le pôle Friville-Feuquières-Fressenneville, la vallée de la Somme et le littoral sont plus attractifs en raison d'une forte tradition industrielle d'une part et d'un cadre de vie particulier d'autre part.

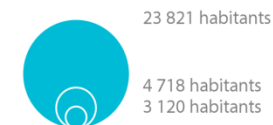
Population municipale en 2013

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées



- Limites du SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées
- Limites d'EPCI
- Limites de communes

Population municipale en 2013



Noms des EPCI	Population en 2013
CA de la Baie de Somme	50547
CC du Ponthieu Marquenterre	33288
CC du Vimeu	23161

Réalisation : CITADIA - Décembre 2016
Sources : GEOFLA2015 - INSEE 2013

CITADIA
CONSEIL

1.2. Un léger déclin démographique depuis la fin des années 2000...

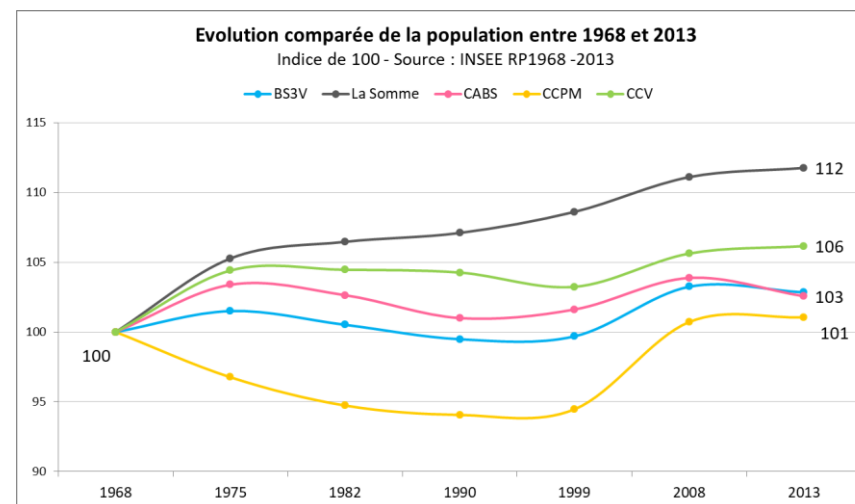
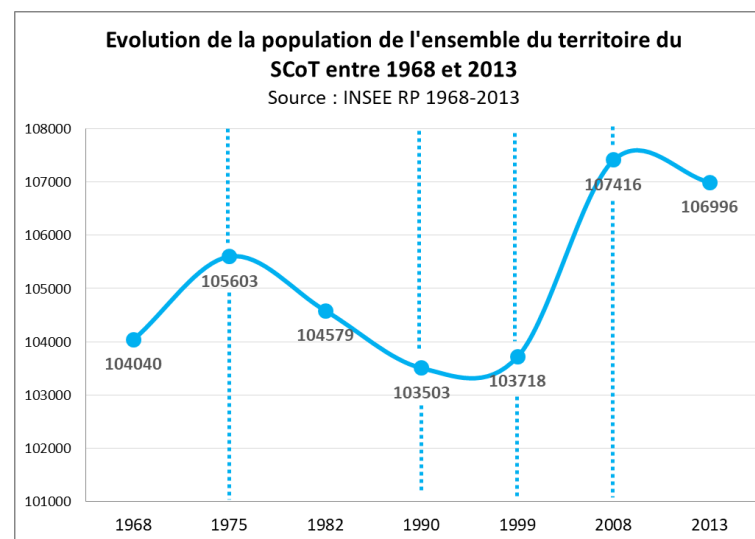
Le territoire du SCoT a connu une croissance stable mais irrégulière de sa population au fil des décennies précédentes. Depuis la fin des années 1960, quatre phases sont à distinguer :

- Une période de croissance soutenue entre 1968 et 1975 liée à la première vague de périurbanisation (+1 563 habitants) ;
- Un décrochage de la croissance (-1 885 habitants) entre 1975 et 1999, généré par un taux de natalité et un apport migratoire en baisse ;
- Un fort rebond de population avec +0,4% par an entre 1999 et 2008, lié à un apport migratoire excédentaire ;
- Un développement démographique négatif depuis la fin des années 2000, soit -0,1% par an entre 2008 et 2013 du fait d'une natalité et d'une attractivité déficitaires.

Cette dynamique démographique se démarque de celle de la Somme qui connaît une croissance positive depuis 45 ans, portée par l'agglomération amiénoise, avec un ralentissement pour la dernière période (+0,1% par an entre 2008 et 2013).

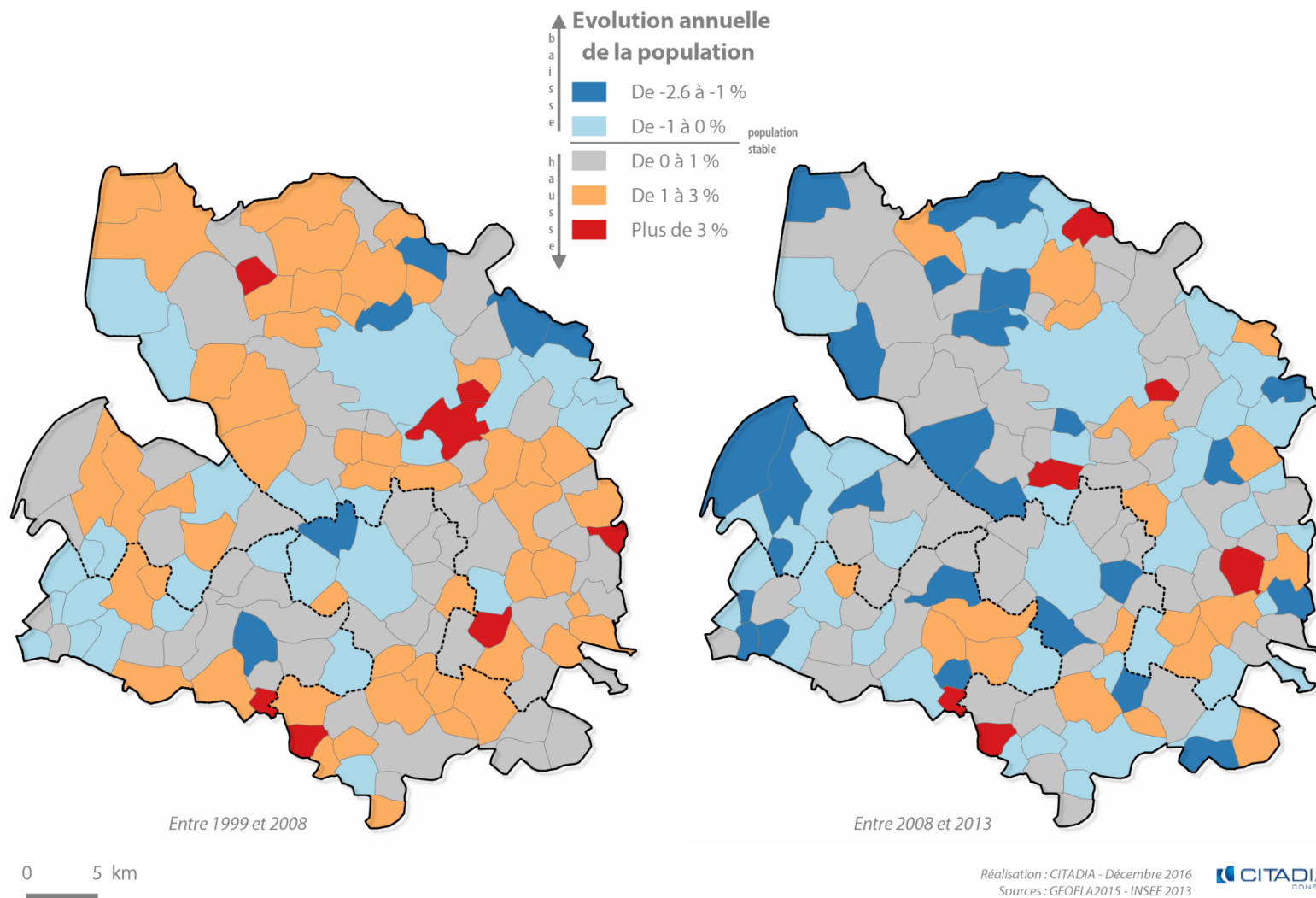
A l'échelle des intercommunalités, la CA de la Baie de Somme et la CC du Vimeu ont connu des dynamiques relativement similaires, tandis que la CC du Ponthieu-Marquenterre est marquée dès 1968 par une baisse continue de sa population jusqu'en 1999, et connaît ensuite un regain plus important entre 1999 et 2008.

Les cartes ci-après illustrent le processus de périurbanisation qui se traduit par l'attractivité des communes rurales par rapport aux communes urbaines (Abbeville, Crécy-en-Ponthieu, Friville-Escarbotin, etc.).



Evolution annuelle de la population entre 1999-2008 et 2008-2013

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées

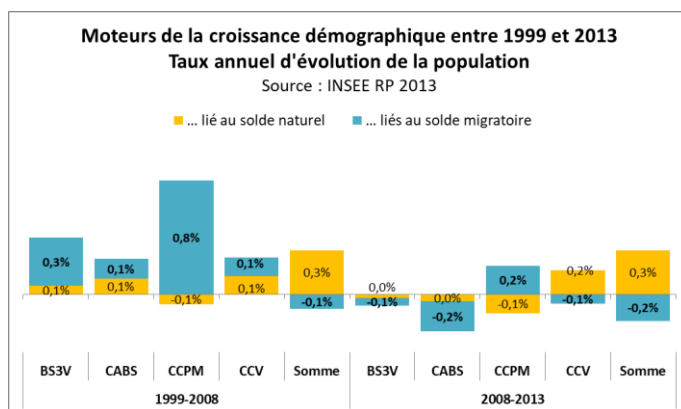


1.3. ...dû à un solde naturel nul et à un solde migratoire négatif

Entre 2008 et 2013, le territoire de Baie de Somme 3 Vallées connaît une baisse simultanée de son solde naturel (0% par an) et de son solde migratoire (-0,1% par an), alors que ceux-ci étaient positifs entre 1999 et 2008 (respectivement 0,1% par an et 0,3% par an) et portaient l'attractivité du territoire.

La situation est toutefois très contrastée selon les intercommunalités avec :

- un solde migratoire porté par l'installation de retraités sur la côte, qui reste positif dans la CC du Ponthieu-Marquenterre malgré un recul ;
- un solde naturel porteur de croissance dans la CC du Vimeu, qui est dû une population plus jeune et plus familiale ;
- une baisse de la population avec des soldes négatifs dans la CA de la Baie de Somme, marquée par la périurbanisation et le vieillissement de ses habitants.

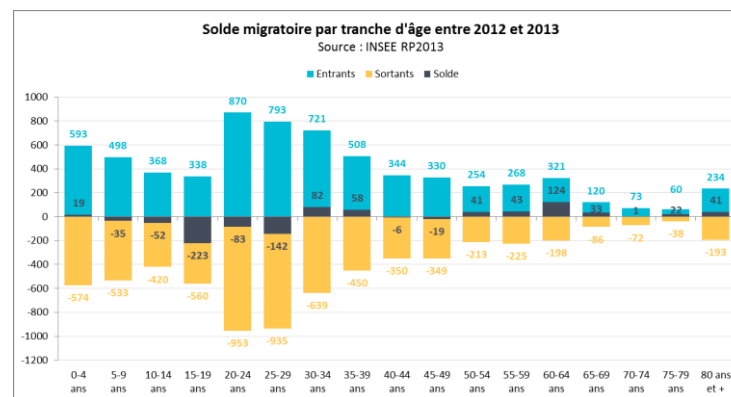


Les cartes des soldes naturels et migratoires ci-après illustrent également le phénomène de périurbanisation, avec une plus forte attractivité des communes rurales et l'installation de jeunes ménages au moment de fonder une famille.

Le solde des entrants et des sortants selon les tranches d'âge illustre que les habitants sont amenés à quitter le territoire à plusieurs moments-clés de leur vie :

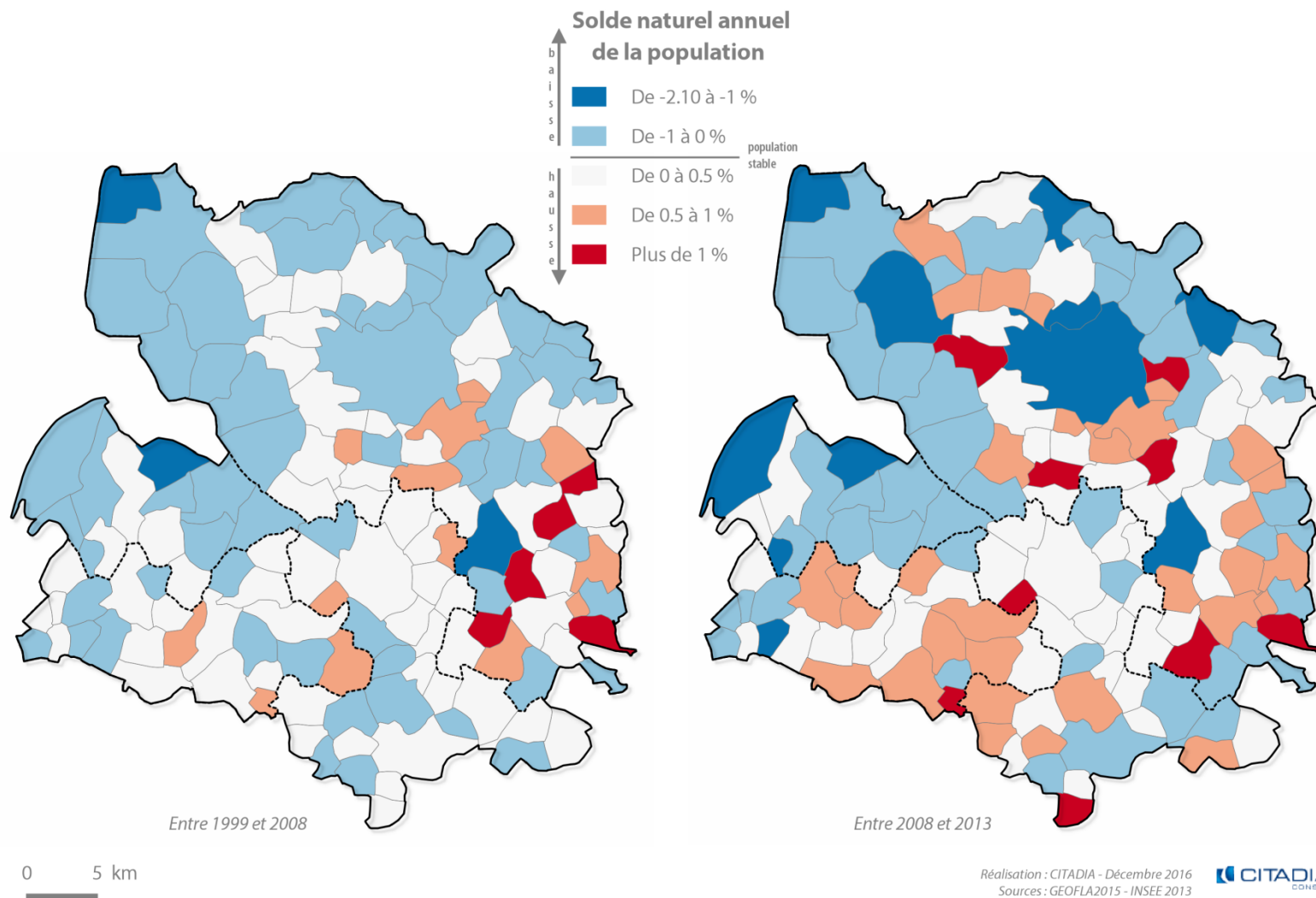
- Entre 40 et 49 ans et, entre 5 et 14 ans : départs des familles avec enfants qui quittent le territoire pour se rapprocher des équipements scolaires et des pôles d'emploi ;
- Entre 15 et 19 ans : départ des jeunes pour aller étudier ;
- Entre 20 et 29 ans : départ des jeunes actifs, le plus souvent sans enfant, pour se rapprocher des pôles d'emploi et trouver des logements plus petits et meilleur marché.

A contrario, le territoire est attractif auprès des 30-39 ans et des tranches les plus âgées de la population (50 ans et plus) à la recherche d'un cadre de vie vert ou littoral.



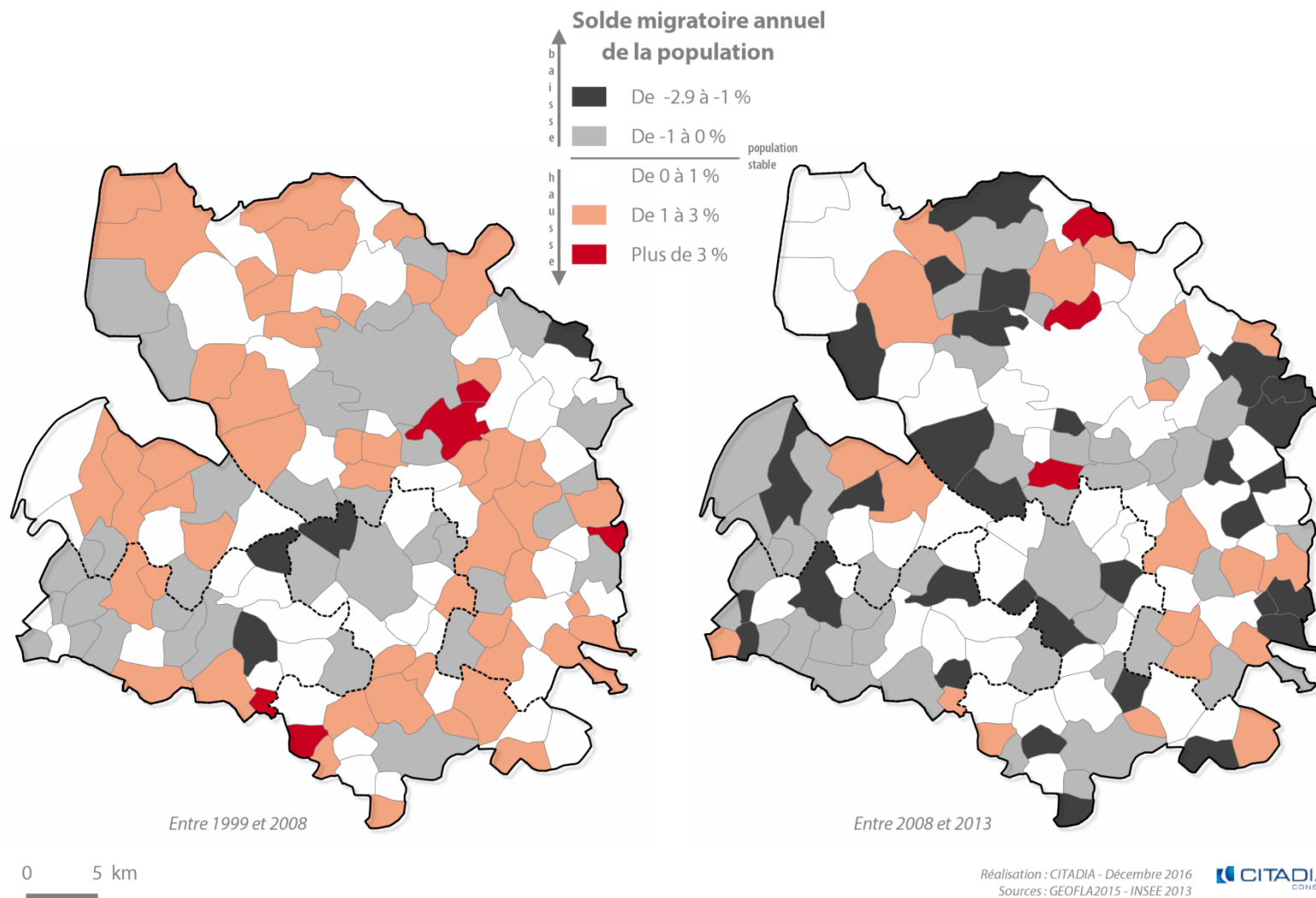
Solde naturel annuel de la population entre 1999-2008 et 2008-2013

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées



Solde migratoire annuel de la population entre 1999-2008 et 2008-2013

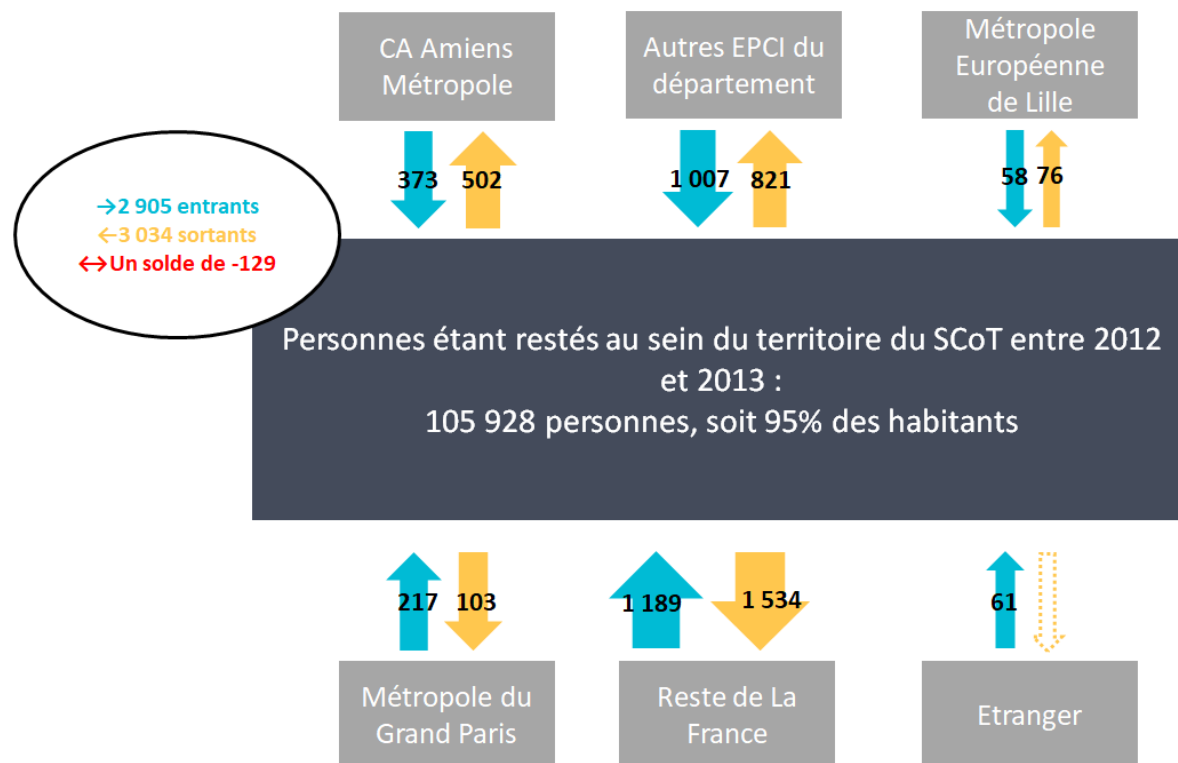
SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées



La destination des habitants qui quittent le territoire montre qu'il existe deux catégories de sortants :

- Ceux qui quittent le territoire de Baie de Somme 3 Vallées et sortent du département pour se rendre dans le reste de la France.

- Ceux qui déménagent dans le reste de la Somme, dont dans la Communauté d'Agglomération d'Amiens plus pourvoyeuse d'emplois, ou à la recherche généralement d'autres produits immobiliers ou d'une offre en équipements plus étoffée.



2. Un territoire qui n'échappe pas aux phénomènes de vieillissement de la population et de desserrement des ménages

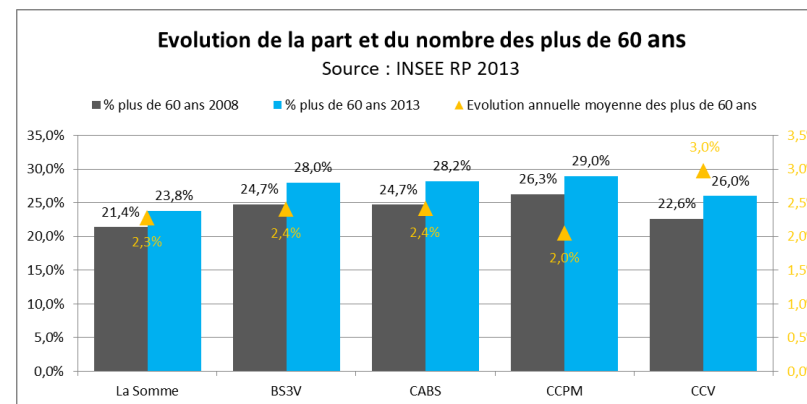
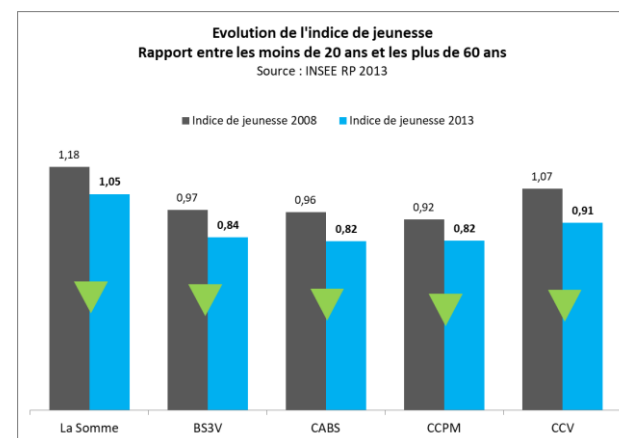
2.1. Une population déjà âgée et qui continue de vieillir

Le territoire du SCoT possède une part des plus de 60 ans relativement importante (28,0%) et une prépondérance des plus de 60 ans sur les moins de 20 ans, impliquant un indice de jeunesse de 0,84 en 2013 contre 0,97 en 2008. L'indice de jeunesse est un indicateur qui évalue le rapport entre le nombre de moins de 20 ans et les plus de 60 ans. Un indice de jeunesse de 1,05 signifie qu'on compte sur le territoire 105 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes de plus de 60 ans. A titre de comparaison, la Somme est un territoire plus jeune avec près de 23,8% des habitants âgés de plus de 60 ans et un indice de jeunesse est de 1,05 en 2013.

Le territoire connaît donc un vieillissement de sa population qui résulte à la fois d'une augmentation des plus de 60 ans et d'un recul des autres classes d'âges (notamment des jeunes ménages et des familles). Ce phénomène de vieillissement est commun au territoire de la Somme mais est plus important sur le territoire du SCoT, en particulier dans les communes littorales, particulièrement attractives pour les retraités.

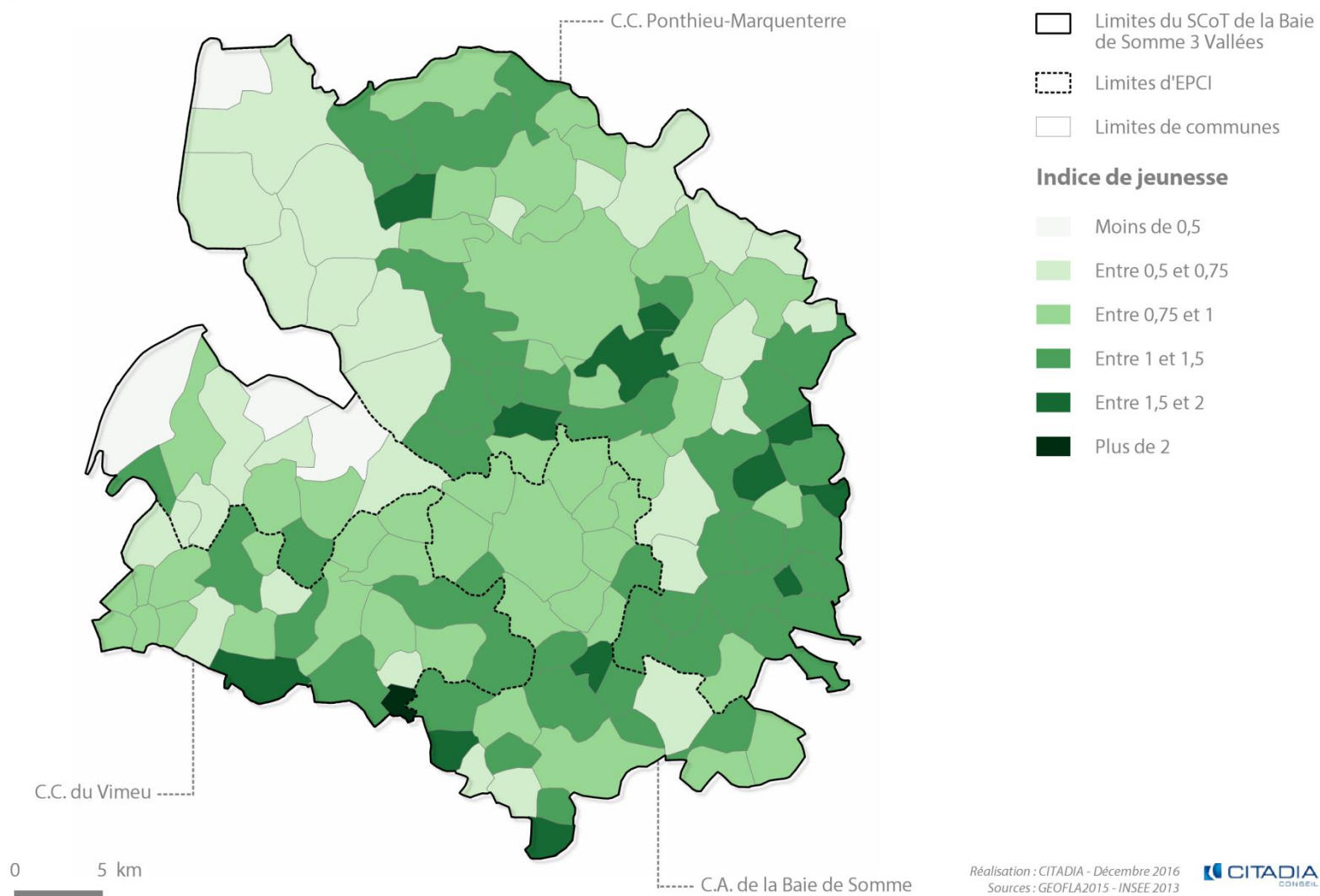
A l'échelle des EPCI, la CC du Ponthieu-Marquenterre compte la part de plus de 60 ans la plus importante mais le vieillissement de sa population semble être moins rapide que dans le reste du territoire du SCoT avec une progression de 2% des plus de 60 ans entre 2008 et 2013, contre 2,4 pour la CA de la Baie de Somme et 3% pour la CC du Vimeu. Cela s'explique par l'arrivée de jeunes ménages s'installant dans les communes rurales depuis Abbeville,

Crécy-en-Ponthieu ou encore Amiens pour l'est de l'intercommunalité. La carte de l'indice de vieillissement montre un très fort vieillissement dans les communes littorales comptant déjà une part importante des moins de 60 ans.



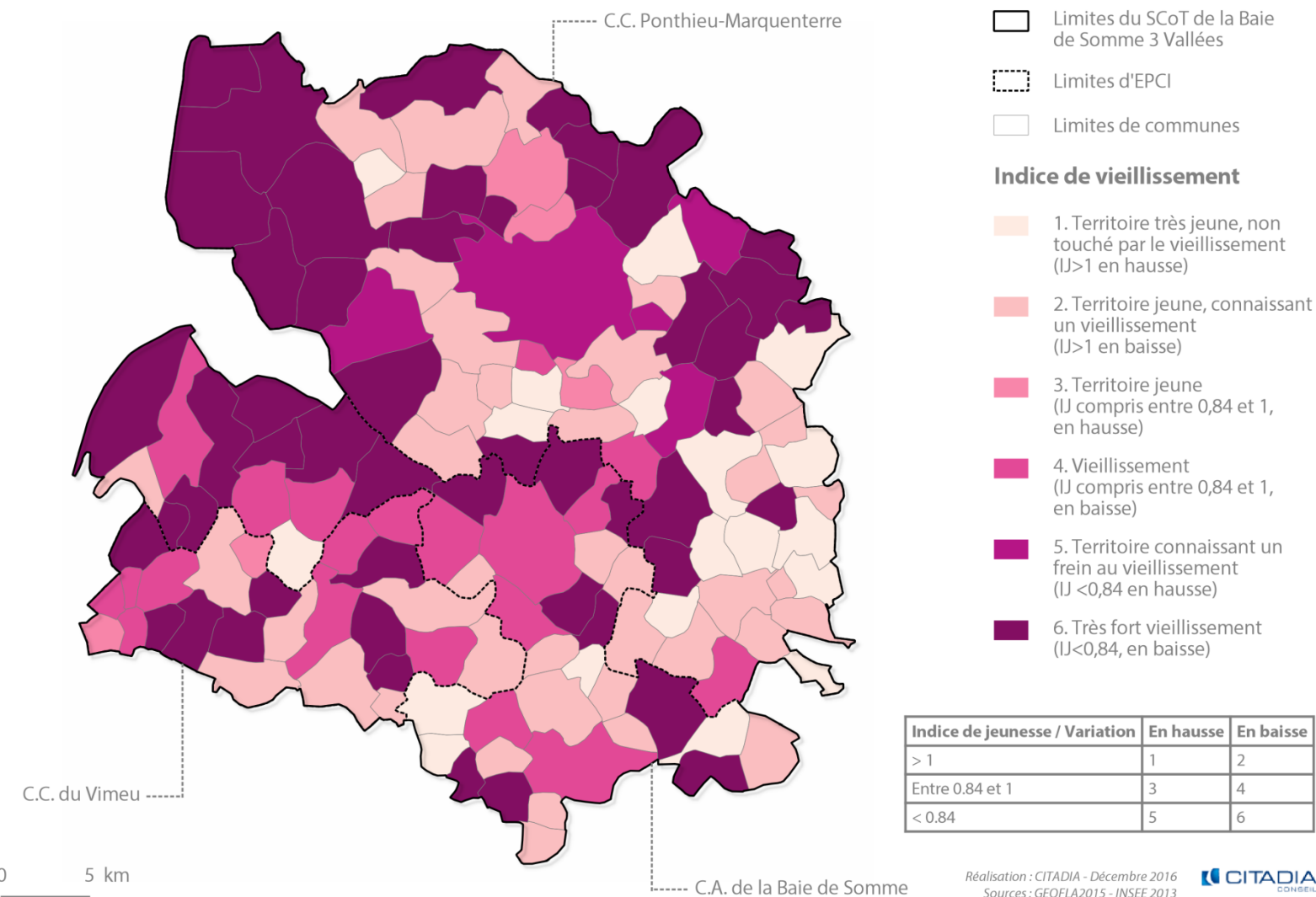
Indice de jeunesse en 2013

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées



Indice de vieillissement en 2013

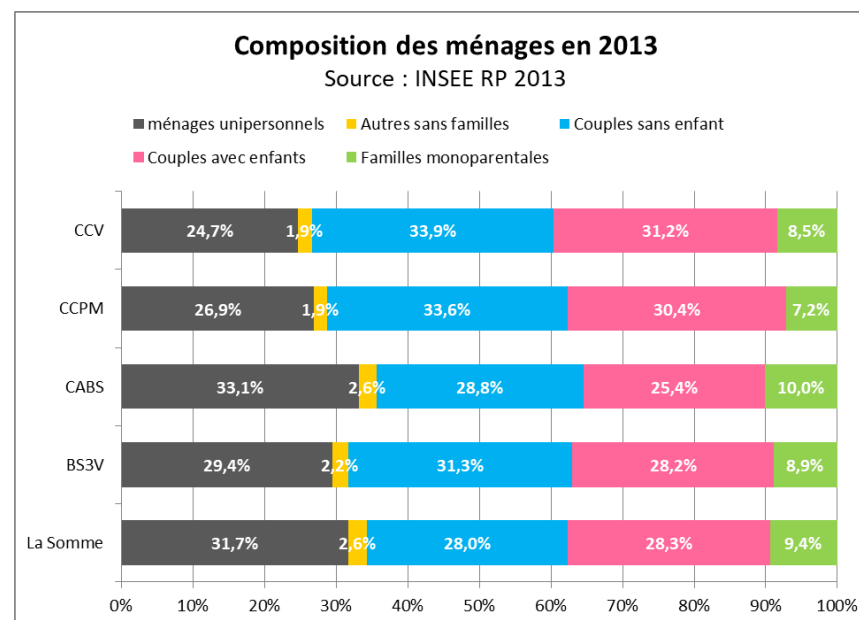
SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées

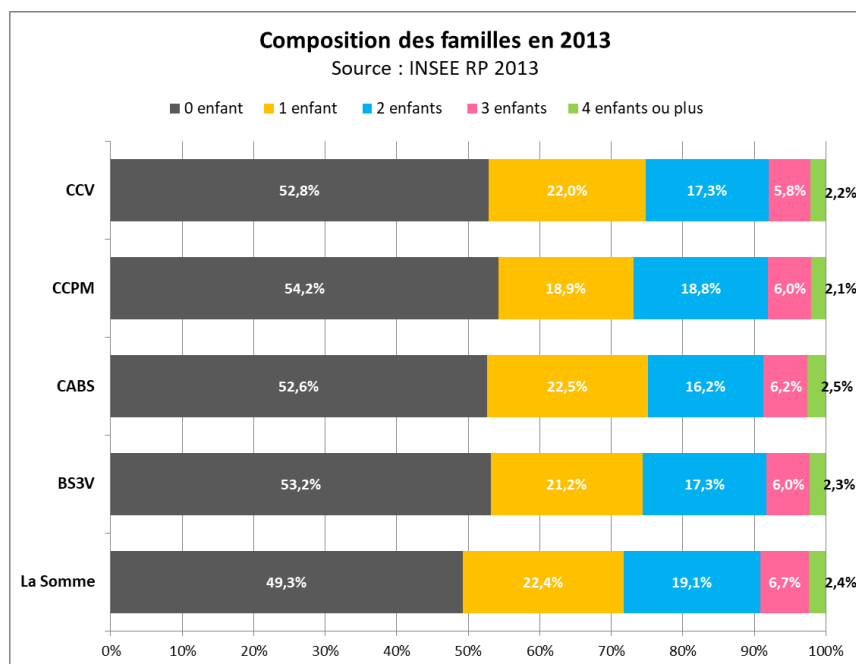


2.2. Une surreprésentation des petits ménages et des familles moins nombreuses

Le territoire de la Baie de Somme 3 Vallées est caractérisé par une population relativement peu familiale en lien avec la forte proportion de personnes âgées : 61% des ménages sont composés d'1 à 2 personne(s), dont 29,4% de personnes seules et 31,3% de couples sans enfant. La part des couples avec enfant(s) ne représente ainsi que 28,2% des ménages, et 8,9% sont des familles monoparentales.

Parmi les familles présentes, plus d'une sur deux n'ont pas d'enfants (53,2%). Une proportion plus importante que dans le reste de la Somme où seulement 49,3% des familles n'ont pas d'enfants.

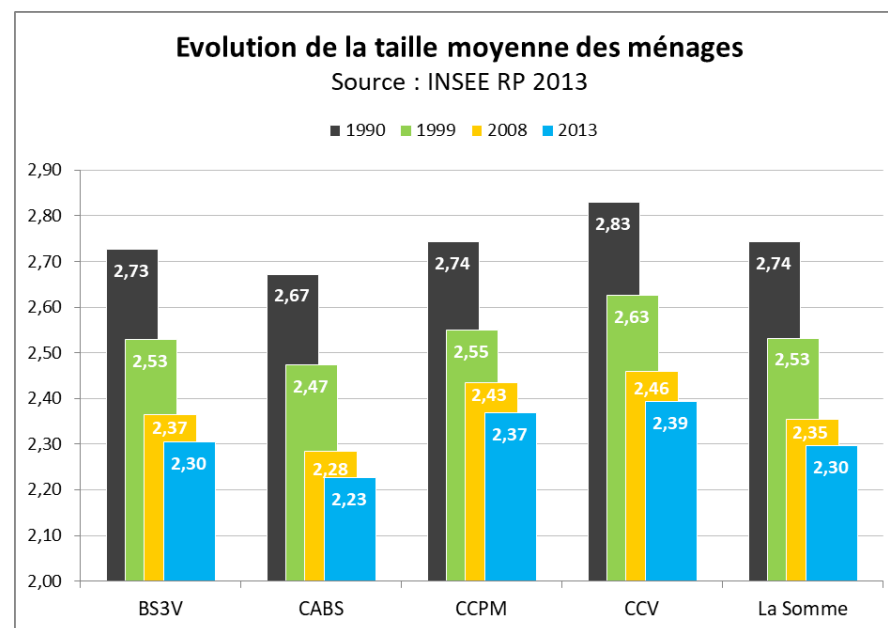




La composition des ménages du territoire induit une taille des ménages relativement faible avec en moyenne 2,3 personnes par ménage, soit une taille équivalente au département qui connaît une baisse rapide depuis 1999.

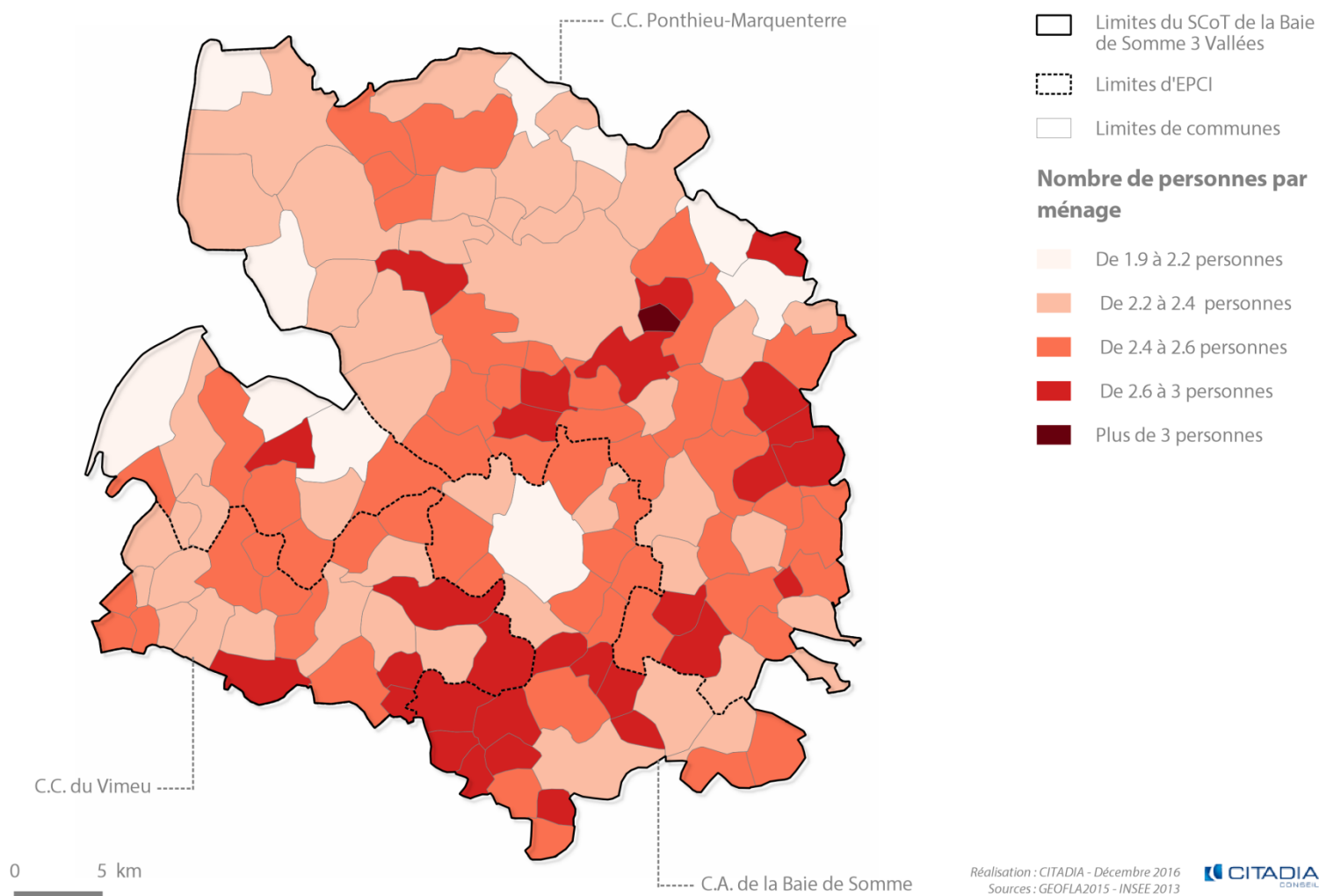
La taille des ménages reste toutefois très variable entre les 3 intercommunalités : la CC du Vimeu compte ainsi les ménages les plus grands en moyenne avec 2,39 personnes par ménage, contre 2,37 dans la CC du Ponthieu-Marquenterre et 2,23 dans la CA de la

Baie de Somme. Ce profil plus familial de la première intercommunalité confirme sa capacité à ralentir le phénomène de vieillissement sur son territoire. A contrario, Abbeville est la ville privilégiée pour l'installation des plus petits ménages grâce à sa plus grande proportion de logements locatifs notamment, lui garantissant une plus grande diversité typologique.



Taille moyenne des ménages en 2013

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées



2.3. Des niveaux de revenus relativement faibles

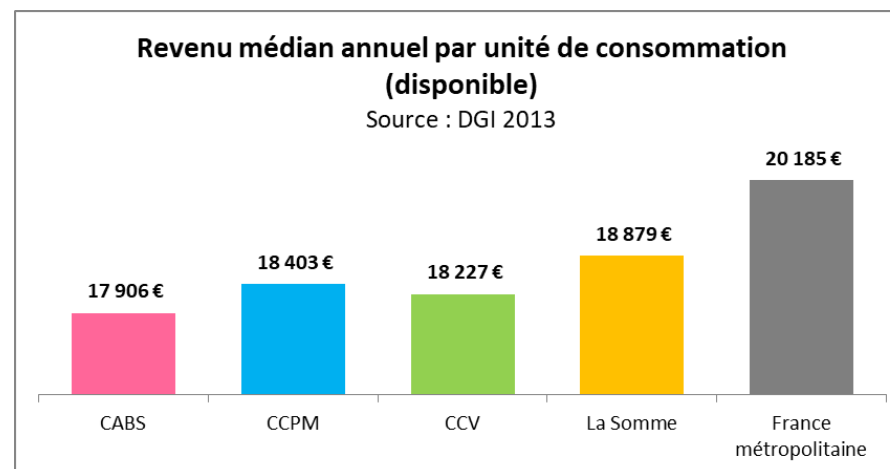
Le revenu médian des habitants de Baie de Somme 3 Vallées s'élève à 18 130€/an soit 749€ de moins que la moyenne départementale et 2 055€ de moins que la moyenne nationale.

Il existe toutefois des disparités entre les EPCI et au sein de ces derniers : les ménages les plus modestes se situent au sein de la communauté d'agglomération d'Abbeville, tandis que les ménages les plus aisés habitent de manière privilégiée sur les franges littorales du territoire ou dans la couronne périurbaine d'Abbeville (voir carte ci-après).

La répartition par strate de revenus permet de faire apparaître la surreprésentation des ménages les plus aisés dans la couronne d'Abbeville et les communes les plus à l'Est du territoire, à proximité immédiate avec la CA d'Amiens.

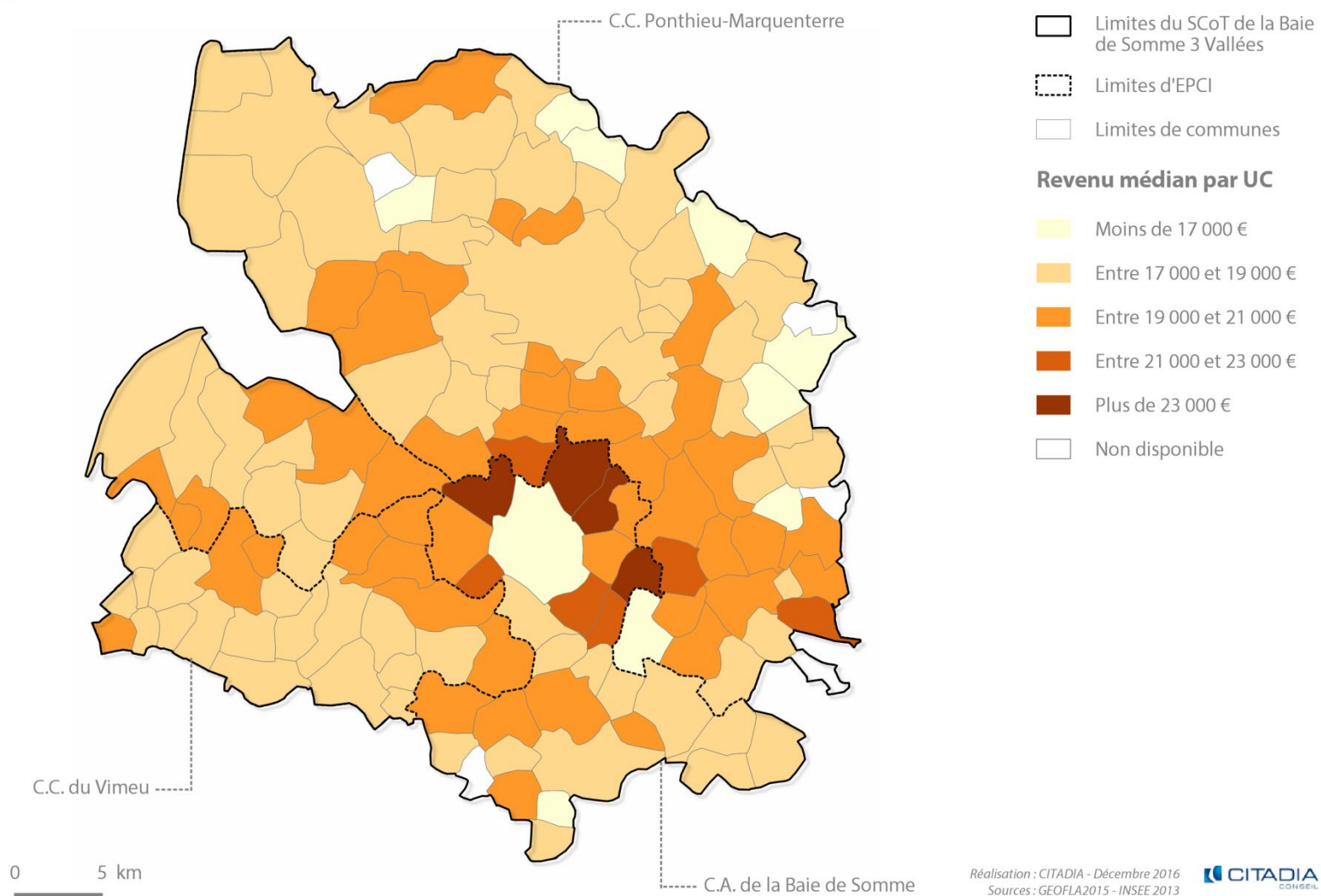
La CA de la Baie de Somme présente le revenu médian annuel par unité de consommation le plus bas, mais également les écarts de revenus les plus importants, notamment entre Abbeville et les

communes limitrophes de la première couronne. Cette différence illustre le départ des familles aisées d'Abbeville, à la recherche de logements plus spacieux et plus modernes à proximité toutefois immédiate du cœur urbain.



Revenu médian par unité de consommation (UC) en 2013

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées



II. Un marché du logement fortement conditionné par les dynamiques de la façade littorale

1. Une activité de la construction en recul sur l'ensemble du territoire

1.1. Un rythme de construction global insuffisant

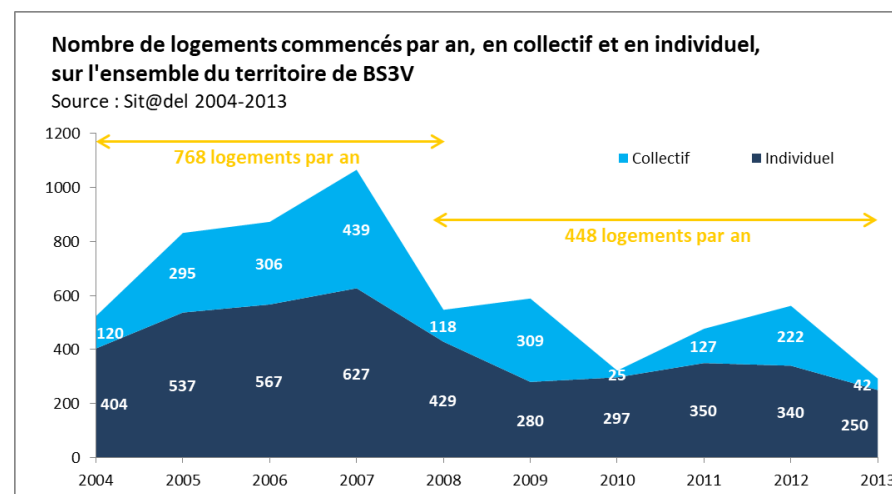
En moyenne, entre 2004 et 2013, 608 logements par an ont été commencés sur l'ensemble du territoire. Durant cette décennie passée, deux phases se dégagent :

- Entre 2004 et 2008, le rythme de construction est élevé et atteint en moyenne 768 logements par an. Le nombre de constructions individuelles est particulièrement élevé avec plus de 500 unités commencées sur certaines années.
- Entre 2008 et 2013 : le territoire subit un décrochage de la construction neuve lié à la crise économique, pour se stabiliser autour de 448 logements par an. Les deux types de produits immobiliers, collectifs et individuels, connaissent une baisse du rythme de construction.

D'après l'analyse du « Point Mort », soit les besoins de construction de logements nécessaires au seul maintien de la population, sans compter ceux nécessaires pour permettre l'arrivée de nouveaux habitants, il aurait fallu construire 714 logements par an entre 2008 et 2013 pour répondre aux besoins des habitants déjà présents. Le rythme de construction depuis 2008 est donc très insuffisant.

Sur l'ensemble de la période, le logement collectif représente 33% des logements commencés. Cette part varie toutefois fortement sur le temps long avec un pic juste avant la crise de 2008,

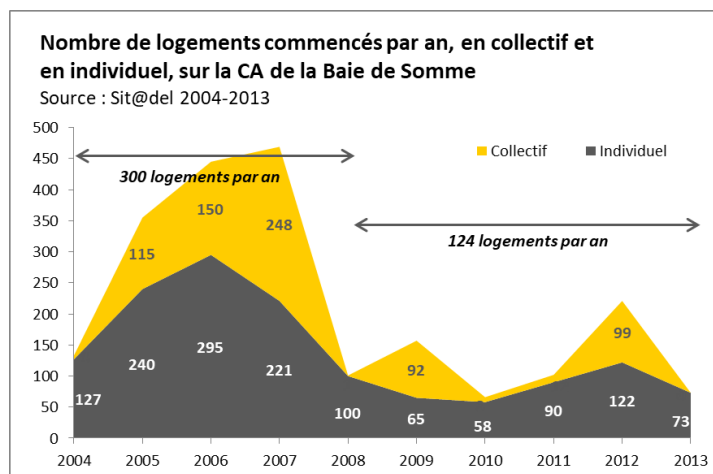
comparativement à la construction neuve individuelle qui reste plus stable. Le ralentissement moindre de cette dernière s'explique à la fois par une plus forte attractivité du produit immobilier en général et par la construction de résidences secondaires sur le territoire, secteur moins impacté par la crise.



1.2. Des dynamiques de construction fortement différenciées

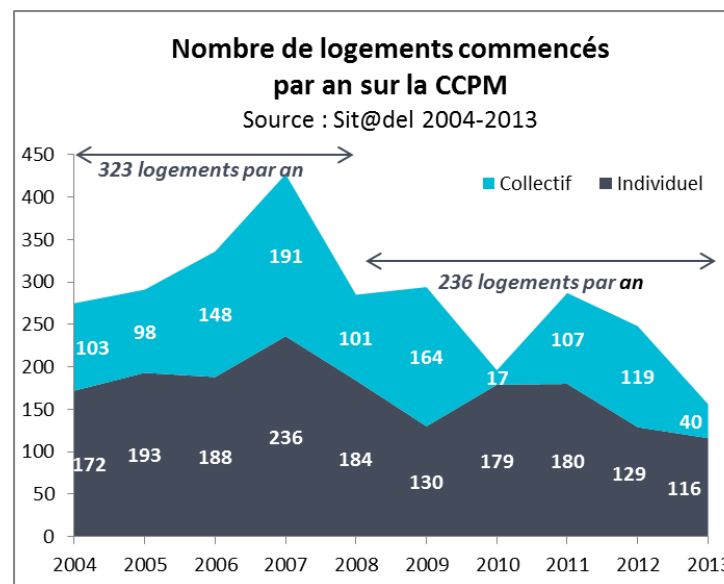
Les 3 EPCI ont toutefois connu des dynamiques très différentes depuis le début des années 2000.

La Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme présente, avant la crise de 2008, le nombre de logements commencés le plus important (environ 450 logements en 2006 et 2007) avant d'être très impactée par la crise avec un rythme moyen annuel divisé par 2,5 à partir de cette date. La reprise des constructions est progressive depuis 2010 mais connaît une nouvelle inflexion en 2013.

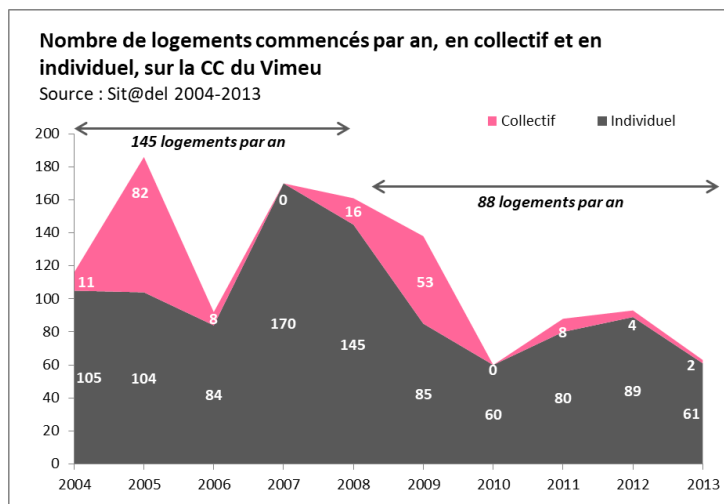


Concernant la Communauté de Communes du Ponthieu Marquenterre, le territoire connaît une dynamique de construction de logements plus régulière avec 323 logements commencés par an environ entre 2004 et 2008. Le territoire est également moins impacté par la crise immobilière du fait des constructions de résidences secondaires : la moyenne reste ainsi élevée depuis

2008 avec 236 logements commencés par an, soit 87 unités par an de moins que sur la période antérieure. La part des logements collectifs sur la construction neuve totale est également plus importante que dans le reste du territoire.



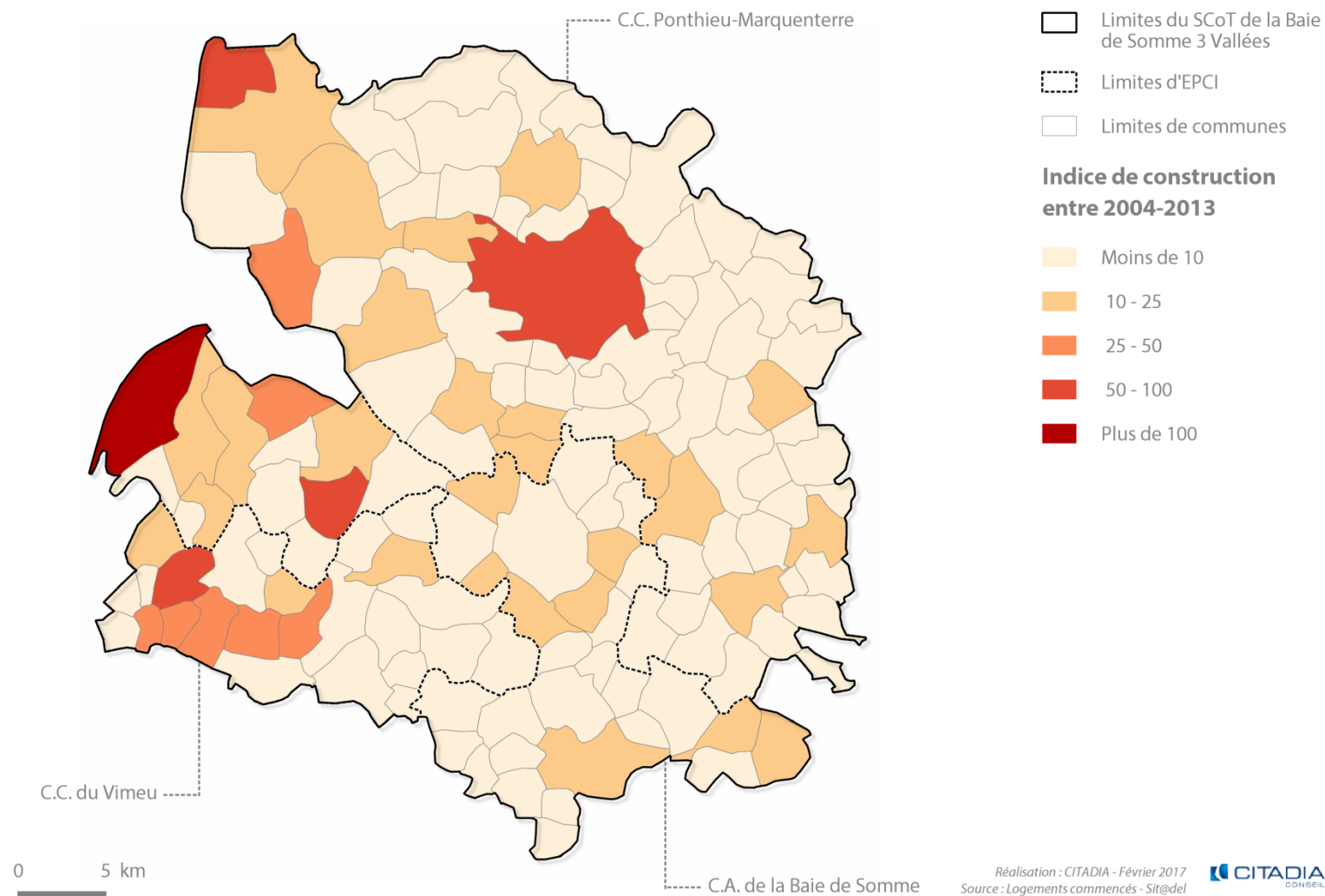
La Communauté de Communes du Vimeu présente une dynamique de construction en dents de scie qui témoigne de l'impact des programmes immobiliers sur l'activité de la construction dans le secteur. Avec 145 logements par an en moyenne avant 2008 et 88 logements par an après cette date, la CC du Vimeu construit moitié moins que les autres EPCI. A l'image de la CA de la Baie de Somme, le territoire connaît une légère reprise de l'activité depuis 2010 avec une inflexion en 2013. La faible part des constructions de logements collectifs est particulièrement marquante par rapport aux deux autres intercommunalités et nuit à la diversification de l'offre.



Plus généralement, à l'échelle du territoire du SCoT, la carte ci-après montre que la dynamique de construction la plus forte se concentre sur les communes littorales et la couronne périurbaine d'Abbeville.

Indice de construction entre 2004 et 2013

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées



2. Un parc de logements ancien au profil comparable aux territoires littoraux

2.1. Une proportion de logements secondaires illustrant la position en façade littorale du territoire

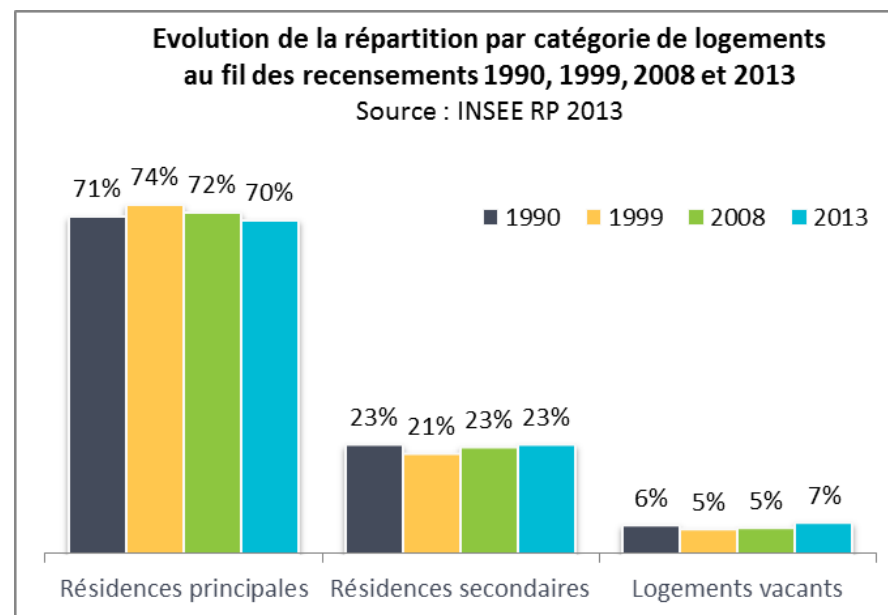
Le parc résidentiel compte en 2013 près de 64 624 logements au sein du territoire de Baie de Somme 3 Vallées.

Il connaît une croissance marquée entre 1999 et 2008, de l'ordre de 1,4% par an, suivie d'un léger ralentissement depuis 2008 avec une croissance annuelle moyenne de 0,8%. Ces tendances sont liées en partie par la variation du parc secondaire et vacant.

On distingue en effet ces logements selon plusieurs modes d'occupation : les résidences principales, occupées plus de 6 mois de l'année par un propriétaire, un locataire ou une personne logée gratuitement, les résidences secondaires occupées moins de 6 mois de l'année et les logements vacants, inoccupés. A l'échelle du territoire, 23% des logements sont des résidences secondaires, soit une part bien plus importante que celle du département (8%). Celles-ci sont principalement localisées le long de la façade littorale du territoire et au nord de la CC du Ponthieu-Marquenterre (voir carte ci-après).

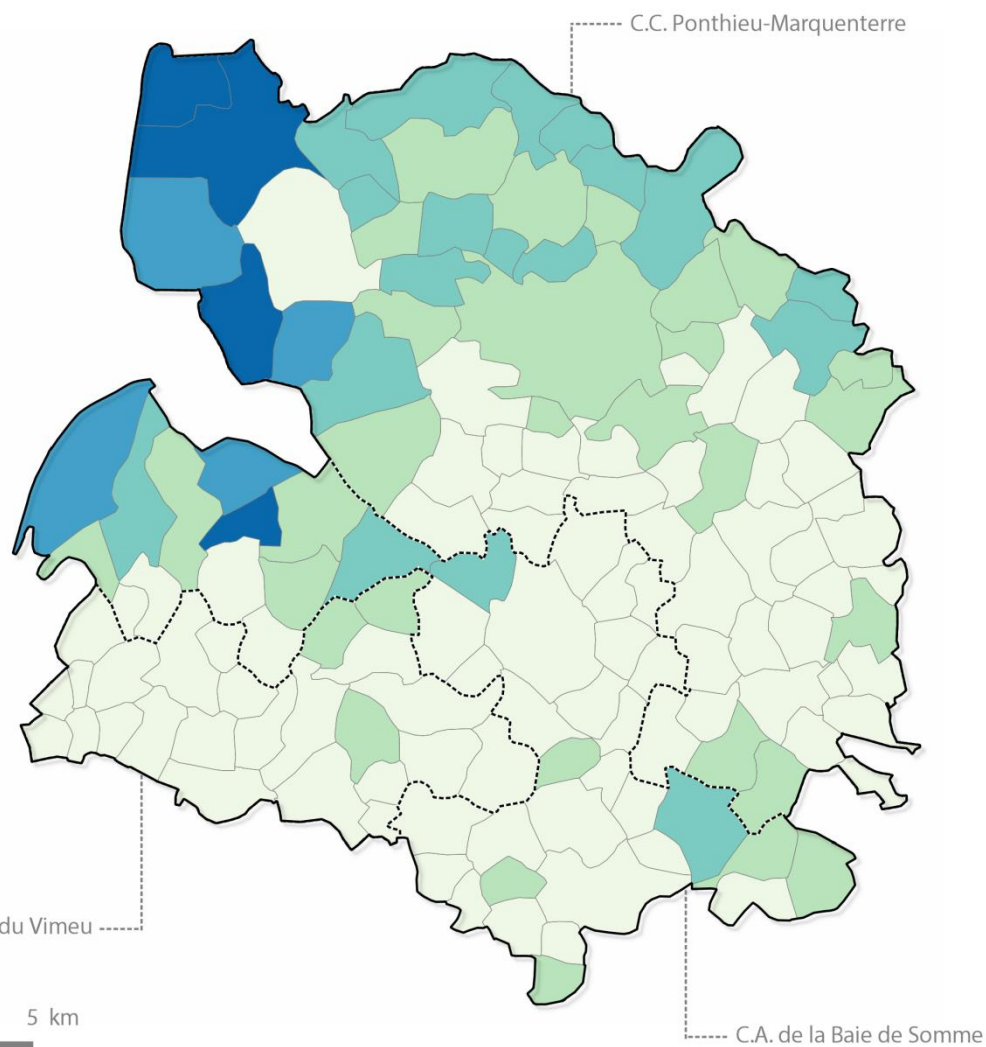
Un taux de vacance, soit la part de logements vacants à l'échelle du parc, doit idéalement se situer entre 5% et 7% afin de permettre les transactions immobilières et garantir une certaine fluidité du marché du logement. Un taux de vacance supérieur illustre une

inadéquation de certains logements par rapport aux besoins des ménages et un manque d'attractivité du marché en général.



Part des résidences secondaires en 2013

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées



— Limites du SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées

- - - Limites d'EPCI

□ Limites de communes

Part des résidences secondaires

Moins de 10 %

Entre et 10 et 20 %

Entre 20 et 40 %

Entre 40 et 60 %

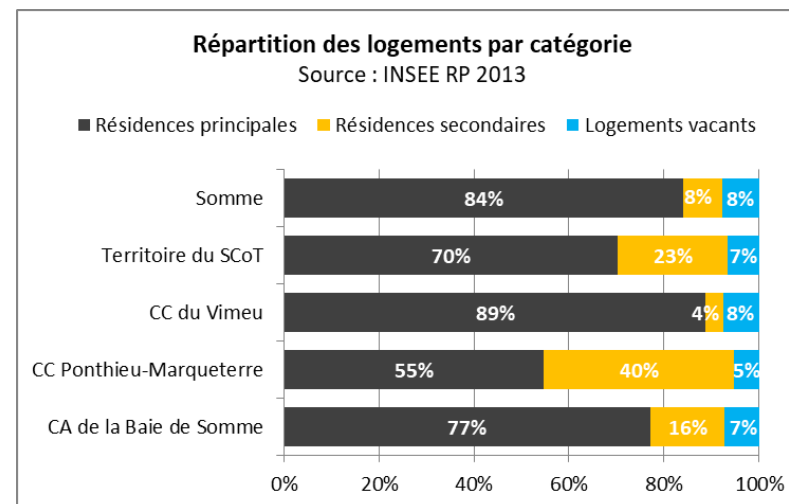
Plus de 60 %

Réalisation : CITADIA - Février 2017
Source : INSEE - RP 2013

CITADIA
CONSEIL

La répartition des logements selon leur typologie d'occupation présente de fortes disparités entre les EPCI. Celles-ci sont dues principalement à la place qu'ont les communes littorales au sein du territoire :

- La CC du Ponthieu-Marquenterre, qui comprend le nord de la Baie de Somme et le site du Marquenterre, et qui se situe à proximité immédiate de la Baie d'Authie, trois sites touristiques exceptionnels, se distingue avec 40% de son parc constitués de résidences secondaires et une vacance très basse (5%) impliquant une tension du marché local.
- La CA de la Baie de Somme, avec sa façade littorale qui borde le sud de la Baie de Somme présente également un parc de résidences secondaires important, soit deux fois plus élevé que la Somme.
- A contrario, la CC du Vimeu qui ne compte aucune commune littorale connaît la part de résidences principales la plus élevée (89%) en lien avec la faiblesse des résidences secondaires (4%).



2.2. Un parc de logements relativement ancien à corrélérer avec la vacance

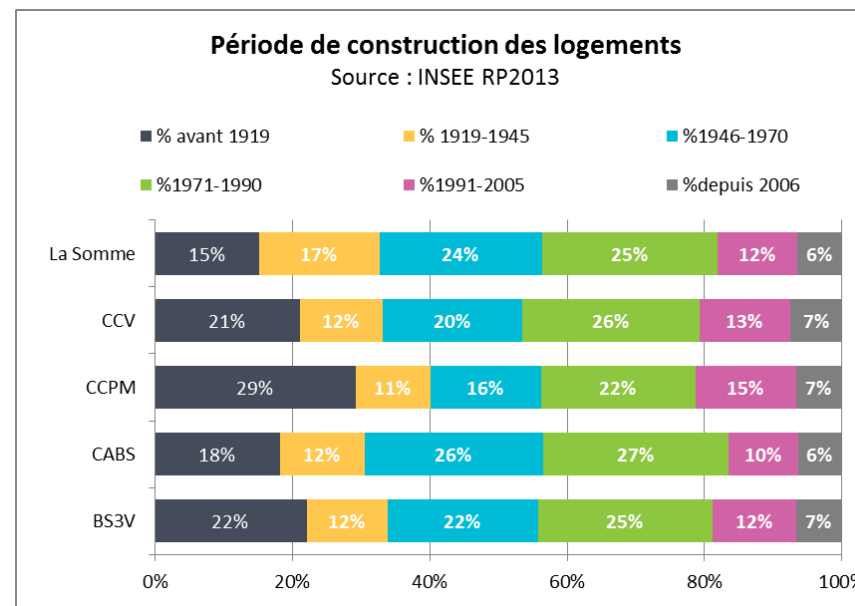
A l'échelle du territoire du SCoT, 22% du parc a été construit avant 1919 et plus d'un tiers avant la fin de la Seconde Guerre mondiale. Cette proportion, plus élevée qu'à l'échelle du département, témoigne de l'importance du bâti ancien sur le territoire et induit une surreprésentation de logements à l'agencement et aux normes de confort (isolation, etc.) jugées peu attractives pour les ménages.

La part du parc très ancien varie selon les intercommunalités : celui de la CA de la Baie de Somme est légèrement moins développé (18%) que la moyenne du territoire, mais reste cependant plus élevé que dans le département. La part des logements construits entre 1946 et 1990 est supérieure à celle des autres intercommunalités, tandis que les constructions récentes sont moins importantes et illustrent bien une dynamique de construction plus élevée dans les deux autres communautés de communes, plus rurales.

La CC Ponthieu-Marquenterre se caractérise par la présence plus forte du parc ancien (29% construit avant 1919), en particulier dans ses franges nord-est et est au sein des communes rurales les plus éloignées de la façade littorale, mais ce territoire a aussi connu une

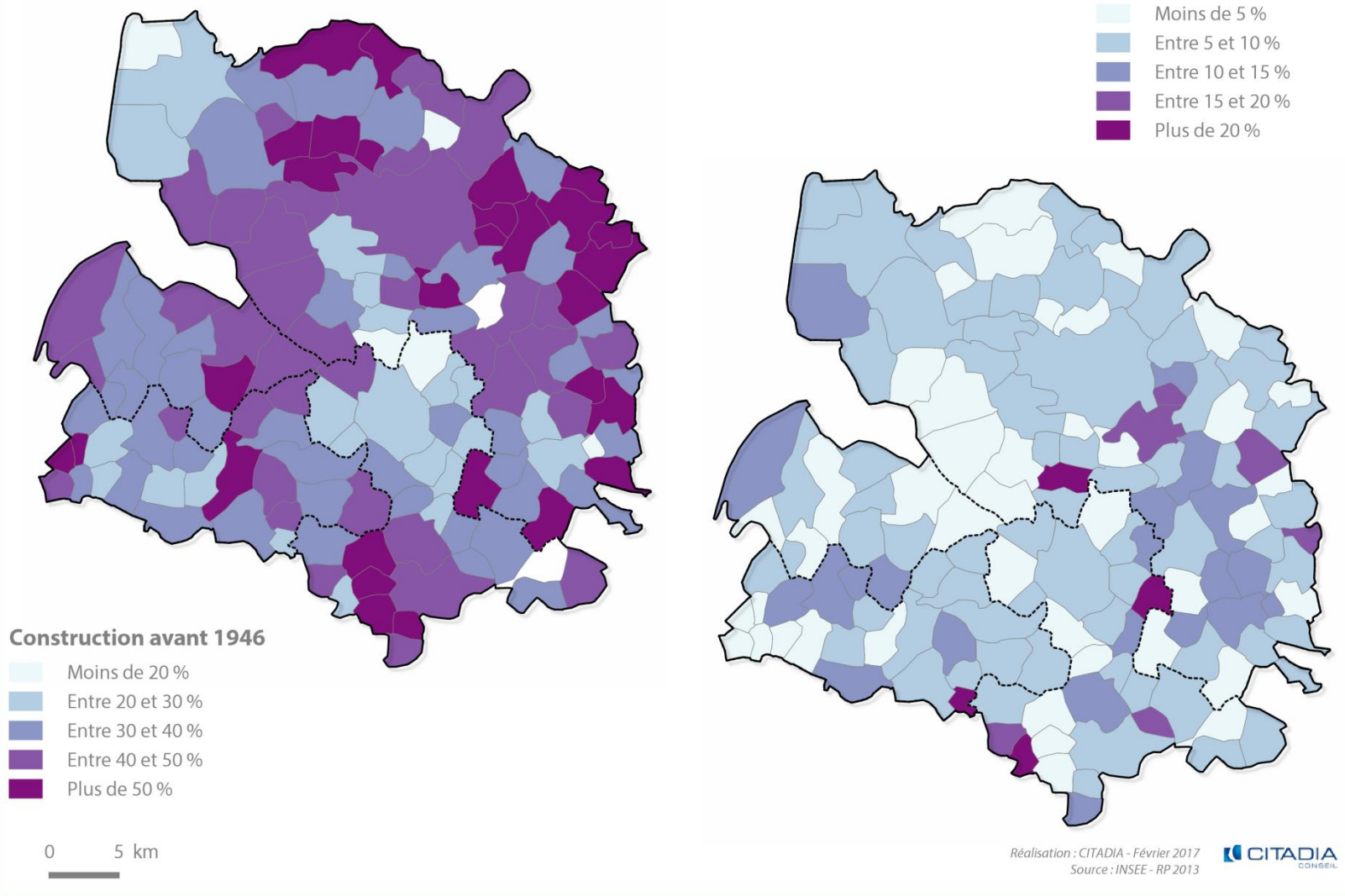
période de construction plus dynamique entre 1991 et 2005 et voit donc s'opérer un renouvellement progressif.

La Communauté de Communes du Vimeu présente les périodes de constructions de logements les plus proches des moyennes du SCoT, soit une situation médiane entre les deux intercommunalités aux dynamiques plus différenciées.



Part des résidences principales construites avant 1946 / après 2006

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées



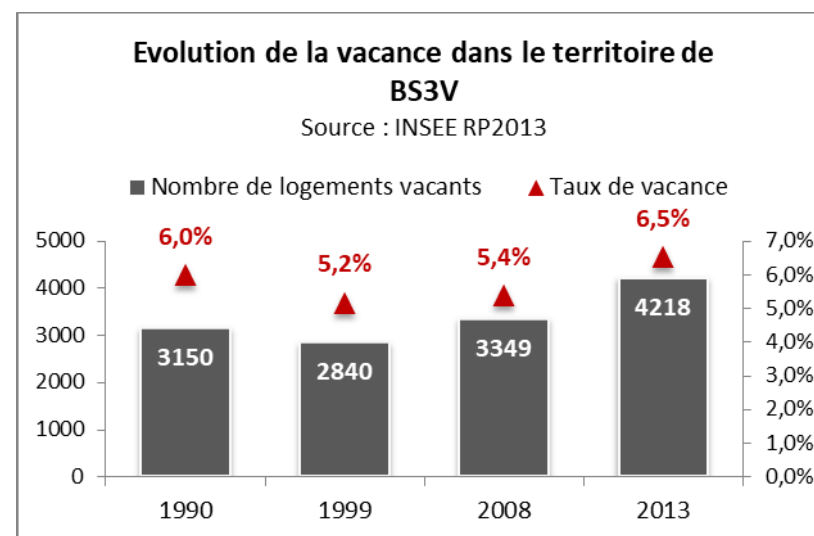
A l'échelle du territoire, on constate une augmentation du nombre de logements vacants et du taux de vacance en général, malgré une dynamique de construction neuve relativement importante : ainsi, le parc vacant augmente 3 fois plus rapidement que l'ensemble des logements.

La mesure de la vacance constitue un indicateur de l'ajustement entre les caractéristiques du parc et la demande locale. Un minimum de vacance est nécessaire pour permettre à la fois la fluidité des parcours résidentiels et l'entretien du parc de logements. Selon son ampleur et ses caractéristiques, elle traduit différentes situations territoriales. De manière générale, on peut distinguer deux grands types de vacance :

- **La vacance conjoncturelle ou de marché** : cette vacance assure une certaine fluidité du marché et est donc nécessaire. Ce peut être le cas d'un logement en attente de locataire ou nouvellement mis en vente, d'un logement étudiant lors des vacances d'été, etc. L'indisponibilité peut aussi être temporaire lors d'une période de réhabilitation, de travaux d'amélioration du logement. On considère qu'un taux de 5 à 6 % de vacance est nécessaire pour assurer la fluidité des parcours résidentiel (celui-ci peut néanmoins être plus élevé dans les secteurs où l'offre locative est très présente et plus faible dans les territoires pavillonnaires où la mobilité est faible).
- **La vacance structurelle** : au-delà d'une vacance de deux ans les logements sont considérés comme étant sortis du marché. Cette vacance renvoie à des situations diverses : inadéquation entre l'offre en logement et la demande des ménages (vétusté, taille, luminosité ou configuration...) ou

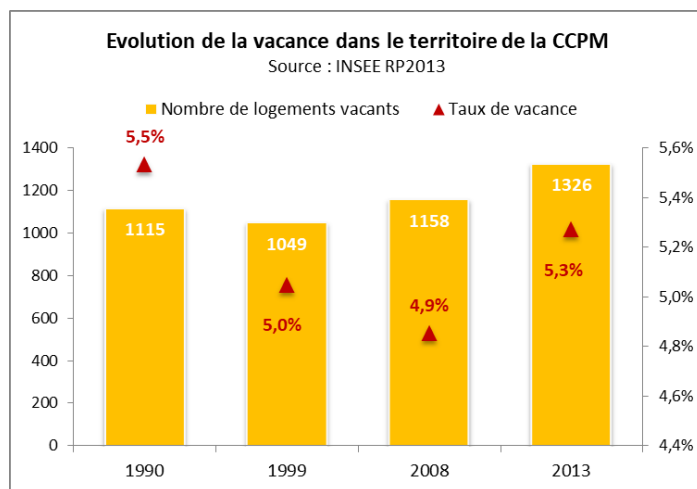
stratégie des propriétaires (refus de louer, problème de succession, situations d'indivision, travaux importants, etc.).

Au sein du territoire du SCoT, en 2013, 4 218 logements sont considérés comme vacants, soit un taux de vacance de 6,5%. La vacance connaît une croissance rapide depuis la fin des années 1990, puisqu'on compte 1 378 logements vacants supplémentaires sur le territoire, soit un rythme d'évolution de l'ordre de 3% par an.



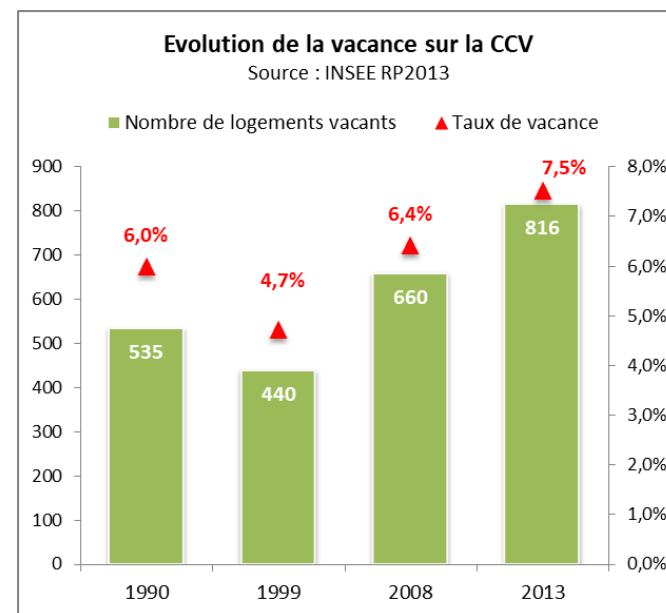
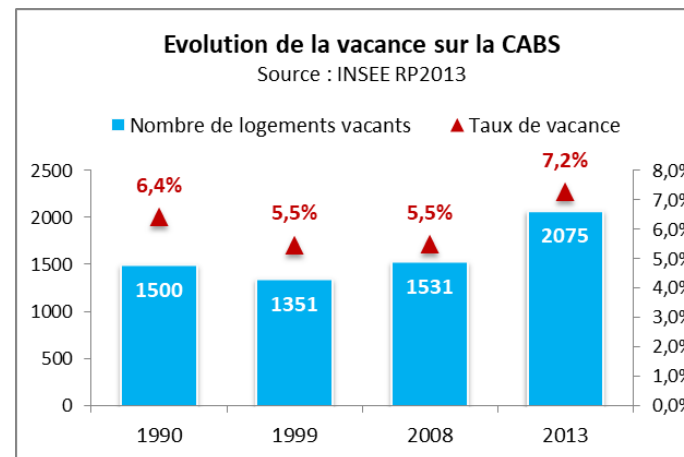
La représentation de la vacance est variable à l'échelle du territoire : selon les EPCI, le taux de vacance est compris entre 5% et 7% mais des disparités plus importantes sont à noter entre les communes. Si le territoire ne présente pas de fortes tensions ou de fortes difficultés, certaines communes (en particulier les bourgs-centres) présentent cependant des taux de vacance particulièrement élevés.

Portée par un marché du logement fortement lié aux transactions de résidences secondaires, la CC du Ponthieu-Marquenterre présente le taux de vacance le plus faible du territoire mais connaît également une augmentation du nombre de logements vacants depuis 1999 (+211 logements vacants entre 1999 et 2013) qui s'explique notamment par l'ancienneté de son parc (29% du parc construit avant 1919) dont les particularités ne répondent parfois plus aux aspirations des ménages (dépenses énergétiques, inconfort ergonomique...), les amenant dans ce cas à quitter ce type de logement. Le maintien du taux autour de 5% permet au territoire de faciliter la réalisation des transactions immobilières et détend le marché pour lui permettre un fonctionnement normal.



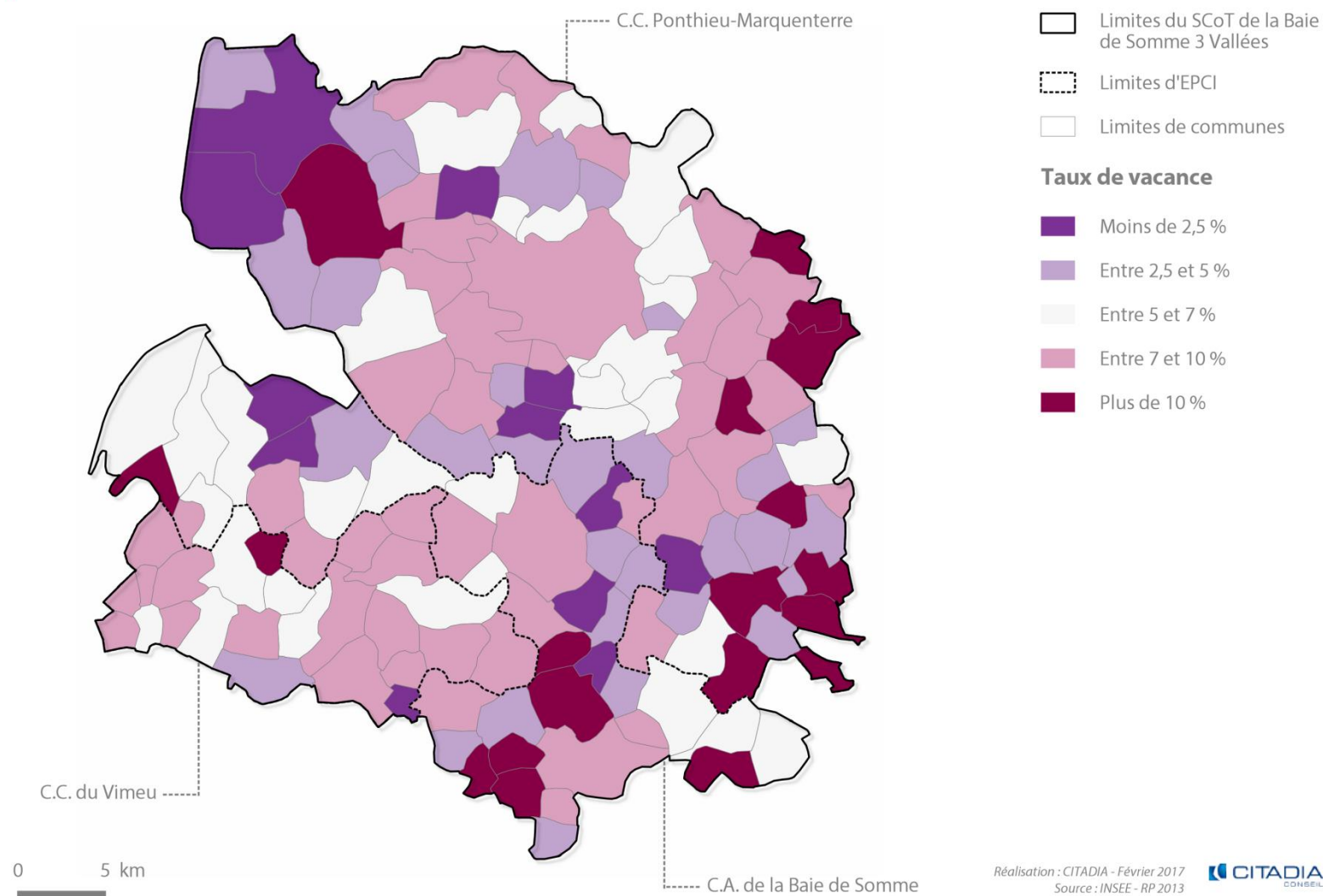
A contrario, la CA de la Baie de Somme et la CC du Vimeu présentent un taux de vacance supérieur à 7% qui traduit une inadéquation de certains logements avec les besoins du marché. Après une forte baisse du parc vacant jusqu'en 1999, le nombre de logements inhabités progresse sur les deux territoires : 724

logements vacants supplémentaires entre 1999 et 2013 dans la CA de la Baie de Somme et 376 dans la CC du Vimeu.



Taux de vacance en 2013

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées



2.3. Une ancienneté du parc à l'origine de situations d'inconfort et de potentielles situations de précarité énergétique

L'ancienneté du parc de logements couplée à la faiblesse des revenus d'une partie des occupants du parc peut conduire à une absence de mise à niveau en termes de confort, voire à une dégradation progressive du parc, si les propriétaires ne sont pas en capacité d'investir financièrement dans leur logement ou de payer les charges d'entretien.

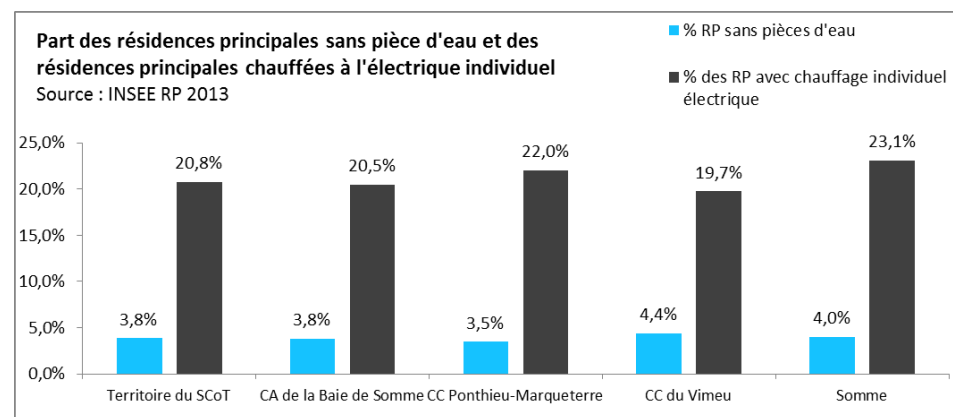
Ainsi, sur le territoire, et bien que cette part soit réduite, une partie des résidences principales ne sont pas équipées de pièce d'eau (salle de bain avec baignoire ou douche). Cela concerne 1 745 logements actuellement occupés (soit 3,8% des résidences principales) sans compter les logements vacants qui peuvent également être dans cette situation, mais dont le recensement de la population ne permet pas de connaître le niveau d'équipement.

Les proportions diffèrent peu selon les intercommunalités. Ces logements inconfortables sont plus importants en nombre dans la CA de la Baie de Somme mais la part la plus élevée (4,4%) s'observe dans la CC du Vimeu.

L'analyse des modes de chauffage met en lumière que plus d'un logement sur cinq dispose d'un chauffage individuel électrique. Ce type de chauffage est généralement considéré comme énergivore car bénéficiant d'une faible inertie thermique (notamment pour les logements anciens n'ayant pas fait l'objet d'isolation thermique particulière), mais aussi coûteux ; l'électricité étant plus chère que

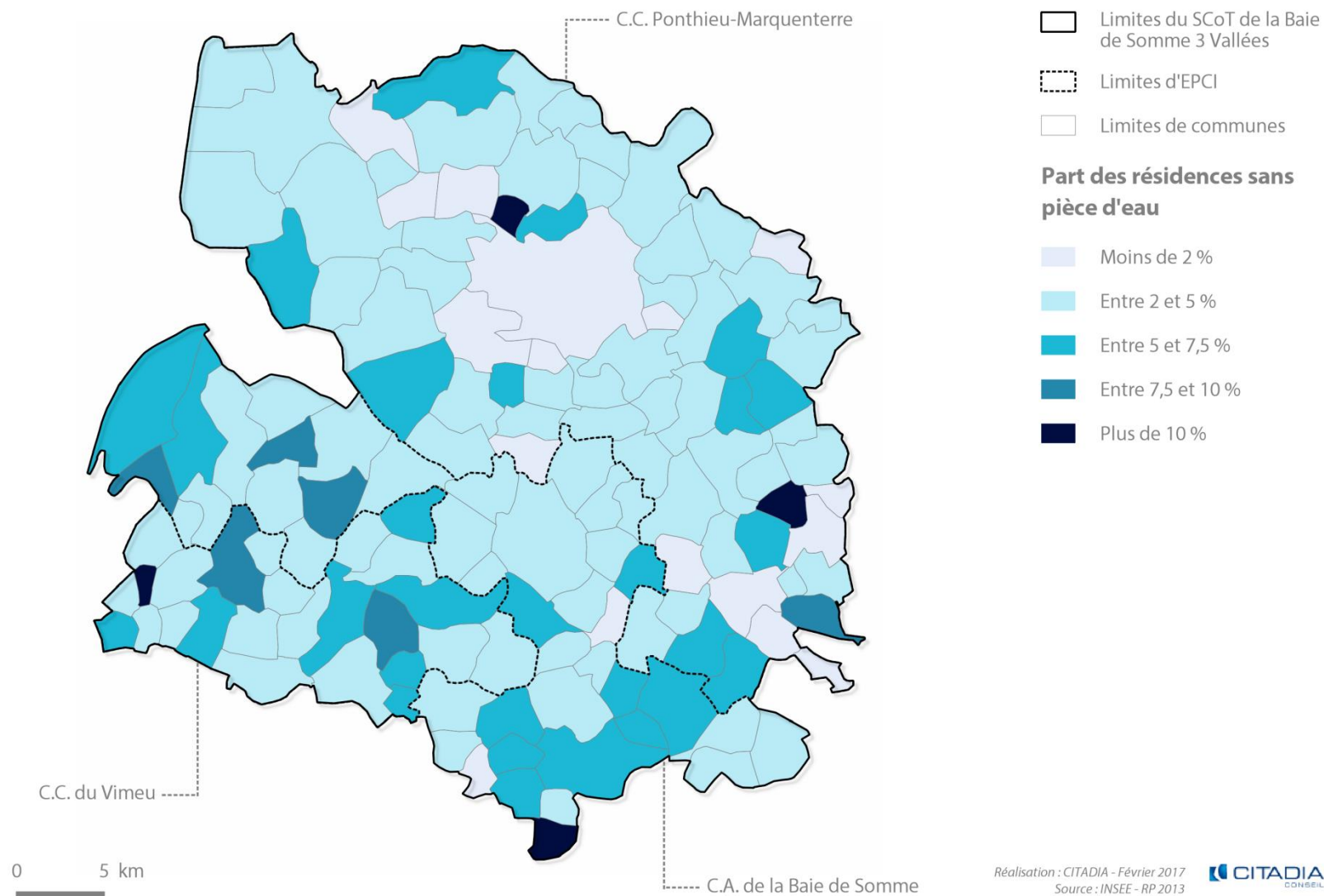
les autres énergies. Ainsi, les frais liés au chauffage pour ces logements sont généralement plus importants.

Des situations de précarité énergétique peuvent ainsi être présentes au sein du parc de logements avec chauffage individuel électrique, notamment lorsqu'il s'agit de maisons (ce qui est le cas d'une grande partie des logements dans la plupart des communes), celles-ci étant par nature plus énergivores que les appartements qui, pour une partie des murs, n'ont pas de contacts directs avec l'extérieur. Si les situations de précarité énergétique touchent plus fortement les ménages aux ressources modestes, elles peuvent également poser des difficultés aux ménages disposant de ressources intermédiaires, notamment quand les coûts liés au chauffage sont couplés à des frais importants liés aux déplacements (ce qui est le cas dans les territoires périurbains).



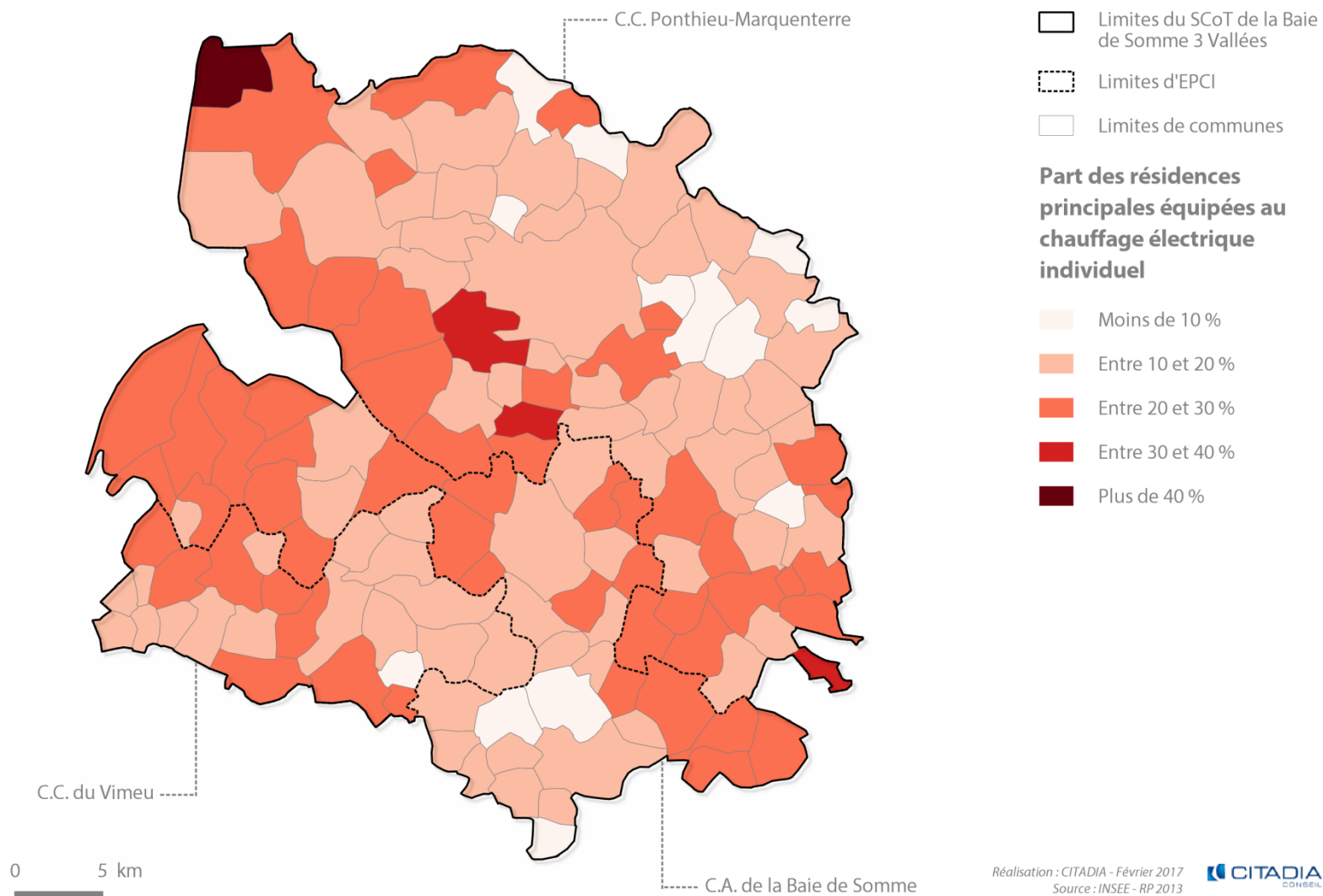
Part des résidences principales sans pièce d'eau en 2013

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées



Part des résidences principales équipées au chauffage électrique individuel en 2013

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées



3. Une offre en logement parfois peu adéquate pour la demande

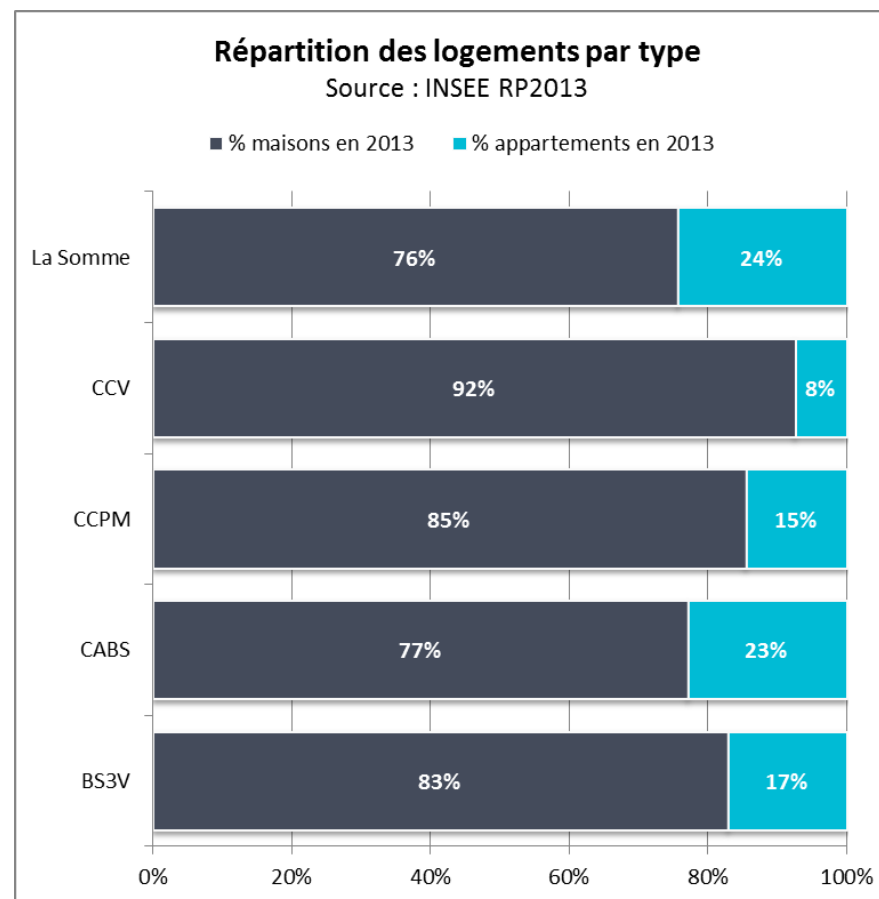
3.1. Une majorité de logements individuels et de grande taille

Au regard du profil principalement rural du territoire, le parc de logements est largement orienté vers l'accession à la propriété individuelle. 83% des logements sont des maisons, soit une proportion plus importante qu'à l'échelle du département. A l'échelle du SCoT, la production de logements récente confirme la forte prédominance du produit immobilier individuel puisque 67% des logements commencés depuis 2004 sont des maisons.

La CC du Vimeu se distingue avec un parc individuel qui représente 92% des logements, et une part en collectif inférieure à 10%. Cette spécificité tend à s'accroître avec une dynamique de construction de logements collectifs bien inférieurs à celle des autres intercommunalités.

La CA de la Baie de Somme présente une répartition plus proche que celle observée à l'échelle départementale avec une part de maison individuelle qui reste largement majoritaire mais plus faible (77%). Cette plus grande diversité permise notamment par le parc abbevillois est un atout pour le territoire car il permet de répondre à des besoins différenciés pour les ménages.

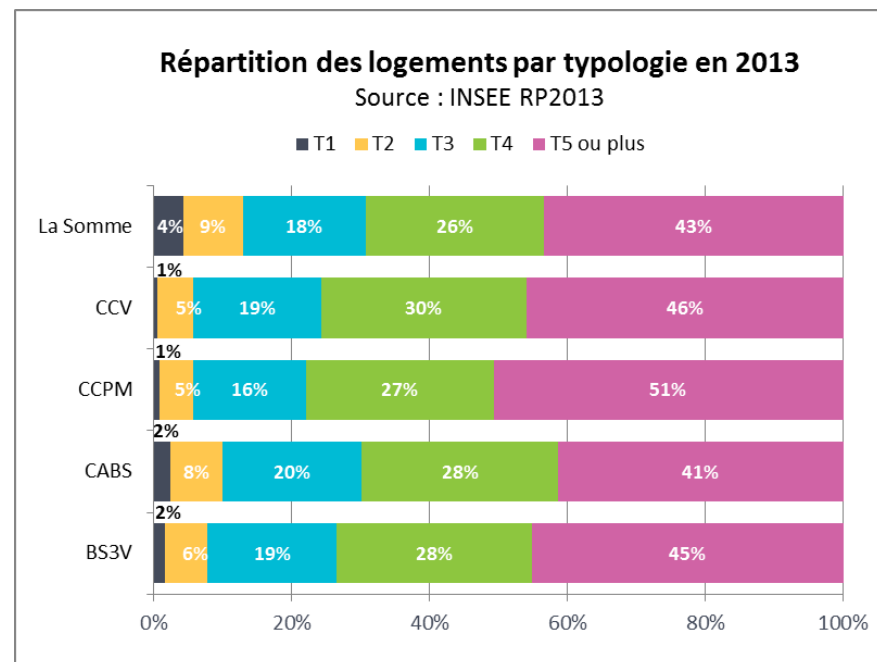
La CC du Ponthieu-Marquenterre compte une répartition proche de la moyenne du SCoT mais qui peut rapidement évoluer au regard de la dynamique de constructions neuves de logements collectifs sur le territoire.



La prépondérance des maisons individuelles impacte la typologie des logements. Le parc de grands logements, de 5 pièces et plus, est le plus représenté (45% du parc total). Il représente la moitié du parc de résidences principales dans la CC du Ponthieu-Marquenterre.

Le parc de petits et moyens logements (T1-2-3) représente 27% des résidences principales. La CA de la Baie de Somme en compte une part un peu plus importante (30%).

Ces proportions limitées interrogent sur l'adéquation entre les besoins des ménages relativement petits du territoire et dont les revenus inférieurs aux moyennes départementales et nationales ne favorisent pas l'installation dans des logements sous-occupés. Au-delà d'une simple adéquation de l'offre et de la demande, le territoire doit pouvoir être en capacité de loger les personnes ayant des besoins qui diffèrent du logement familial (personnes âgées, jeunes actifs, personnes isolées, etc.).

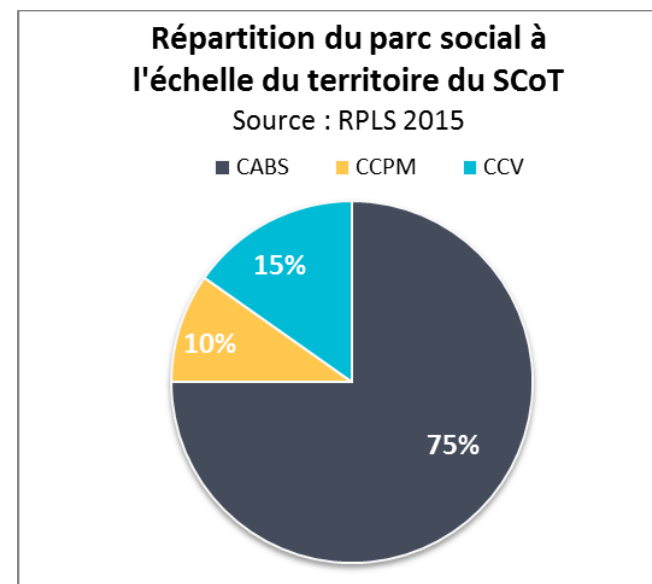
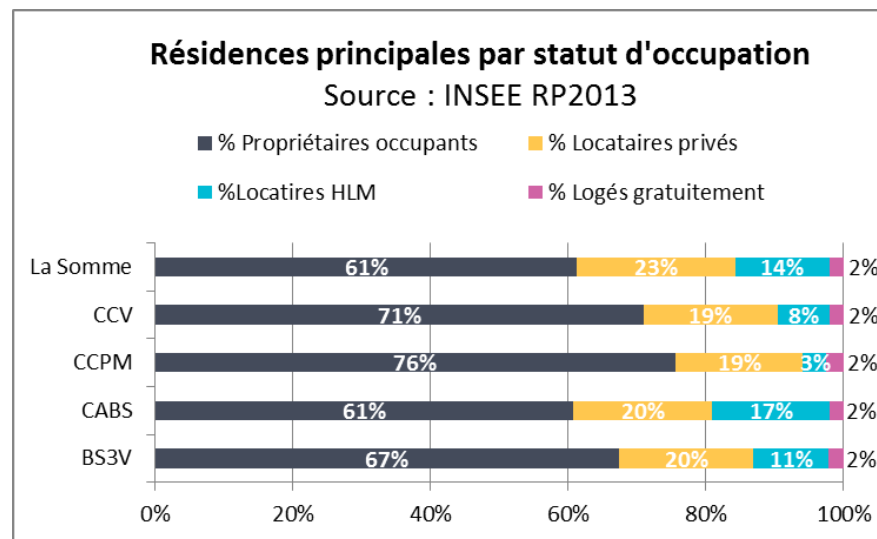


3.2. Une majorité de propriétaires occupants et une offre locative polarisée

Le parc des résidences principales du territoire du SCoT héberge majoritairement des propriétaires occupants, qui représentent 67% des ménages. Cette part est plus importante que dans le département (61%).

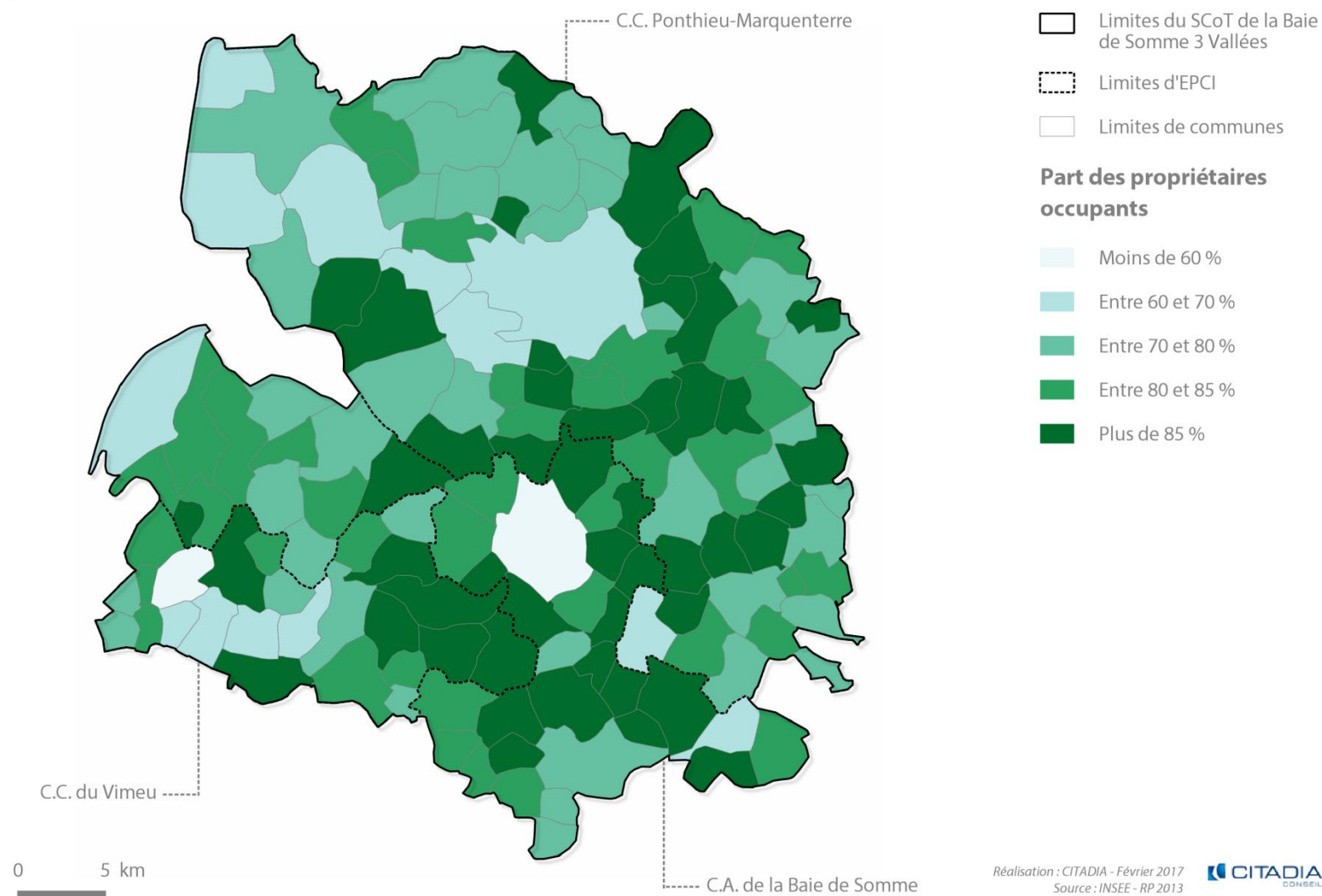
Ces proportions sont plus élevées dans les CC du Ponthieu-Marquenterre et du Vimeu. Elles diffèrent fortement en raison de la très faible part du parc locatif social dans ces deux intercommunalités (respectivement 3% et 8% des résidences principales). La CA de la Baie de Somme présente les statuts d'occupation les plus variés avec 61% de propriétaires occupants, 20% de locataires privés et 17% de locataires dans le parc social.

L'offre locative sociale est donc bien plus importante dans la CA de la Baie de Somme (17%). Abbeville concentre l'essentiel de l'offre locative sociale (33% de son parc).



Part des propriétaires occupants en 2013

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées



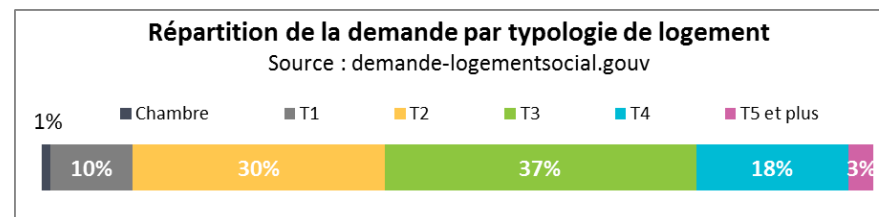
3.3. Une offre locative sociale peu répartie sur le territoire

La base de données RPLS comptabilisant le logement social géré par des bailleurs sociaux fait état d'une offre de 5 426 logements sociaux sur le territoire de BS3V.

L'offre sociale est concentrée dans la CABS, soit 75% de l'offre sociale du territoire de SCoT. Abbeville concentre à elle seule 3 726 logements sociaux (soit 69% de l'offre territoriale). Le reste du territoire propose entre 0% et 5% de l'offre totale. Bien que cette répartition s'explique par la localisation préférentielle des ménages les plus modestes à proximité immédiate des équipements et services, et particulièrement en matière de transports en commun, elle peut gêner l'installation de jeunes ménages dans des communes plus rurales mais propices à leur besoins (emplois spécifiques, etc.) et ainsi mettre à mal la notion d'équilibre sociale de l'habitat.

Sur le territoire du SCoT, il y a 2,9 demandes pour 1 attribution, révélant ainsi une faible pression sur le parc social comparativement à la situation nationale (5 demandes pour 1 attribution).

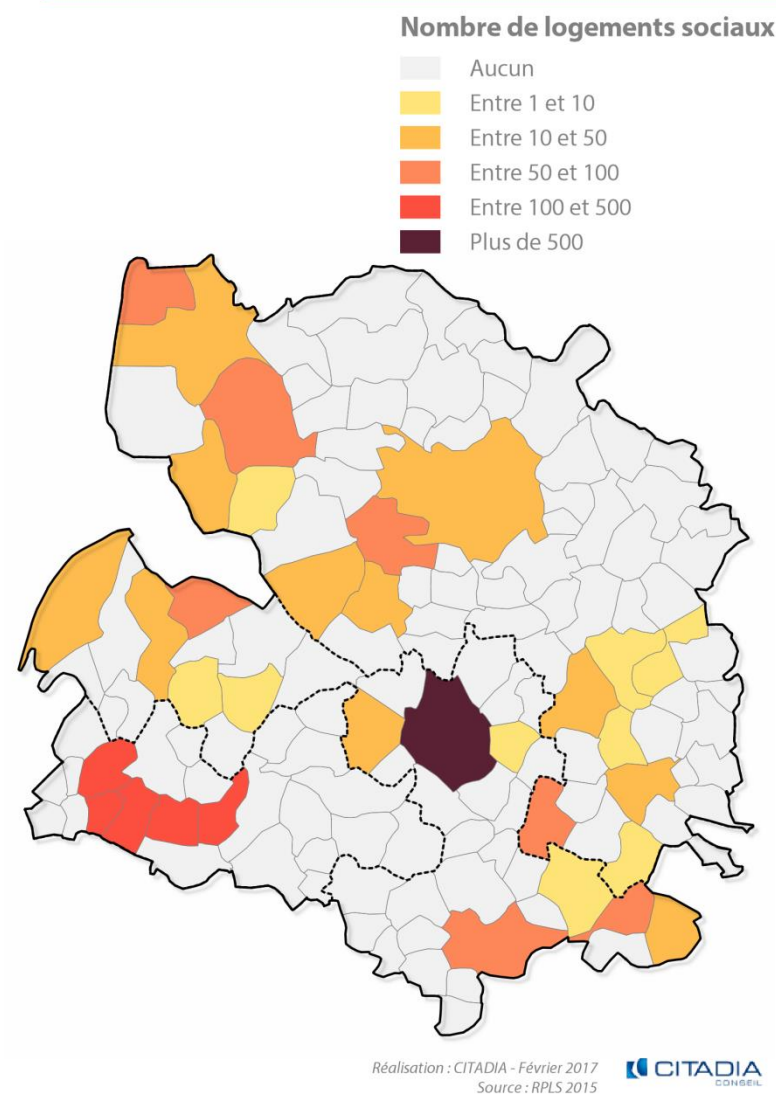
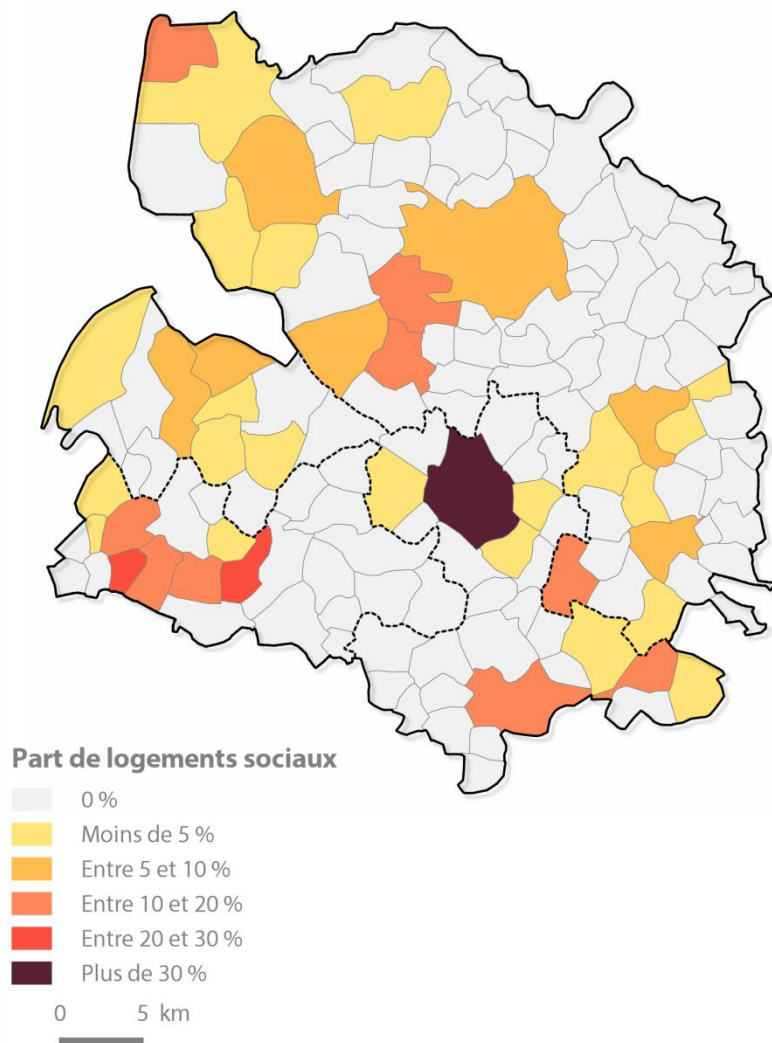
La demande est principalement concentrée sur les T2 et T3 entraînant ainsi une pression plus importante, d'autant plus amplifiée que cette typologie est également moins représentée sur le marché privé.



	Pression sur la demande (ratio demande/attribution)						
	Total	T1	T2	T3	T4	T5	T6 ou plus
BS3V	2,9	5,3	5,0	3,0	1,5	2,2	3,0
CABS	2,7	3,9	4,8	2,6	1,4	2,2	2,0
CCPM	3,4	25,0	4,5	4,5	1,5	2,3	
CCV	4,1	30,0	6,8	3,9	2,2	2,0	
Département	2,9	4,3	3,8	2,3	2,5	2,0	0,9

Part et nombre de logements sociaux en 2015

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées



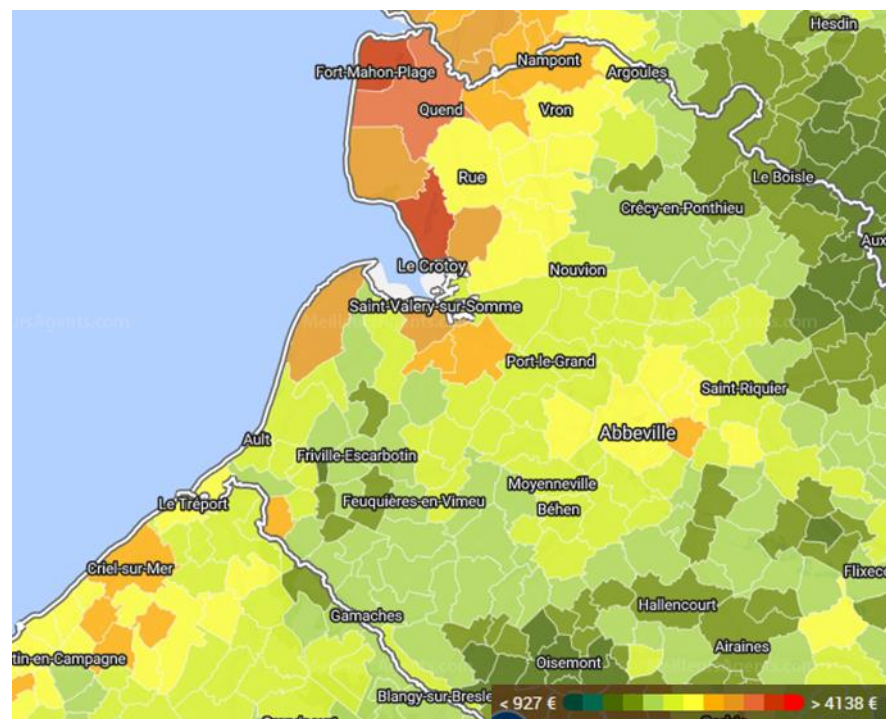
4. Un marché du logement stimulé par le parc de résidences secondaires

4.1. Une proximité du littoral impactant les marchés immobiliers

Les prix de l'immobilier sur le territoire sont compris entre 90 500€ (dans l'ancienne CC du Vimeu Industriel) et 131 000€ (dans l'ancienne CC du Canton de Novion) en moyenne selon les secteurs pour les biens individuels.

Il existe des variations non négligeables selon les communes avec des prix de plus en plus élevés à proximité de la côte. Ce phénomène correspond à l'adaptation des prix du marché à l'attractivité du littoral. La couronne d'Abbeville correspond également à une zone où les prix de l'immobilier sont légèrement plus importants, à proximité du premier pôle urbain du territoire.

A Abbeville, le prix de vente moyen d'un appartement est de 1 783€/m², le prix de vente moyen d'une maison est de 1 369€/m², soit des prix bien inférieurs aux communes sur la côte comme Le Crotoy par exemple. Les prix connaissent une baisse de l'ordre de 0,5% depuis un an.



Source : Meilleurs Agents.com

4.2. Un territoire globalement accessible pour les primo-accédant

Afin de mettre en regard les prix du marché et les capacités d'emprunt des ménages, des simulations d'accession à la propriété pour différents types de ménages ont été réalisées.

Elles s'appuient sur les revenus disponibles de ménages locataires (donc primo-accédants) habitant le territoire.

Deux exemples ont été choisis :

- Un ménage de 2 personnes, par exemple, un couple
- Un ménage de 3 personnes, soit un couple avec 1 enfant.

Ces simulations estiment la capacité d'emprunt pour ces deux types de ménages, dans des conditions « classiques », à savoir :

- Un apport de 10 % ;
- Un prêt sur 20 ans, à un taux d'intérêt de 2% par an ;
- Un taux d'effort maximal de 30 % ;

Elles mettent en regard cette capacité d'emprunt avec les prix de différents types de biens présents sur le marché (détaillés dans le tableau ci-contre).

Les simulations mettent en avant un marché relativement accessible dans l'ensemble du territoire, hormis le littoral où les prix sont plus élevés et les ménages sont en concurrence avec les investisseurs et les acquéreurs de maisons secondaires.

		Individuel ancien Abbeville	Individuel ancien 1ère Couronne	Individuel ancien 2ème Couronne	Individuel ancien Bord de mer
Caractéristiques du bien	Surface (m²)	-	-	-	-
	Prix /m²	-	-	-	-
	Prix d'achat	115 500 €	118 000 €	90 500 €	130 000 €
	Frais de Notaire	8 663 €	8 850 €	6 788 €	9 750 €
	Enveloppe totale d'achat	124 163 €	126 850 €	97 288 €	139 750 €
Caractéristiques du prêt	Taux d'intérêt	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%
	Durée (années)	20	20	20	20
	Apport	10%	10%	10%	10%
	Coût du bien hors apport	111 746 €	114 165 €	87 559 €	125 775 €
Capacité d'emprunt	Remboursement annuel	6 834 €	6 982 €	5 355 €	7 692 €
	Taux d'effort	30%	30%	30%	30%
	Revenus annuels nécessaires	22 790 €	23 280 €	17 850 €	25 640 €
Part des ménages primo-accédants de 2 personnes de l'Abbevillois pouvant y accéder		50%	30%	60%	30%
Part des ménages primo-accédants de 3 personnes de l'Abbevillois pouvant y accéder		50%	50%	70%	40%
Part des ménages primo-accédants de 2 personnes du bord de mer pouvant y accéder		50%	50%	70%	40%
Part des ménages primo-accédants de 3 personnes du bord de mer pouvant y accéder		70%	60%	80%	50%
Part des ménages primo-accédants de 2 personnes de "l'intérieur des terres" pouvant y accéder		40%	40%	60%	30%
Part des ménages primo-accédants de 3 personnes de "l'intérieur des terres" pouvant y accéder		60%	60%	80%	50%

Grandes thématiques	Principaux constats	Enjeux de demain
Poids démographique	• Pôle démographique départemental porté par trois polarités (Abbeville, pôle des « 3F », littoral) • Une population relativement stable	• Conforter le poids démographique du territoire à l'échelle de la Somme
Evolution démographique	• Un vieillissement fort qui se poursuit • Un desserrement des ménages conforme à la moyenne nationale	• Adapter le parc de logements et les équipements aux besoins actuels et futurs de la population
Attractivité territoriale	• Un solde migratoire négatif et un solde naturel nul qui traduisent le manque d'attractivité du territoire auprès des familles et des jeunes notamment	• Attirer et retenir des jeunes ménages pour enrayer le vieillissement de la population et provoquer un regain démographique
Activité de construction de logements	• Une activité de la construction fortement ralentie depuis 2008 • Un nombre de constructions qui ne permet pas de répondre aux besoins des habitants présents	• Utiliser le parc de logements vacants pour offrir de nouveaux logements et répondre aux besoins de la population locale
Parc de logements	• Une forte proportion de résidences secondaires • Un parc plutôt ancien sujet à des situations d'inconfort	• Encourager le renouvellement du parc existant pour rendre le parc plus attractif, en particulier dans les terres intérieures
Typologie de logements	• Une offre de logements locatifs privés et sociaux fortement polarisée par la CABS • Une surreprésentation de très grands logements	• Diversifier l'offre de logements sur le territoire • Faciliter les parcours résidentiels à l'échelle des polarités et du territoire de Baie de Somme 3 Vallées • Travailler autour de la notion d'équilibre social de l'habitat
Marché du logement	• Un marché du logement aux prix élevés dans les communes littorales	• Garantir un parc de logement accessible sur le littoral pour ne pas devenir un parc entièrement secondaire • Permettre le maintien et le renouvellement de la population locale sur la côte

A faint, light gray map of Europe serves as the background for the slide. On the left side, there is a large yellow triangle pointing to the right, which contains the number 2.

2

**Des mobilités fortement
motorisées malgré des
infrastructures favorables à
des pratiques plus durables**

Chapitre 2 : Des mobilités fortement motorisées malgré des infrastructures favorables à des pratiques plus durables

I. Un territoire bien équipé en infrastructures pour des déplacements multimodaux facilités

1. Un réseau ferroviaire garant d'une offre compétitive

1.1. Un réseau de gares dense et hiérarchisé

Le territoire de Baie de Somme 3 Vallées compte de nombreux points d'entrée complémentaires qui garantissent une meilleure répartition de l'offre. Principalement inscrit dans la vallée de la Somme, le faisceau ferroviaire du territoire compte 2 nœuds principaux, Abbeville et Noyelles-sur-Mer, à partir desquels s'articulent 4 lignes dont 2 lignes touristiques. Le territoire compte ainsi un réseau de 19 gares ou haltes hiérarchisées :

- Une gare TER dite « moyenne » : Abbeville
- 13 gares ou points d'arrêt
- 4 stations touristiques
- 2 haltes de Taxi à la demande (Fontaine-sur-Somme, Long-le-Catelet)

Ce réseau hiérarchisé et complémentaire a permis le maintien d'une offre, parfois minimale, dans un nombre de points d'entrée sur le réseau plus important. Parmi les 19 gares, celle d'Abbeville et de Noyelles-sur-Mer présentent un profil mixte de gare de voyageurs et de fret. La gare du Tréport-Mers en Seine-Maritime,

située à 20 min en voiture de Feuquières-en-Vimeu, représente également une alternative pour les habitants au sud-ouest du territoire.

La répartition des gares et des haltes garantit à plus de 90% des habitants du territoire du SCoT un accès en moins de 10 min en voiture à une offre régulière.

Toutefois, dans les faits, cette accessibilité est variable selon les gares. La gare d'Abbeville bénéficie d'un positionnement stratégique à seulement 10 min à pied du centre-ville et à proximité d'une aire de stationnement commerçante importante, à même de compenser un nombre de places relativement faible. Elle se situe relativement loin des zones d'activités rassemblées à l'ouest du territoire.

A contrario, la gare de Feuquerolles se positionne à mi-chemin entre les zones d'activités et le centre-ville de Feuquières-en-Vimeu. Elle ne bénéficie toutefois d'aucun aménagement ni de signalétique pour la mettre en valeur.

1.2. Des lignes régulières pour des mobilités locales

Les gares du territoire sont desservies respectivement par 5 lignes : une ligne Intercités, deux lignes de l'offre TER de l'ancienne région Picardie et 2 lignes touristiques gérées par la CFBS.

Les premières correspondent au faisceau principal qui longe la vallée de la Somme urbanisée depuis Amiens jusqu'à l'embouchure puis rejoignent au nord Calais via Rang-du-Fliers et au sud Le Tréport-Mers via le Vimeu.

- **Ligne Intercités : Paris-Amiens-Abbeville-Boulogne**

La ligne Intercités permet de rejoindre Paris depuis Abbeville en moins de 2h et Boulogne en 55 min. Elle dessert également les gares de Rue et Noyelles-sur-Mer. La ligne n'est toutefois pas électrifiée entre Amiens et Boulogne, ce qui rend nécessaire un changement de locomotive en gare d'Amiens et nuit à la compétitivité de l'offre, qui compte 10 trains par jour et par sens. L'électrification de la ligne est inscrite au Contrat de Plan Etat Région 2015-2020.

- **Ligne 24 : Paris-Amiens-Abbeville-Calais**

La ligne 24 dessert Abbeville, Longpré-les-Corps-Saints, Pont-Rémy, Noyelles-sur-Mer et Rue, ainsi que les 2 haltes de Taxi à la demande. La desserte en nombre de trains par jour diffère fortement selon les gares : avec 18 arrêts à Longpré-Corps-Saint par jour et par sens, 11 à Noyelles et Rue et 9 à Port-Rémy. L'offre rend ainsi les déplacements entre les gares du territoire difficiles sauf pour rejoindre Abbeville qui est toujours desservie.

Les 2 haltes de Taxi à la Demande sont desservies uniquement en semaine à des horaires adaptés aux déplacements des actifs et des scolaires : pour rejoindre Longpré-Corps-Saint et la ligne régulière.

- **Ligne 25 : Abbeville-Le Tréport-Mers**

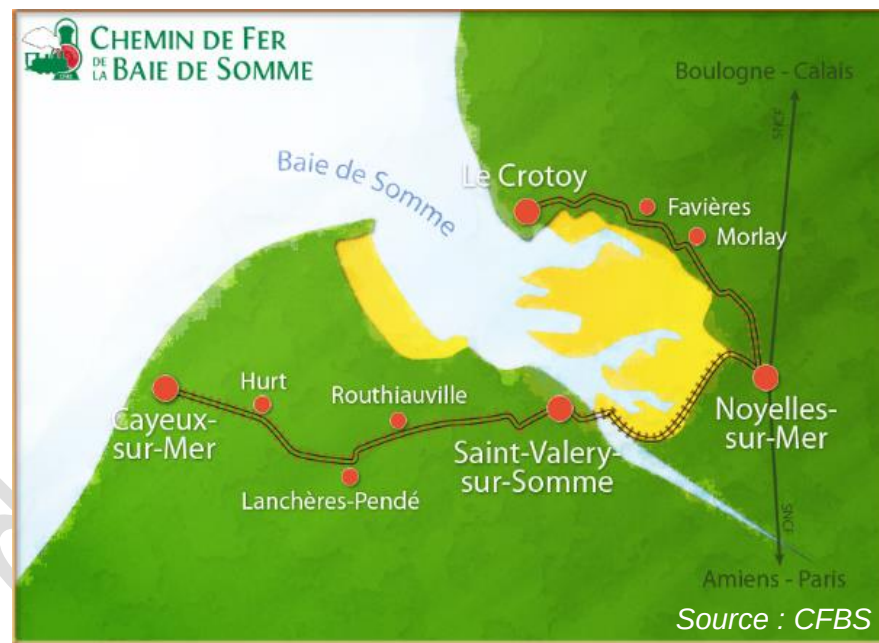
La ligne 25 dessert Abbeville, Miannay, Quesnoy-le-Montant, Acheux-Franleu, Chépy-Valines, Feuquerolles, Feuquières-Fressenneville, Woincourt et Yzengremer. 8 des 10 voyages par jour et par sens sont assurés par des autocars avec des horaires adaptés pour les déplacements des actifs et des scolaires. La ligne dessert principalement les gares de Feuquerolles, Feuquières-Fressenneville et Woincourt, tandis que les autres arrêts ne sont desservis qu'une à 3 fois par jour et par sens. Cette offre déjà partiellement réduite est menacée de connaître une suspension du trafic voyageur à moyenne échéance.

Les deux lignes régulières présentées assurent un service compétitif par rapport au temps d'accès en voiture entre les principaux pôles du territoire desservis, ainsi qu'avec la capitale de la Somme, Amiens. Les gares du territoire sont majoritairement fréquentées par des actifs qui habitent la commune dans laquelle elles sont implantées. Ceux-ci se rendent principalement à Amiens, Paris ou Saint-Roch.

Trajet	Temps en train minimal	Temps en voiture
Abbeville-Amiens	27 min	42 min
Abbeville-Rue	13 min	25 min
Abbeville-Feuquières-Fressenneville	25 min	29 min

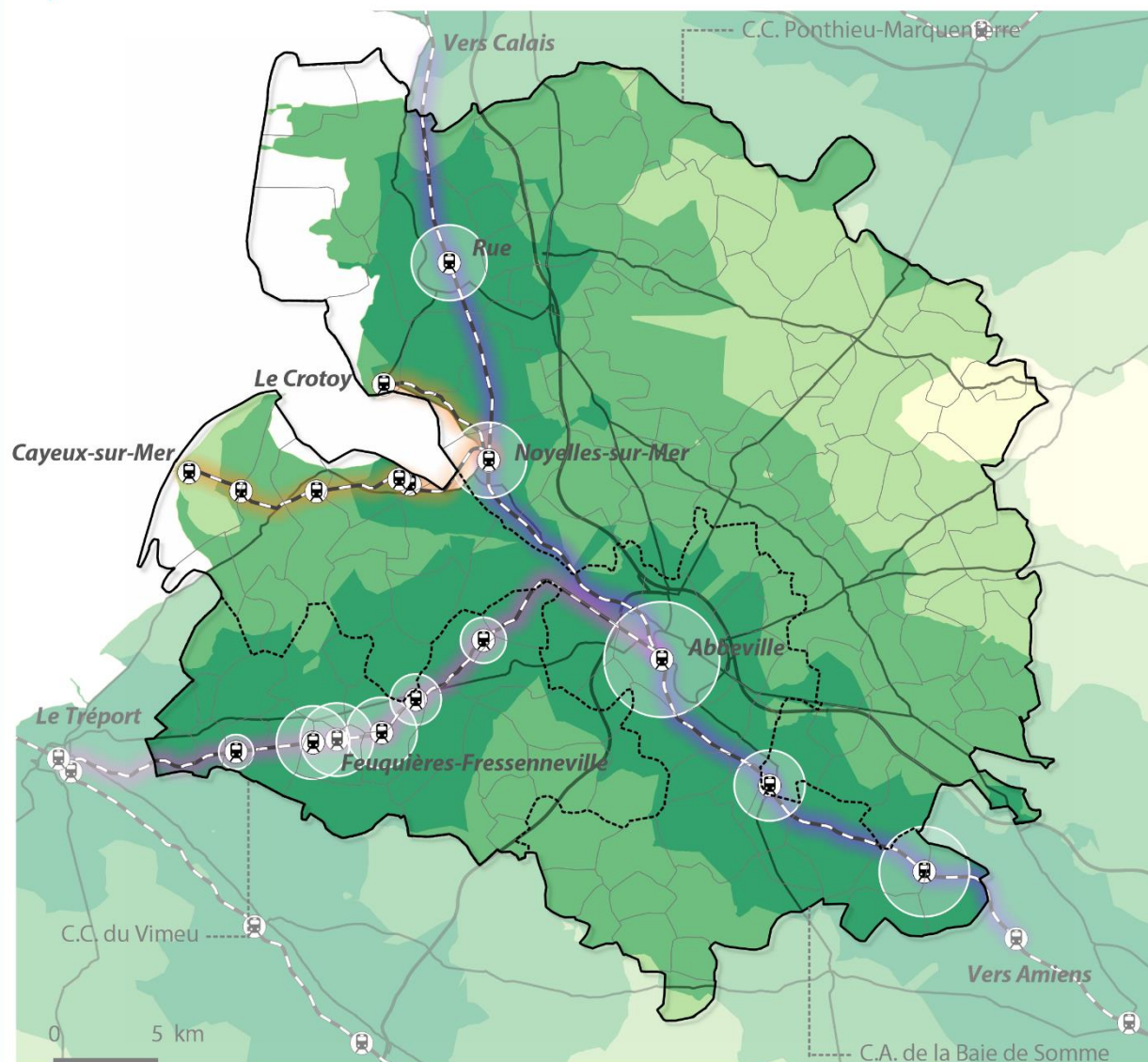
- **Lignes touristiques : Noyelles-sur-Mer/Le Crotoy et Noyelles-sur-Mer/Cayeux-sur-Mer**

Les deux lignes touristiques permettent de rejoindre les principales stations balnéaires depuis Noyelles-sur-Mer et représentent une offre récréative et appréciée par les touristes.



Réseau ferroviaire

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées



- Limites du SCoT
- Limites d'EPCI
- Limites de communes

Réseau de communication

- Réseau routier principal
- Voie ferrée
- Ligne Amiens - Abbeville - Calais
- Ligne Abbeville - le Tréport
- Lignes touristiques le Crotoy - Saint-Valery-sur-Somme - Cayeux-sur-Mer

Accessibilité aux gares

- 5 minutes en voiture
- 10 minutes en voiture
- 15 minutes en voiture
- 20 minutes en voiture

Nombre de trains SNCF par jour et par sens



Distance aux gares	Part de la population desservie
5 minutes	67,5%
10 minutes	91,6%
15 minutes	98,6%
20 minutes	99,1%

Réalisation : CITADIA - Mars 2017
Sources : IGN, SNCF

CITADIA
CONSEIL

2. Un réseau routier, garant de l'accessibilité au grand territoire

Située au centre du territoire, Abbeville se positionne au croisement de deux autoroutes garantissant au territoire une excellente accessibilité aux principales agglomérations du nord-ouest de la France avec :

- la A 28 qui permet de rejoindre Rouen via Neufchâtel
- la A16 qui lie Paris (via Beauvais) au sud à Calais (via Boulogne-sur-Mer) au nord.

Le réseau routier est ainsi complémentaire au réseau ferré plus favorable à des mobilités à l'échelle de la Somme ou pour rejoindre le Tréport ou Calais, via la présence de 6 entrées/sorties d'autoroute bien réparties sur le territoire.

A l'échelle du SCoT, un réseau de départementales radiales depuis Abbeville se dessine : RD925, RD901, RD1001 et RD928. Deux axes est-ouest RD938 et RD32 facilitent les mobilités transversales au territoire mais se situent toutes deux au nord d'Abbeville. La RD940 permet par ailleurs de longer l'ensemble de la côte picarde.

Cette bonne accessibilité routière explique le fort recours à la voiture, à la fois de la part des habitants et que des visiteurs. Certains axes connaissent ainsi un trafic très dense avec plus de

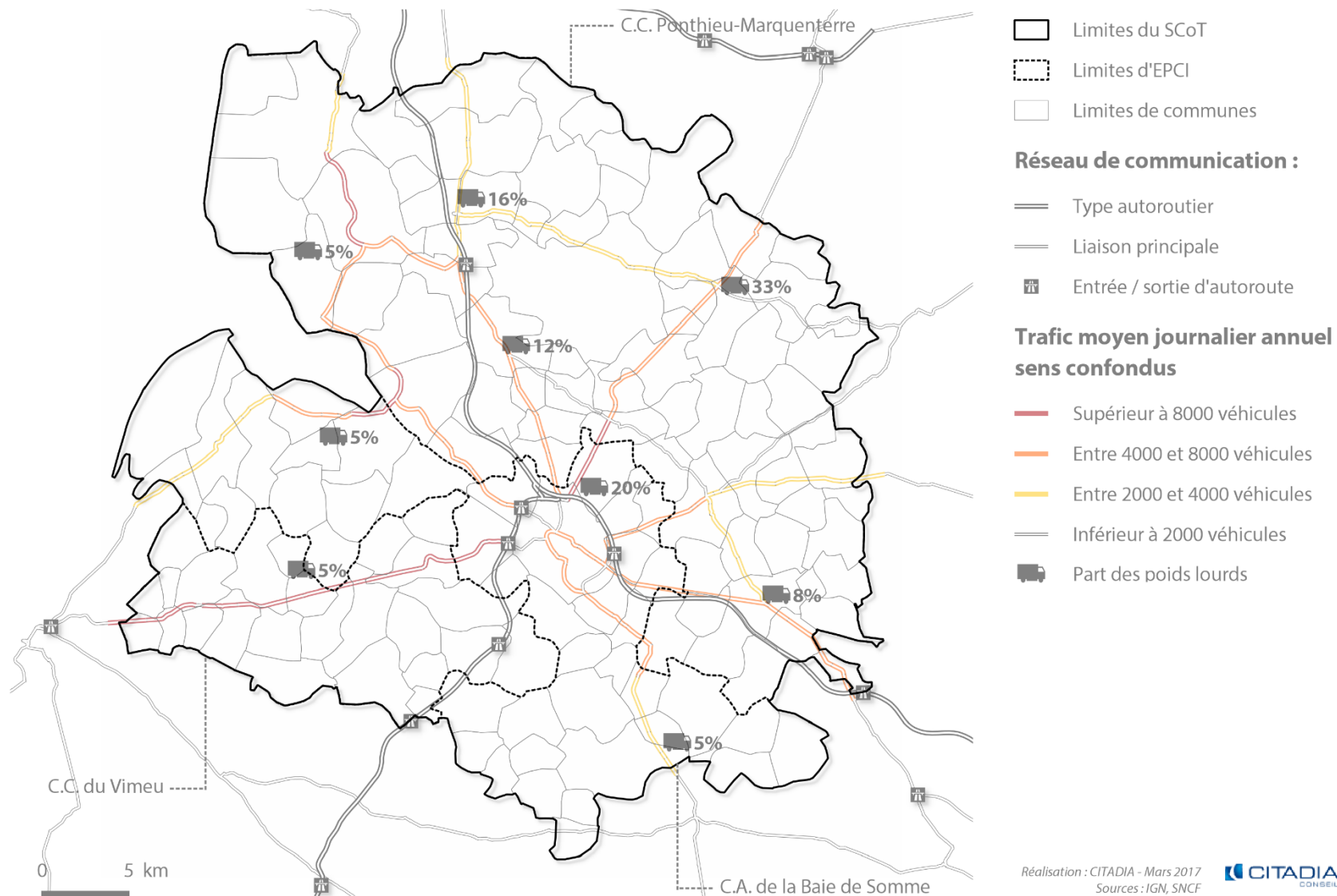
8 000 véhicules par jour notamment entre Abbeville et Feuquières-en-Vimeu (RD925) et en direction de Crécy-en-Ponthieu (RD928). Le premier axe est ainsi fortement encombré et ne permet pas d'absorber les flux (liaison jugée insatisfaisante dans le SRADDT de Picardie Objectif 2030). Le trafic de transit est également important en particulier sur la RD928 avec un trafic de poids lourds qui représente jusqu'à 30% des mouvements au total.

L'importance de ces flux est à l'origine de nuisances (pollution, bruit) auxquels la société civile est de plus en plus sensible. De nombreux contournements ont déjà été aménagés pour limiter la traversée des bourgs par les principaux axes, même si certaines communes sont encore concernées comme Crécy-en-Ponthieu.

Concernant la sécurité routière, le territoire connaît une accidentologie plus forte que le reste de l'ancienne région Picardie entre 2003 et 2005, en particulier dans les communes aux alentours d'Abbeville (Abbeville non compris). En 2013, on compte encore 9 accidents mortels sur le territoire.

Réseau routier

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées



3. Des infrastructures dédiées aux liaisons douces développées mais principalement mobilisées pour les déplacements de loisirs

3.1. Des liaisons cyclables bien denses et bien interconnectées

Le territoire de Baie de Somme 3 Vallées est traversé par plusieurs axes cyclables structurés dont les tracés ont été pensés à l'échelle régionale, nationale et européenne. L'Eurovéloroute 4 longe ainsi la côte depuis la côte d'Opale jusqu'à la Bretagne et la Véloroute « La Vallée de la Somme » suit les chemins de halage sur 120 km.

A l'échelle du territoire, 46 km de pistes cyclables répartis en 9 circuits permettent de découvrir l'ouest du territoire et offre une alternative au tout-voiture, même dans les pratiques quotidiennes. Un Plan mobilité jeune a également été mis en place avec un cyclobus afin de favoriser la pratique du vélo chez les collégiens notamment.

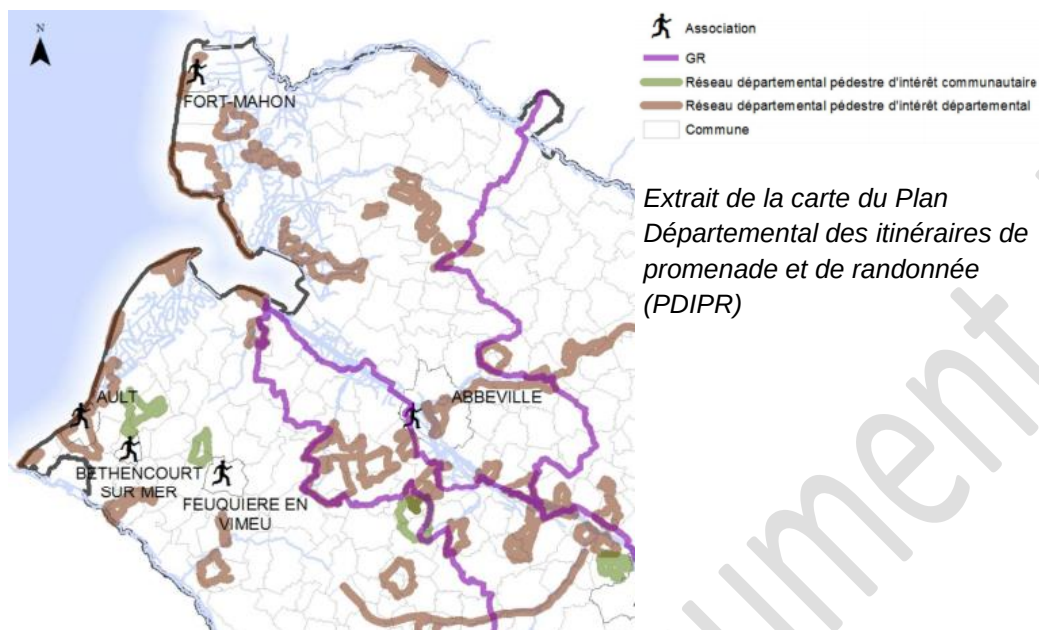
À l'échelle des communes, les aménagements sont moins importants, pourtant le territoire par sa topographie porte un fort potentiel pour les modes doux. Seule l'ex-CC de l'Abbevillois portait un schéma directeur cyclable qui n'est pas étendu au-delà de l'ancien EPCI. Le circuit « la Ronde de l'eau » à Abbeville est l'aménagement le plus emblématique. Plusieurs communes ont installé des abris à vélos, notamment dans les centres-bourgs où demeurent des commerces et services (Fort-Mahon, Le Crotoy, Long, etc.).

Par ailleurs, il existe des aides financières pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique et les entreprises sont encouragées à mettre en place l'indemnité kilométrique pour les trajets domicile-travail effectués à vélo.



3.2.Des aménagements pour les mobilités piétonnes attractifs

A l'image des liaisons cyclables, les aménagements pour piétons sont nombreux avec d'importants parcours de randonnée, alors que la pratique de la marche comme mode de déplacement reste marginal et à mettre en valeur.



3.3. La Somme, un axe dédié aux loisirs

L'envasement a rendu le gabarit de la Somme insuffisant pour les péniches commerciales actuelles. C'est donc la navigation de plaisance et le tourisme qui maintiennent les activités sur le fleuve canalisé. En tant que propriétaire de cette infrastructure structurante, de Péronne à Saint-Valery-sur-Somme, le Département a entrepris depuis 2006 de nombreux travaux destinés à valoriser le fleuve : pontons d'embarquement, débarquement pour les canoës-kayak, aménagements pour la pêche, haltes et relais nautiques pour les bateaux, etc.

Le fleuve n'est ainsi plus support de mobilités du quotidien mais les chemins de halage sont à entretenir pour les randonnées et promenades.



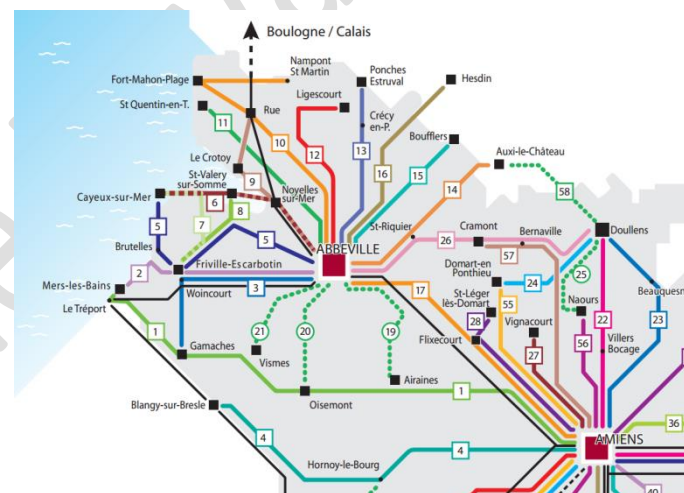
4. Une offre en transport en commun principalement régionale

L'offre régionale Trans'80 qui dessert l'ensemble du département de la Somme compte 25 lignes sur le territoire, dont 3 lignes de marché. Le réseau présente une architecture en étoile autour d'Abbeville et dessert 2 communes sur 3 (99 communes). La longueur des parcours des différentes lignes, privilégiant la desserte du plus grand nombre, peut constituer un obstacle à la compétitivité du service par rapport à un trajet en voiture notamment. Cette offre apparaît ainsi plutôt adaptée pour les ménages non-motorisés qui correspondent à 16% des ménages du territoire (voir carte ci-dessous). Les recettes par ligne témoignent d'une hausse de la fréquentation de la plupart des services sur le territoire depuis 2012. Cette augmentation s'explique par l'effort de communication réalisé : fiches horaires en ligne, nouveaux poteaux d'arrêt, etc.

A cette offre tout public, s'ajoutent les lignes scolaires assurant le transport des élèves, entièrement pris en charge par le Département sauf dans l'ex-CC de l'Abbevillois.

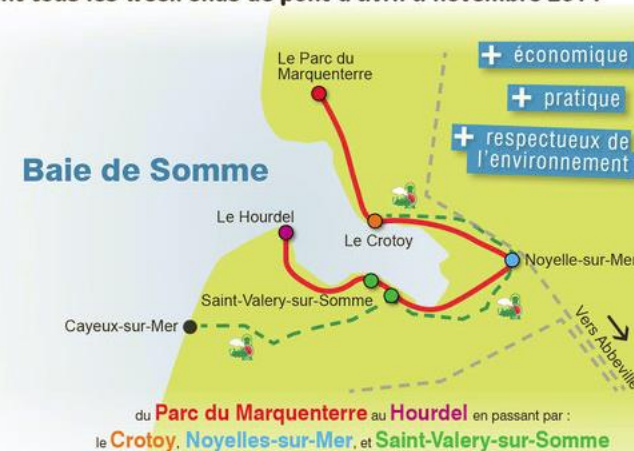
A l'échelle plus locale, seule l'agglomération d'Abbeville dispose d'un réseau urbain (BAAG) proposant 4 lignes urbaines régulières, 1 ligne scolaire et du transport à la demande (TAD) dans les quartiers excentrés d'Abbeville et dans les communes rurales les mercredis et samedis après-midi, tout au long de l'année. L'agglomération propose également le service EVASION, service de transport des personnes à mobilité réduite, qui propose une prise en charge au domicile jusqu'au lieu de destination, sur l'ensemble du périmètre de l'ancienne Communauté de Communes de l'Abbevillois. Ce service est réservé aux personnes titulaires de la carte orange et fonctionne du lundi au vendredi de 9h30 à 11h30 et de 14h15 à 16 h15.

Par ailleurs, afin de lutter contre la congestion automobile lors des périodes de forte fréquentation touristique, une navette de desserte littorale « Baie mobile » permet de rejoindre les différentes stations balnéaires les longs weekends.



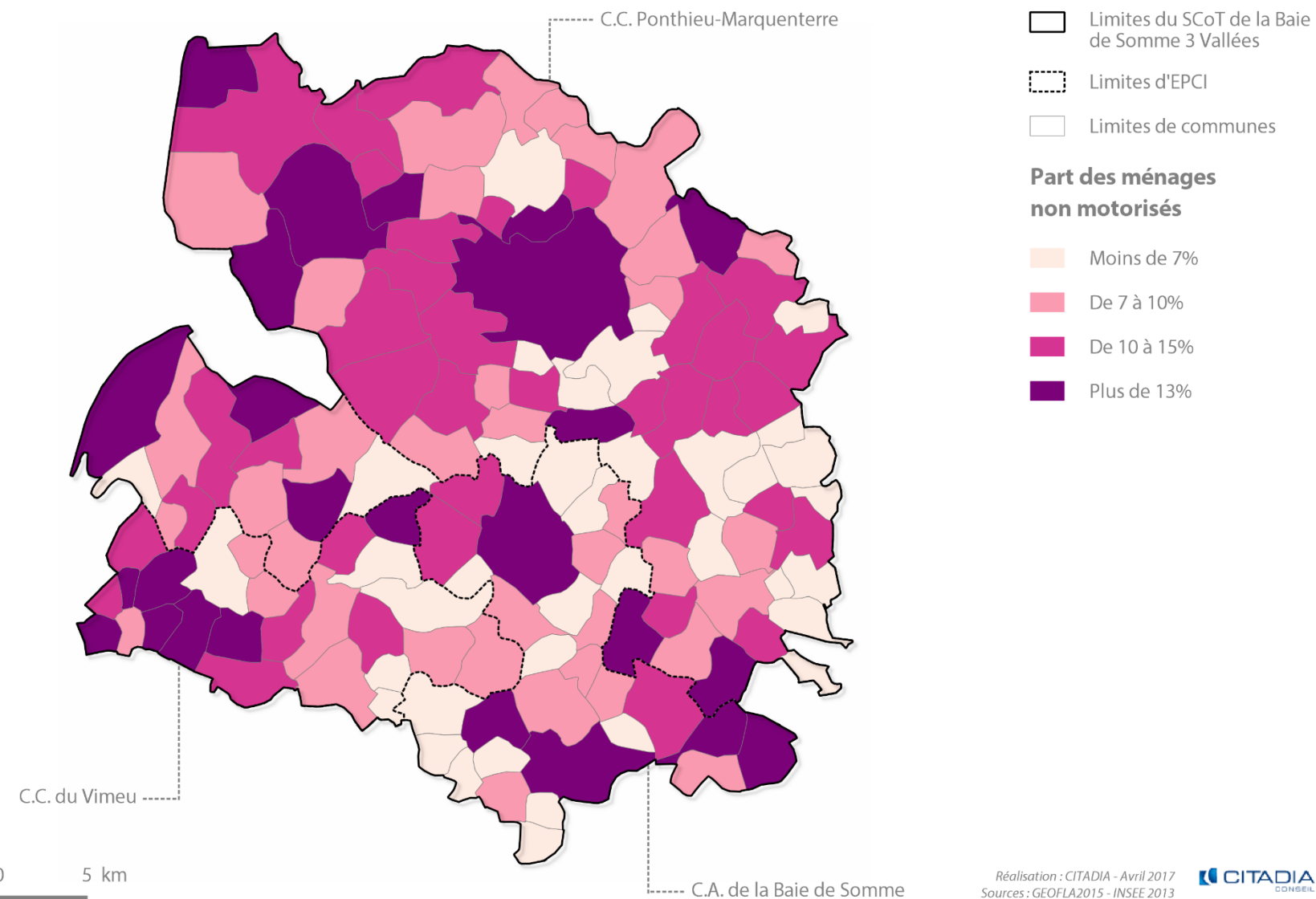
Extrait de la carte du réseau Trans'80

Durant tous les week ends de pont d'avril à novembre 2014



Part des ménages non motorisés

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées

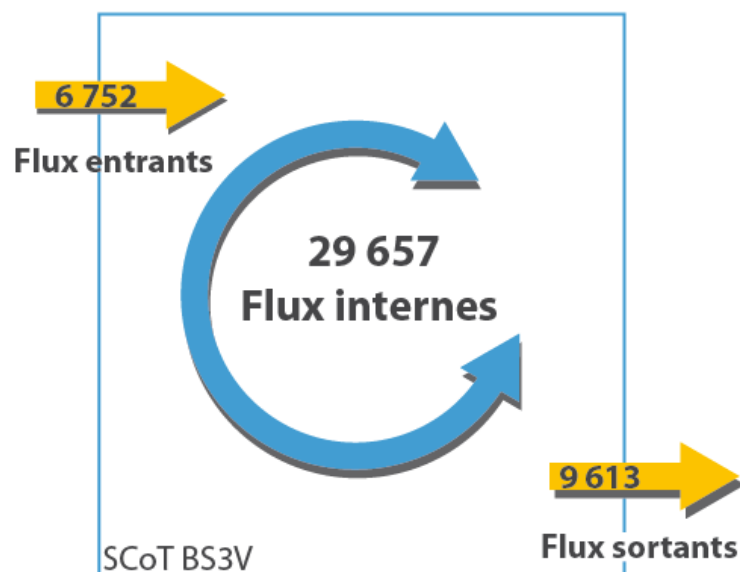


II. Des pratiques de mobilités qui mettent en avant l'échelle du SCoT

1. Des flux domicile travail principalement internes au territoire

Les données INSEE de 2013 indiquent que le territoire du SCoT est concerné quotidiennement par 46 022 déplacements ayant pour motif principal le travail.

L'analyse de la distribution de ces flux domicile-travail montre que la grande majorité de ces déplacements sont réalisés au sein du périmètre du SCoT (64%), suivi par les flux sortants (21%) puis entrants (15%).



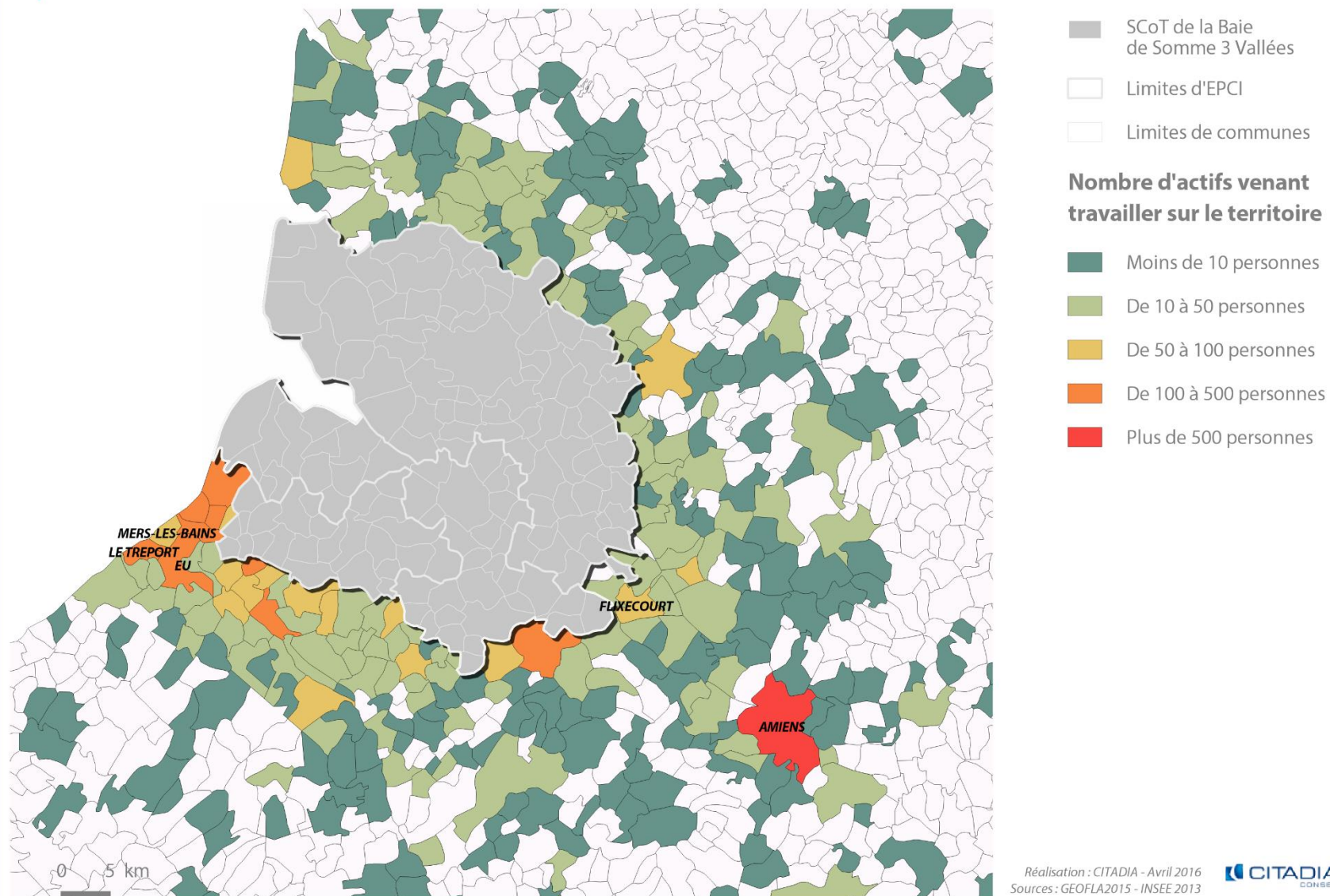
Cette répartition des flux domicile-travail démontre d'une part, que le territoire du SCoT présente une certaine cohérence en termes de bassin de vie avec des habitants qui travaillent dans le périmètre délimité, d'autre part, qu'il représente un important pôle d'emploi à l'échelle de la Somme, également capable d'attirer des actifs des territoires voisins.

En effet, bien que le solde des navettes domicile-travail (rapport entre les flux entrants et sortants) soit négatif, la part des actifs résidant et travaillant sur le périmètre du SCoT reste très importante (64%) pour un territoire à dominante rurale. Par ailleurs, environ 20% des actifs travaillent sur leur commune de résidence.

Concernant les flux entrants (6 752 déplacements journaliers), ces derniers proviennent en grande majorité des EPCI limitrophes. Cette dynamique témoigne de l'attractivité du marché de l'emploi du territoire du SCoT notamment vis-à-vis des territoires ruraux extérieurs.

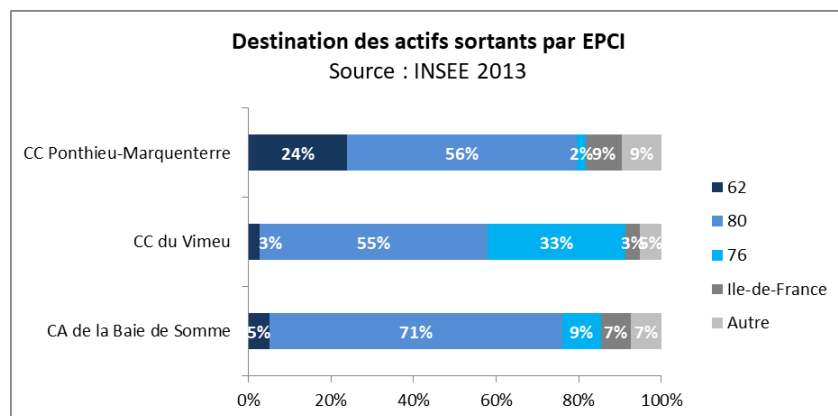
Mobilités domicile-travail : flux entrants

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées

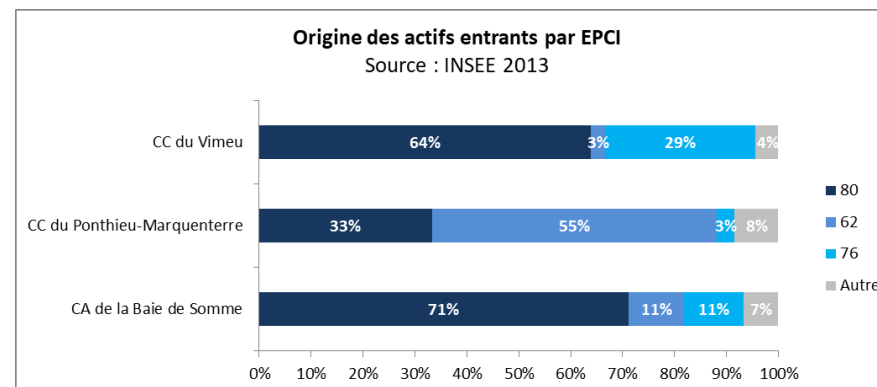


La proximité géographique est également une composante qui ressort de l'analyse des flux sortants du territoire avec par ailleurs une forte polarisation de la CA d'Amiens métropole.

Ainsi sur les 9 613 actifs qui quittent le territoire du SCoT, 5 978 se rendent dans le reste de la Somme pour aller travailler (62%) dont 2988 vers la métropole amiénoise (31% des flux sortants totaux). La Seine-Maritime représente la deuxième destination des actifs sortants du territoire (13%), suivie du Pas-de-Calais (11%) et de la région Île-de-France (6%).



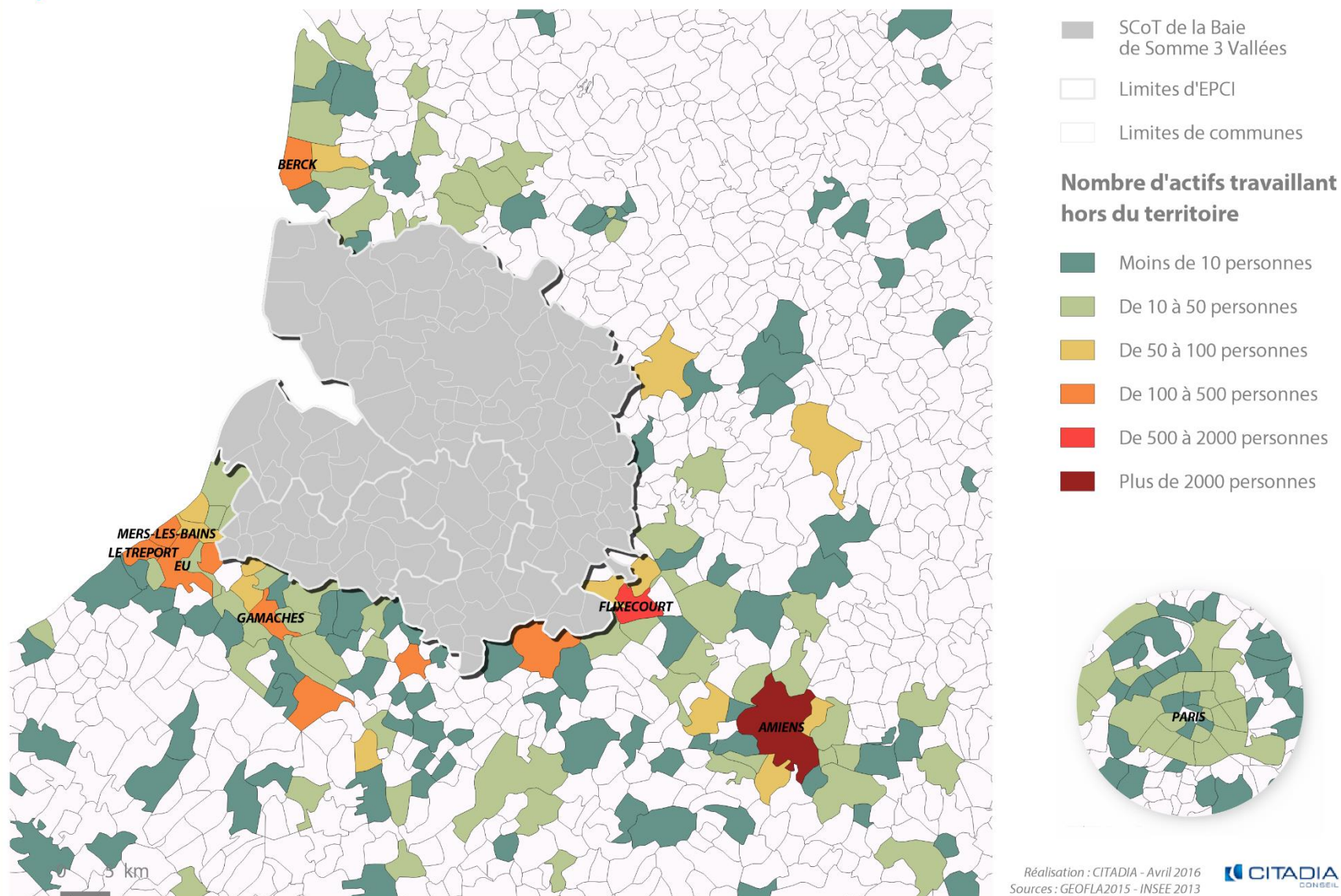
Concernant les actifs entrants, ceux-ci sont principalement des actifs du reste de la Somme (62%), du Pas-de-Calais (17%) et de la Seine-Maritime (15%). Leur destination au sein du territoire du SCoT suit là encore une logique de proximité avec une plus forte part de Seinomarins travaillant dans la CC du Vimeu et une majorité d'actifs issus du Pas-de-Calais dans la CC Ponthieu-Marquenterre.



A l'échelle du territoire du SCoT, les actifs qui résident et travaillent au sein du périmètre sont 64% à travailler dans leur commune de résidence. Plus généralement, la majorité des flux s'effectuent au sein-même des EPCI : 85% des actifs résidant dans la CA de la Baie Somme et travaillant au sein du territoire du SCoT restent dans leur EPCI, 74% pour la CC du Vimeu et 64% pour la CC Ponthieu Marquenterre. Cette part est plus faible pour cette dernière car elle concentre moins d'emplois. Globalement, 58% des actifs résidant et travaillant dans le territoire du SCoT travaillent dans la seule commune d'Abbeville, premier pôle d'emploi du territoire. A titre de comparaison, Feuquières-en-Vimeu, deuxième destination au sein du SCoT ne polarise que 5% des déplacements.

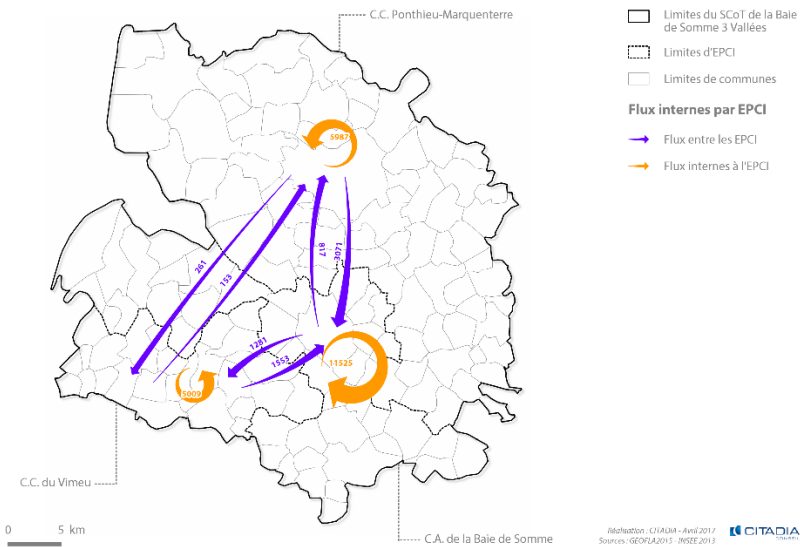
Mobilités domicile-travail : flux sortants

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées



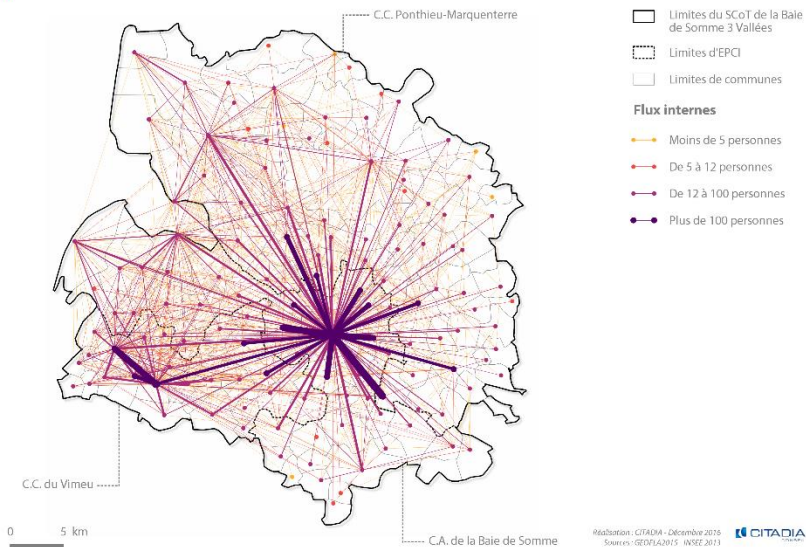
Mobilités domicile-travail : flux internes par EPCI

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées



Mobilités domicile-travail : flux internes

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées



2. Des flux domicile-études qui illustrent une offre d'équipements d'enseignement incomplète

L'analyse des flux domicile-études est complémentaire à celle des flux domicile-travail dans la mesure où les élèves et les étudiants adoptent des stratégies de déplacement différentes des actifs.

En effet, si pour les élèves de la maternelle au secondaire la mobilité reste très fortement corrélée au lieu de résidence et à la carte scolaire, celle des étudiants reflète davantage des logiques guidées en fonction de l'offre en enseignement disponible.

L'analyse ci-dessous s'applique à distinguer ces flux en fonction des six niveaux scolaires que sont : la petite enfance, la maternelle, l'école élémentaire, le secondaire et le supérieur. Par ailleurs, cette distinction permet également d'illustrer plus aisément leurs enjeux respectifs.

A l'image des flux pendulaires, les flux domicile-études s'effectuent principalement à l'échelle du SCoT avec 86% des 21 970 élèves du territoire qui y étudient et seulement 14 % qui le quittent. Cette répartition est toutefois très variable selon les niveaux et illustre l'adéquation entre l'offre disponible sur le territoire et la demande.

Ainsi, l'offre en écoles maternelles et élémentaires apparaît suffisante, tandis que l'évasion est plus importante pour la petite enfance et les élèves en âge d'aller au collège (environ 7 % qui quittent le territoire). Baie de Somme 3 Vallées compte plus d'un cinquième des élèves en âge d'aller au lycée qui se tournent vers des établissements extérieurs, et cette part monte à 51 % pour les études supérieures.

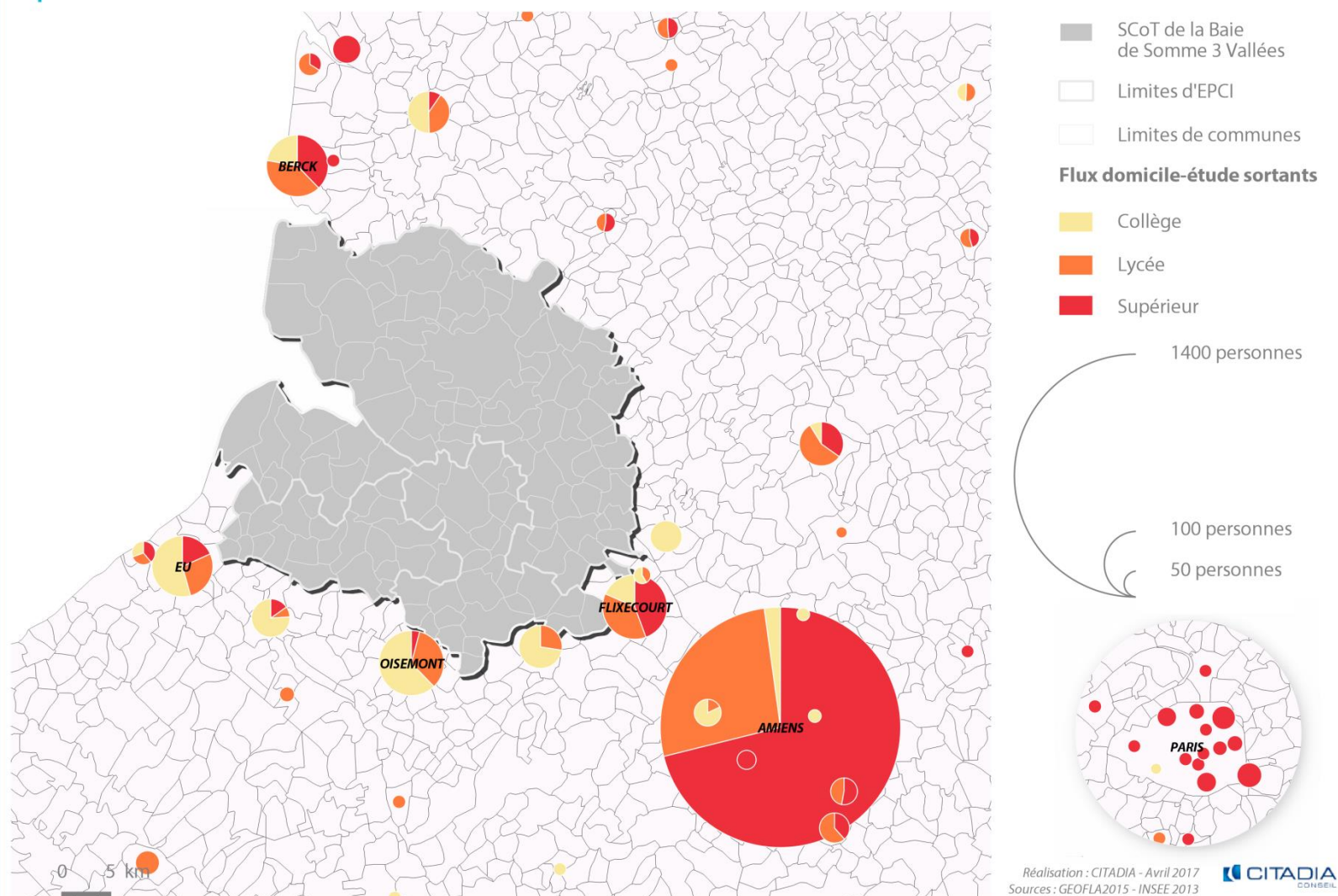
La proximité du pôle scolaire et universitaire de l'agglomération amiénoise permet aux jeunes qui décident de rester sur le territoire de bénéficier d'une offre de qualité accessible via le transport ferroviaire notamment. Toutefois, la différence d'effectifs entre le nombre d'élèves qui se rendent au collège et ceux qui se rendent au lycée et supra démontre le départ des jeunes à partir de 14 ans pour fréquenter des établissements extérieurs au territoire (internat, déménagement, etc.). Il convient toutefois de nuancer le propos en rappelant qu'une partie des élèves/étudiants ne poursuivent pas leurs études au sein d'un cursus supérieur.

Niveau	% des élèves sortants	Effectifs
Maternelle	4 %	3 531
Elémentaire	5 %	6 266
Collège	7 %	5170
Lycée	21 %	3 729
Supérieur	51 %	2 978

Ces analyses permettent de soulever l'enjeu de garantir aux jeunes du territoire une excellente accessibilité aux pôles d'études à proximité du territoire afin de rester attractif auprès d'une population qui a tendance à s'installer durablement sur son lieu d'études et de garantir à ceux qui ne peuvent/souhaitent pas partir un accès aux études secondaires et supérieures.

Mobilités domicile-études : flux sortants

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées

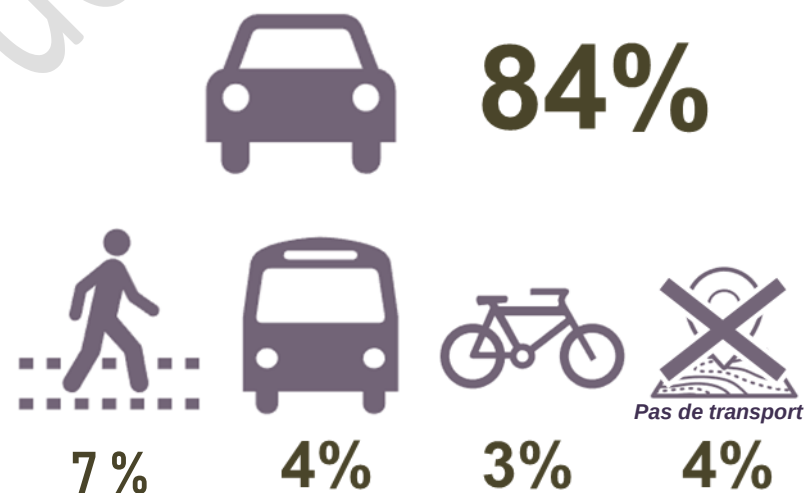
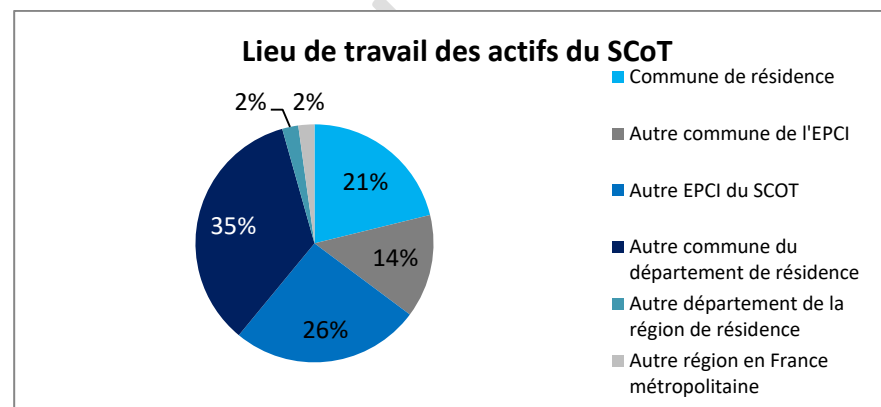


3. Des pratiques peu durables

A l'échelle du SCoT, 84% des déplacements domicile-travail se font en voiture, loin devant la marche (7%) et les transports (4%). Cette part est cependant très hétérogène en fonction de la destination des actifs : ceux qui travaillent dans leur commune de résidence sont près d'un quart à se déplacer à pied, tandis que près d'un cinquième des navetteurs à destination d'autres régions que les Hauts-de-France empruntent les transports en commun.

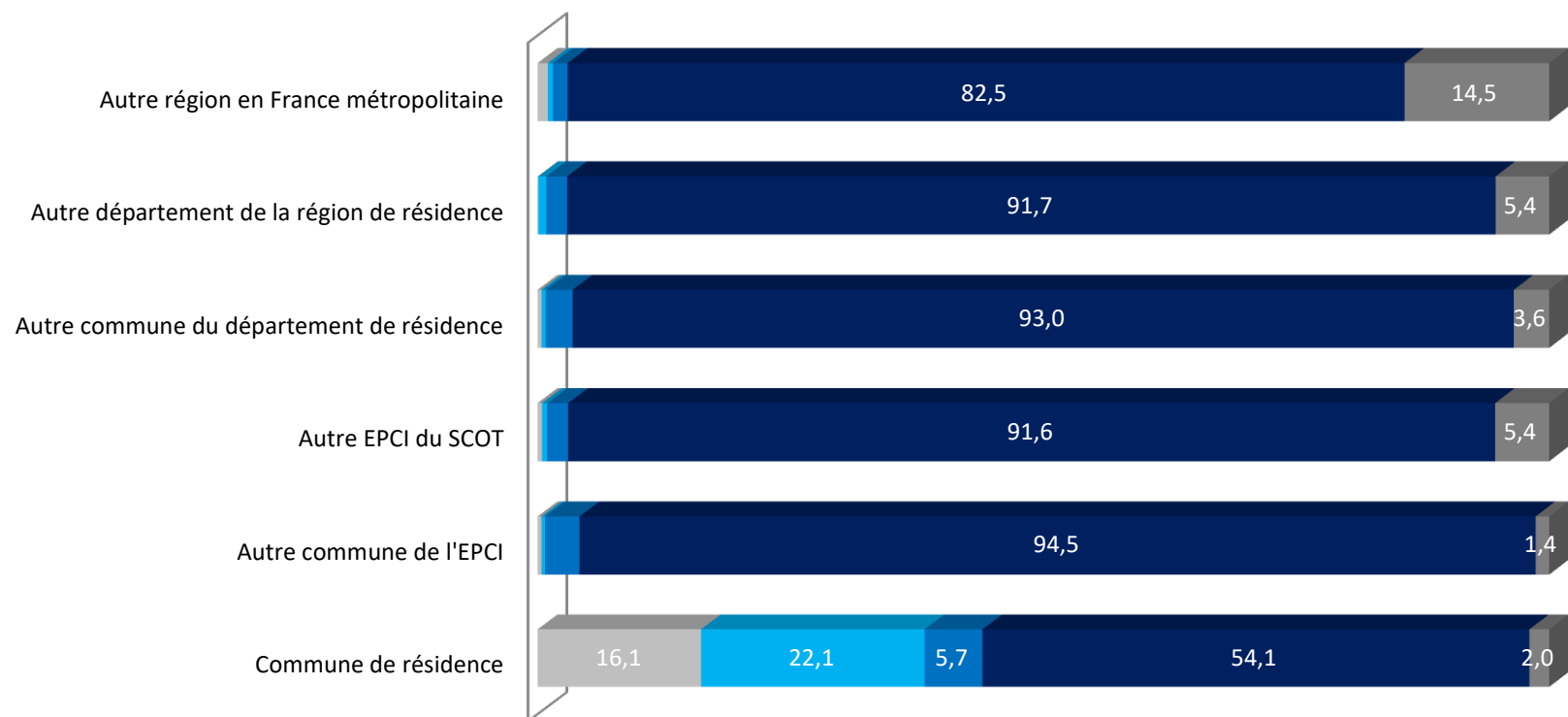
Pour les mobilités les plus locales, à l'échelle du SCoT et infra, le recours à la voiture est largement majoritaire malgré des aménagements en liaisons douces relativement satisfaisants, et des pôles d'emploi principaux accessibles en transports en commun, à la fois routiers et en TER.

Ces chiffres illustrent la nécessité de repenser les déplacements internes à l'échelle du SCoT et des différents EPCI pour proposer une offre adaptée aux horaires des actifs et promouvoir un report modal pour les trajets des navetteurs.



Répartition modale des actifs du SCoT par lieu de travail

■ Pas de transport ■ Marche ■ Deux-roues ■ Voiture ■ Transports en commun



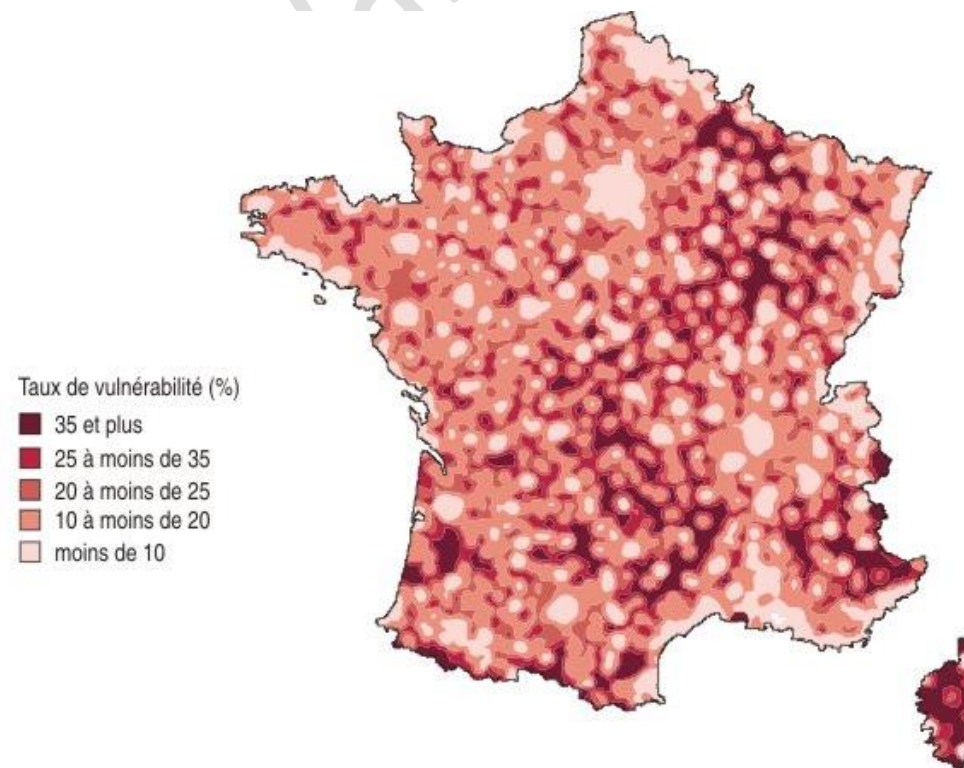
III. Un renouveau des mobilités à encourager pour un cadre de vie préservé

1. Un enjeu fort autour du renouveau des mobilités

Le renouveau des mobilités correspond au recours moins systématique aux véhicules motorisés pour se déplacer et se traduit par la diversification des modes de transport empruntés : vélo, marche, transports en commun, etc. Il est motivé par plusieurs motifs, à la fois de l'ordre de l'intérêt général autour des enjeux environnementaux et de la question des nuisances (sonores, pollution, etc.), mais également pour des raisons plus personnelles (santé, coûts, etc.).

En effet, les mobilités motorisées ont un coût environnemental et sanitaire fort et représentent des dépenses importantes dans le budget des ménages. Si aucune alternative n'est proposée, ces derniers peuvent se trouver en état de « précarité énergétique » liée à l'approche déplacements. *Est dite dans une telle situation « une personne qui éprouve pour ses déplacements des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins de déplacements contraints »* (source : INSEE).

En France, en 2008, on estime que 10.2% des ménages sont en situation de vulnérabilité énergétique pour l'approche déplacements soit 2,7 millions de ménages. L'ancienne région Picardie est l'une des régions les plus touchées de France avec plus de 16% des ménages concernés, en particulier ceux en dehors des pôles urbains.



Part des ménages en situation de vulnérabilité énergétique pour l'approche déplacements – source : INSEE

2. L'intermodalité : une solution pour des chaînes de déplacements sur-mesure

« On entend par intermodalité l'utilisation successive de plusieurs modes de transports au cours d'un seul et même déplacement. Cette notion se distingue donc de celle de la multimodalité, qui est la possibilité d'utiliser alternativement plusieurs modes de transports pour effectuer un trajet ».

Conformément aux infrastructures déjà disponibles sur le territoire, les gares et haltes ferroviaires, ainsi que les arrêts de bus représentent les nœuds intermodaux principaux à aménager pour faciliter le rabattement vers une offre structurante et durable.

« On entend par nœud intermodal ou pôle d'échange, un lieu ou un espace d'articulation des réseaux qui vise à faciliter les pratiques intermodales entre les différents modes de transports. Ces aménagements visent à limiter les ruptures de charge et opèrent par la même occasion un rôle d'interface entre la ville et ses réseaux de transports ».

Les 15 gares et haltes ferroviaires du territoire constituent des lieux de prédilection pour les déplacements intermodaux d'une part, car ils constituent une réelle alternative aux déplacements motorisés pour les déplacements moyenne et longue distances, et d'autre part, parce qu'elles sont le plus souvent desservies par les transports collectifs urbains et/ou interurbains.

Leur nombre important permet d'envisager un rabattement vers ces gares via les modes doux pour les habitants des communes concernées ou en voiture pour les habitants les plus éloignés. A ce titre, des aménagements nécessaires doivent être réalisés : parcs à

vélos et aménagements cyclables sécurisés, aires de stationnement suffisantes, etc.

Ces logiques de rabattement / diffusion vers ou depuis les gares suscitent aujourd'hui de nombreuses problématiques qui entachent la fonctionnalité intermodale de ces nœuds de transports.

C'est dans l'optique de favoriser l'intermodalité que la CC du Vimeu envisage de mettre en place une centrale de mobilité sur son territoire (diagnostic en cours).



Source : géoconfluence

3. Des pratiques liées à la voiture individuelle mais plus durables

Le profil très rural de la plupart des communes du territoire n'est toutefois pas toujours adapté à la mise en place d'un service de transports collectifs ou aux trajets intermodaux. Toutefois, ce sont les habitants de ces communes qui sont le plus menacés par la vulnérabilité énergétique liée aux déplacements.

Plusieurs alternatives sont toutefois envisageables pour adapter le recours à la voiture individuelle à des pratiques plus durables : la voiture électrique et le covoiturage apparaissent comme des bons compromis pour gagner en flexibilité et autonomie.

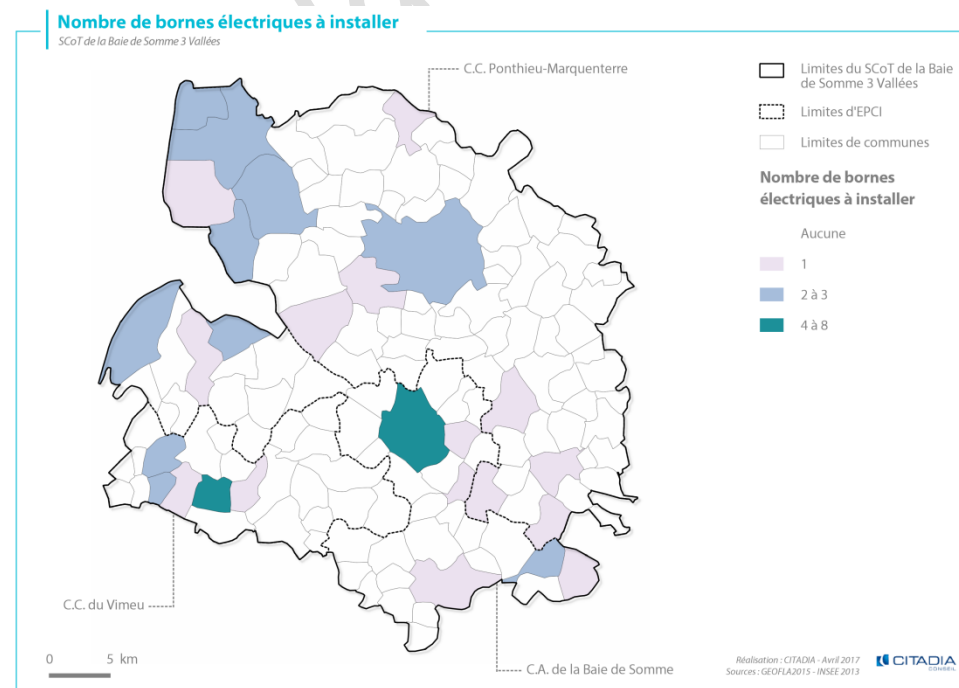
3.1. L'électromobilité

Afin d'accompagner les ménages souhaitant s'équiper en véhicules électriques, l'aménagement d'un réseau de bornes de charges sur le territoire est indispensable. Tandis que le code de la construction renforce les équipements au sein des bâtiments, les collectivités sont garantes de l'offre publique disponible.

Le territoire de Baie de Somme 3 Vallées compte actuellement 13 bornes de charge publiques ou privées (concessions automobiles, stations-services, etc.) à disposition de tous.

La Fédération départementale d'Energie de la Somme (FDE 80) a également défini un schéma de déploiement d'infrastructures de charges de véhicules électriques pour l'ensemble du département en privilégiant des lieux-clés des trajets quotidiens (nœuds intermodaux, pôles d'emplois, pôles études supérieures) et des trajets occasionnels (grands pôles et équipements, zones commerciales, centres-villes, zones touristiques).

A ce titre, plusieurs communes du territoire ont été identifiées pour profiter d'une installation prochaine de bornes (voir carte ci-dessous).



3.2. Le covoiturage

Le covoiturage est l'utilisation d'une même voiture particulière par plusieurs personnes effectuant le même trajet, afin d'alléger le trafic routier et de partager les frais de transport.

Principalement initié de manière spontanée par les habitants, la pratique peut être encouragée via l'aménagement d'aires de covoiturage : 16 parkings sont déjà aménagés sur le territoire de Baie de Somme 3 Vallées.

Par ailleurs, deux plateformes internet sont à la disposition des habitants pour entrer en contact avec des covoitureurs potentiels :

- ✓ www.roulezco.fr, créée par le Parc Naturel Régional puis étendu aux Pays du Grand Amiénois et Santerre Haute Somme
- ✓ La plateforme régionale www.covoiturage-picardie.fr

Le covoiturage est également fortement mis en avant dans les différents plans de déplacements inter-entreprises (PDIE) et d'administration (PDA) du territoire qui existent principalement au sein de l'ex CC du Vimeu industriel et l'ex CC de l'Abbevillois et concernent plus de 5 000 salariés pour la période 2015-2020.



Grandes thématiques	Principaux constats	Enjeux de demain
Accessibilité au grand territoire	• Une bonne accessibilité à Paris et aux métropoles régionales • Une concentration des infrastructures (gares, aménagements cyclables) sur la partie littorale du territoire	• Maintenir l'offre ferroviaire actuelle en favorisant le recours au train
Accessibilité routière	• Une bonne accessibilité routière et autoroutière	• Moderniser certaines portions de voirie afin de sécuriser les espaces de rencontre (carrefour) et faciliter les dépassements des véhicules de gros gabarit
Accessibilité ferroviaire	• Un réseau dense de gares et haltes ferroviaires • Une dégradation de l'offre ferroviaire liée à une demande peu importante	• Maintenir l'offre ferroviaire actuelle en favorisant le recours au train • Electrifier la ligne ferroviaire pour faciliter le transport de fret
Transports en commun	• Des parcours de lignes de bus peu compétitifs par rapport à la voiture	• Maintenir l'offre Trans'80 sur toutes les communes • Développer un outil de communication sur l'offre de transport en commun (horaires, itinéraires, type de transports)
Modes doux	• Des aménagements touristiques pour les modes doux à mobiliser pour les habitants dans leurs pratiques quotidiennes	• Favoriser les mobilités douces à travers l'amélioration des aménagements (trottoir, pistes cyclables, stationnements vélo)
Renouveau des mobilités	• Des initiatives ambitieuses pour encourager le report modal : navette touristique, plateforme de covoiturage, etc.	• Sécuriser les espaces de rencontre pour le covoiturage (RD925) • Développer les bornes d'électromobilité
Pratique de déplacements	• Une forte utilisation de la voiture particulière dans les déplacements domicile-travail • Une précarité énergétique liée aux déplacements grandissante	• Faciliter la mobilité des personnes captives (Jeunes, sénior, PMR) • Favoriser le report modal depuis la voiture vers les transports en commun et les modes doux

The background of the slide is a light gray map of a coastal region, possibly the Mediterranean coast of France, showing various towns and roads. On the left side, there is a large yellow triangle pointing towards the right, containing the number 3 in white.

3

Des dynamiques économiques sectorielles à accompagner

Chapitre 3 : Des dynamiques économiques sectorielles à accompagner

I. Un système productif diversifié mais qui tend à se fragiliser

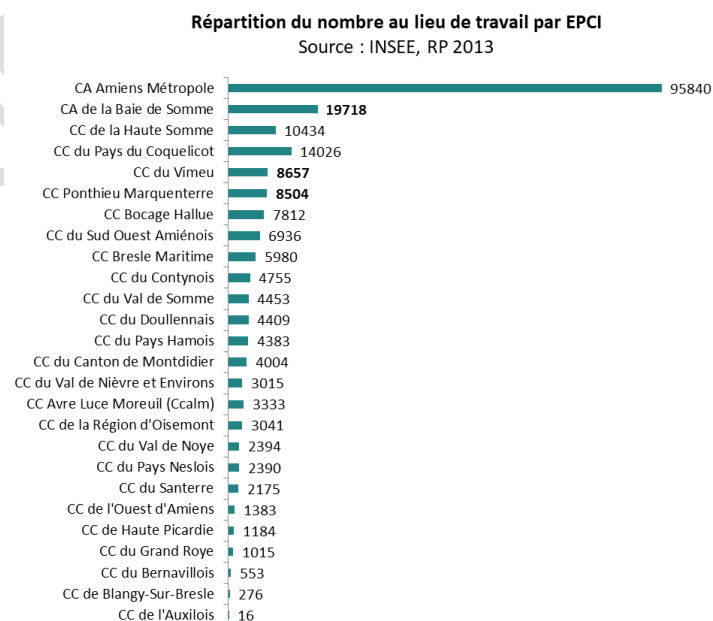
1. Un territoire productif dont le profil se tertiarise

1.1. Deux pôles d'emploi majeur à l'échelle de la Somme

Situé entre la métropole d'Amiens et le littoral de la Manche, le territoire de Baie de Somme 3 Vallées représente un bassin économique de 36 583 emplois au lieu de travail - tous secteurs confondus - et de 8 622 établissements en 2013.

Parmi tous les territoires intercommunaux du département, les EPCI qui composent Baie de Somme 3 Vallées font partie des six premiers moteurs économiques de la Somme en termes d'emplois au lieu de travail recensés : la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme (19 718 emplois), la Communauté de Communes du Vimeu (8 657 emplois) et la Communauté de Communes du Ponthieu Marquenterre (8 504 emplois).

Cette position assure un certain rayonnement économique au territoire du SCoT en regard de sa proximité géographique avec Amiens Métropole, notamment grâce à ses caractéristiques économiques intercommunales qui révèlent des logiques de spécialisation (Cf. ci-après).

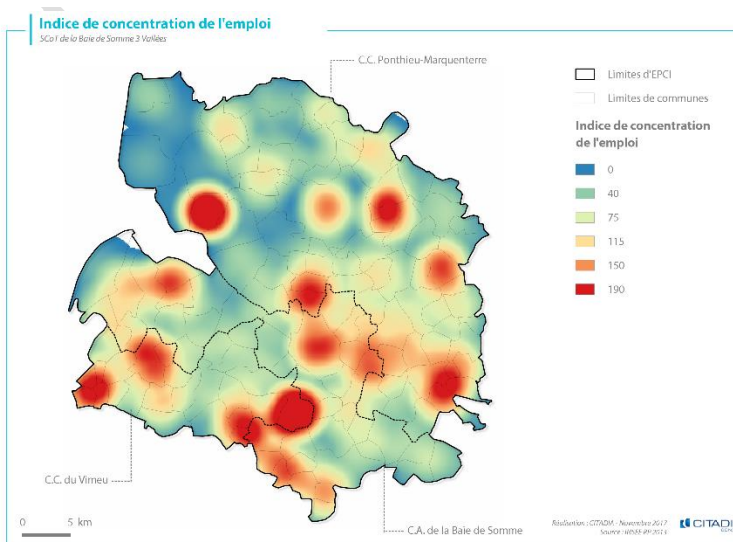
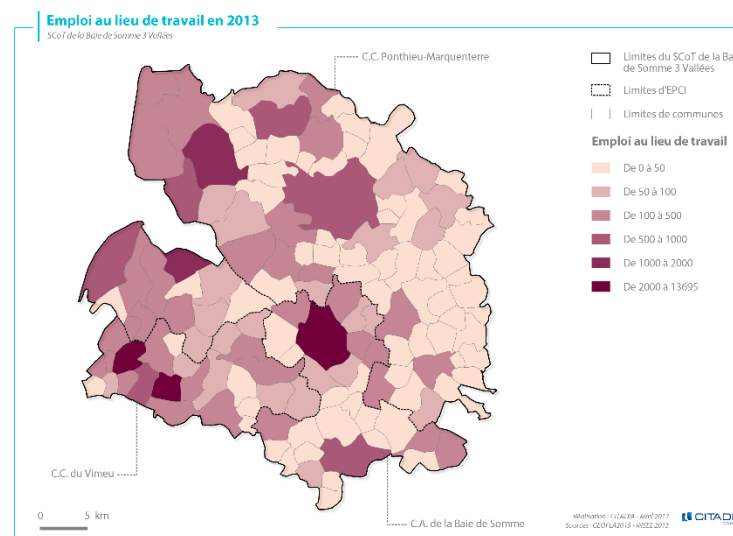


A l'échelle du SCoT, la répartition des emplois au lieu de travail met en lumière un pôle principal, celui d'Abbeville qui représente 37 % des emplois du territoire. Des polarités secondaires se dessinent

également au sud-ouest du territoire, mais comptabilisent des volumes d'emplois beaucoup moins importants tels que Feuquières-en-Vimeu et Friville-Escarbotin qui représentent moins de 7 % des emplois pour chacune d'elles. Certaines communes du littoral, comprises dans le secteur du Grand Site de la Baie de Somme (Cf. chapitre tourisme) présentent aussi des concentrations d'emploi comme Rue et Saint-Valery-sur-Somme (4 % chacune), notamment grâce à l'activité touristique.

A contrario, le secteur est du Ponthieu-Marquenterre comprend très peu d'emplois, s'agissant d'une zone située sur un plateau agricole : les parts communales à l'échelle du SCoT atteignent moins de 1 % des emplois.

En revanche, l'analyse de la concentration de l'emploi par commune (rapport entre le nombre d'emplois sur une commune et le nombre d'actifs occupés qui y résident) montre une logique de dispersion des pôles d'emplois qui révèle une forte attractivité de petites communes détenant plus d'emplois que de résidents



1.2. Un profil économique qui se différencie des tendances référentes

Comme dans le cas de la France métropolitaine, de la région et du département, le territoire de Baie de Somme 3 Vallées possède en général un secteur tertiaire prédominant (24 452 emplois au lieu de travail sur 36 879), en lien avec les mutations du tissu économique qui s'opèrent depuis les années 1960.

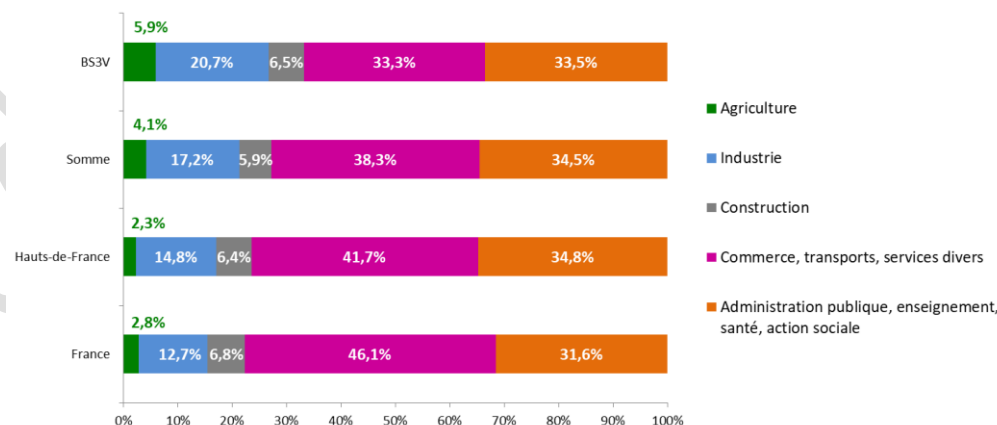
Ainsi, les activités tertiaires marchandes (services aux particuliers, aux entreprises etc.), non marchandes (administrations publiques, établissements de santé) et commerciales représentent plus de 66% des emplois au lieu de travail et emplois salariés du territoire de Baie de Somme 3 Vallées. Les proportions sont moins importantes que le département de la Somme ou la région des Hauts-de-France qui comptent respectivement 72,8 % et 76,5 % d'emplois dans le secteur tertiaire marchand et non marchand.

Il est à noter que le territoire de Baie de Somme 3 Vallées détient plus d'emplois dans les secteurs primaire et secondaire que tous les autres référents :

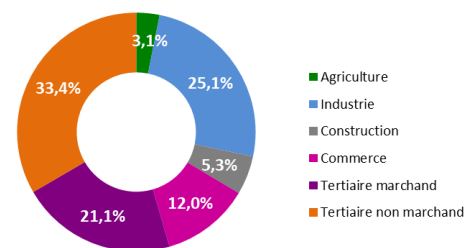
- Le **secteur agricole** (activités agricoles diverses, sylviculture et pêche) représente 5,9 % des emplois au lieu de travail de Baie Somme Trois Vallées contre 2,8 % pour la France, 2,3 % pour la région et 4,1 % pour le département. L'orientation technico-économique des exploitations du territoire est principalement tournée vers la polyculture et l'élevage.
- Le **secteur industriel** est caractérisé dans le Vimeu par une concentration d'usines de fabrication de produits qui relèvent de savoir-faire locaux développés depuis le XVII^{ème} siècle

pour la serrurerie et la fin du XIX^{ème} siècle pour la robinetterie. Ce secteur regroupe aujourd'hui 7 589 emplois soit 20,7 % des emplois au lieu de travail, alors que la France n'en comprend que 12,7 %, la région 14,8 % et le département 17,2 %. A noter que la proportion de salariés dans ce secteur est plus forte que dans l'agriculture (Cf. graphiques ci-dessous).

Répartition des emplois au lieu de travail par secteur d'activité
Source : INSEE RP 2013



Répartition des emplois salariés par secteur d'activité en 2014
Source : INSEE CLAP 2014



L'analyse fonctionnelle des emplois, qui propose des regroupements de professions dans le but de faire apparaître des grandes fonctions transversales aux secteurs d'activités, témoigne de spécialisations dans les secteurs primaire et secondaire.

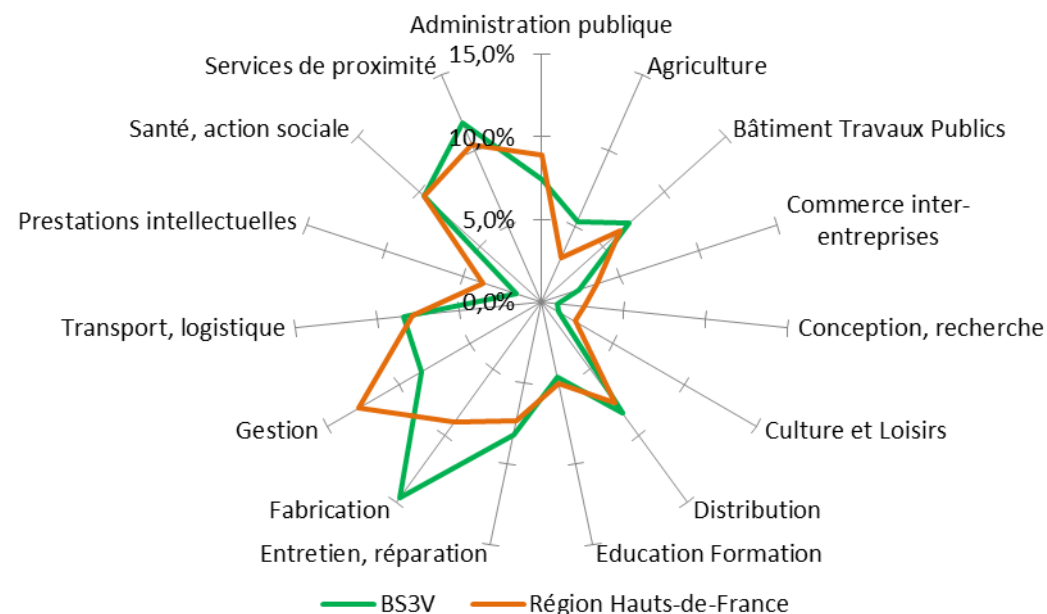
Ainsi, la part des métiers de la fabrication industrielle du territoire de Baie de Somme 3 Vallées dépasse largement les proportions de la région des Hauts-de-France et constitue une réelle plus-value économique face aux territoires voisins. On note aussi une forte présence d'emplois liés aux services de proximité et d'emplois liés à la santé et l'action sociale.

A l'inverse, les activités de prestations intellectuelles, de culture et loisirs ou encore liées à la conception et la recherche sont très faiblement représentées sur le territoire.

Le territoire concentre donc la plupart de ses emplois dans des secteurs bien spécifiques, ce qui sous-entend une vulnérabilité potentielle de l'économie locale dont un rééquilibrage pourrait être envisagé afin d'assurer un dynamisme durable et une répartition équitable des richesses produites.

Répartition des emplois par fonction en 2013

Source : INSEE, RGP 2013



1.3. Des répartitions d'emplois révélatrices de logiques de spécialisations

A l'échelle infra-territoriale, si la tertiairisation de la sphère productive touche de manière quasi-similaire l'ensemble des EPCI, la concentration des autres emplois reflète certaines spécialisations.

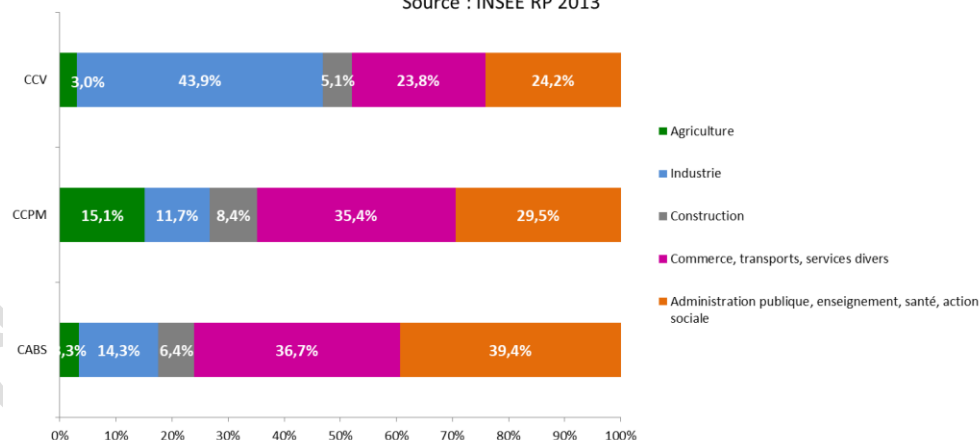
La Communauté de Communes (CC) du Vimeu dans le sud-ouest représente le « district industriel » du territoire organisé en Système Productif Local et se distingue fortement des autres EPCI en concentrant la plupart de ses emplois au lieu de travail dans le secteur industriel avec 43,9 % du nombre total. C'est aussi le territoire qui concentre le moins d'emplois du secteur tertiaire. A l'exception du pôle des 3F, le Vimeu demeure une zone essentiellement rurale sur laquelle l'activité agricole est encore bien représentée.

La Communauté d'Agglomération (CA) de la Baie de Somme, pôle administratif du territoire, concentre une majorité d'emplois dans le secteur tertiaire marchand et non marchand, notamment grâce au poids économique de la commune d'Abbeville, qui contient 37 % des emplois au lieu de travail de ce secteur sur tout le territoire du SCoT. Ce territoire compte également quelques grandes industries localisées dans la commune d'Abbeville telles que Valéo ou Lact'union.

Enfin, la CC Ponthieu-Marquenterre est l'EPCI qui contient le plus d'emplois dans le secteur agricole, représentant ainsi 15,1 % du total des emplois de la CC. Le secteur tertiaire marchand à destination des particuliers – comme les secteurs du commerce, du transport, de l'hébergement, de la restauration qui représentent près de 20 % des salariés - reste toutefois dominant, notamment

grâce à l'importance de l'activité touristique sur les communes du littoral.

Répartition des emplois au lieu de travail par secteur d'activité, comparaison par EPCI
Source : INSEE RP 2013



Par ailleurs, la distribution géographique (voir cartes ci-après) des postes salariés des établissements actifs par grands secteurs d'activités (selon les données du CLAP 2014 de l'INSEE) démontre :

- Les emplois salariés agricoles sont répartis à travers le territoire, mais sont surtout localisés dans les communes de Vironchaux (91 postes), Noyelles-en-Chaussée (70 postes), Vron (55 postes) et Le Crotoy (53 postes) ;
- Les emplois salariés industriels se concentrent dans le Vimeu où l'on distingue des pôles tels que Feuquières-en-Vimeu (2 276 postes salariés dont 1 792 dans l'industrie), Friville-Escarbotin (2 086 postes salariés dont 785 dans l'industrie), et à Abbeville qui détient 11 679 postes salariés

dont 1 610 dans l'industrie. Ces localisations sont toutes confortées par la présence de grands établissements sur leur territoire.

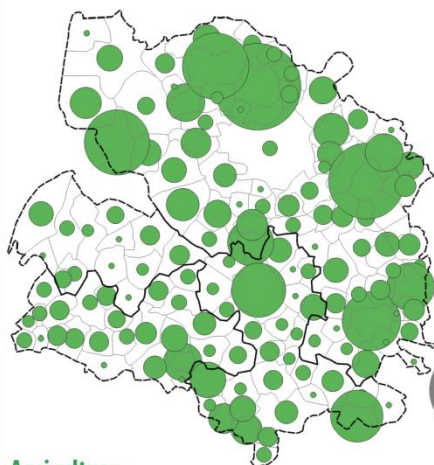
- Le secteur de la construction est plus représenté dans la commune d'Abbeville (6,8 % d'emplois dans le secteur) et se répartit, dans une moindre mesure, sur le littoral de la Baie de Somme (Cayeux-sur-Mer), le Vimeu (Feuquières, Friville et Fressenville) et dans la commune de Rue dans le Ponthieu-Marquenterre.
- Les activités tertiaires et le commerce se polarisent fortement dans la commune d'Abbeville mais aussi dans le Vimeu (Feuquières, Friville et Fressenville) et sur la façade littorale.

- Le secteur est du Ponthieu-Marquenterre concentre très peu d'emplois, avoisinant par commune moins de 1% des emplois dans chaque secteur d'activité.

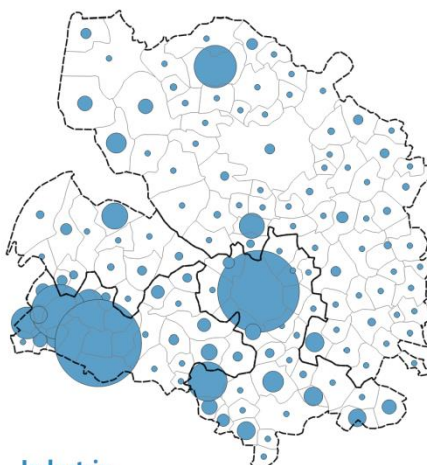
Document de travail

Répartition du nombre de postes en effectifs salariés

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées



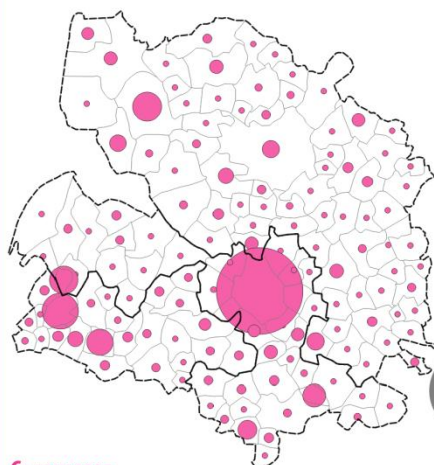
Agriculture



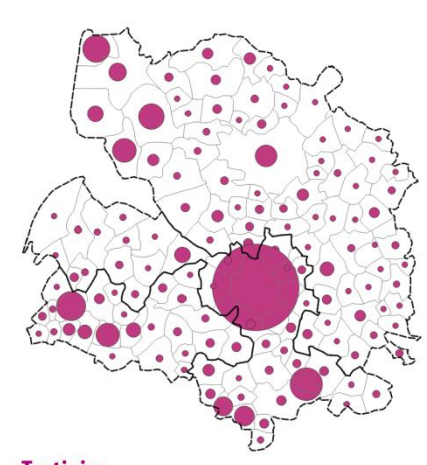
Industrie



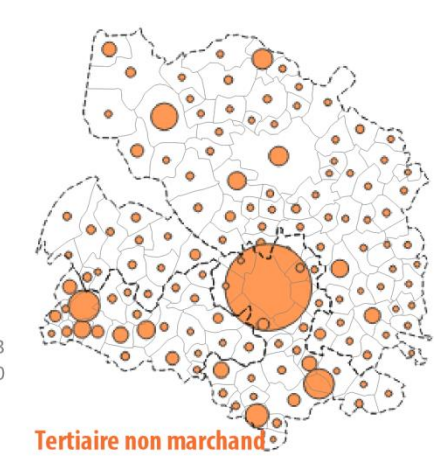
Construction



Commerce



Tertiaire



Tertiaire non marchand

Réalisation : CITADIA - Novembre 2017 // Source : INSEE CLAP 2014

CITADIA
CONSEIL

2. Un tissu d'établissements porté par un réseau de très petites entreprises et ponctué de grands établissements

2.1. Une diversification des types d'établissements pourvoyeurs d'emplois

Le territoire Baie de Somme 3 Vallées compte une majorité de petits établissements sans salariés, qui représentent 66,7 % du total des entreprises.

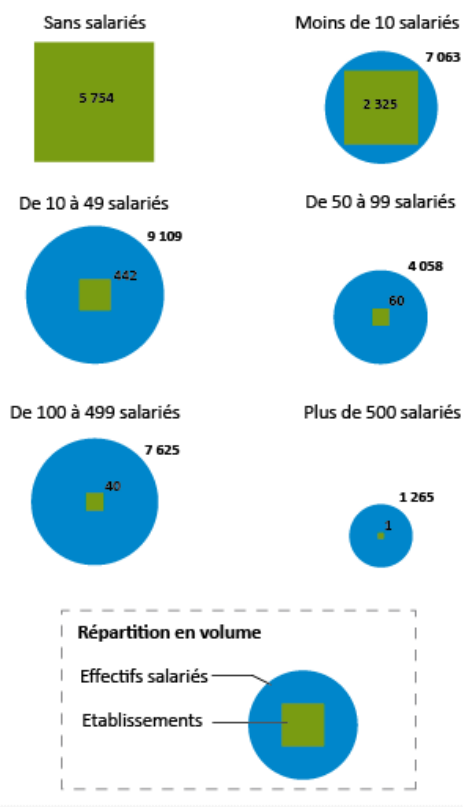
L'analyse révèle pourtant que les établissements actifs de 1 à 49 salariés, soit 32 % du tissu existant sont les plus pourvoyeurs d'emplois. L'ensemble de ces établissements regroupent 16 172 postes salariés, soit 55,5 % des effectifs salariés du territoire. Cette tendance correspond à celle de la France Métropolitaine qui présente 32 % de petites structures de 1 à 49 salariés - sur les 3 603 698 établissements recensés - concentrant 51,6 % des emplois salariés.

Ainsi, on note une corrélation négative entre la taille de l'établissement et la distribution des salariés sur le territoire. En effet, les plus petites entreprises (de moins de 50 salariés), très nombreuses, accueillent la plupart des effectifs salariés (près de 56 % des salariés du territoire). A contrario, les grands établissements, qui représentent seulement 1% du tissu existant, possèdent le tiers des effectifs salariés.

En d'autres termes, mêmes si les grandes entreprises demeurent peu nombreuses sur le territoire, elles détiennent un poids économique important sur le territoire de Baie de Somme 3 Vallées.

Répartition des effectifs salariés et des établissements actifs en 2014

Source : INSEE CLAP 2014



Par ailleurs, cette analyse croisée est également à mettre en perspective avec les différents secteurs d'activités présents sur le territoire. Sur les 8 622 établissements actifs (tout secteur confondus) recensés sur le territoire (INSEE, CLAP 2014) :

- 40,5 % appartiennent au secteur marchand

- 16,6 % appartiennent au secteur commercial¹
- 13,8 % appartiennent au secteur agricole
- 13,7 % appartiennent au secteur tertiaire non-marchand
- 9,1 % appartiennent au secteur de la construction
- 6,4 % appartiennent au secteur industriel

Cette répartition ne fait pourtant pas écho à celle des effectifs salariés (INSEE, CLAP 2014) puisque le tertiaire non-marchand dénombre 34,8 % des effectifs salariés, l'industrie 26,2 %, le tertiaire marchand 17,7 %, le commerce 12,5%, la construction 5,5% l'agriculture 3,3 %.

En effet, on remarque des logiques de concentrations ou de dispersions d'effectifs entre les différents secteurs d'activité, par exemple :

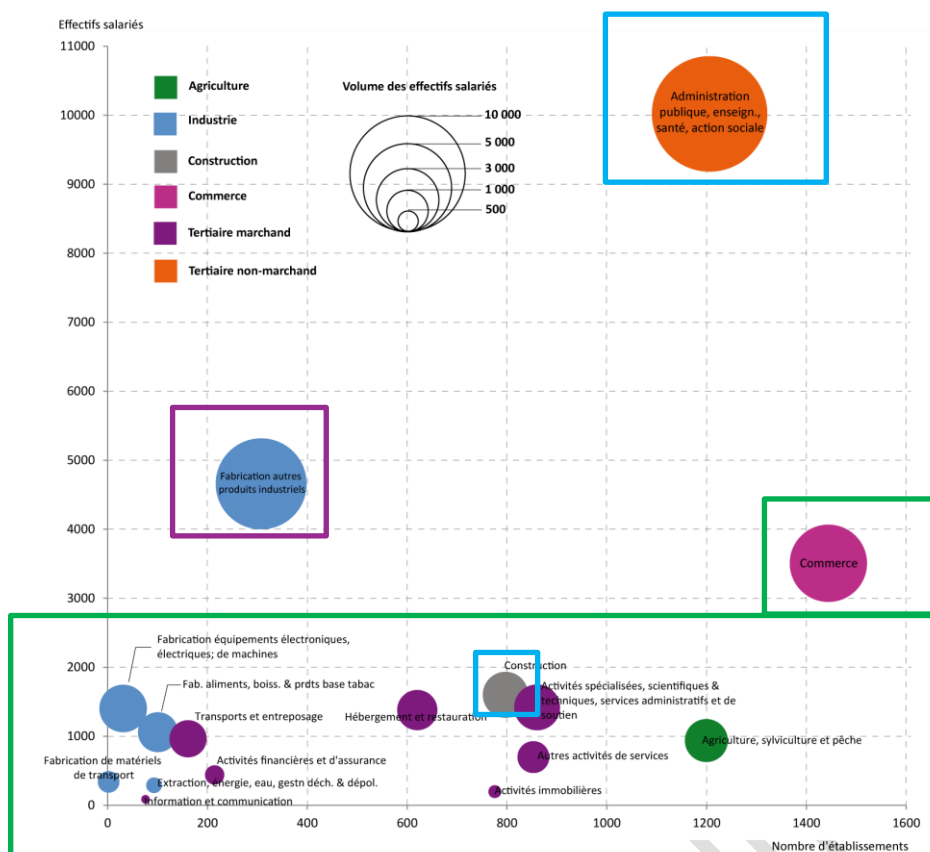
- Le secteur industriel concentre un grand nombre de salariés pour peu d'établissements (la fabrication d'équipements électriques et électroniques représente 31 établissements pour 1 406 salariés) ;
- A l'inverse, le secteur commercial connaît une grande dispersion de ses effectifs au sein d'un grand nombre d'établissements (1 429 établissements pour 3 637 salariés).

¹ Le secteur commercial est traité ici comme un secteur à part entière dans le but d'anticiper l'établissement d'un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC).

Cette situation induit également une potentielle vulnérabilité dans certains secteurs, en particulier ceux de la fabrication de produits industriels, qui est un des premiers touchés en cas de déprise.

A ce titre, l'INSEE soulignait dans une analyse consacrée à la Picardie en 2010, que le secteur du Vimeu disposait d'une structure industrielle particulière (réseau d'entreprises familiales qui allient « haute performance, réactivité et savoir-faire »), lui ayant permis un développement industriel important dans le courant des années 2000. Toutefois, celui-ci a été fragilisé faisant face à la crise économique de 2008-2009 (INSEE, Picardie Analyses n° 51, décembre 2010).

Face à ces constats, il importe donc de développer la coordination entre les établissements afin de pallier les inconvénients de leur taille modeste : favoriser l'ouverture vers les marchés extérieurs et internationaux. Il s'agit également de développer, autour de la production de ces secteurs de niche, les activités amont (conception, développement, design) et aval (commercialisation, conseil et services associés).



Répartition du nombre d'établissements actifs et d'effectifs salariés en 2014

Source : INSEE, CLAP 2014



Des filières structurantes pour le territoire avec une forte dépendance à peu d'établissements :

- **Industrie** : « fabrication d'autres produits industriels » (nomenclature INSEE NAF A17)



Une dépendance faible aux grands établissements pour la construction, et à moindre degré les services non marchands



Une diversité d'activités qui ne reposent pas sur quelques grands établissements

2.2. Les grands employeurs du territoire

Les données indiquent que les plus grands domaines d'activités du territoire œuvrent dans le secteur tertiaire non marchand et de l'industrie. Rappelons qu'ils représentent respectivement 13,7 % et 6,4 % des établissements ; 34,8 % et 26,2 % des emplois salariés du territoire de BS3V, démontrant que le marché de l'emploi local dépend en grande partie de ces employeurs. Dans cette analyse, ont été choisis les établissements de plus de 100 salariés selon les données Sirene de l'INSEE 2017.

Le secteur tertiaire non marchand se regroupe en particulier à Abbeville, Saint-Valery-sur-Somme et Argoules. Parmi ces établissements, on retrouve :

- Des **activités hospitalières et d'hébergement spécialisé** comme le centre hospitalier d'Abbeville (~1600 salariés) et celui de Saint-Valery-sur-Somme (~300 salariés), l'association de Valloires (~200 salariés) ;
- **L'administration publique générale** avec la commune d'Abbeville (~600 agents) ou encore les agents des trois EPCI ;
- Quelques **établissements d'enseignement** comme le lycée Boucher de Perthes à Abbeville.

Le secteur industriel se concentre particulièrement dans le Vimeu mais aussi à Abbeville et dans le Ponthieu-Marquenterre. On retrouve :

- La plus grande industrie du territoire à Vron. Il s'agit de l'usine Pasquier de **fabrication de pain et pâtisseries** fraîches (~400 salariés) suivie par Lact' Union située à Abbeville (340 salariés) ;

- De la **fabrication d'équipements électriques et électroniques automobile** à Abbeville (Valéo : ~200 salariés) ;
- Des usines de **fabrication d'autres produits industriels** (charpentes et menuiseries, fonderie) principalement dans le Vimeu, qui concentrent environ 200 à 300 salariés. On retrouve des établissements comme Decayeux, VKR France, Thirard, Fichet, Delabie.

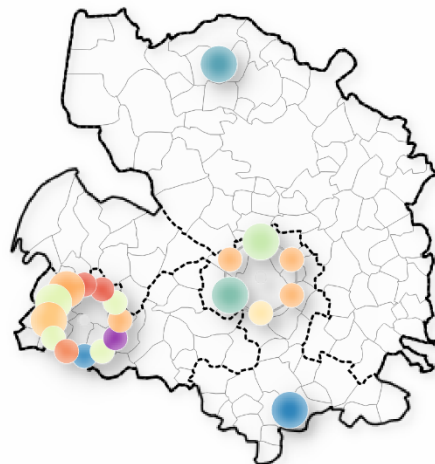
On note par ailleurs 3 spécialisations industrielles :

- De **fabrication de serrures et ferrures** dans le Vimeu (7 établissements dont 4 à Feuquières-en-Vimeu). Cependant, les deux plus grandes usines du territoire se situent à Fressenville (Thirard : ~300 salariés) et à Abbeville (Valéo Comfort : ~200 salariés).
- De **fabrication d'articles de robinetterie** avec 5 établissements dans le Vimeu, à Abbeville et Hautvillers-Ouville qui regroupent entre 100 et 200 salariés par entreprise.
- De **fabrication de verre creux** servant à la flaconnerie de luxe avec un établissement à Abbeville d'environ 200 salariés (Verescence Somme). A noter que la plupart des établissements de ce secteur se concentrent surtout dans la Glass Vallée, située en dehors de BS3V et localisée sur le territoire SCoT du Pays interrégional Bresles-Yères.

Le **secteur commercial** est représenté par la **grande distribution** localisée à Abbeville avec la chaîne Carrefour (~100 salariés). Par ailleurs, on retrouve la chaîne Intermarché à Abbeville et Friville qui concentre moins de 100 salariés dans les 2 établissements (non présentés dans la carte ci-dessous).

Employeurs principaux

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées



Industrie

- Découpage, emboutissage
- Fabrication d'appareils électroménagers
- Fabrication d'autres articles de robinetterie
- Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries
- Fabrication de lait liquide et de produits frais
- Fabrication de serrures et de ferrures
- Fabrication de verre creux
- Fabrication équipements électriques et électroniques automobiles
- Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche
- Fonderie d'autres métaux non ferreux
- Découpage



Tertiaire marchand

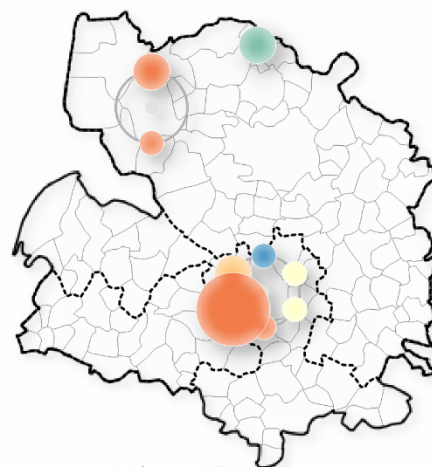
- Activ. poste dans le cadre d'une obligation de service universel
- Activités de centres d'appels

Commerce

- Hypermarchés
- Supermarchés



0 5 km



Tertiaire non marchand

- Activités hospitalières
- Administration publique générale
- Enseignement secondaire général
- Hébergement médicalisé pour enfants handicapés
- Hébergement médicalisé pour personnes âgées



Réalisation : CITADIA - Février 2017
Source : INSEE - SIRENE 2017

CITADIA
CONSEIL

3. Un marché de l'emploi et une croissance du tissu économique mitigés

3.1. Une croissance de l'emploi inégale

Entre 1982 et 2013, l'emploi total du territoire Baie de Somme 3 Vallées a baissé de 2,1 %. Cette évolution ne reflète cependant pas les dynamiques propres à chaque secteur d'activité.

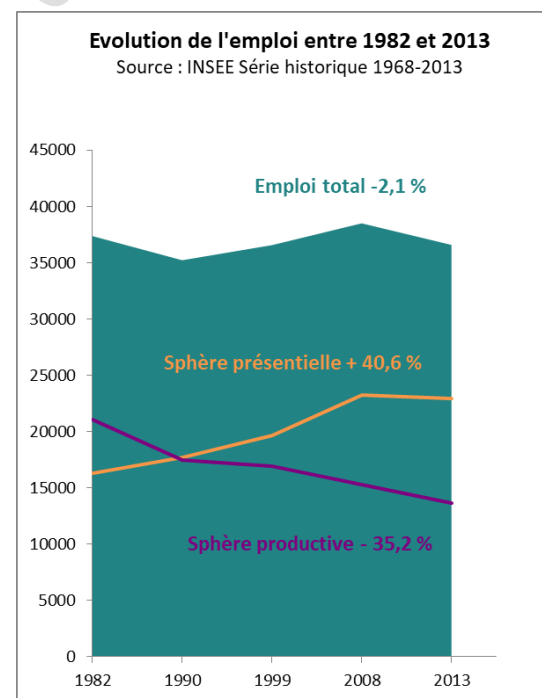
La **sphère productive** - activités produisant des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère – qui représentait 56 % des emplois sur le territoire a largement chuté de 36 %, soit une perte sèche de 7 417 emplois.

La **sphère présentielle** - activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins des personnes présentes dans la zone - a progressé de 40,6 %, ce qui compense une partie des pertes de la sphère productive.

La dernière période étudiée 2008-2013 révèle un affaiblissement économique visible par la stabilisation de la courbe de la sphère présentielle et la décline constante de la sphère productive. Au total, on comptabilise une perte sèche de 1 917 emplois sur la période, dont 1 649 emplois de la sphère productive et 267 emplois de la sphère présentielle. Ces résultats s'inscrivent toutefois dans le ralentissement économique général national et européen.

Il faut néanmoins souligner l'importance de l'équilibre des deux sphères ; en effet, même si le développement d'une économie présentielle reste un facteur de stabilité, il n'en demeure pas moins qu'un territoire seulement basé sur le présentiel peut être amené à

dépendre, à terme, de l'apport de populations extérieures (touristes par exemple) et entraîner ainsi la délocalisation des activités de la sphère productive. Par ailleurs, le développement d'une économie entièrement concentrée sur le présentiel peut aussi nuire aux facteurs d'attractivité qui la soutiennent et dégrader la qualité de vie locale : saturation des transports, hausse des prix du foncier etc. (Cf. Statistiques, études et évaluation, Pôle Emploi et INSEE, 2010).



De manière plus précise, l'analyse des dynamiques de l'emploi sur les périodes 1982-2013 et 1999-2013 à l'échelle communale souligne des disparités infra-territoriales, lesquelles dessinent des secteurs dynamiques et d'autres plus fragilisés (cartes ci-après).

3.1.1. Les secteurs dynamiques

Le centre et nord-ouest de la CC du Ponthieu-Marquenterre présentent des gains d'emplois s'étendant sur une période longue (1982-2013) ou alors plus récemment (1999-2013). Des communes telles que Rue (+ 239 emplois depuis 1999), Le Crotoy (+ 113 emplois depuis 1982), Crecy-en-Ponthieu (+102 emplois depuis 1982) attestent de ce dynamisme.

Dans la CA de la Baie de Somme, c'est la commune d'Abbeville qui enregistre les gains les plus importants avec une augmentation de 2099 emplois depuis 1982 et 1 116 emplois depuis 1999. Certaines communes limitrophes d'Abbeville telles que Vauchelles-les-Quesnoy présentent aussi un dynamisme économique soutenu, notamment grâce à son parc d'activités (+148 emplois depuis 1982 et +126 depuis 1999). Par ailleurs, certaines communes du littoral présentent des gains d'emplois notables de long terme, telles que Saint-Valery-sur-Somme (+ 326 emplois depuis 1982 et + 175 depuis 1999)

La CC du Vimeu concentre son dynamisme d'emplois dans la commune de Feuquières-en-Vimeu, celle-ci enregistrant des augmentations de 650 emplois depuis 1982 et de 177 emplois depuis 1999.

3.1.2. Les secteurs plus fragilisés

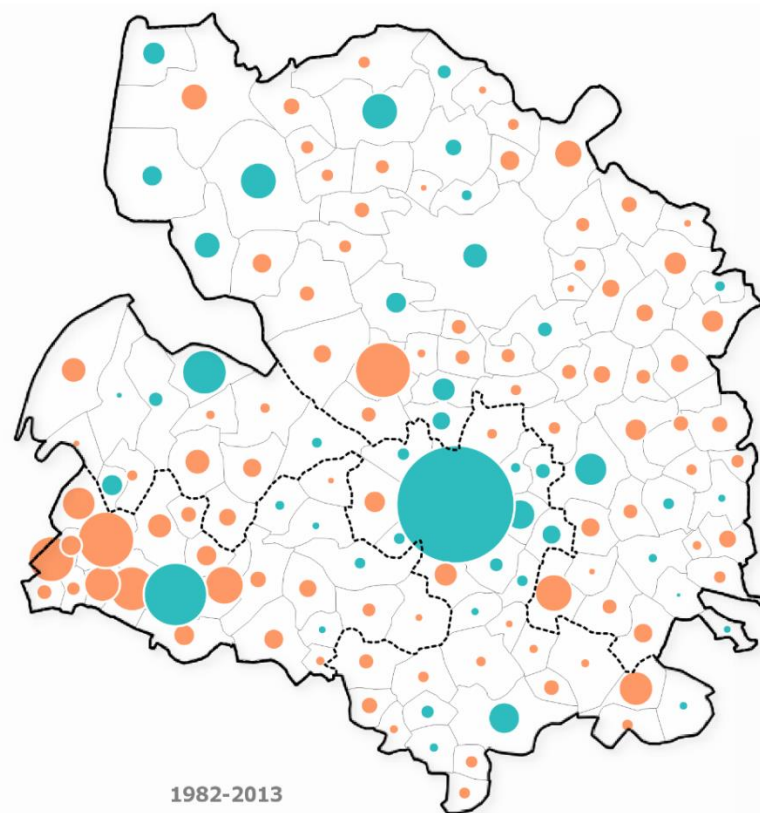
La plupart des communes de la CC du Ponthieu-Marquenterre présentent des pertes d'emplois depuis 1982. Elles se situent généralement du côté est de la CC, à Crécly-en-Ponthieu et Rue. Toutefois, la commune ayant enregistré la plus grande perte d'emplois est celle de Sailly-Flibeaucourt : - 511 emplois depuis 1982 et - 177 emplois depuis 1999.

La CA de la Baie de Somme concentre ses secteurs fragilisés aux frontières du Vimeu et au sud-est du territoire. La commune d'Arrest a notamment perdu 103 emplois depuis 1982 et 59 depuis 1999.

La CC du Vimeu est le secteur le plus globalement touché, en particulier en direction du littoral à l'ouest du territoire. Les communes de Fressenville (-329 emplois depuis 1982 et -367 depuis 1999), Friville-Escarbotin (-519 emplois depuis 1982 et -443 depuis 1999), et Woincourt (- 205 emplois depuis 1982 et - 92 depuis 1999) ont été les plus touchées.

Gains et pertes d'emplois en 2013

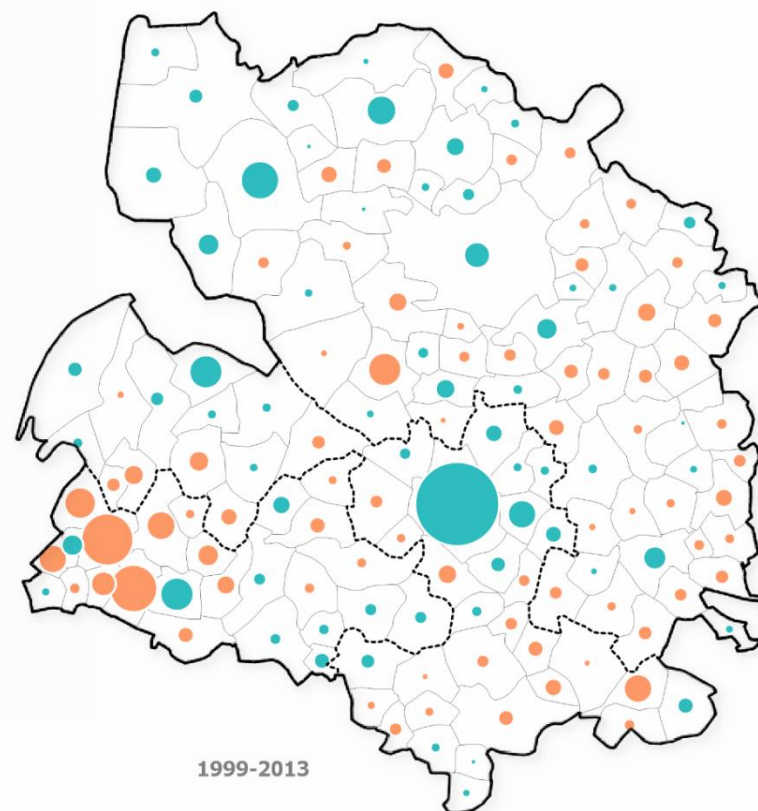
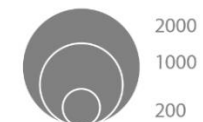
SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées



0 5 km

Les tendances Les volumes de l'emploi

Les gains
Les pertes



Réalisation : CITADIA - Novembre 2017
Source : INSEE - RP 2013

CITADIA
CONSEIL

3.2. Des dynamiques sectorielles hétérogènes

L'analyse de l'évolution des secteurs d'activité (établissements et effectifs salariés) sur la période 2008-2015 (base ACOSS SEQUOIA et de l'URSSAF qui comptabilise les établissements ayant rempli les bordereaux récapitulatifs de cotisations) révèle que les grands secteurs d'activités présentent des tendances disparates.

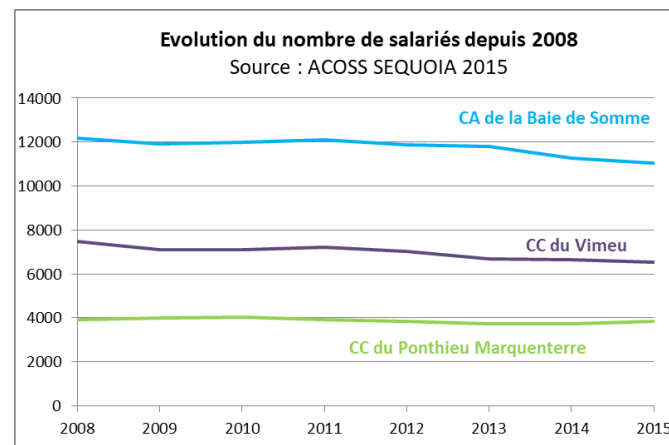
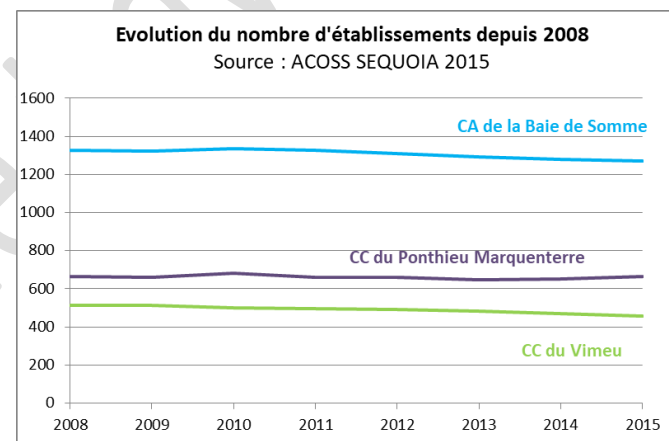
A l'échelle infra-territoriale, la CC du Ponthieu Marquenterre est le seul EPCI affichant une progression – néanmoins lente - de 0,15 % du nombre d'établissements créés depuis 2008, alors que la CC du Vimeu est la plus touchée, enregistrant une perte de 11,1 % de ses établissements en 5 ans et que la CA de la Baie de Somme perd 4,2 % de l'ensemble de ses établissements sur la même période.

Ces données sont à mettre en perspective avec l'évolution des effectifs salariés, où le Ponthieu Marquenterre, même en ayant gagné en nombre d'entreprises, présente une perte d'effectifs de 2,0 % (soit une perte sèche de 79 emplois) sur son territoire depuis 2008. Les deux autres territoires suivent les tendances mentionnées dans le paragraphe précédent : la CC du Vimeu demeure le territoire qui a perdu le plus d'effectifs avec une perte de 12,6 % et la CA de la Baie de Somme enregistre une décline de 9,3 % depuis 2008 qui s'est toutefois accentuée depuis 2013.

3.2.1. Une nette décline des activités industrielles

Depuis 2008, le secteur industriel est en déperdition, perdant 15 % de ses établissements, en particulier dans les domaines de la « fabrication des équipements électriques, électroniques, informatique et de machines » (-27,6 %) et de la « fabrication d'autres produits industriels » (-18,1 %). Seule la « fabrication de matériel de transport » a augmenté depuis 2008, mais le nombre

d'établissements reste marginal (hausse de 100 % en gagnant 2 établissements). En termes d'effectifs, la tendance est aussi à la baisse, enregistrant une perte de 18 % des salariés du secteur sur la période avec une accentuation de cette baisse depuis 2012. Ce sont également les domaines de la fabrication d'équipements et d'autres produits industriels qui sont les plus touchés, correspondant à des pertes respectives de 25,0 % et 23,8 %



3.2.2. Un secteur de la construction impacté par le contexte économique

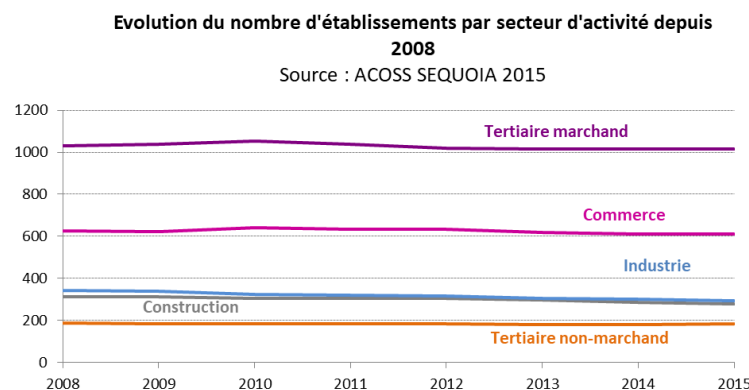
La construction est le secteur le plus touché sur la période, montrant un ralentissement plus important dès 2012. En effet, il présente depuis 2008 une baisse de 11,7 % du nombre d'établissements et de 19,6 % en effectifs salariés. Les taux d'évolution se révèlent néanmoins plus importants depuis 2012 avec une perte en établissements s'élevant à 9,4 % et 15,6 % en effectifs.

3.2.3. Un secteur commercial en légère baisse

Le commerce enregistre une baisse légère mais se maintient relativement sur la période 2008-2013 (-1,9 % d'établissements et -2,3 % d'effectifs). En moyenne, on dénombre en 2013 5,8 salariés par établissement contre 5,9 en 2008. Cette perte relative va de pair avec un contexte économique à la décroissance.

3.2.4. Des services marchands en remontée

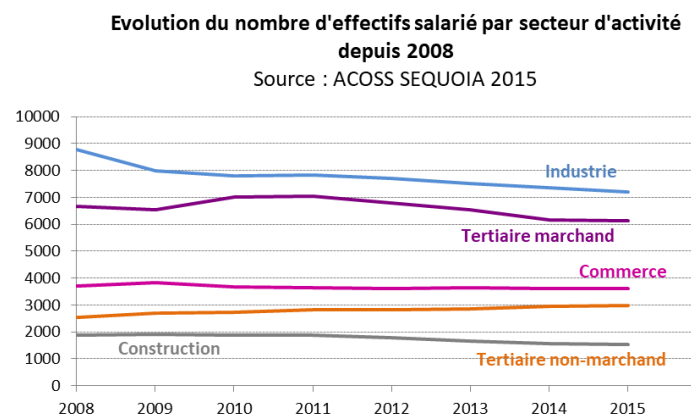
Le secteur des services a chuté depuis 2008, présentant une perte de 1,5 % des établissements et 8,0 % d'effectifs salariés.



Toutefois, il faut noter que ce secteur affiche un taux de décroissance moins fort depuis 2014, représentant un gain de 0,1 % d'établissements et une perte de 0,7 % en effectifs (contre -10 % d'établissements et -1,9 % d'effectifs entre 2008 et 2013). Les pertes d'effectifs et d'établissements ont touché les activités scientifiques et techniques (-7,9 % d'établissements et -20,9 % d'effectifs) ainsi que l'immobilier (-16,4 % d'établissements et -14,6 % d'effectifs).

3.2.5. Des services non marchands pourvoyeurs d'emplois

Les services non marchands, bien qu'en légère décroissance en termes de nombre d'établissements, présentent une hausse de 16,6 % du nombre d'effectifs entre 2008 et 2015 (soit un gain de 424 salariés). Ce secteur était pourtant en baisse depuis 2008 quant à son nombre d'établissements (-1,6 % entre 2008 et 2015), alors que le nombre d'effectifs grimpait. La tendance des établissements s'est inversée à partir de 2014 (+ 5 établissements et 27 salariés).



Document de travail

II. Un profil d'actifs en évolution et un marché de l'emploi à conforter

1. Une main d'œuvre qui se tertiarise

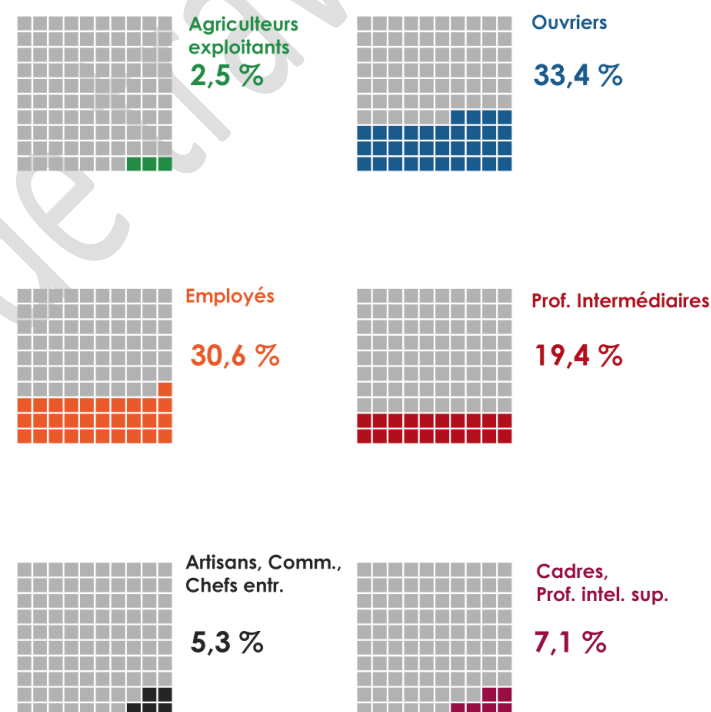
1.1. Une prédominance d'ouvriers et d'employés

Sur un total de 45 708 actifs répartis dans les 6 catégories socio professionnelles en 2013. Le territoire de Baie de Somme 3 Vallées compte trois grandes catégories socio-professionnelles que sont en ordre décroissant :

- Les ouvriers, qui représentent 33,4 % des actifs, soit 15 551 personnes ;
- Les employés (secrétaire, agents de bureau, agents hospitaliers, vendeurs, pompiers, etc.) constituent 30,6 % des actifs avec 14 206 personnes ;
- Les professions intermédiaires (position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution, ouvriers ou employés) représentent 19,4 % des actifs avec 9 013 personnes.

Les catégories les moins représentées sont les cadres et professions intellectuelles supérieures (7,1 % des actifs), viennent ensuite les artisans, commerçants et chefs d'entreprises (5,3 %) et en dernier les agriculteurs exploitants qui constituent 2,5 % des actifs du territoire.

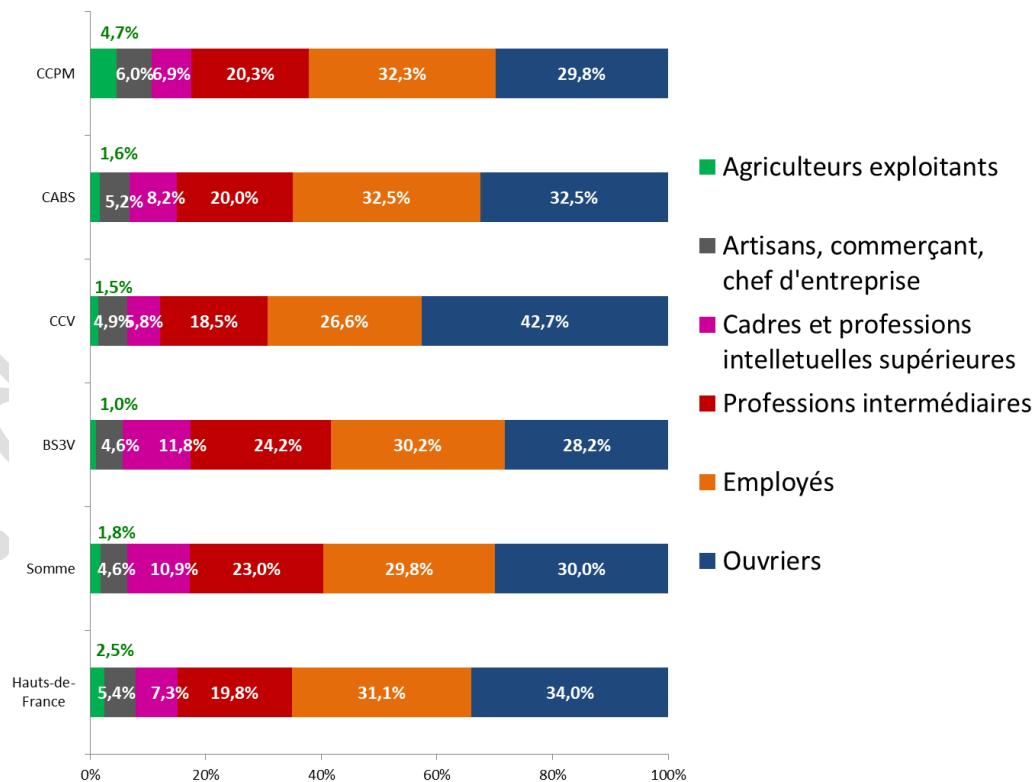
Cette répartition va de pair avec les caractéristiques du tissu économique, où les secteurs industriel, tertiaire non marchand et marchand sont les principaux porteurs de l'économie locale.



En comparaison des référents départemental et régional, le territoire du SCoT suit les tendances en termes de répartitions des catégories socio-professionnelles, excepté pour la région des Hauts-de-France qui détient une proportion plus importante d'employés que d'ouvriers notamment grâce à la présence de son bassin minier (30,2 % sont employés et 28,2 % sont ouvriers).

Répartition des catégories socioprofessionnelles en 2013

Source : INSEE RP 2013



Au regard des analyses infra-territoriales :

- Les ouvriers sont surreprésentés dans le Vimeu au sud-ouest du territoire, où la part s'élève à 42,7 % alors que la Baie de Somme et le Ponthieu Marquenterre dénombrent respectivement 32,5 % et 29,8 % d'ouvriers ;
- Les employés sont surtout présents dans le Ponthieu Marquenterre et dans la CA de la Baie de Somme, corrélé notamment avec le nombre d'emplois dans les services non marchands (administration publique, enseignement...) sur ces territoires ;
- Les professions intermédiaires sont également réparties à travers le territoire. Seul la CC du Vimeu enregistre une part moins importante (18,5 % contre 20,0 % dans la CA de la Baie de Somme et 20,3 % dans la CC du Ponthieu Marquenterre) ;

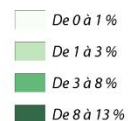
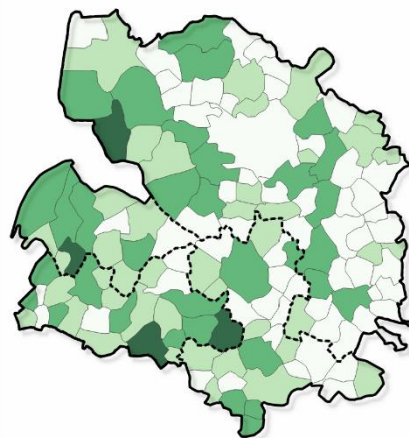
- Les artisans, commerçants et chefs d'entreprises sont plus représentés dans le nord du territoire mais conservent des parts relativement égales sur l'ensemble du territoire ;
- En revanche, le Ponthieu Marquenterre se différencie des autres territoires du SCoT en comptabilisant plus d'agriculteurs exploitants (4,7 % contre 1,5 % dans le Vimeu et 1,6 % dans la CA de la Baie de Somme).

Ceci s'explique notamment par la présence de pôles d'emplois du secteur primaire comme Le Crotoy (Cf. répartition des emplois salariés par secteur d'activité) qui détient un port de pêche d'importance pour le territoire du SCoT, faisant de la commune un pôle des métiers de la pêche grâce à la présence simultanée de pêcheurs, pêcheurs à pied et ramasseurs de végétaux marins (Diagnostic territorial et socio-économique de la Picardie Maritime, 2016).

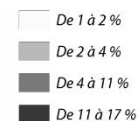
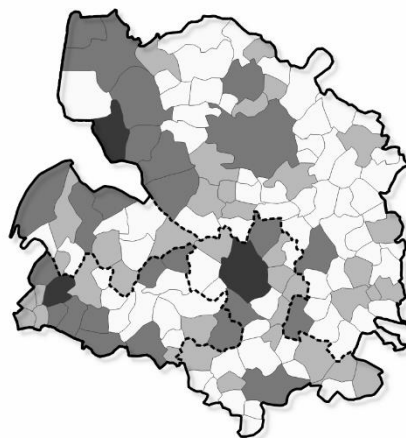
La carte qui suit présente la répartition des actifs par catégorie socio-professionnelle par commune à l'échelle du SCoT. Par exemple, le pourcentage d'agriculteurs exploitants au Crotoy (11,0%, soit dans l'intervalle 10-20%) signifie que la commune regroupe 11,0 % d'agriculteurs exploitants parmi tous ceux recensés dans la population active du territoire de BS3V.

Localisation des actifs

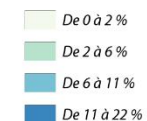
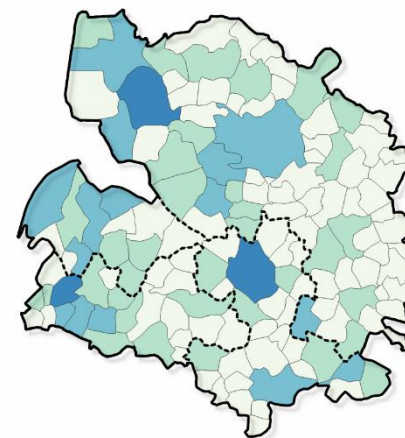
Agriculteurs



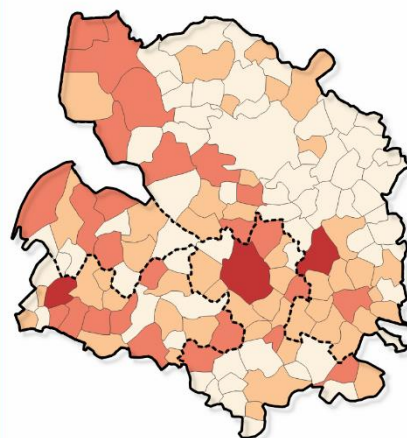
Artisans



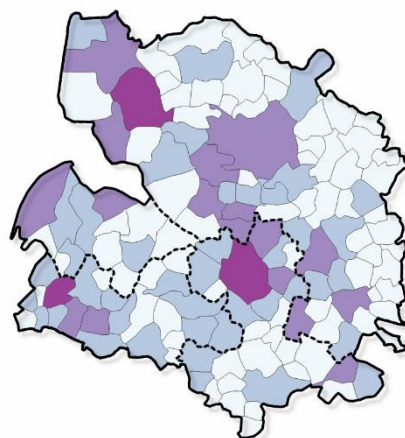
Ouvriers



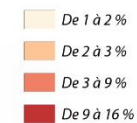
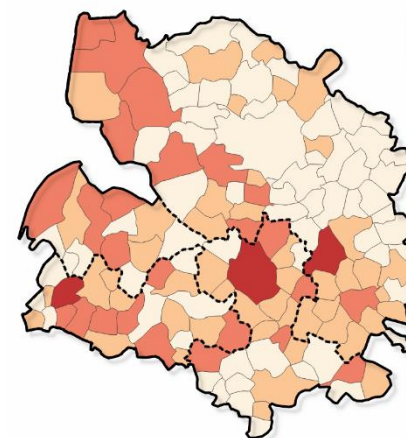
Employés



Professions intermédiaires



Cadres, Prof.Intel sup.



0 5 km

Réalisation : CITADIA - Novembre 2017 // Source : INSEE RP 2013

CITADIA
CONSEIL

1.2. Une population active qui se tertiairise rapidement

Depuis plus de 45 ans, le territoire Baie de Somme 3 Vallées a vu son profil d'actif se modifier.

Le secteur ouvrier reste dominant et a même augmenté sur la période 1968-2013 : on en dénombrait 8 920 en 1968 et aujourd'hui 9 518. Il présente cependant une baisse du nombre d'actifs qui s'accélère depuis 1999. La courbe, pour l'instant descendante, tend à croiser celle des professions du secteur tertiaire. A noter que la Somme et les Hauts-de-France présentent les mêmes caractéristiques, alors que la France Métropolitaine, atteste d'une reprise du nombre d'actifs ouvriers depuis 1999, bien que ses tendances restent encore très fluctuantes.

Les employés ont vu leur nombre s'accroître fortement en progressant de 167 % sur la période. Cette catégorie subit toutefois un ralentissement depuis 2008, notamment à cause du contexte économique défavorable cité précédemment. Il en est de même pour les professions intermédiaires dont le nombre d'actifs a augmenté de 195 % depuis 1968. Cette croissance soutenue semble pourtant se stabiliser depuis 2008, montrant une évolution positive plus ralentie. A titre de comparaison, les tendances de ces deux catégories restent similaires à celles observées dans le département et la région, ces dernières montrant toutefois des taux d'évolution légèrement plus bas que le territoire du SCoT, soit respectivement 138 % et 140 % sur la période. A noter que la France Métropolitaine fait figure d'exception dans la mesure où l'essor des employés s'est effectué beaucoup plus tôt et rapidement que celui des professions intermédiaires, et que ces deux catégories d'actifs ont déjà largement dépassé le nombre d'ouvriers dès 1999.

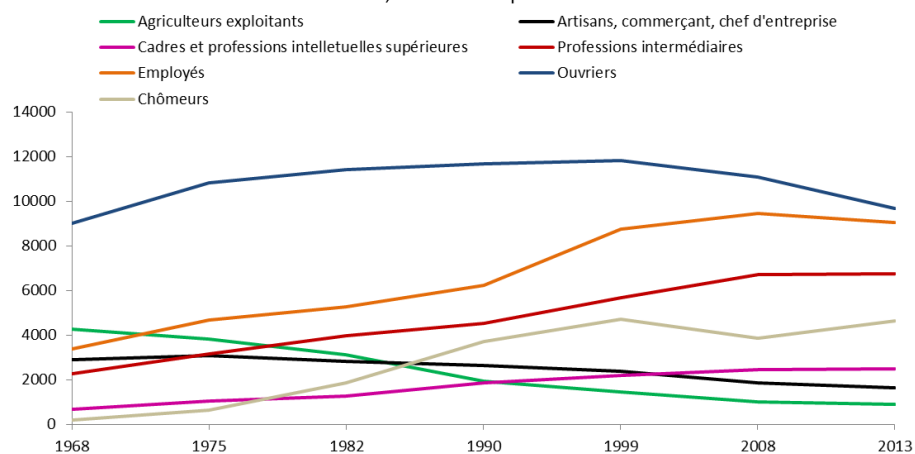
Les cadres et professions intellectuelles supérieures qui étaient les moins représentées en 1968 ont lentement progressé jusqu'en 2013. Cette catégorie d'actifs est la seule n'ayant jamais enregistré de baisse d'actifs sur la période. Cette progression demeure toutefois moins prononcée qu'à l'échelle de la Somme et des Hauts-de-France, s'expliquant notamment par la présence de grandes agglomérations (Amiens, Lille, etc.) sur ces territoires. Il en est de même à l'échelle de la France Métropolitaine où cette catégorie a fortement cru depuis 1999.

L'analyse dévoile également des professions qui se fragilisent, en particulier les agriculteurs exploitants qui ont subi une large décrue de 79 % depuis 1968, soit une perte sèche de 3 334 actifs. Ils étaient 4 224 en 1968 et ne sont aujourd'hui plus que 890 sur le territoire. Les actifs artisans, commerçants et chefs d'entreprise suivent cette tendance à la baisse, affichant une décroissance de 43 % entre 1968 et 2013. Cette observation corrobore les chiffres enregistrés à l'échelle départementale et régionale, dans la mesure où ces catégories décroissent au même rythme. La France Métropolitaine, quant à elle, présente quelques divergences visibles au travers des fluctuations des courbes d'évolutions des agriculteurs et artisans.

Enfin, l'analyse fait ressortir une montée rapide du chômage qui a explosé en 45 ans, enregistrant une croissance de 2 296 % entre 1968 et 2013, soit une augmentation de 4 409 actifs au chômage. Ces proportions restent également très importantes à l'échelle des trois autres référents, soit une croissance de 1 719% dans la Somme, 1 351% dans les Hauts-de-France et 1 105% en France Métropolitaine.

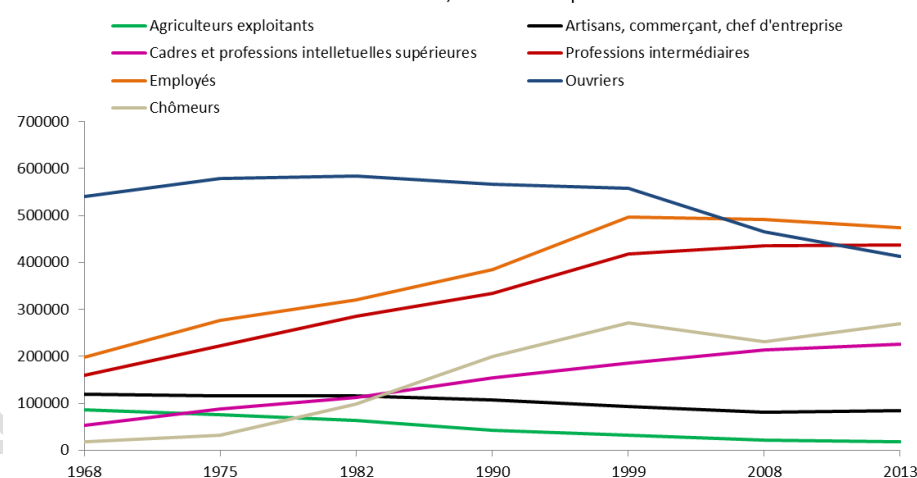
Evolution des actifs par catégorie socio-professionnelle (BS3V)

Source : INSEE, série historique 1968 à 2013



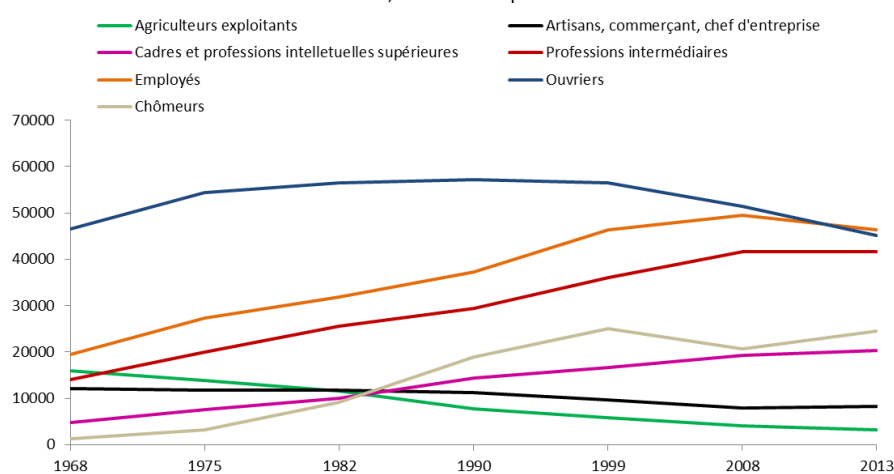
Evolution des actifs par catégorie socio-professionnelle (Hauts-de-France)

Source : INSEE, série historique 1968 à 2013



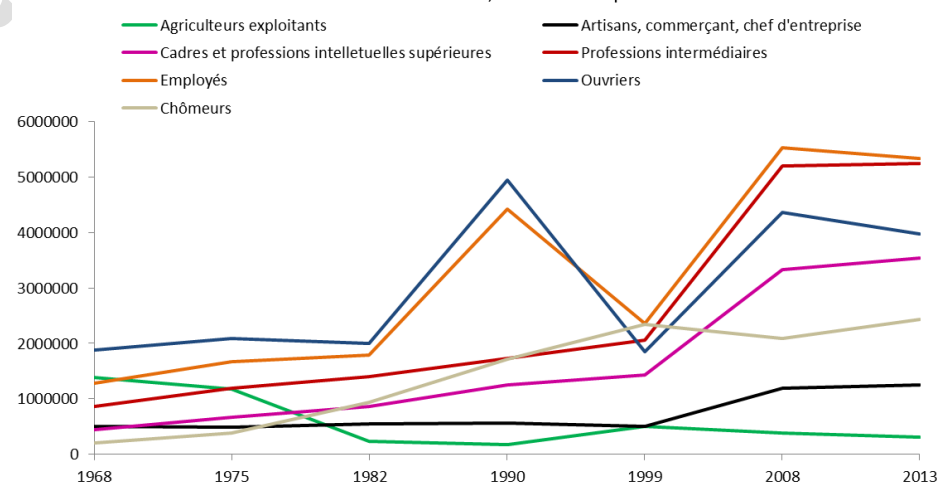
Evolution des actifs par catégorie socio-professionnelle (Somme)

Source : INSEE, série historique 1968 à 2013



Evolution des actifs par catégorie socio-professionnelle (France Métropolitaine)

Source : INSEE, série historique 1968 à 2013



2. Un ralentissement économique traduisant des situations de vulnérabilité sur le marché de l'emploi local

2.1. Des ouvriers et des jeunes plus touchés par l'inoccupation

Sur 46 338 actifs recensés en 2013 (chiffre supérieur au seul recensement des actifs par catégorie socio-professionnelle), 38 964 sont occupés, c'est-à-dire qu'ils exercent un emploi. Ces chiffres révèlent des difficultés du marché local de l'emploi, sur lequel 16 % des actifs demeurent non occupés.

La part des actifs non occupés varie grandement selon les catégories socio-professionnelles. Les ouvriers sont les plus touchés par les difficultés économiques structurelles. En plus de la décroissance des effectifs salariés depuis 1968, il reste que 21,2 % d'entre eux n'exerçaient pas d'emploi en 2013. Les employés connaissent également un fort taux d'inoccupation, dont la part s'élève 17,6 %. Les professions intermédiaires, artisans et commerçants sont moins concernés, avec un taux d'inoccupation respectif de 7,5 % et 8,8 %. Les CSP les moins touchées sont les cadres (4,0 %) et agriculteurs (1 %) qui ne représentent pourtant pas une grande partie des actifs. Bien que la part des salariés exerçant une activité liée à l'agriculture ait largement chuté depuis 1968, le secteur ne connaît pas un fort taux de chômage.

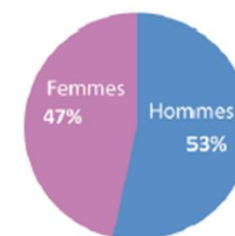
L'emploi se révèle également plus difficile pour les jeunes de 15 à 24 ans qui représentent 28,0 % des chômeurs en 2013. Les jeunes hommes de 15 à 24 ans sont légèrement plus touchés par ce phénomène, représentant 15,0 % du total des chômeurs. Par ailleurs, seulement 7,6 % des femmes de 15 à 24 ans sont

occupées contre 9,8 % pour les hommes de la même tranche d'âge. La part des chômeurs est plus conséquente pour les personnes de 25 à 54 ans (62,4 % des chômeurs). Il faut néanmoins soulever que la tranche d'âge est plus conséquente, ce qui explique les différences.

46 338 actifs

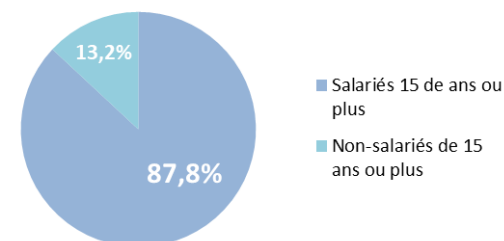


dont 38 964 occupés



Caractérisation du profil des actifs sur le territoire en 2013

Source : INSEE, RGP 2013



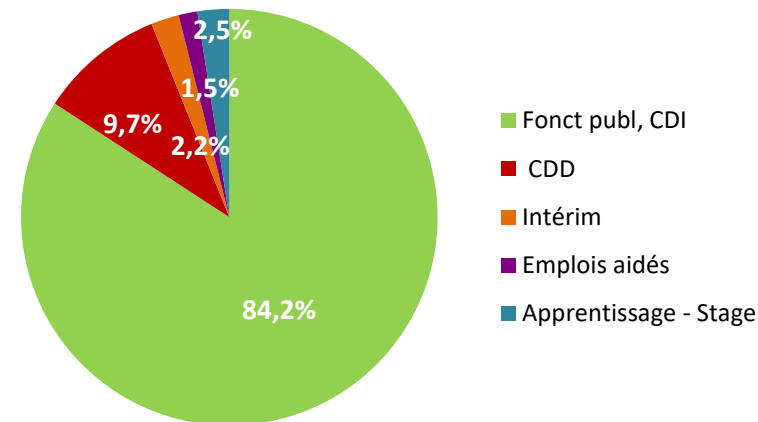
La majorité des salariés est embauchée en CDI (84,2 %) contre 9,7% en CDD.

Les moins représentés sont les salariés en emplois aidés qui s'élèvent à seulement 1,5 % du total des actifs de 15 ans et plus. Quelques différences sont notables selon le genre :

- La part des femmes embauchées en CDI est moins importante : 47,8 % contre 52,2 % d'hommes ;
- Les hommes sont moins souvent embauchés en CDD (39,7 %) que les femmes (60,3 %) ;
- L'intérim touche plus les hommes (72,0 %) que les femmes (28,0 %) ;
- Les femmes exerçant un emploi aidé (58,1 %) sont plus représentées que les hommes (41,9 %) ;
- Les contrats de stage et d'apprentissage touchent plus les hommes (67 %) que les femmes (33 %).

Répartition des types de contrats salariés

Source : INSEE RP 2013



2.2. Un niveau de chômage en inflexion et en-dessous de la moyenne régionale

Les analyses précédentes mettent en lumière une détérioration du marché de l'emploi dans certains secteurs d'activité vulnérables aux aléas économiques depuis 2008 comme l'industrie et la construction.

Ce phénomène est visible sur la zone d'emploi (ZE) de la Vallée de la Bresle-Vimeu qui concentre une grande part d'activités liées à l'industrie. En effet, le taux de chômage dans ce secteur a plus rapidement augmenté dès le premier trimestre 2009. Au dernier trimestre 2016, il demeure pourtant le taux le plus faible des trois

ZE : 10,3 % contre 12,1 % pour la ZE d'Abbeville et 11,9 % pour la ZE d'Amiens.

Les courbes de chômage des ZE d'Abbeville et d'Amiens suivent de près celle du département, et montrent des inflexions similaires aux autres référents que sont la région des Hauts-de-France et la France métropolitaine.

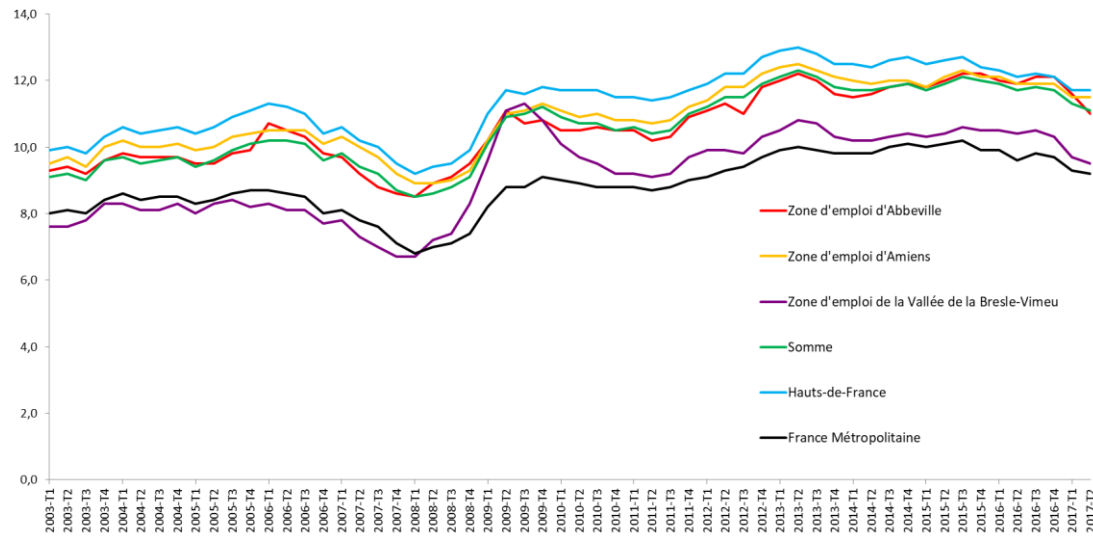
Les données indiquent toutefois une reprise économique depuis le début de l'année 2017 avec une baisse généralisée du taux de chômage dans le département depuis la fin de l'année 2016 (-0,6 point). Cette variation reste toutefois plus contrastée selon les secteurs :

- la ZE de la Vallée de la Bresle-Vimeu enregistre une baisse de 0,8 point entre la fin de l'année 2016 et les dernières données 2017 ;
- la ZE d'Abbeville présente elle aussi un recul de son taux de chômage de l'ordre de 0,6 point ;
- en revanche, la ZE d'Amiens affiche une chute moins importante de 0,4 point qui reste stable depuis le 1^{er} trimestre 2017.

Ces chiffres attestent d'un regain économique évident sur le territoire, qui devra être soutenu et ciblé dans la stratégie à adopter pour, d'une part freiner la détérioration du marché de l'emploi dans certains secteurs d'activité et catégories d'actifs et pour asseoir le positionnement économique de BS3V d'autre part.

Evolution trimestrielle du chômage entre 1er trim. 2003 et 2nd trim. 2017

Source : INSEE, Taux de chômage, série en moyenne trimestrielle T2-2017



2.3. Des besoins de recrutement axés sur les catégories peu qualifiées

Malgré le ralentissement économique notable, des besoins de recrutement se font ressentir sur le territoire. D'après les données de Pôle Emploi, les projets de recrutement sont principalement orientés vers la catégorie des employés.

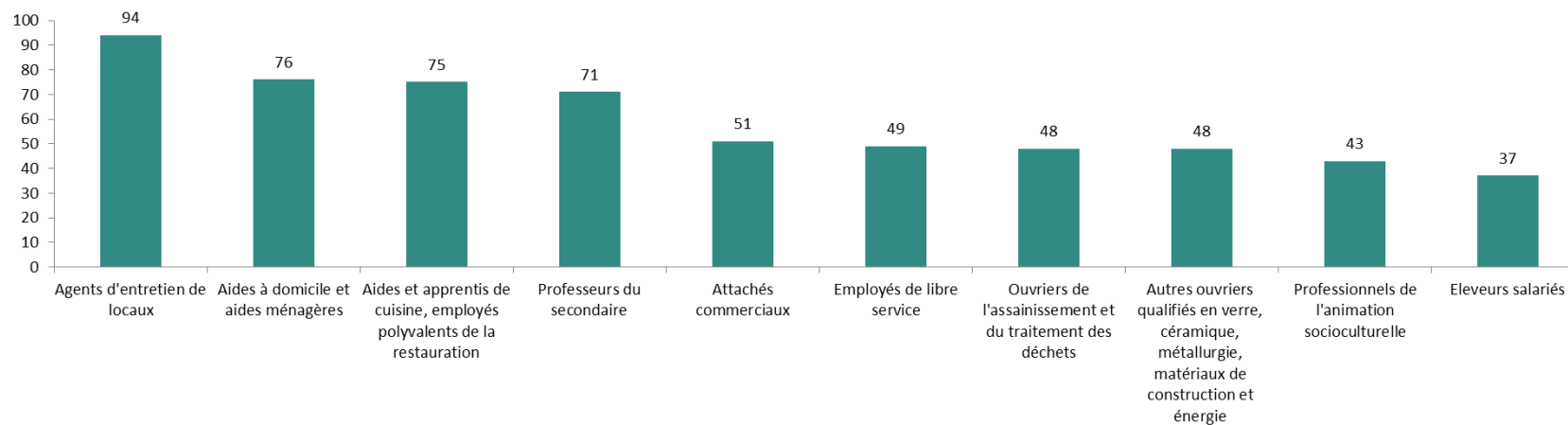
Selon ces mêmes données, les métiers les plus recherchés sont d'abord les fonctions liées aux services aux entreprises, aux particuliers mais aussi au commerce de bouche. Par ailleurs, certaines catégories de la fonction publique sont très demandées, comme les professeurs de collèges et lycées. Cette situation n'est toutefois pas spécifique au seul bassin d'emploi d'Abbeville.

Au regard de ces chiffres, les difficultés de recrutements portent généralement sur les métiers peu qualifiés (aides ménagères et à domicile, ouvriers non qualifiés etc.). La prise en compte de ces emplois, parfois temporaires, met en avant l'importance de la demande d'emplois liés au tourisme et à l'agriculture saisonnière.

Soulignons ici la volonté régionale de développer le dispositif « Proch'Emploi » visant à rapprocher le demandeur de l'entreprise. Le territoire pourra se rapprocher de la démarche afin d'assurer une cohérence avec les acteurs locaux (Pôle Emploi, Mission locale, chambres consulaires, entreprises...).

Familles de métiers les plus recherchées en nombre de projet de recrutement dans le bassin d'emploi Abbeville-Ponthieu en 2017

Source : Pôle Emploi, 2017



III. L'agriculture, l'élevage et la pêche, des composantes essentielles du territoire

1. Un fort potentiel du secteur primaire

1.1. Une agriculture majoritairement tournée vers la polyculture-élevage

L'agriculture constitue une activité économique essentielle de BS3V. Ce sont les exploitations de polyculture-élevage qui dominent le territoire, signifiant que la plupart des activités agricoles exercées dans les exploitations restent très diversifiées.

Ces propos restent néanmoins à nuancer au regard des mutations du secteur depuis plusieurs décennies. : baisse du nombre d'exploitations, augmentation de leur taille moyenne etc. (Cf. ci-après).

1.1.1. Le Vimeu

Le Vimeu - qui englobe la CC du Vimeu et la partie sud et ouest de la CA de la Baie de Somme - est principalement orienté vers la polyculture-élevage. Il présente des cultures de plateau (blé, betterave, orge...) et un relief de vallons, fond de vallées, larris qui préservent des espaces de prairies servant à nourrir le bétail. L'élevage reste l'activité la plus représentée, concentrant surtout des productions de lait et un peu de viande (Cf. Diagnostic territorial et socio-économique de la Picardie Maritime, 2016).

1.1.2. Le Ponthieu

Le Ponthieu, qui s'étend au nord et à l'est de la CC du Ponthieu Marquenterre, comprend des exploitations liées à l'agro- industrie. Il s'agit de grands champs d'openfield dont la culture est tournée vers

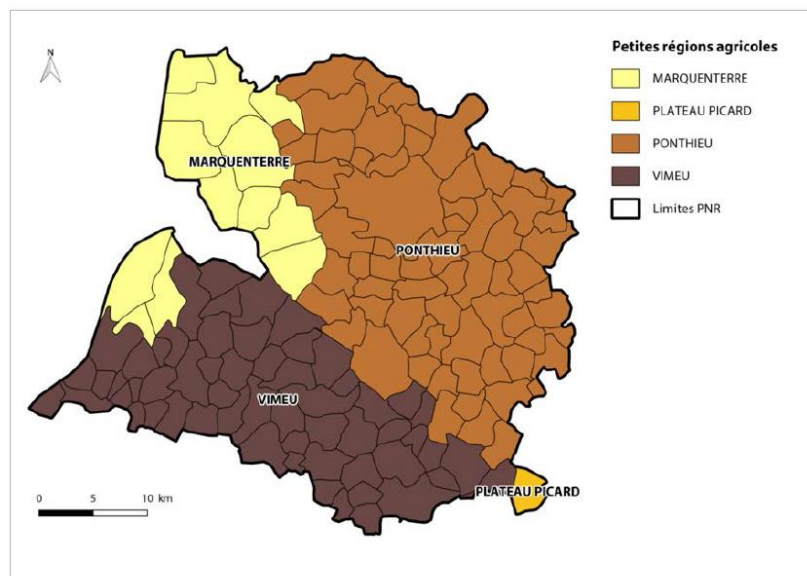
la céréale. On retrouve aussi des cultures de légumes entre les communes de Rue et Nouvion (pomme de terre, carottes, salsifis notamment). Ce secteur détient aussi des activités d'exploitation forestière qui se concentrent surtout dans la forêt de Crécy. Elle représente le plus important massif forestier local (4 322 hectares) et son exploitation est autant destinée au bois de chauffage qu'au bois d'œuvre (Cf. Diagnostic territorial et socio-économique de la Picardie Maritime, 2016).

1.1.3. Les plaines maritimes

Les plaines maritimes du territoire (littoral du Ponthieu Marquenterre et de la Baie de Somme) présentent des spécificités façonnées par les paysages côtiers. Elles comprennent une part importante d'élevage extensif de bovin lait. La superficie en céréales est aussi notable et représente près de 40% de la surface agricole utilisée selon la charte du PNR. On note également la présence d'élevages ovins et caprins (Saint-Valery-sur-Somme) qui constituent une pratique agricole traditionnelle de bord de mer en Picardie produisant les meilleurs pâturages grâce aux «prés salés» du littoral (Cf. Terroir et qualité). Par ailleurs, la culture du lin est une autre spécificité de l'économie maritime picarde, qui grâce à son climat, est une des seules zones à pouvoir produire cette base de fibres dans le monde (Cf. Diagnostic territorial et socio-économique de la Picardie Maritime, 2016).

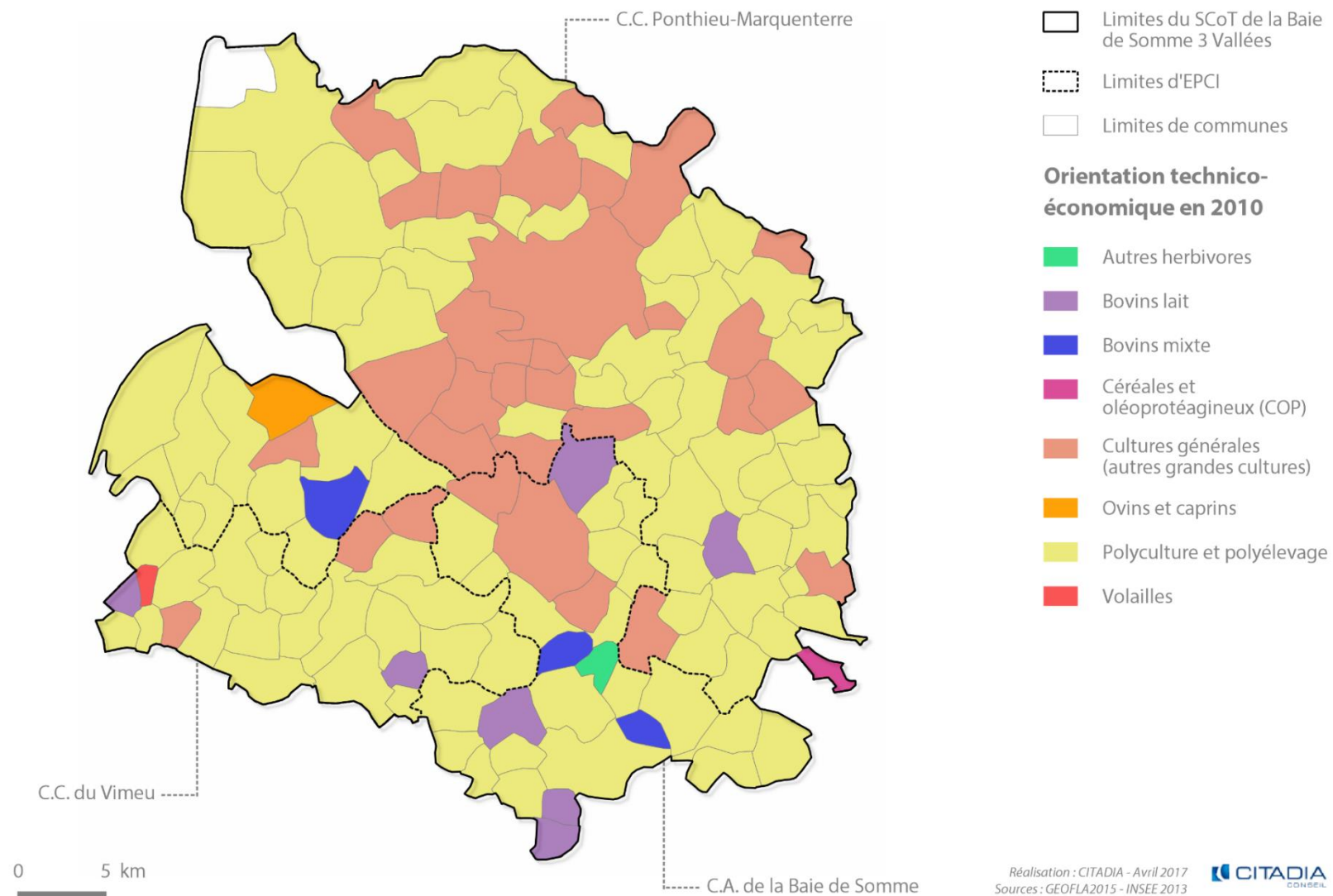
Petites régions agricoles du territoire du PNR

Source : Diagnostic Territorial et socio-économique de la Picardie
Maritime, 2016



Orientation technico-économique par commune en 2010

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées



1.2. Les métiers de la pêche et les produits de la mer

Le territoire de Baie de Somme 3 Vallées qui est bordé par le littoral de la Manche, présente une abondance de ressources halieutiques, permettant ainsi de développer une série de métiers (conchyliculture, pêche côtière, pêche à pied) qui vivent au rythme des saisons.

La conchyliculture est une des spécificités du littoral picard, en particulier la mytiliculture. L'appellation « de bouchot » a été mise en circuit depuis les années 1980 et inonde aujourd'hui le marché national. Cette activité s'étend entre les communes de Quend et de Saint-Quentin-en-Tourmont, dans le Marquenterre, où l'on recense 14 mytiliculteurs qui se partagent 33 concessions conchyloles. Par ailleurs, la commune du Crotoy détient un centre conchylicole. En 2013, l'activité représentait environ 35 emplois familiaux, 18 salariés permanents et 10 occasionnels (Cf. Diagnostic charte de PNR, 2016).

La pêche côtière participe aussi à l'économie maritime du territoire et s'organise autour de deux ports de pêches principaux qui sont le Hourdel à Cayeux-sur-Mer et le port du Crotoy. En 2015, le territoire comptait 37 navires, principalement armés en petite pêche (fileyeurs, chalutiers) avec des équipements très polyvalents permettant de pêcher à différentes saisons en s'adaptant aux types de ressources disponibles (crevettes grises, poissons plats, coquilles Saint-Jacques).

Ce secteur d'activité présente un déclin relatif dont les principales causes sont l'ensablement des ports, la dégradation des milieux estuariens ainsi qu'un cadrage réglementaire de plus en plus contraignant, même s'il est nécessaire. Il reste cependant pourvoyeur d'emplois sur le territoire, notamment grâce à son

redéveloppement au Crotoy qui accueille une halle aux poissons depuis 2013. La proximité de Boulogne-sur-Mer représente par ailleurs un atout important en termes de commercialisation.

Le littoral du territoire comporte une part notable de pêcheurs à pied professionnels (hénoniers, verrotières, ...) et de ramasseurs de végétaux marins. Généralement aussi mytiliculteurs, pêcheurs maritimes ou titulaires de licences dans d'autres départements, ils pratiquent la pêche à pied trois à quatre mois de l'année et/ou le ramassage de végétaux marins d'avril à septembre. Toutes ces activités, comme les produits qui en sont issus (moules, hénons, salicornes), constituent des symboles économiques et culturels du grand territoire de la Baie de Somme² qui représente, pour mémoire, le premier gisement de France pour les hénons et 90 % de la production nationale de salicornes provenant de gisements naturels. Ce secteur connaît également un renouveau avec la mesure Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL) portée par l'ADDAM 3 estuaires « Canche, Authie, Somme » et « inscrite dans le programme opérationnel français du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes (FEAMP) et la Pêche pour la période 2014-2020. » (Cf. Diagnostic territorial et socio-économique de la Picardie Maritime, 2016). Par ailleurs, il est à noter qu'un cluster maritime - rassemblant des professionnels, des universitaires et acteurs de la recherche - est en phase de constitution, soutenu par le SRDEII (Schéma Régional de

² A noter que le périmètre de la charte de PNR regroupe certaines communes non incluses dans celui du SCoT.

Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation) dans le but de redonner un second souffle à cette activité.

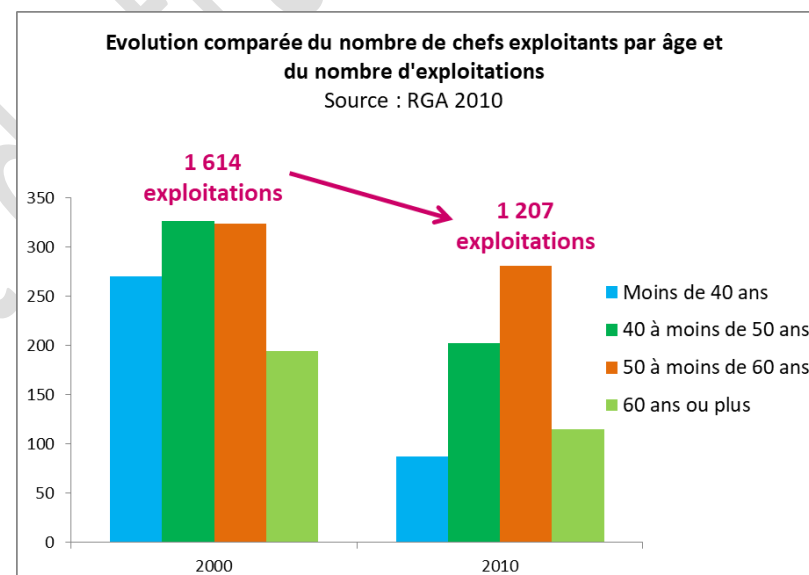
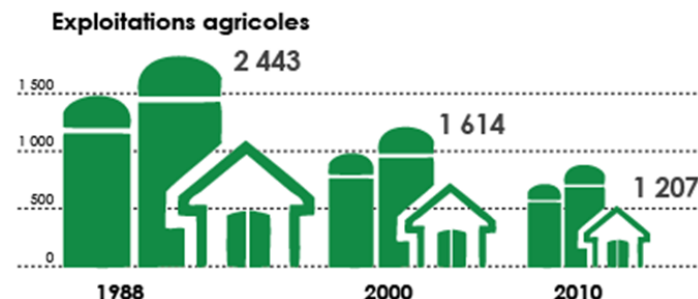
Enfin, la Baie de Somme est également le seul pôle industriel français d'extraction de granulat et de production de galets servant à la confection de matériaux divers comme la céramique ou le béton (Cf. Diagnostic charte de PNR, 2016).

1.3. Un secteur agricole en mutation

Sur 5 436 exploitations dans la Somme avec 465 271 hectares de surface agricole utilisée (SAU), le territoire de Baie de Somme 3 Vallées comprend 1 225 exploitations pour une SAU de 97 277 hectares, ce qui représente 22,5 % des exploitations et 20 % de la SAU du département (Cf. Agreste, 2010).

Depuis 1988, le nombre d'exploitations a chuté drastiquement de 51%, enregistrant une perte de 1 236 exploitations en un peu plus de 20 ans. Cette tendance concerne la plupart des communes du territoire.

Cette évolution de l'activité agricole sur le territoire du SCoT reflète les tendances du territoire national, montrant un âge moyen des chefs d'exploitation élevé et un faible nombre d'agriculteurs jeunes, qui ne peut pas compenser la masse de ceux qui arrivent à la retraite.

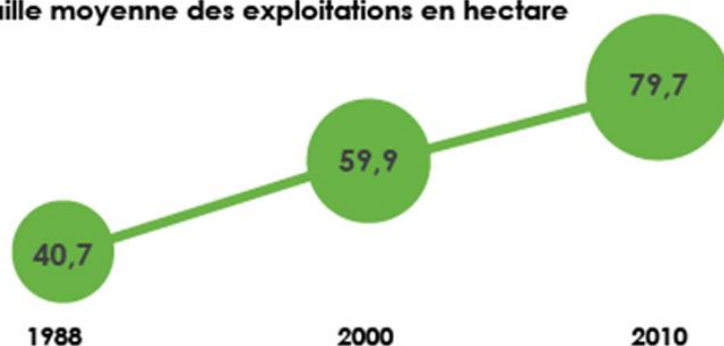


A ce titre, l'évolution sur 10 ans de l'âge des exploitants montre une forte diminution des jeunes agriculteurs (moins de 40 ans), qui est à mettre en relation avec le passage d'un travail familial à l'utilisation de prestataires de services ou des salariés. Ces résultats soulèvent un enjeu de coût de reprise d'une exploitation pour les jeunes générations.

Par ailleurs, la réduction du nombre d'exploitations tend à accroître la taille des unités d'exploitation dont la taille moyenne a augmenté (+ 96% entre 1988 et 2010) et s'explique par une rentabilité moins forte des petites exploitations au profit des plus grandes.

Plus particulièrement, la période 1988-2000 montre le passage d'une taille moyenne de 40,7 hectares à 59,9 hectares, ce qui représente une croissance de 47 %. La période 2000-2010 révèle aussi une hausse de 33 %. On note également une diminution de 80% des petites exploitations de moins de 50 hectares depuis 1988.

Taille moyenne des exploitations en hectare

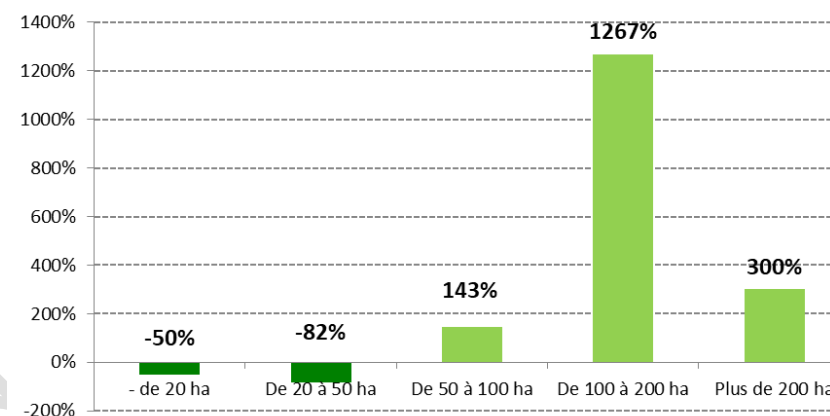


Ces constats envisagent la possibilité de modifications potentielles des pratiques agricoles auxquelles il conviendra de porter une attention particulière (Cf. mesure 1.4.1 « Favoriser les usages et les pratiques agricoles répondant aux enjeux environnementaux et paysagers » du projet de Charte de PNR).

Evolution de la taille moyenne des exploitations

Source : RGA 2010

*sauf catégorie "Plus de 200 ha" : évolution 2000-2010



Concernant la SAU, celle-ci a décliné de 3 % entre 1988 et 2010, soit un recul de 36 115 hectares de surfaces exploitables. Cette perte représente des variations à la baisse de 2 % entre 1988 et 2000, 1% entre 2000 et 2010. Elle touche particulièrement les communes éloignées du centre urbain, aux extrémités du territoire (Tully et Fort-Mahon-Plage -100 %, Sorel-en-Vimeu -78 %).

Enfin, il faut relever que le nombre de salariés recensés dans les exploitations a chuté de 51 % entre 1988 et 2010, ce qui représente une baisse de 2 087 unités de travail. Ces chiffres s'expliquent en partie par la mutation du profil de travailleurs du secteur agricole, à travers la mécanisation du travail, l'essor des pratiques extensives, quitte à recourir à l'utilisation de prestataires extérieurs.

Superficie agricole utilisée en hectare



A noter que les acteurs du monde agricole (chambres d'agriculture, Ministère de l'Agriculture, laboratoires de recherche etc.) estiment entre 0,7 et 5 emplois induits par emploi agricole sur le territoire français (notion différente des unités de travail). Ces emplois indirects désignent l'ensemble des métiers reliés au secteur agricole en amont et en aval de la production, comme les fabricants de matériel agricole ou encore l'industrie agroalimentaire.

Ces chiffres soulèvent donc tout l'enjeu de la pérennité du secteur agricole dont la mutation s'explique en partie à travers la transformation du profil de travailleurs du secteur agricole, la mécanisation du travail, l'essor des pratiques extensives et l'utilisation de prestataires extérieurs.

Travail dans les exploitations agricoles



A noter que le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) prévoit d'engager une « troisième révolution industrielle et agricole », notamment à travers l'amélioration de la qualité énergétique des bâtiments, devant contribuer à mettre en synergie les diverses filières économiques et la valorisation de leurs savoir-faire, tout secteur confondu. A titre d'exemple, le développement de la filière du lin est mentionné pour l'innovation d'agro-matériaux.

2. Des initiatives de valorisation de produits à accompagner

2.1. Des signes de qualité qui attestent du potentiel indéniable du territoire

Comme il l'a été montré précédemment, l'agriculture est un secteur en transformation. Face à ce nouveau contexte, les exploitations tendent de plus en plus à diversifier et valoriser leur production en proposant d'autres produits et activités tels que la création de fermes pédagogiques, la vente de produits à la ferme, de produits biologiques etc.

Si les Hauts-de-France (en particulier l'ancienne Picardie) est une des régions françaises comprenant le moins de labels AOC, il apparaît que la quasi-totalité des communes du territoire SCoT sont concernées par une exploitation détenant un signe de qualité type AOP (Appellation d'Origine Protégée) ou STG (Spécialité Traditionnelle Garantie).

Le zonage AOP du territoire concerne la production bouchère de « l'Agneau des prés salés de la Baie de Somme ». Aujourd'hui, « 14 éleveurs élèvent environ 2 000 agneaux et 3 500 brebis par an, qui pâturent 1 200 hectares de mollières de mars à novembre » (Cf. diagnostic de la charte PNR, 2016).

Le zonage STG, lui, fait référence à l'appellation « Moules de bouchot » qui désigne la mytiliculture selon la culture traditionnelle sur des mâts appelés « bouchots ». Cette appellation européenne est portée par l'Organisme de Défense et de Gestion (ODG) du Regroupement des Mytilculteurs de Bouchot.

Il existe également la marque régionale collective « Terroirs Haut-de-France » qui atteste de la qualité des produits à travers une

fédération de producteurs. Le territoire recense actuellement une dizaine de producteurs. Cette marque atteste de la provenance picarde des produits et de la transformation locale de ceux-ci.

C'est grâce à la qualité du terroir et du climat maritime que cette reconnaissance des productions locales peut évoluer, pouvant devenir ainsi un des leviers de développement de l'agriculture, mais aussi du tourisme.

Produit référencé « Terroirs Terroirs Haut-de-France »	Commune de production
Salicorne	Le Crotoy, Abbeville
Produits transformés de coquillages et de végétaux marins	Argoules
Agneau des prés salés	Noyelles-sur-Mer
Viandes locales	Feuquières-en-Vimeu
Carotte des sables	Ponthoile
Farines artisanales	Cahon
Bière	Eaucourt-sur-Somme
Poires	Vron

Source : terroirshautsdefrance.com

Document de travail

2.2. Des filières en circuit court déjà bien organisées mais encore insuffisantes

La pratique des circuits courts correspond à un mode de commercialisation de produits agricoles, soit en vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à la condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire entre l'exploitant et le consommateur (*Ministère de l'Agriculture*).

Les circuits courts désignent :

- La vente directe : à la ferme, marchés, AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne)
- La vente indirecte : restauration, commerçant-détaillant

2.2.1. Les réseaux régionaux

Le réseau « Bienvenue à la ferme » qui opère en Picardie permet aux agriculteurs d'accueillir des visiteurs sur leurs exploitations. Ils proposent une offre diversifiée allant de la dégustation de produits à l'hébergement sur place ou aux loisirs divers. Le territoire de Baie de Somme 3 Vallées dénombre aujourd'hui une quinzaine d'exploitations qui appartiennent à ce réseau.



Le regroupement « Agriculture biologique en Picardie » est également présent et associe une multitude d'acteurs du secteur biologique (producteurs, distributeurs, espaces de vente). 6 exploitations membres sont actuellement recensées sur le territoire du SCoT.

On retrouve enfin la SAS Saveurs Picardes qui regroupe des producteurs agréés « Terroirs Hauts-de-France », dont 4 agriculteurs et 4 artisans sont localisés dans la Somme. L'objectif de ce projet est de promouvoir et commercialiser les produits locaux, agricoles et artisanaux, pour aider les producteurs dans la distribution de leurs produits, mais aussi soutenir une valeur ajoutée dans les entreprises Terroirs Hauts-de-France.

2.2.2. Les réseaux départementaux

Le réseau départemental « Somme Produits Locaux » se différencie des réseaux habituels en proposant une plateforme virtuelle d'informations destinées aux consommateurs sur les produits disponibles en vente directe. Elle a également pour objectif de mettre en relation les professionnels désireux de commercialiser ces produits (producteurs, restaurateurs etc.).

Elle compte aujourd'hui 153 fournisseurs de la Somme, dont près d'une trentaine sur le territoire de BS3V.

2.2.3. Des initiatives locales encore peu développées

A l'échelle du territoire, il existe plusieurs type d'initiatives, de long terme comme ponctuelles, qui témoignent d'un essor progressif des circuits courts. Parmi ces réseaux, on retrouve :

- 3 AMAP (Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) localisées en Picardie Maritime qui se

fournissent en dehors du territoire et 3 agriculteurs biologiques partenaires d'AMAP situés dans ou hors du territoire (Cf. Diagnostic charte PNR, 2016).

- L'association Syner-Ouest qui associe les acteurs du monde agricole pour des projets de développement comme le « Panier de la Baie » qui organise des ventes en circuit court ; la création de l'avocette, une baguette de pain produite avec des céréales locales (référéncée dans le catalogue de produits « Terroirs Hauts-de-France »).

Enfin, même si le diagnostic de la charte de PNR conclut que les politiques régionales demeurent encore insuffisantes pour développer les circuits courts, il n'en reste pas moins que la

valorisation des produits (dont appellations) par ce type de circuit présente un véritable potentiel, d'autant plus que le territoire attire une population touristique importante, ce qui lui confère un avantage comparatif au regard des autres territoires picards.

Synthèse et perspective

Grandes thématiques	Principaux constats	Enjeux de demain
Poids économique	- Des secteurs économiques d'importance à l'échelle du département (les 3 EPCI font partie des 6 territoires « moteurs ») - Une dispersion des pôles d'emplois à travers le territoire	- Conforter la place du territoire à travers la complémentarité des pôles - S'inscrire dans le prolongement des dynamiques stratégiques engagées par le SRDEII
Tissu d'entreprises	- Un tissu d'établissements diversifié (secteur d'activité, taille) - Des filières industrielles bien implantées mais qui dépendent de peu d'établissements	- Soutenir les établissements porteurs d'emploi pouvant être vulnérables aux aléas économiques, en particulier dans le domaine industriel et agricole - Engager un développement industriel, artisanal et agricole orienté sur la durabilité et l'innovation (économique, sociale) - Veiller au bon équilibre économique entre les zones rurales et les pôles d'emploi
Marché de l'emploi	- Une économie qui devient de plus en plus présentielle et se tertiarise - Un secteur industriel en inflexion qui se reflète par les pertes en établissements et effectifs salariés	Engager un rééquilibrage des économies présentielles et productives afin de ne pas dépendre des territoires extérieurs et de perpétuer la qualité de vie locale
Caractéristiques de la population active	- Une population majoritairement composée d'employés et d'ouvriers - Un déclin progressif des actifs du secteur agricole et ouvriers	Anticiper la mutation des secteurs de production afin de répondre aux nouveaux besoins (formation, adaptation au numérique)
Agriculture et élevage	- Une baisse générale du nombre d'exploitations agricoles couplée à une augmentation de leur taille - Une surface agricole utile qui diminue progressivement depuis 30 ans - Des circuits courts peu développés en comparaison de leurs potentiels de développement	- Encourager la diversification des activités agricoles afin d'assurer la pérennité du secteur - Mettre en valeur les productions de qualité qui marquent l'identité du territoire (salicornes, agneaux des prés salés etc.) - S'inscrire en continuité des orientations de la Charte de PNR

IV. Une stratégie de développement touristique à positionner comme moteur de l'économie locale

1. Préambule

Reconnu au niveau national et international, le territoire de Baie de Somme 3 Vallées dispose d'atouts exceptionnels en matière d'entités paysagères et de richesses culturelles qui attirent plus d'un millions de visiteurs chaque année, générant une valeur ajoutée d'environ 160 millions d'euros et plus de 5 000 emplois directement ou indirectement (Cf. SADT, 2014).

Malgré la diversité et l'étendue de son territoire, Baie de Somme 3 Vallées tire principalement avantage de sa frange littorale. Sa renommée, sa visibilité mais aussi son aptitude à capter une clientèle touristique large et à créer de la richesse sont notamment dues à la qualité de l'estuaire de la Baie de Somme - labellisé « Grand Site de France » depuis 2011 et faisant partie du club des plus belles baies du monde (paysages, écosystèmes, cultures locales).

Ce site éclipse fortement les richesses de « l'Avant-pays » dont le potentiel demeure encore sous-exploité. Il demeure parallèlement fragilisé par la pression touristique estivale et soumis à de multiples contraintes (loi littoral, PPRN, PPRI, diversité des usages et conflits potentiels).

Dès lors, ces enjeux soulèvent une double problématique de préservation de l'environnement tout en conservant une économie touristique dynamique, d'où la nécessité de développer une stratégie d'équilibre et de complémentarité entre les différentes

« composantes culturelles » du territoire, d'autant plus que ce dernier détiendra bientôt le label « Parc Naturel Régional » (PNR)³.

A ce titre, le Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées s'est aujourd'hui doté d'un schéma d'aménagement et de développement du tourisme (SADT) qui définit des positionnements thématiques (tourismes balnéaire, de nature, de culture, d'affaires...) matérialisés dans les stratégies et actions développées au sein de 9 "pôles touristiques" (Cf. Points 2.1.3 et 2.2).



³ A noter que le territoire du PNR englobe des communes non comprises dans le territoire du SCoT de Baie de Somme 3 Vallées. De la même manière, 11 communes du SCoT ne sont pas dans le périmètre d'étude du projet de PNR.

2. Une diversité des milieux naturels, culturels et des usages

2.1. Le littoral : un cadre exceptionnel à valoriser et préserver sur le temps long

2.1.1. *Un patrimoine naturel reflet des modes de vie et savoir-faire*

Le littoral de la Picardie Maritime représente une partie relativement restreinte du territoire du SCoT, mais jouit toutefois d'un patrimoine naturel, architectural et vernaculaire exceptionnel.

Il présente en effet une grande diversité des écosystèmes et des paysages, entre dunes, falaises, galets, prairies et marais qui ont d'ailleurs longtemps fasciné d'illustres peintres et écrivains au XIX^{ème} comme au XX^{ème} siècle.

Par ailleurs, la pluralité des milieux marins, lacustres et de plage constitue le socle de l'économie locale, historiquement orientée vers l'exploitation des ressources maritimes, comme en témoigne les activités traditionnelles encore en pratique de pêche en mer et à pied, l'industrie du galet et aujourd'hui, les activités de loisirs liées à l'eau.

Cet espace demeure pourtant confronté à divers type d'aléas – ensablement, érosion des côtes, pression foncière – qui affectent non seulement le littoral en lui-même, mais aussi la pérennité de ses activités.

2.1.2. *Une mosaïque d'éléments culturels patrimoniaux*

Depuis le Moyen-Age où il fût fortement exposé aux invasions extérieures, le littoral picard était traditionnellement composé de villages portuaires et de villes militaires fortifiées sur les hauteurs

comme Saint-Valery-sur-Somme et de villages portuaires dont la pêche était la principale ressource. On retrouve aujourd'hui une architecture et des éléments traditionnels (avant XIX^{ème} siècle) liés à ces activités comme le quartier de pêcheurs du Courtgain à Saint-Valery-sur-Somme, les halles de ventes, divers bateaux, ex-voto marins dans les chapelles etc.

Les premières fréquentations touristiques remontent à la première moitié du XIX^{ème} siècle, où une clientèle issue de milieux aisés venait chercher les bienfaits du thermalisme en vogue à cette époque. L'extension du réseau ferré reliant la région à la capitale durant la seconde moitié du XIX^{ème} siècle a ensuite permis le développement balnéaire des petites villes littorales qui ont vu leur paysage de front de mer se remodeler avec l'apparition de résidences de villégiatures, hôtels, cabines de plage dont Le Crotoy et Saint-Valery-sur-Somme sont les communes les plus représentatives.

Le territoire est aussi physiquement marqué par les conséquences des deux Guerres Mondiales. Le mur de l'Atlantique avec les *blockhaus* échoués sur les plages ; les épaves des navires de guerre allemands, britanniques et norvégiens coulés lors de la la Grande Guerre ; le cimetière militaire de Nolette restent des symboles de mémoire et constituent une partie notable du patrimoine local pour le tourisme de mémoire.

Encore faiblement peuplé et artificialisé jusque dans les années 1990, l'ouverture du tunnel sous la Manche en 1994 et l'achèvement de l'A16 en 1998 ont permis d'ouvrir le territoire à de nouvelles clientèles touristiques notamment étrangères (anglaises, belges, néerlandaises). La renommée grandissante de cette

destination est telle qu'aujourd'hui la population saisonnière dépasse parfois celle résidente : des communes comme Fort-Mahon-Plage, Quend, ou même Le Crotoy détiennent une part de résidences secondaires supérieure à 60%. En haute saison comme durant les longs week-ends, ce dépassement est d'ailleurs quasi systématique dans les communes littorales.

Détenant une position stratégique à proximité de pôles urbains d'envergure européenne, les problématiques actuelles se posent sur la capacité de charge du site et la banalisation de lieux très fréquentés comme le port du Hourdel à Cayeux-sur-Mer et Le Crotoy.



Source : Somme Tourisme, Tourisme Baie de Somme

Des activités touristiques orientées nature/culture

Aujourd'hui, bien que la majorité des activités touristiques du territoire se situe sur le littoral, ces dernières se sont transformées depuis les années 1990. Elles s'orientent dorénavant vers des séjours plus courts grâce à la facilitation de l'accès au littoral depuis les grands pôles urbains et se diversifient grâce à la pluralité des activités proposées qui marque les différentes ambiances que l'on retrouve sur la côte. Par ailleurs, l'arrivée des 35 heures a également permis de favoriser le développement touristique des destinations de proximité (week-end de 3 jours...).

La plupart des communes qui composent le territoire offrent une multitude d'activités liées au tourisme balnéaire, sportif, culturel et de nature, ce qui attire donc de nombreuses clientèles. Certaines caractéristiques locales permettent néanmoins de distinguer des pôles touristiques (Cf. SADT, 2014).

▪ *Le littoral nord*

Représenté par les communes de Fort-Mahon-Plage, Quend, Saint-Quentin-en-Tourmont, Rue et Le Crotoy, le pôle Marquenterre propose des activités tournées vers le tourisme balnéaire, sportif et de plein air grâce à l'étendue de ses plages, mais aussi avec la présence du Golf de Belle-Dune, l'Aquaclub de Fort-Mahon, les divers sports de nature liés à l'eau et au vent, randonnée sous toutes ses formes...

On retrouve toutefois des activités de nature comme le parc ornithologique du Marquenterre à Saint-Quentin-en-Tourmont qui propose une découverte des paysages, la flore et la faune de la Baie de Somme et les circuits cyclables et pédestres qui se connectent au reste du territoire (Circuit Tour de Baie par exemple).

▪ *Le cœur de la Baie de Somme*

Les communes du cœur de la Baie de Somme - à savoir Saint-Valery-sur-Somme, Le Crotoy, Cayeux-sur-Mer, Favières, Ponthoile, Noyelles-sur-Mer, Pendé, Lanchères - sont les destinations privilégiées des vacanciers. A ce titre, il faut souligner que la Baie de Somme représente la "locomotive" d'image et de notoriété du territoire SCoT.

Ce pôle touristique propose des activités particulièrement diversifiées grâce à leur notoriété historique et s'oriente donc vers un tourisme culturel grâce à la concentration des patrimoines bâtis remarquables (bateaux classés, villas, chemin de fer de la Baie de Somme) et immatériel (chasse maritime, gastronomie, tradition vestimentaire locale, fêtes païennes etc.)

Le tourisme sportif nautique (pêche en mer, kayak de mer, stand up paddle, voile...) y est également répandu. La présence des ports de plaisance à Saint-Valery-sur-Somme (250 anneaux), au Crotoy (100 anneaux) et celui du Hourdel à Cayeux-sur-Mer (75 anneaux) favorise aussi la vitalité et diversité de ce type de tourisme.

Les activités sportives restent bien représentées, notamment avec la Transbaie, course à pied de 15 km traversant la Baie de Somme rassemblant chaque année 6 500 coureurs.

Enfin, ce secteur regroupe une quantité d'activités liées au tourisme de nature comme la pêche à pied sur les plages, les visites de centre d'interprétation de la Maison de la Baie de Somme à Lanchères, le festival de l'Oiseau et de la nature en Baie de Somme ou encore les nombreux circuits pédestres et cyclables qui traversent le territoire.

▪ *Le littoral sud*

Le SADT a distingué le littoral sud s'étend de Cayeux-sur-Mer à Mers-les-Bains, soit principalement en dehors du périmètre SCoT. Comme sur les deux « pôles » précédemment présentés, on y observe un tourisme de nature, de culture et des pratiques d'activités physiques et de loisirs.

Certaines activités relient ce secteur avec celui du cœur de Baie de Somme comme le Chemin de fer de la Baie de Somme qui propose plusieurs parcours, faisant découvrir les hauts-lieux historiques et remarquables du territoire.

On relève aussi l'organisation de divers événements tels que :

- Les nombreuses fêtes maritimes ;
- La fête du hareng à Cayeux-sur-Mer...

Outre des similarités de l'offre touristique, ce pôle se différencie par son histoire reliée aux communes d'Ault, de Mers-les-Bains et ses caractéristiques paysagères de falaises comparativement aux étendues de sables du littoral nord.

▪ *Une sur-fréquentation du littoral à réguler*

La concentration des activités sur le littoral et la sur-fréquentation touristique en haute saison soulèvent pourtant des enjeux de préservation de l'environnement et de la qualité de vie locale.

Toutefois, ces enjeux sont déjà pris en compte au travers de l'opération Grand Site Baie de Somme concernant l'amélioration des flux touristiques et du projet de PNR qui promeut le rééquilibrage des activités humaines du territoire.

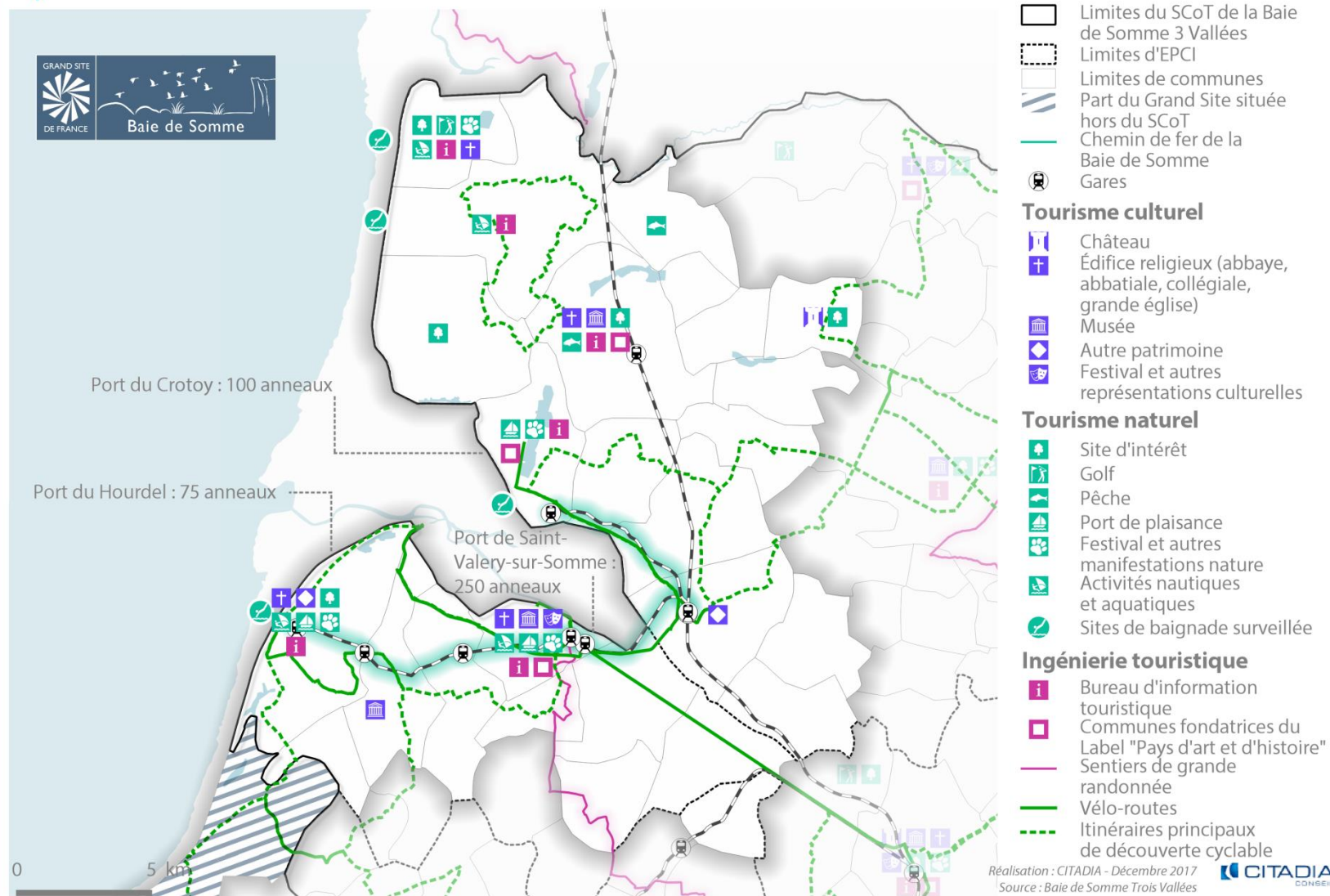
Cette stratégie vise donc à diffuser le tourisme dans l'Avant-pays et de créer ainsi un lien économique avec la façade littorale (Cf. SADT, 2014).



Sources : Somme Tourisme, Transbaie.com, Baie-des-artistes.com

Tourisme sur le Grand Site de la Baie de Somme

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées



2.2. L'Avant-pays : une offre complémentaire au littoral

Outre la qualité indéniable de son littoral, le territoire possède une richesse naturelle et patrimoniale qui induit des enjeux spatiaux différenciés.

La plupart des activités et de l'ingénierie touristique se concentrent sur l'axe tracé par la Somme, ainsi que sur des sites touristiques importants à l'échelle du département tels que Crécy-en-Ponthieu et Saint-Riquier. A une échelle plus fine, les activités proposées dessinent des pôles touristiques définis par le SADT, dont les particularités se distinguent nettement du littoral.

2.2.1. La vallée de la Somme, un espace marqué par l'activité humaine

La vallée de la Somme qui fait le lien physique entre le littoral et « l'Avant-pays » présente des paysages naturels variés (marais, étangs, fossés) et façonnés par l'homme comme en témoignent les nombreux rieux (petits canaux), les zones humides issues de l'exploitation de la tourbe et les divers ouvrages hydrauliques. Le canal maritime, construit entre 1770 et 1850 en est d'ailleurs l'élément le plus emblématique.

Les communes aux abords de la vallée de la Somme recèlent aujourd'hui d'activités tournées vers un tourisme de nature grâce à leurs éléments distinctifs naturels tels que les marais de Long et Longpré, la réserve ornithologique de Grand-Laviers, d'autres éléments d'intérêt liés à l'eau tels que les maisons éclésières, les huttes, la centrale hydroélectrique de Long, ainsi que d'un patrimoine architectural de qualité comme les châteaux de Long et d'Eaucourt.

Il faut aussi relever que la vallée constitue un axe de connexion entre l'Avant-pays et le littoral grâce à la Véloroute Vallée de la Somme (VVS) qui relie Péronne à Saint-Valery-sur-Somme en 120 km et se connecte aux autres itinéraires cyclables du territoire, permettant ainsi de mettre en valeur les richesses de ce pôle.

Par ailleurs, dans le cadre du projet européen Eurocyclo qui vise à connecter les véloroutes européennes entre elles, la VVS est connectée à l'Eurovéloroute 4 (Kiev en Ukraine - Roscoff en Bretagne) au niveau de Saint-Valery.

2.2.2. Abbeville, cœur urbain du territoire

La Somme a longtemps été un moyen d'échange et de communication entre les villes qui la bordent, comme Abbeville qui, reconnu pour sa fabrication de draps au XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles utilisait la rivière pour commercialiser sa production. Abbeville est d'ailleurs devenue le centre urbain du territoire de la Baie de Somme grâce à son importance historique (collégiale Saint-Vulfran, première et seconde Guerres Mondiales) ce qui l'amène à candidater au label pays d'art et d'histoire.

La commune abrite une multitude d'activités, essentiellement culturelles. Elle dispose d'un patrimoine architectural conséquent - tel que le beffroi de l'ancien Hôtel de Ville construit en 1209, le château et les jardins de Bagatelle du XVIII^{ème}, la collégiale Saint-Vulfran, ou encore les collections du musée Boucher-de-Pertes - qui sera conforté par l'obtention du label Pays d'art et d'histoire.

BS3V et la commune d'Abbeville portent conjointement la candidature au label Pays d'art et d'histoire. Le périmètre du label

prévoit d'être étendu, englobant ainsi Saint-Riquier, Saint-Valery-sur-Somme, Le Crotoy et le massif de Crécy pour une plus grande visibilité des aménités culturelles en s'appuyant sur les principaux points d'attractivités.

Abbeville bénéficie également de tourisme d'affaires grâce à sa fonctionnalité de pôle de vie économique.

2.2.3. Le Vimeu, pôle économique historique

Le Vimeu, également considéré comme un centre économique important en Picardie, est renommé depuis le XVII^{ème} siècle pour ses activités de métallurgie légère, serrurerie et la fin du XIX^{ème} siècle pour la robinetterie. Surtout concentré à Friville-Escarbotin, le pôle s'est développé grâce aux échanges avec d'autres territoires comme les ports commerciaux du littoral (Saint-Valery) et Abbeville. La tradition perdure encore aujourd'hui à travers des entreprises familiales qui ont constitué un véritable système productif local où les savoir-faire se sont transmis de génération en génération.

Les communes du Vimeu industriel offrent une série d'activités très spécifiques axées sur la redécouverte des savoir-faire locaux marqueurs du dynamisme économique de la région.

Entre 2012 et 2016 et en partenariat avec le service de l'inventaire du Conseil régional de Picardie, Baie de Somme 3 Vallées a mené un travail d'inventaire du patrimoine industriel du Vimeu, dont l'ouvrage "Le Vimeu : une industrie à la campagne", édité par le Syndicat mixte, offre une restitution. Parallèlement, BS3V a produit 3 livrets de parcours communaux dédiés à ce patrimoine intitulés "Les clefs du Vimeu".

Bien que la destination soit peu connue et peu prisée, ce type de projet présente un véritable potentiel quant à la structuration de l'offre touristique et la diffusion des flux de visiteurs grâce à sa proximité au littoral.

2.2.4. Des territoires ruraux symboles de l'histoire nationale

Le reste du territoire est ponctué de lieux constitutifs de l'identité locale, régionale, voire nationale comme la ville de Saint-Riquier qui, autrefois appelée Centule (« ville aux cents tours »), abrite l'abbaye dont les premières pierres ont été posées au VII^{ème} siècle. Devenue rapidement un grand centre religieux, intellectuel et culturel de l'Europe Occidentale, elle obtint son indépendance quelques siècles plus tard et devint une des toutes premières communes de France. L'abbaye royale de Saint-Riquier- Baie de Somme accueille désormais son festival de musique annuel et abrite depuis 2012 un centre culturel de rencontres dédié aux écritures.

Il en est de même pour Crécy-en-Ponthieu qui fut le terrain d'une des plus grandes batailles entre la France et l'Angleterre au début de la guerre de Cent Ans en 1346. La commune est également reconnue pour sa forêt domaniale, massif forestier le plus important du département (4 322 hectares). Pour valoriser ce territoire naturel remarquable et accueillir davantage de public en forêt, la mise en tourisme de l'écopôle du massif forestier de Crécy s'est enclenchée. Les premières initiatives développées dans ce cadre concernent l'installation de mobilier, l'implantation de sculptures monumentales et le balisage de circuits de randonnées.

A noter que le reste du territoire qui regroupe les communes autour de la forêt de Crécy, de Long, Longpré et de la Vallée de la Trie

détiennent une multitude d'atouts paysagers et offre de fait des activités de nature et sportives : randonnées pédestres, VTT, canoë. Ils regorgent aussi d'éléments d'intérêts localisés comme les jardins et l'abbaye de Valloires à Argoules, le château de Regnière-Ecluse, les muches de Domqueur, le château d'Huppy, le moulin de Frucourt...

La dispersion des activités touristiques peut largement bénéficier au territoire au regard de l'objectif de rééquilibrage entre littoral et avant-pays à travers un positionnement nature et culture, lié au tourisme durable.

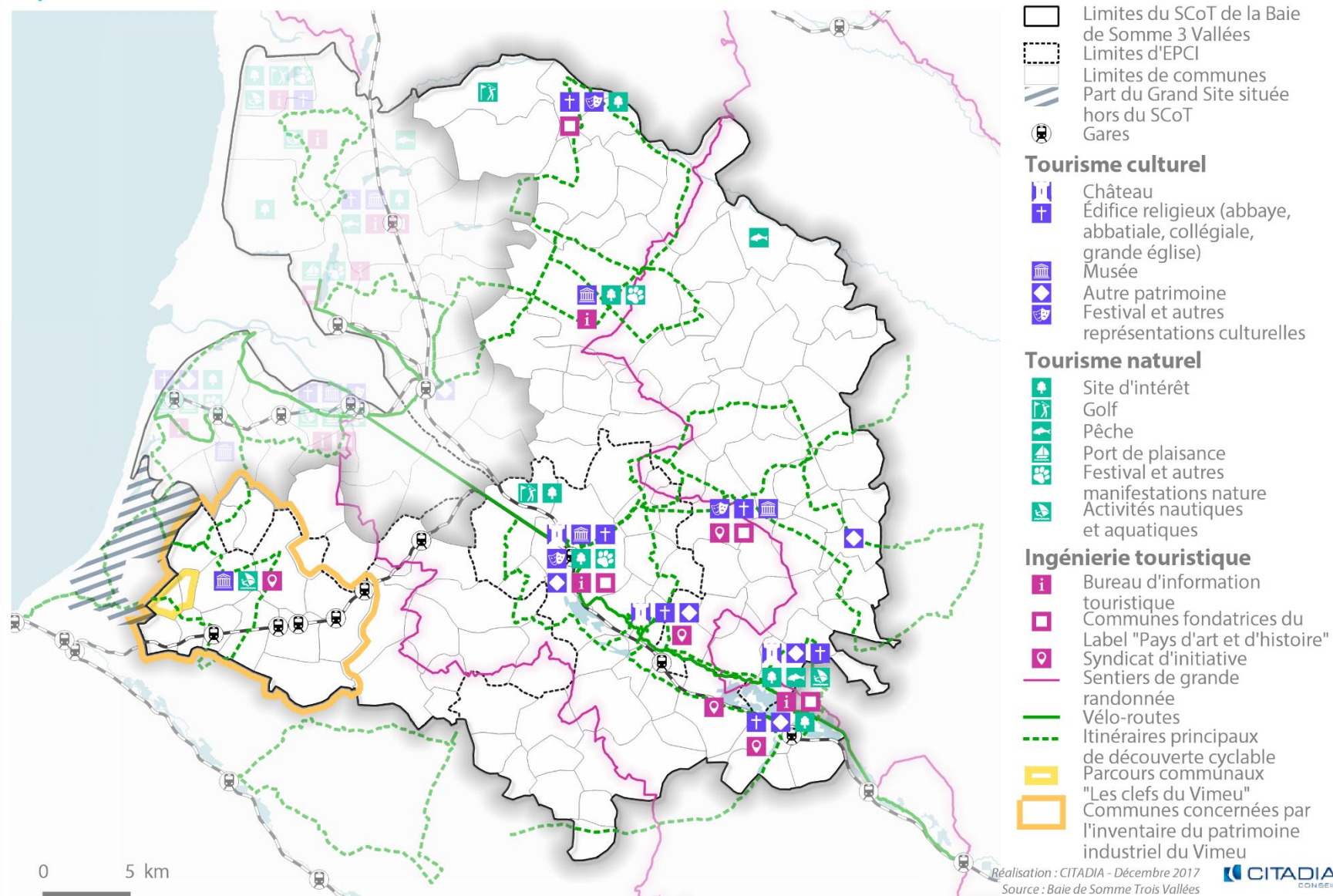
Afin de compléter ces actions, le territoire pourra choisir de s'inscrire dans la stratégie régionale du SRDEII, ayant pour objectif de faire évoluer l'économie touristique autour de « l'Experience Economy ». Misant sur le développement d'une stratégie marketing du territoire, les savoir-faire locaux artisanaux et l'offre des métiers de l'accueil, la région vise à anticiper les mutations des modes de consommation touristique (courts séjours, recherche d'expériences inédites...).



Sources : Musenor, Somme Tourisme, Syndicat d'Initiative de Long, Abbaye de Saint-Riquier Baie de Somme

Tourisme de l'avant-pays

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées



3. Une inadéquation entre les produits d'hébergements et les caractéristiques de la clientèle ?

3.1. Le littoral : une offre en hébergements marchands fortement concurrencée par le non marchand

3.1.1. Un secteur générateur d'emplois à l'échelle du Grand Site

Selon Somme Tourisme 2016, le tourisme génère 5 580 emplois directs à l'échelle du département, dont plus de la moitié se concentre dans le secteur de l'hôtellerie restauration (28,7 % pour l'hébergement et 24,5 % pour la restauration).

Concentrant 325 établissements en 2014 selon les données CLAP de l'INSEE, le secteur de l'hôtellerie restauration sur le Grand Site regroupe à lui seul 784 emplois salariés, ce qui représente 16,7 % des effectifs totaux du Grand Site, tous secteurs d'activité confondus pour 13,0 % des établissements.

Plus particulièrement :

- L'hôtellerie concentre 161 établissements pour 446 salariés (environ 3 salariés en moyenne par établissement) ;
- La restauration regroupe 164 établissements pour 338 salariés (environ 2 salariés par établissement).

A noter que les chiffres de l'emploi salarié restent à nuancer dans la mesure où le secteur recrute de manière bien plus conséquente en saison estivale et durant les périodes de forte affluence en général.

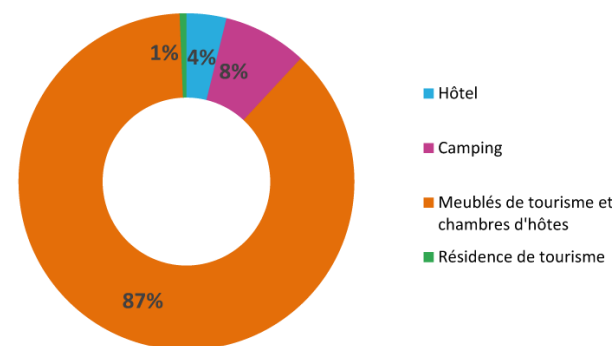
De plus, ce secteur (restauration en particulier) qui fonctionne en lien avec les ressources du territoire, fait face à un enjeu de

saisonnalité des produits locaux, de la mer notamment (Cf. Agriculture).

3.1.2. Une très forte concentration de l'offre en hébergement du territoire de BS3V

Concentrant 71 % des nuitées touristiques du département, le Grand Site de la Baie de Somme détient une capacité de 48 500 lits pour 779 hébergements. Ces hébergements marchands sont en grande majorité de meublés et de chambres d'hôtes (87 %) selon les données de Somme Tourisme 2012. Cependant, les données 2014 indiquent que la capacité d'accueil dans les campings est bien supérieure, représentant 80% du nombre de lits sur le Grand Site de la Baie de Somme (Cf. étude de fréquentation touristique et de mobilité sur le Grand Site de la Baie de Somme, 2014).

Répartition de l'offre en hébergements marchands sur le Grand Site de la Baie de Somme (2012)



Source : Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard 2014

« On entend par hébergements marchands tout type d'hébergement qui induit une transaction monétaire tel que les hôtels, camping, meublés de tourisme, chambres d'hôtes et résidences de tourisme. »

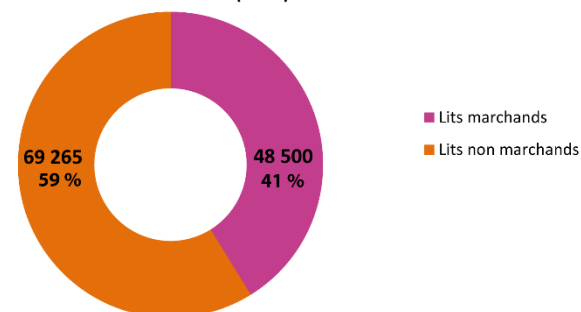
Selon Somme Tourisme, le nombre d'hébergements marchands comme les campings, hôtels, résidences de tourisme restent à la marge, et constituent respectivement 8 %, 4 % et 1 % de l'offre en 2012. A noter que la part de l'hôtellerie sur le territoire demeure très faible en comparaison du département de la Somme où ce type d'hébergement représente près de 40 % de l'offre.

Les plus grandes capacités d'accueil de visiteurs se trouvent dans les communes du Crotoy, Fort-Mahon-Plage, Saint-Valery-sur-Somme et Cayeux-sur-Mer qui possèdent respectivement 155, 117, 95 et 85 hébergements marchands tous types confondus, soit 58 % de l'offre totale.

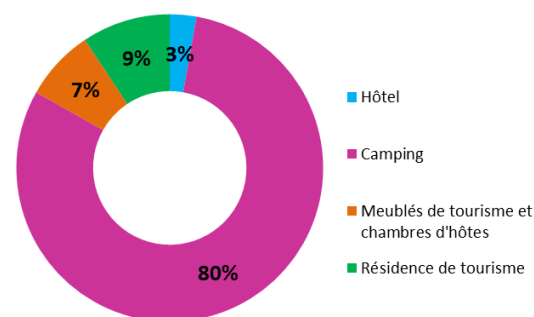
Ces chiffres mettent néanmoins en lumière la concurrence de cette offre face aux hébergements non marchands qui proposent une capacité de 69 265 lits, environ 20 % supérieure à celle des hébergements marchands. Parmi cette offre, on dénombre 13 800 lits en résidence secondaire (Cf. étude de fréquentation touristique et de mobilité sur le Grand Site de la Baie de Somme, 2014).

Ces constats soulèvent la nécessité de rééquilibrer l'offre en hébergements afin d'assurer les retombées économiques au territoire, notamment à travers le développement d'une gamme d'autant plus qualitative et de hors saison en lien avec le type de tourisme, de court/moyen séjour (Cf. SADT, 2014).

Répartition du nombre de lits par type sur le Grand Site de la Baie de Somme (2012)



Répartition de l'offre en lits marchands sur le Grand Site de la Baie de Somme (2012)



Source : Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard 2014

3.1.3. Une destination de long séjour fréquentée par une clientèle principalement française

Plus de 2 millions de visiteurs viennent chaque année sur le Grand site Baie de Somme. Il s'agit d'une clientèle surtout française (85 %) et provenant plus particulièrement de la région des Hauts-de-France (62 %) et d'Ile-de-France (18 %).

La clientèle étrangère reste minoritaire, avec 14 % d'européens dont les plus représentés proviennent des pays de l'ouest européen tels que la Belgique (11 %), le Royaume-Uni (1 %) et les Pays-Bas (1 %). Seulement 1% de la clientèle provient d'autres pays comme le Canada ou les Emirats Arabes Unis.

La typologie de visiteurs se décline de la façon suivante :

- Les visiteurs de proximité (résidant à moins de 1 heure de voiture) qui constituent la majorité de la clientèle ;
- Les visiteurs résidant à environ 2 heures de route ;
- Les visiteurs étrangers européens et en dehors.

Par ailleurs, la durée moyenne de séjour (DMS) en 2012 de l'ensemble de cette clientèle s'élevait à environ 6 nuits annuellement. Les données indiquent néanmoins que presque la moitié des visiteurs restent entre 1 et 3 nuits, corroborant avec la tendance au raccourcissement des séjours.

« La notion de séjour est associée à l'arrivée d'une personne dans un lieu pour au moins une nuit. Un couple effectuant un voyage comprenant trois séjours successifs donne lieu à l'observation de six séjours. Le décompte des séjours revient au décompte des arrivées. Par convention, un court séjour

comporte de 1 à 3 nuitées et un long séjour, 4 nuitées ou plus »
(Source : INSEE, Tourisme Infos, 2008).

L'étude révèle également que la durée des séjours varie selon la saison, la destination et l'origine des visiteurs. Ainsi :

- La saison estivale présente une DMS de 9 jours environ avec 34 % de courts séjours ;
- Les séjours les plus longs s'effectuent à Quend (9 jours), alors que les communes de Saint-Valery-sur-Somme ou encore Cayeux-sur-Mer enregistrent des DMS entre 4 et 5 jours ;
- La clientèle française reste en moyenne moins longtemps que la clientèle étrangère en hôtel comme en camping.

Durée Moyenne de Séjour selon le type d'hébergement et l'origine des visiteurs

	Clientèle française	Clientèle étrangère
Hôtel	1,6	1,9
Camping	3,4	3,9

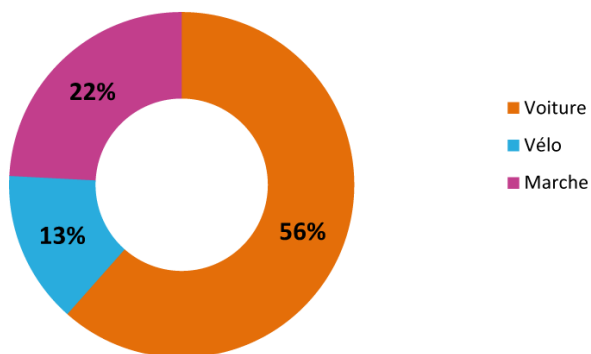
Source : Etude de fréquentation touristique, SM Baie de Somme Grand Littoral Picard, 2014

Enfin, il est nécessaire de souligner que la plupart de visiteurs se rendent sur le site en voiture, ce qui entraîne des difficultés de gestion du trafic routier les jours de grande affluence.

Au regard des enjeux de préservation du site, les syndicats mixtes Baie de Somme Grand littoral picard et Baie de Somme 3 Vallées prévoient de développer le réseau de circulations douces sur le

Grand Site et le territoire en général, ce qui permettra de faire le lien entre les pôles touristiques et de « mettre en tourisme » les secteurs plus ruraux (Cf. SADT, 2014).

Moyens de transport utilisés par les touristes pour se déplacer sur le Grand Site (2012)



Source : Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard, 2014

3.2. L'Avant-pays : une offre en hébergements marchands reflet de la densité des activités?

3.2.1. Un secteur de l'hôtellerie et de la restauration moins présent que sur le littoral...

Le secteur hôtelier et de la restauration de l'Avant-pays concentre bien moins d'emplois que sur le Grand Site. En effet, le secteur regroupe 4,8 % des établissements (soit 298 établissements) pour 1,9 % des salariés (soit 477 salariés) tous secteurs d'activité confondus (INSEE CLAP 2014) et fait également face à des enjeux de saisonnalité.

Plus particulièrement :

- L'hôtellerie concentre 84 établissements pour 98 salariés (environ 1 salarié en moyenne par établissement) ;
- La restauration regroupe 214 établissements pour 379 salariés (environ 2 salariés par établissement).

Les hébergements de l'Avant-pays représentent, selon les données de l'INSEE, 27 % de l'offre totale du territoire au 1^{er} janvier 2016. Cette nomenclature, qui ne comprend pas les meublés de tourisme, chambres d'hôtes et autres hébergements marchands tel qu'AirBnB reste donc à interpréter avec précaution au regard de l'étude de fréquentation touristique menée en 2012 sur le Grand Site.

Ainsi, « l'Avant-pays » propose majoritairement des hébergements de type campings qui représentent 55 % de l'offre, soit un total de 16 établissements sur les 40 à l'échelle du SCoT.

En revanche, les hôtels et les hébergements collectifs de type résidence de tourisme, village vacances restent plus à la marge, constituant respectivement 34 % et 10 % de l'offre locale.

Au vu des résultats de ces données, on suppose néanmoins que les hébergements marchands non compris représentent une part importante, voire majoritaire de l'offre réelle du territoire, puisque Gîte de France recense 308 chambres d'hôtes et 320 gîtes dans le département, principalement concentrés autour de la Baie de Somme.

Ce type d'offre reste en effet plutôt courant dans les territoires plus ruraux et à l'écart de zones d'attractions touristiques et s'explique en partie à travers la difficulté des petites entreprises du secteur hôtelier à suivre l'évolution des normes, notamment pour les personnes à mobilité réduites, dont l'aménagement représente des investissements financiers conséquents.

D'autre part, la faiblesse de l'offre d'hébergements dans l'Avant-pays est compensée par un taux de résidences secondaires élevé, principalement au nord de ce secteur et très localisé selon les communes (Cf. Caractéristiques du parc de logements).

3.2.2. ... mais des caractéristiques de séjour et une clientèle similaires

Même si l'activité touristique demeure principalement concentrée sur le littoral, certaines aménités de l'Avant-pays présentent un véritable potentiel de développement touristique à mettre en valeur.

Selon Somme Tourisme, certaines activités se déploient significativement comme le tourisme fluvial, dont la fréquentation à l'échelle du département a augmenté de 6,4% entre 2015 et 2016.

A ce titre, on dénombre 760 bateaux sur le canal de la Somme, dont certains, électriques, enregistrent 407 locations annuelles sur la période.

Le cyclotourisme est également une activité en croissance grâce à la Véloroute Vallée de la Somme, sur laquelle Abbeville présente 115 locations de vélos annuellement, un résultat aussi probant que les stations de la Baie de Somme : 110 au Crotoy, 177 à Quend, 108 au Hourdel selon Somme Tourisme.

Par ailleurs, certains sites de l'Avant-pays font partie des endroits les plus fréquentés du département, comme les jardins de l'Abbaye de Valloires à Argoules qui comptait 51 221 visiteurs sur la période 2015-2016. Toutefois, ce site connaît une baisse de fréquentation de 8,1% en comparaison des années précédentes.

L'ensemble de ces activités attire une population en majorité française de long séjour. Somme Tourisme évalue en 2016 à l'échelle du département que 77 % des visiteurs sont français, 10 % proviennent du Royaume-Uni et 6 % d'Allemagne, restant tous en moyenne 5,4 jours.

Ne disposant pas de données précises sur le périmètre de l'Avant-pays et au regard des résultats de fréquentation du site de la Baie de Somme, on estime que les résultats départementaux correspondent globalement à ceux de l'Avant-pays.



Source : Somme Tourisme

Synthèse et perspective

Grandes thématiques	Principaux constats	Enjeux de demain
Dynamique économique	- Une grande diversité d'activités grâce aux caractéristiques locales (littoral, forêt, centre urbain etc.) - Des retombées économiques essentiellement concentrées sur le littoral en lien avec la densité des activités touristiques - Un manque de visibilité des activités sur les terres intérieures (Vimeu, destinations vertes)	- Mettre en valeur la diversité des activités afin de répartir les externalités positives produites par le développement de l'économie touristique - Tisser des liens entre économie touristique et innovation numérique ou encore la silver économie ...
Patrimoine naturel et culturel	- Une diversité des paysages et des sites culturels - Une économie touristique fortement liée à la qualité des patrimoines naturels et culturels - Un littoral saturé en haute saison	- Poursuivre la préservation et la valorisation des sites d'intérêt - Contrôler le développement touristique sur le littoral en limitant les impacts négatifs sur l'environnement et la qualité de vie locale
Offre en hébergement	- Une offre en hébergements marchands fortement concurrencée par le non marchand - Une offre faiblement disponible en hors saison	- Structurer l'offre en hébergements marchands en développant une gamme de produits plus qualitative en lien avec la thématisation des séjours - Proposer une offre de hors saison afin d'étaler la période touristique et de diminuer les impacts néfastes sur les lieux les plus fréquentés
Type de clientèle	- Une clientèle diversifiée (type de séjour, de tourisme) - Une clientèle fidèle à la destination	Conforter la demande des clientèles existantes et attirer de nouveaux visiteurs par la thématisation de produits touristiques diversifiés



4

**Une offre en équipements,
commerces et services
fortement polarisée**

Chapitre 4: Une offre en équipements, commerces et services fortement polarisée

I. Préambule

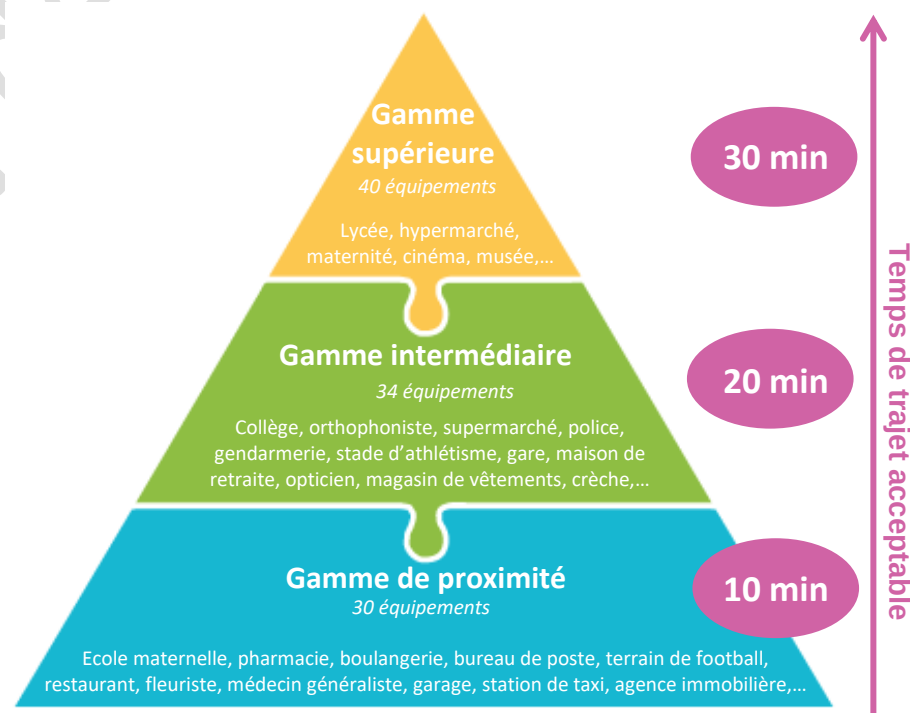
L'analyse de la répartition et de la couverture du périmètre du SCoT en équipements et services est fondée sur l'exploitation statistique de la base permanente des équipements (BPE) de l'INSEE, base destinée à fournir des informations sur le niveau d'équipements et de services rendus par un territoire à la population.

Cette base permet de produire différentes données, comme la présence ou l'absence d'un équipement, la densité d'un équipement, ou un indicateur de disponibilité d'un équipement du point de vue de la population.

Pour la Base Permanente des Equipements 2015 (dernières données disponibles), 104 équipements sont ainsi retenus et ont été regroupés en trois gammes selon leur fréquence d'implantation et leur présence simultanée sur le territoire communal. Ces trois gammes traduisent une hiérarchie dans les services rendus à la population et se répartissent de la manière suivante :

- la gamme de proximité
- la gamme intermédiaire
- la gamme supérieure.

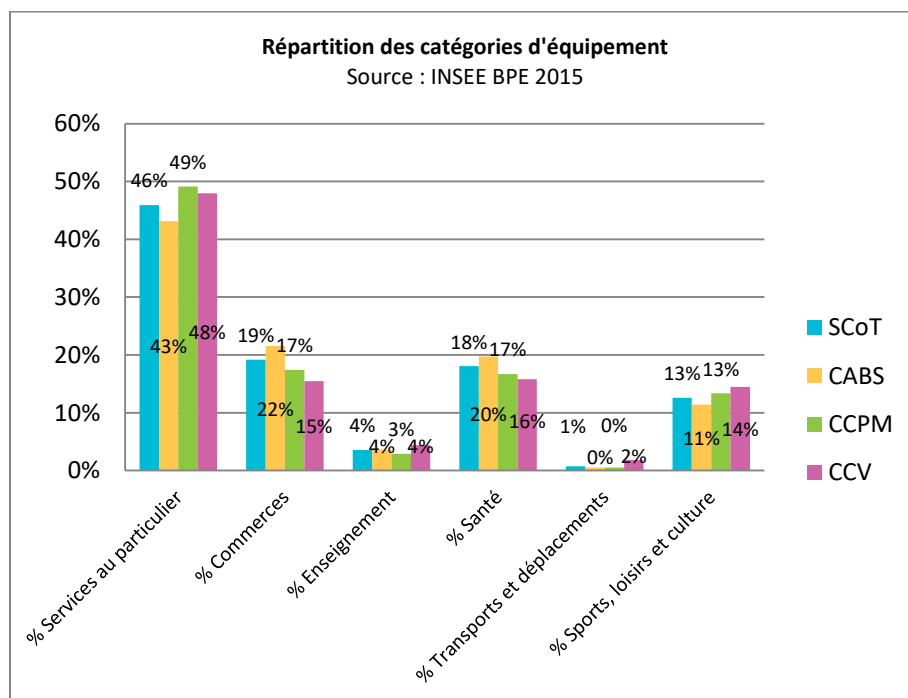
Depuis cette hiérarchie, des distances-temps d'accessibilité sont définies et représentent le temps de trajet considéré comme acceptable pour accéder à un service.



II. Une offre en équipements, commerces et services incomplète

1. Un pôle majeur et une concentration des équipements et services sur la côte

Le territoire de Baie de Somme 3 Vallées compte, selon la Base Permanente des équipements de l'INSEE, 3 217 équipements, commerces et services. Les services au particulier, les commerces, les équipements de santé et des sports et loisirs sont les plus représentés.



En termes de répartition, Abbeville se distingue très clairement comme pôle majeur et structurant (en nombre et en gamme). Elle concentre 27,82% de l'offre du SCoT soit 895 équipements ou services.

A ce pôle majeur, s'ajoutent 5 pôles secondaires concentrant plus de 100 équipements ou services :

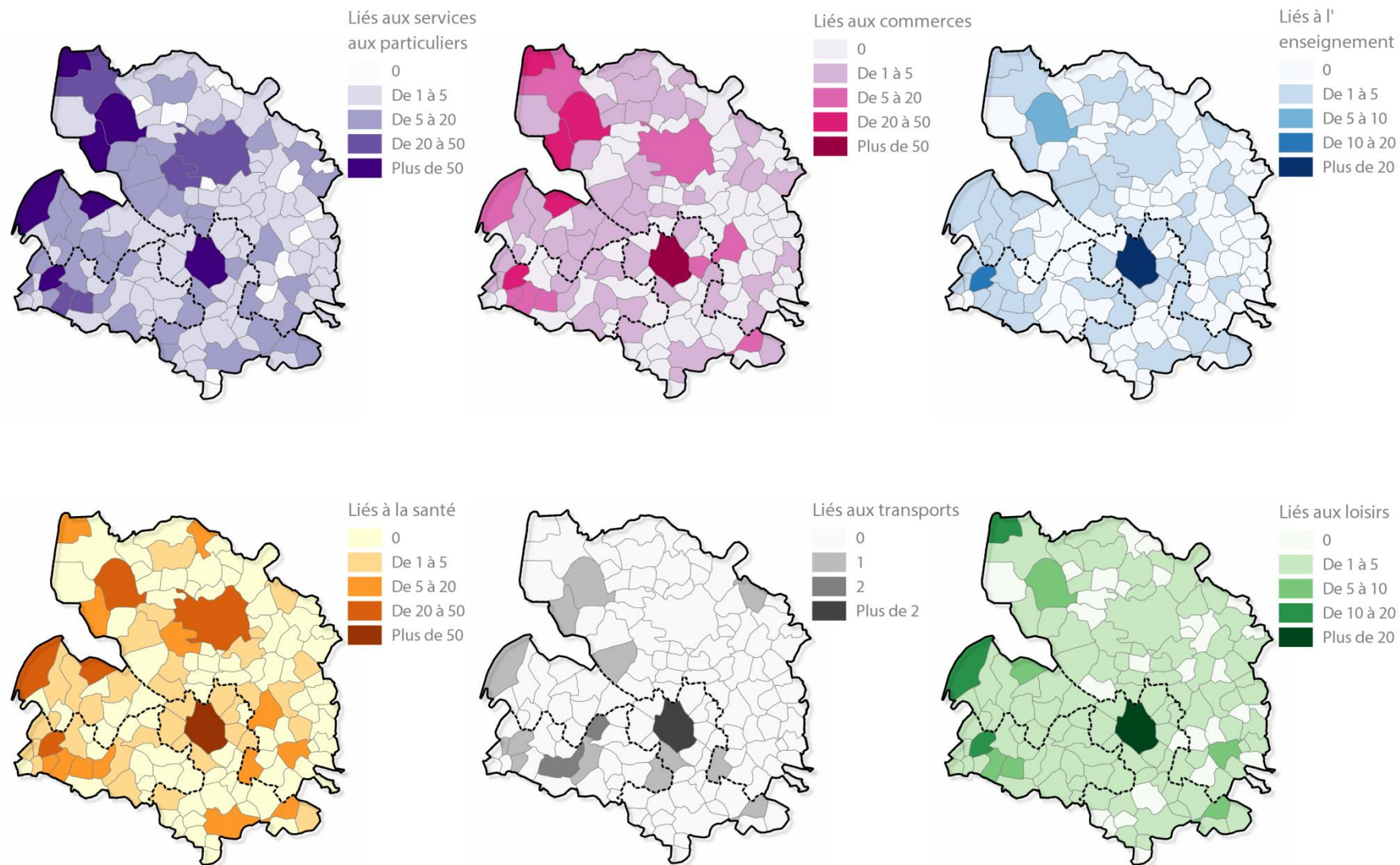
- ✓ Friville-Escarbotin 6,00% (193 équipements ou services)
- ✓ Saint-Valéry-sur-Somme 4,88% (157 équipements ou services)
- ✓ Rue 4,60% (148 équipements ou services)
- ✓ Fort-Mahon-Plage 3,51% (113 équipements ou services)
- ✓ Cayeux-sur-Mer 3,45% (111 équipements ou services)

Hormis Abbeville, on constate une surconcentration des pôles d'équipements, services et commerces du territoire le long de la côte littorale.

Malgré le caractère relativement rural du territoire, seules 4 communes sur 141 ne comptent aucune offre sur leur territoire. Toutefois, 51 comptent une offre très faible avec moins de 5 équipements, commerces et services.

Nombre et types d'équipements

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées

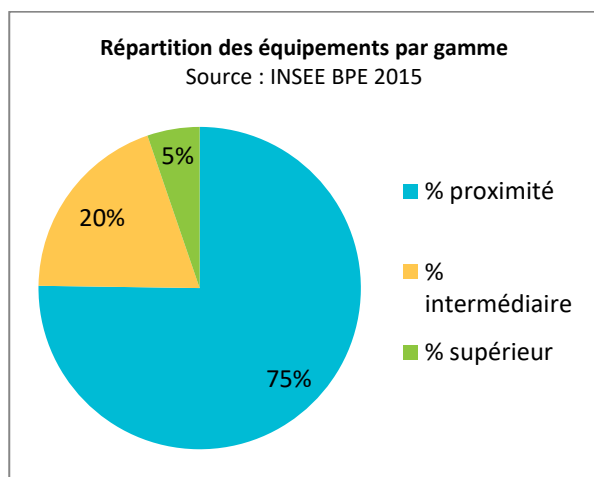


Réalisation : CITADIA - Décembre 2016
Sources : INSEE BPE 2015

CITADIA
CONSEIL

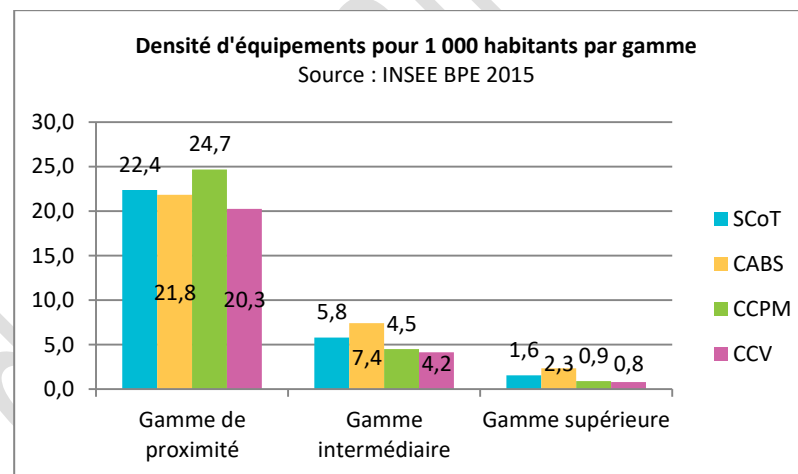
2. Une forte polarisation des équipements intermédiaires et supérieurs

Les trois quarts des équipements et services du territoire appartiennent à la gamme de proximité. La répartition de l'offre de proximité est relativement équilibrée sur le territoire avec 20% de l'offre du SCoT située dans la CA de la Baie de Somme, 16% dans la CC Ponthieu-Marquenterre et 11% dans la CC du Vimeu. La part importante d'équipements de proximité confirme le profil principalement rural de l'offre.



La densité d'équipements pour 1 000 habitants par gamme révèle toutefois que la répartition des services ne correspond pas exactement à la répartition de la population. Malgré un nombre élevé d'équipements de proximité dans la CA de la Baie de Somme, le ratio pour 1 000 habitants est bien inférieur que pour la CC Ponthieu-Marquenterre (21,8 contre 24,7). La concentration des équipements et services de gamme intermédiaire et supérieure est

assez forte pour compenser le nombre plus important de population.



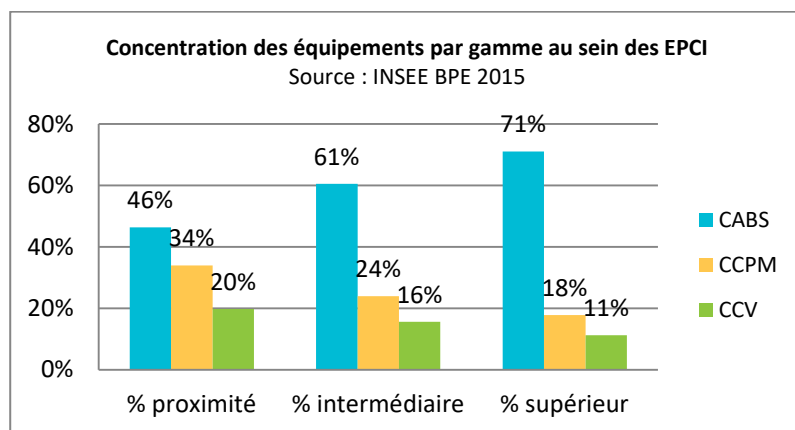
La concentration des équipements par gamme à l'échelle intercommunale montre que plus la gamme est élevée plus la concentration est forte jusqu'à atteindre 71% des équipements et services de la gamme supérieure concentrés dans la CA de la Baie de Somme.

A l'échelle des communes, le poids d'Abbeville reste très fort pour les trois gammes et sa polarisation est croissante avec la montée en gamme. La commune concentre ainsi 22% des équipements et services de proximité du territoire, contre 5% pour Friville-Escarbotin et 4% pour Saint-Valéry-sur-Somme et Rue. 5 communes ne comptent aucun équipement de proximité

Pour la gamme intermédiaire, Abbeville regroupe 42% de l'offre contre 7% pour Rue et Saint-Valery-sur-Somme. La représentation communale est bien plus faible avec 84 communes du territoire qui ne comptent aucun équipement intermédiaire soit 60% des communes.

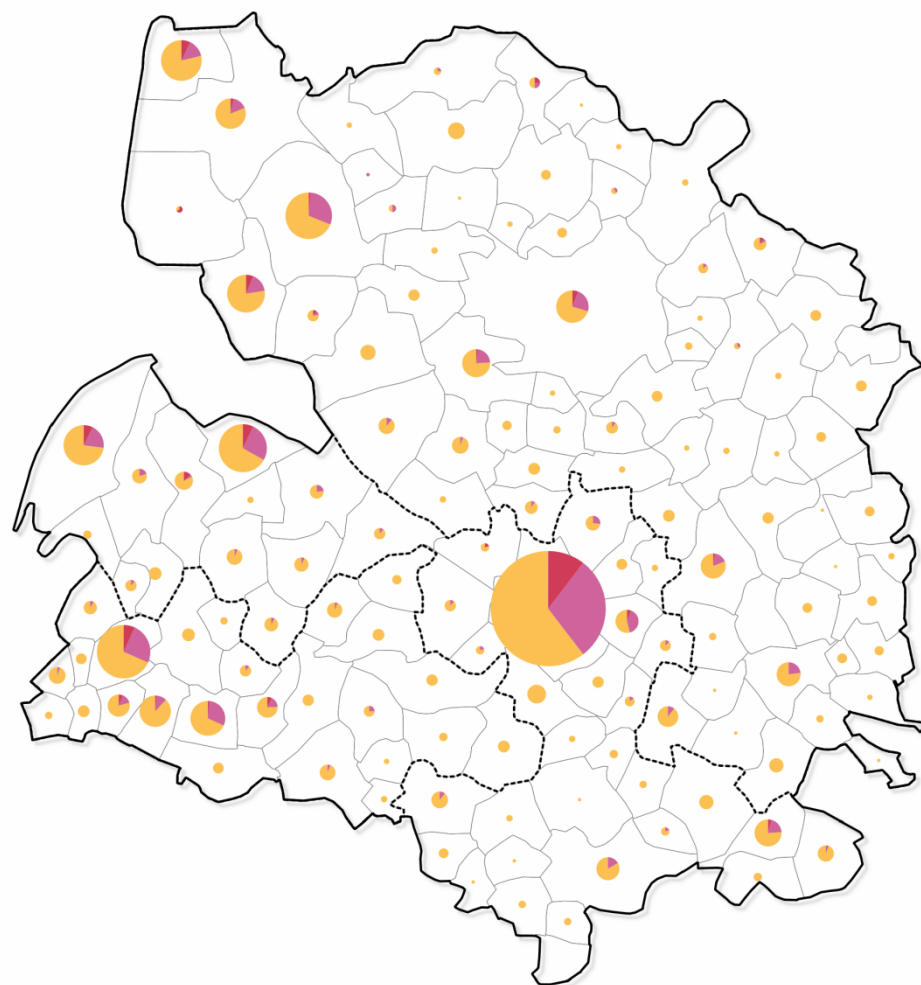
Concernant la gamme supérieure, plus de la moitié de l'offre est rassemblée à Abbeville (55%), puis 8% à Friville-Escarbotin, 7% à Saint-Valery-sur-Somme et 5% à Cayeux-sur-Mer. Pour cette gamme, seules 23 communes bénéficient de la présence d'un équipement sur leur territoire. 84% d'entre elles en sont dépourvues.

Ce phénomène de concentration rend indispensable une très bonne accessibilité aux pôles d'équipement majeurs du territoire, et notamment Abbeville.



Nombre et répartition des équipements selon leur gamme

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées



0 5 km

Limites du SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées

Limites d'EPCI

Limites de communes

Nombre d'équipements



Gamme d'équipement

- Equipement de proximité
- Equipement intermédiaire
- Equipement supérieur

Réalisation : CITADIA - Décembre 2016
Sources : INSEE BPE 2015

CITADIA
CONSEIL

3. Une représentation incomplète des équipements et services qui nécessite la fréquentation d'autres pôles urbains

Focus définitions

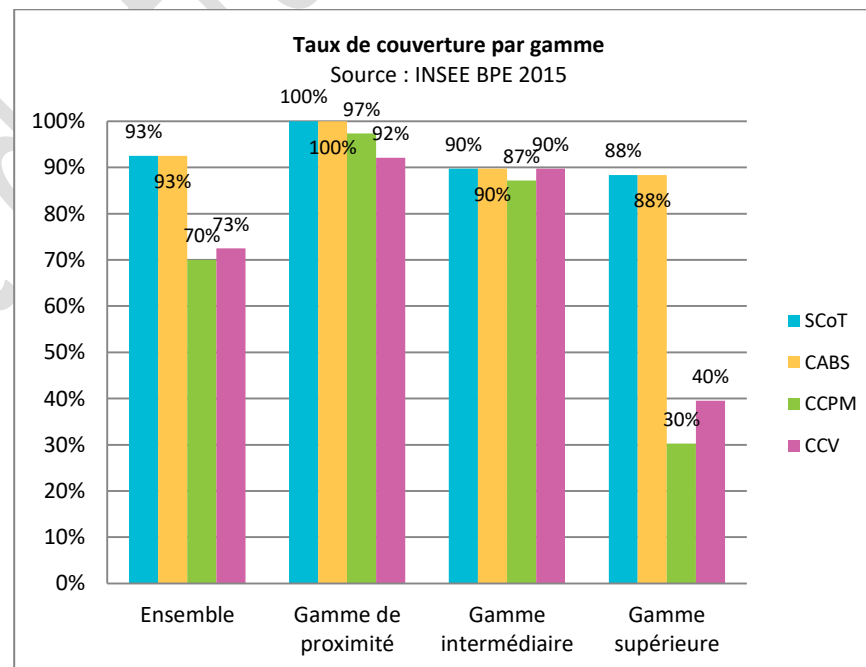
Le taux de couverture correspond à la présence sur le territoire des 104 équipements et services recensés dans la BPE 2015. Ce taux ne prend pas en compte la quantité de l'offre ni sa capacité à répondre aux besoins de la population mais permet de mettre en lumière à la fois la diversité de l'offre d'une part, et l'absence d'équipements sur le territoire d'autre part.

Sur l'ensemble des équipements, commerces et services recensés dans la BPE, 93% toute gamme confondue sont présents sur le territoire. Ce dernier présente ainsi un taux de couverture très bon, atteint en particulier grâce au pôle majeur Abbeville mais la fréquentation de l'offre des territoires voisins reste nécessaire pour accéder à certains services et équipements : une gare TGV par exemple.

Plus précisément, le territoire compte une couverture complète des équipements, services et commerces de proximité (100%), tandis que certains équipements intermédiaires (90%) et supérieurs ne sont pas représentés. Ainsi, malgré la présence du pôle d'Abbeville, le territoire n'est pas auto-suffisant et la fréquentation de pôles d'équipements, commerces et services extérieurs au territoire est indispensable.

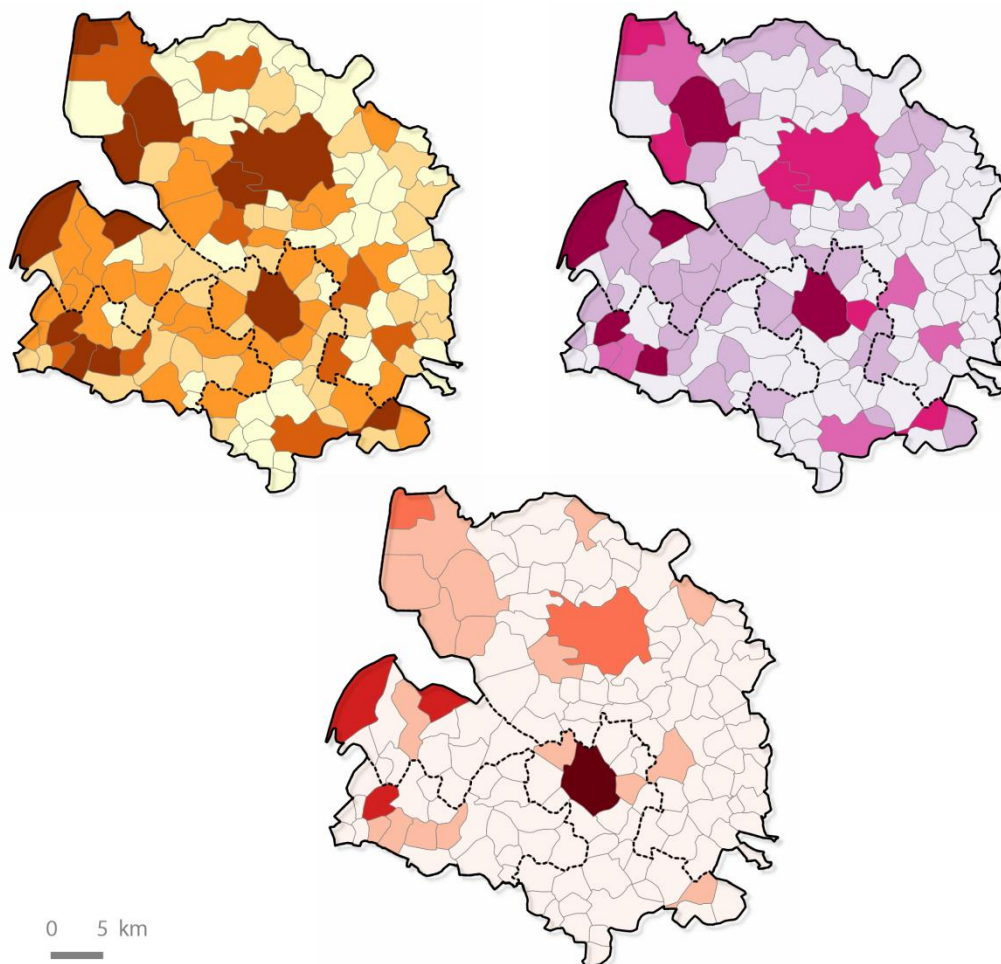
A l'échelle infra-territoriale, la CA de la Baie de Somme compte les mêmes taux de couverture que le SCoT car c'est l'EPCI le mieux couvert. On note cependant que la CC du Vimeu bénéficie d'un taux

de couverture plus important que celui de la CC Ponthieu-Marquenterre (respectivement 73% et 70%) alors que la première compte moins d'équipements en quantité. L'offre de la CC du Vimeu est ainsi moindre en termes de quantité (du fait d'une population moins nombreuse) mais présente une plus grande diversité.



Couverture en équipements et services

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées



Taux de couverture* pour les équipements de proximité

- Moins de 10 %
- Entre 10 et 20 %
- Entre 20 et 40 %
- Entre 40 et 60 %
- Plus de 60 %

Taux de couverture pour les équipements intermédiaires

- Pas d'équipement
- Moins de 10 %
- Entre 10 et 20 %
- Entre 20 et 40 %
- Plus de 40 %

Taux de couverture pour les équipements supérieurs

- Pas d'équipement
- Moins de 5 %
- Entre 5 et 10 %
- Entre 10 et 20 %
- Plus de 20 %

*Taux de couverture des équipements selon la typologie de la base permanente des équipements (BPE)

Réalisation : CITADIA - Décembre 2016
Sources : INSEE BPE 2015

CITADIA
CONSEIL

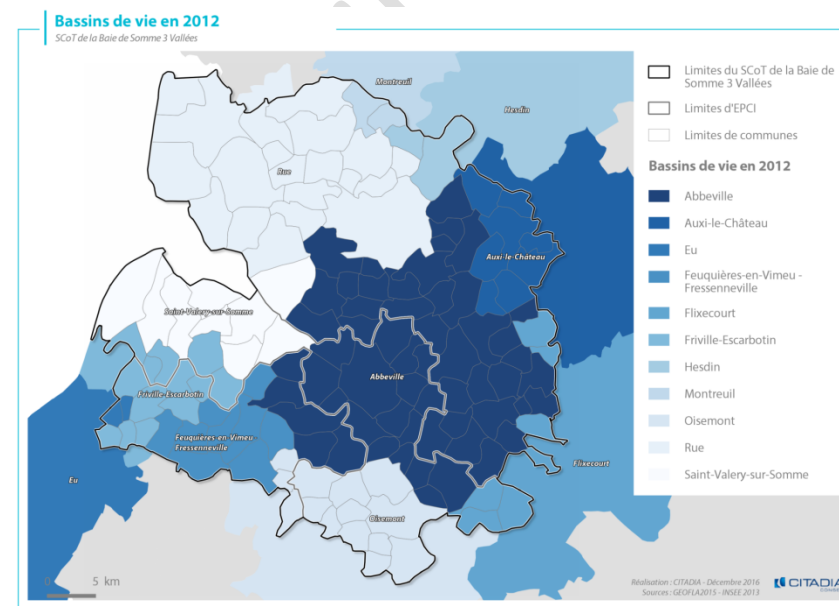
4. Un appui sur les pôles d'équipements extérieurs

La répartition des pôles d'équipements situés sur le territoire du SCoT ne permet pas à l'ensemble des communes de pouvoir y accéder en moins de 30 minutes en voiture : Abbeville, le pôle principal, bénéficie d'une situation plutôt centrale mais les communes sur les franges nord se situent à plus de 40 minutes en voiture (Fort-Mahon-Plage ou Dompierre-sur-Authie par exemple). L'accessibilité aux pôles secondaires ou relais, tous concentrés à l'Ouest du territoire, est encore plus déséquilibrée et certaines communes se trouvent à plus de 30 minutes d'un pôle.

La fréquentation de pôles d'équipements extérieurs ne se justifie donc pas uniquement quant à l'absence d'une partie de l'offre d'équipements et de services sur le territoire mais également du fait d'un maillage déséquilibré des pôles intermédiaires vers l'ouest.

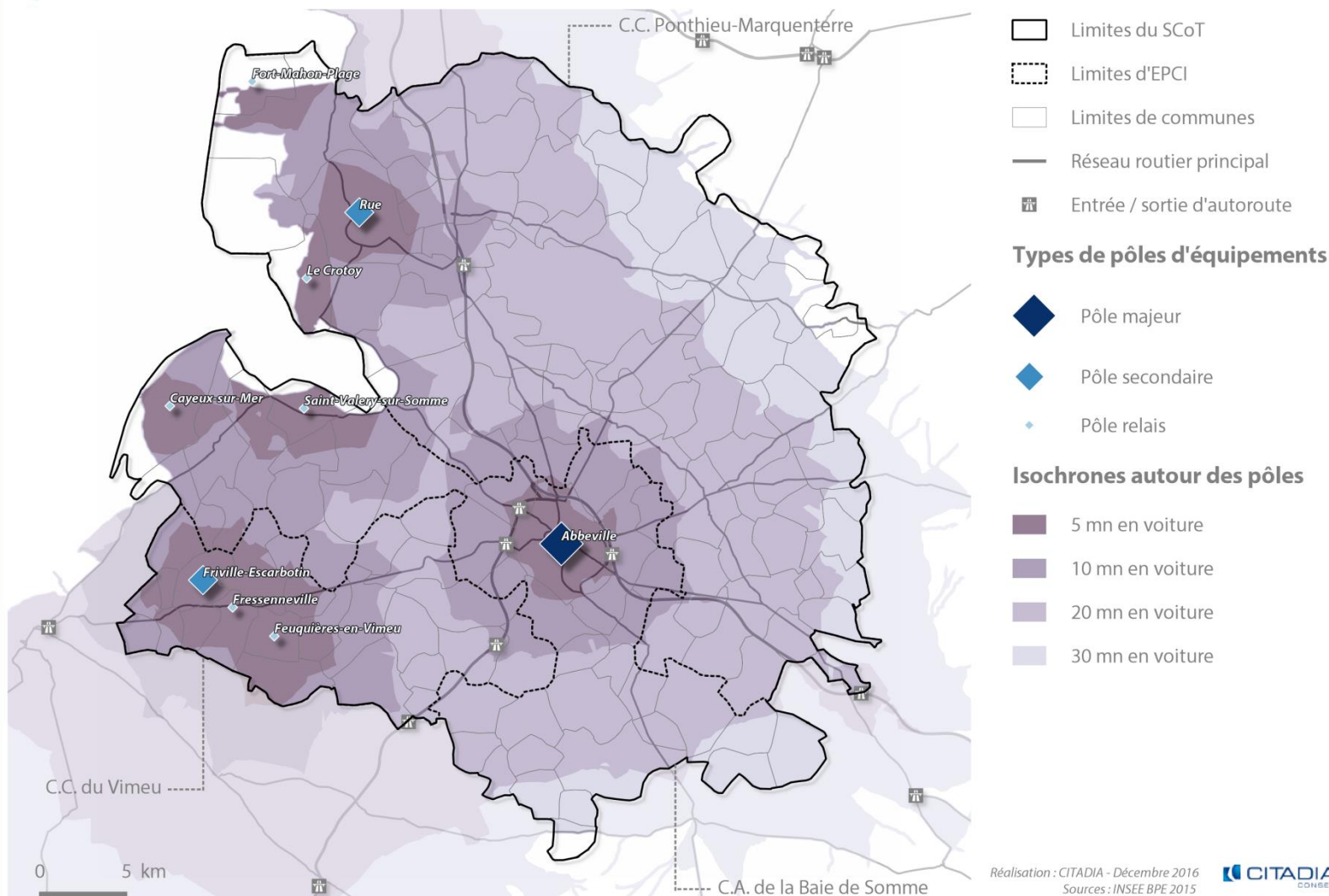
La carte des bassins de vie produite par l'Insee illustre le fonctionnement et la fréquentation des bassins d'équipements pour la vie quotidienne. La ville d'Amiens située à 50km d'Abbeville est la grande ville la plus proche.

L'accessibilité aux pôles via les modes alternatifs à la voiture (transports en commun, modes doux, etc.) est d'autant plus problématique pour les populations non-motorisées (jeunes, non-détenteurs d'un permis de conduire, personnes précaires ou trop âgées pour conduire, etc.) qui sont doublement pénalisés par une répartition géographique des pôles peu optimale et l'absence d'une offre de transports en commun performante pour garantir un bon accès aux équipements.



Accessibilité aux pôles principaux d'équipements du territoire

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées



III. Des équipements, commerces et services de proximité divers et garants de la qualité de vie sur le territoire du SCoT

1. Une offre commerciale concentrée dans les pôles urbains

Focus définitions

- **Les commerces quotidiens** : ils sont fréquentés quotidiennement de manière organisée ou imprévue, et permettent les pratiques de proximité : supérette, épicerie, boulangerie, boucherie-charcuterie, poissonnerie, librairie-papeterie-journaux.
- **Les commerces occasionnels** : il s'agit des biens achetés de manière occasionnelle, parfois de manière imprévue, pour le plaisir. Ils regroupent également les supermarchés et hypermarchés fréquentés à temporalité hebdomadaire ou mensuelle : produits surgelés, magasin de vêtements, magasin de chaussures, droguerie-quincaillerie-bricolage, parfumerie, horlogerie-bijouterie, fleuriste, magasin d'optique, station service.
- **Les commerces spécialisés** : ils vendent des biens durables, achetés en réponse à un besoin singulier : grande surface de bricolage, magasin d'équipements du foyer, magasin d'électroménager et de matériel audio-vidéo, magasin de meubles, magasin de revêtements murs et sols.

Le territoire du SCoT compte 616 commerces, répartis en 38% de commerces quotidiens, 48% occasionnels et 14% spécialisés.

Plus d'une commune sur deux ne compte aucun commerce (54%, soit 76 communes). 92 communes ne comptent aucun commerce du quotidien (65%), 106 communes aucune offre occasionnelle (75%) et 118 communes aucun commerce spécialisé (84%). La

spécificité rurale du territoire explique cette absence d'équipements commerciaux dans une majorité des communes du territoire.

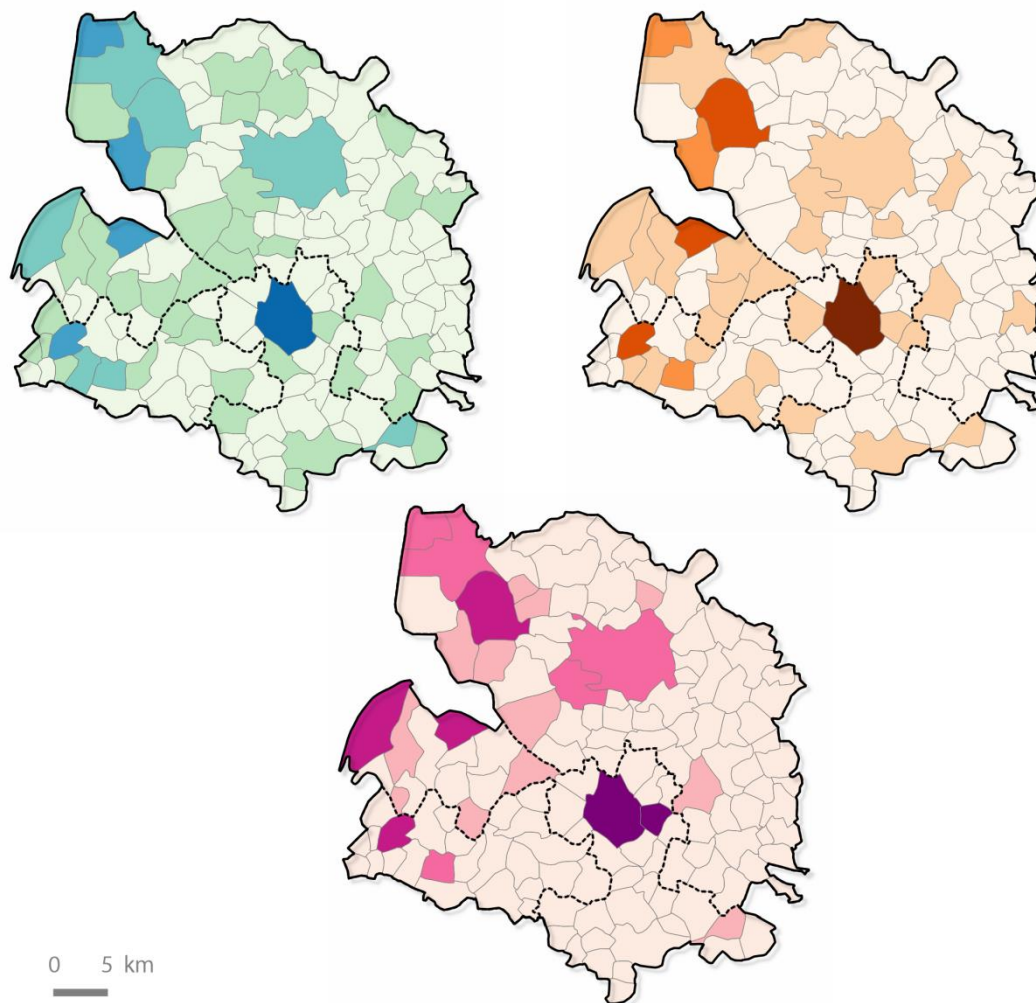
Les principaux pôles commerciaux sont Abbeville, Rue, Crécy-en-Ponthieu, ainsi que les principales stations balnéaires du territoire. La surconcentration d'équipements commerciaux sur la côte est due à la vocation touristique du littoral qui garantit une offre pour les résidents même si son adéquation avec les besoins du quotidien est à vérifier.

Par ailleurs, l'offre commerciale de proximité du territoire se dégrade avec le développement des super- et hypermarchés. Entre 2014 et 2015, le territoire compte 3 boulangeries et 5 boucheries qui ont fermé. Le maintien de cette offre représente un enjeu fort tant pour la répartition des commerces sur le territoire, que pour l'animation des centres-bourgs.

Pour les communes qui ne comptent déjà plus de commerces traditionnels sur leur territoire, des modes de distribution alternatifs se développent ou renaissent : marchands ambulants, distributeurs automatiques, etc. Ces pratiques existent déjà dans le périmètre du SCoT (tournées de pain, etc.) et peuvent être renforcées pour les communes les plus rurales.

Répartition des commerces par gamme au sein du territoire du SCoT

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées



Part des commerces quotidiens par rapport à l'offre totale du SCoT

- 0 %
- Moins de 2 %
- Entre 2 et 5 %
- Entre 5 et 10 %
- Plus de 10 %

Part des commerces occasionnels

- 0 %
- Moins de 2 %
- Entre 2 et 5 %
- Entre 5 et 10 %
- Plus de 10 %

Part des commerces spécialisés

- 0 %
- Moins de 2 %
- Entre 2 et 5 %
- Entre 5 et 10 %
- Plus de 10 %

Réalisation : CITADIA - Décembre 2016
Sources : INSEE BPE 2015

CITADIA
CONSEIL

2. Une offre d'enseignement complétée par les pôles extérieurs

2.1. Une offre pour la petite enfance insuffisante

Entre 2011 et 2014, 3 364 enfants sont nés sur le territoire. Ce nombre donne un ordre d'idée des besoins en matière d'accueil de la petite enfance même s'il ne tient pas compte de l'installation ou du départ de familles avec de jeunes enfants.

En 2015, le territoire ne comptait que 8 structures d'accueil réparties dans 6 communes, une offre complétée par un réseau d'assistantes maternelles qui peuvent se retrouver dans 5 RAM (Relais d'Assistantes Maternelles).

En termes de répartition, la frange au nord-est et nord du territoire ne dispose d'aucune offre hormis les assistantes maternelles et les habitants doivent se tourner vers les structures du Pas-de-Calais. (source : CAF)



Crèche de Feuquières-en-Vimeu, source : site de la ville

2.2. Des établissements du premier degré à maintenir

Le territoire reste relativement bien pourvu en équipements du premier degré avec 19 écoles maternelles et 64 écoles élémentaires. Toutefois, cette offre est fortement polarisée (11 écoles maternelles à Abbeville et 3 à Friville-Escarbotin, seulement 45 communes équipées d'une école élémentaire).

Pour favoriser le maintien d'une offre même incomplète dans les communes rurales, 38 classes élémentaires sont réparties dans des Regroupements Pédagogiques Intercommunaux dispersés (RPI). Malgré ces initiatives, 58 communes ne disposent d'aucune offre d'enseignement, ce qui nuit à leur attractivité auprès des familles souhaitant s'installer sur le territoire.

Le ramassage scolaire est organisé à travers ces structures de regroupement qui sont un moyen notamment pour les petites communes de maintenir une offre scolaire sur le territoire, garante selon de nombreux élus de la vitalité des villages, notamment dans le contexte d'une population vieillissante.

Entre 2008 et 2013, le territoire compte 545 enfants de 0-14 ans en moins. Cette évolution démographique menace le maintien d'établissements ou de classes dans les communes les plus isolées et pour qui la présence d'une école est indispensable dans leur stratégie d'accueil de nouvelles familles.

2.3. Une dépendance aux pôles extérieurs pour les établissements du second degré et les formations supérieures

Le périmètre du SCoT compte 12 collèges sur le territoire répartis dans 9 communes dont 3 à Abbeville, 3 lycées généraux dont 2 à Abbeville et 4 lycées professionnels. L'analyse des flux domicile-études (cf. Thématique Mobilité) démontre une insuffisance de l'offre sur le territoire qui entraîne une forte fréquentation des établissements extérieurs ou le départ des jeunes en âge d'aller au collège (internats, déménagements familiaux, etc.).

Cette « évasion scolaire » est encore plus forte pour les études supérieures : les formations sont en effet peu présentes sur le territoire. Les jeunes qui souhaitent aller à l'université doivent se rendre à Amiens, Lille ou Arras ou en région parisienne. L'analyse des flux de mobilité des étudiants fait ressortir le départ du territoire de la plupart des jeunes entrant en formation supérieure. Ce phénomène joue fortement sur le vieillissement de la population car les étudiants ne reviennent généralement pas s'installer sur le territoire, ainsi que sur l'accès aux études supérieures pour tous (nécessité de déménager, etc.).



Collège de Rue, source : Googlemaps

3. Une offre de loisirs principalement orientée vers les activités de plein air

3.1. Un accueil de loisirs à destination des jeunes et des équipements variés

Le territoire compte 22 structures pour l'accueil de loisirs des enfants en périscolaire (source : CAF) leur permettant de pratiquer des activités diverses.

De nombreux équipements de sports sont présents sur le territoire et offrent un large panel de possibilités pour la pratique sportive : athlétisme, tennis, natation, équitation, etc. Toutefois, ceux-ci sont généralement fortement mobilisés par les établissements scolaires.

3.2. Une offre riche autour des loisirs en plein air

Le territoire de la Baie de Somme 3 Vallées est dotée d'atouts naturels et paysagers favorables à la pratique de loisirs en plein air : activités nautiques, balades équestres, randonnées, balades à vélo, golf, etc.

Cette offre est particulièrement mise en valeur dans le cadre des activités touristiques du territoire et peut être mobilisée par les habitants.

3.3. Une offre culturelle plus limitée

Abbeville concentre une grande partie de l'offre culturelle du territoire avec : un conservatoire de musique, une école des beaux-arts, trois bibliothèques, un cinéma, une médiathèque, et deux sites de programmation musicale et théâtrale importants (l'Espace culturel Saint André et le Théâtre).

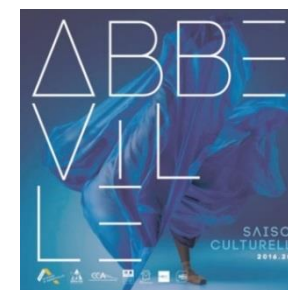
Plus généralement, l'offre en écoles de musique est satisfaisante avec plusieurs écoles communautaires et municipales, tandis que l'offre en art dramatique, en danse et arts plastiques est plus faible. Concernant le réseau de points de lecture, la plupart des bibliothèques sont municipales et sont intégrées dans le réseau départemental. Elles se concentrent dans la partie sud du territoire.

Le territoire compte également 3 cinémas, tous localisés dans la CC du Ponthieu-Marquenterre.

L'absence de certains équipements est toutefois compensée par la présence d'un tissu associatif riche et la proximité d'Amiens qui offre un panel culturel plus élargi.



Source : tourisme-baiedesomme.fr



4. Equipements sanitaires et sociaux

4.1. Equipements de santé

L'accessibilité aux soins est un sujet de préoccupation majeure pour les élus conscients du risque de désertification médicale, en particulier dans les territoires ruraux. A l'échelle du SCoT, l'accès au soin est moins bon que dans le reste de la Somme avec 1 médecin pour 1 104 habitants contre 1 pour 973 dans la Somme.

Toutes les professions médicales de premier ordre sont représentées mais en nombre insuffisant en 2015 :

- ✓ 98 médecins généralistes
- ✓ 39 pharmacies
- ✓ 129 infirmiers
- ✓ 33 dentistes

On compte par ailleurs peu de spécialistes sur le territoire : seulement 3 pédiatres, peu de dermatologues, gynécologues, cardiologues, etc.

L'offre est également concentrée sur certaines communes : sur les 427 professionnels de santé exerçant sur le territoire, 159 sont situés à Abbeville (37 %) et 235 dans la CA de la Baie de Somme plus généralement (55%).

Le réseau d'hôpitaux est varié avec 2 établissements de moyen séjour (soins de suite), 2 de long séjour et 3 de court séjour (chirurgie, médecine) mais seule une maternité se situe sur le territoire, à Abbeville.

A l'échelle de la région, en dehors de l'agglomération abbevilloise, l'offre du SCoT en matière d'équipements sanitaires est jugée insuffisante (voir carte ci-dessous) et la fragilité sociale et sanitaire forte.

4.2. Equipement à destination des personnes âgées

Avec 10,6% de personnes âgées de plus de 75 ans, le territoire de BS3V compte une part de population senior plus nombreuse que le département (8,8%).

Les 16 établissements médicalisés spécifiques aux personnes âgées sont considérés comme suffisants sur le territoire du SCoT. Ils correspondent à la fois à des EHPAD, des résidences ou encore des places en secteur hospitalier et proposent des services variés en hébergement permanent ou temporaire et en accueil de jour.

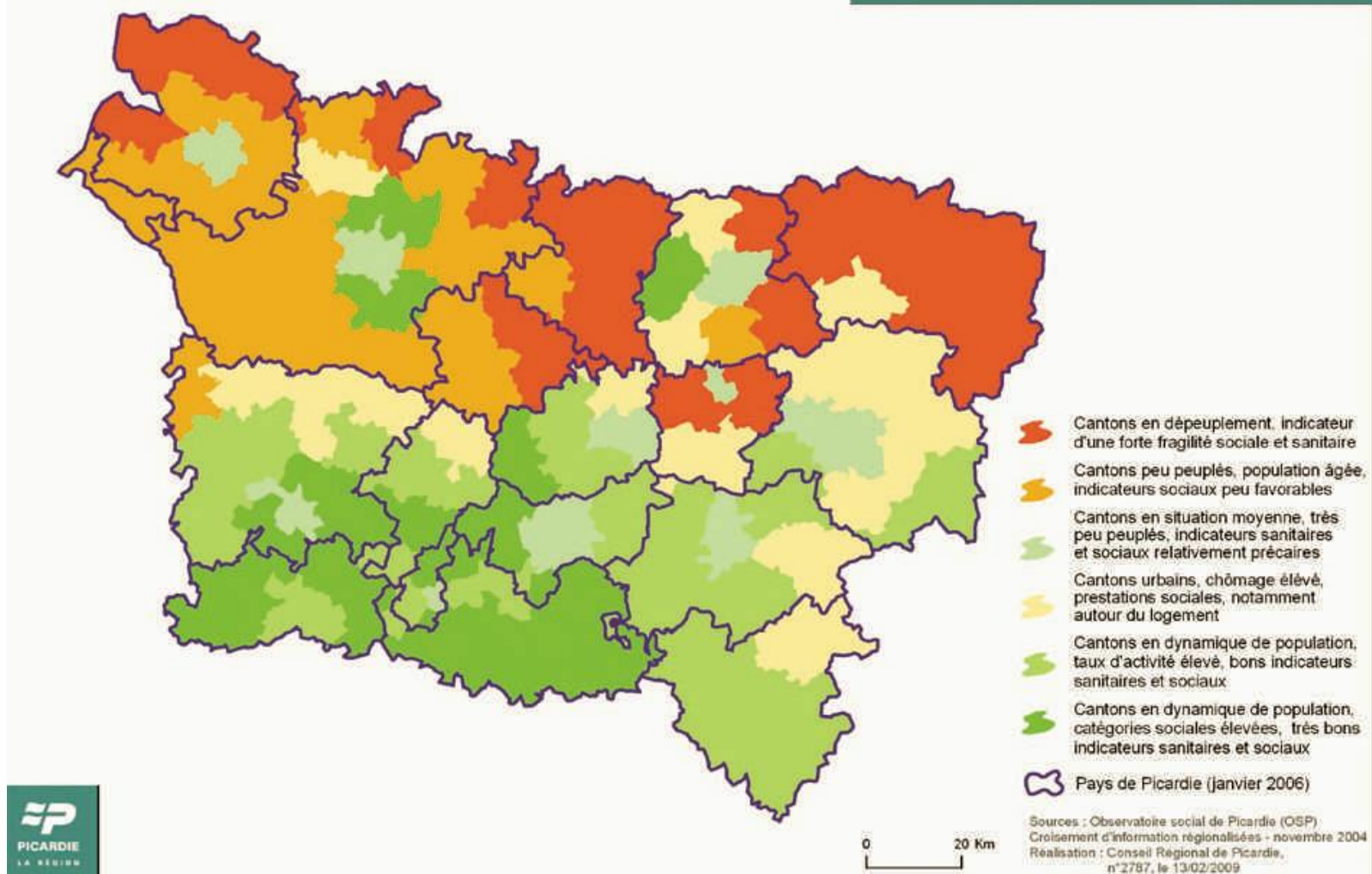
Seuls deux établissements disposent d'une unité Alzheimer pour prendre en charge un public spécifique.

Par ailleurs, pour prolonger les possibilités de maintien au domicile des personnes âgées, plusieurs services de soins et d'aide à domicile sont recensés. On constate toutefois l'absence d'un service de repas, dans les CC du Vimeu et du Ponthieu-Marquenterre.

4.3. Equipement à destination des personnes atteintes de handicap

Le territoire du SCoT présente une offre adaptée à la fois pour les enfants et pour les adultes atteints de handicap. Les hébergements spécifiques et les services dédiés sont concentrés majoritairement dans la CA de la Baie de Somme (près de 80%)

Les inégalités en matière sanitaire et sociale



5. Un fort enjeu autour de l'aménagement numérique

L'accès au Très-Haut-Débit est un nouvel enjeu de l'aménagement du territoire conséquemment à la place prise par les réseaux de communication numérique à la fois pour la population, les administrations mais aussi les entreprises.

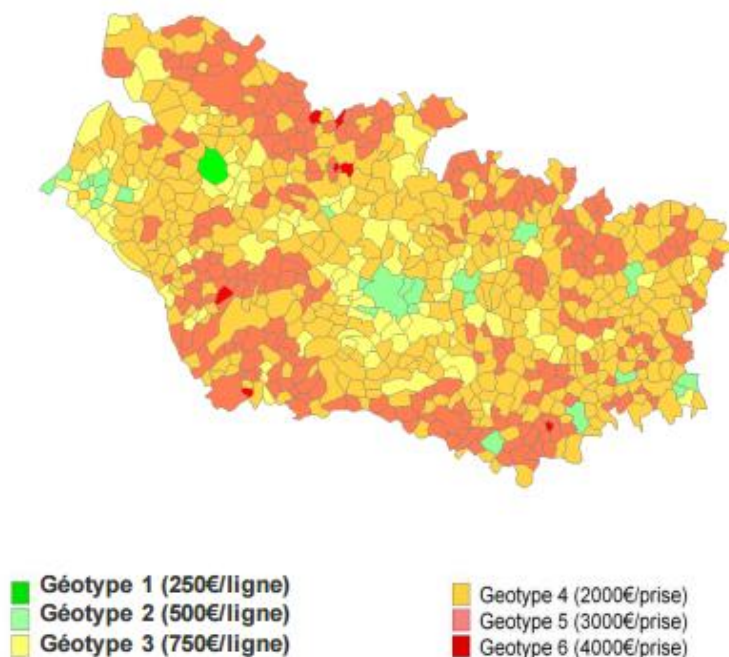
Afin de répondre aux besoins en développement des infrastructures numériques, le département de la Somme a élaboré en 2011 son Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN).

Les opérateurs privés inscrits dans une logique de rentabilité n'aménagent des réseaux que dans des zones les plus peuplées.

Les pouvoirs publics tels que la Somme et les Hauts-de-France sont ainsi les acteurs majeurs de la mise en place de la fibre dans les territoires plus ruraux.

Hormis Abbeville et les pôles urbains du sud du territoire, les coûts de déploiement de la Fibre apparaissent relativement élevés et peuvent représenter un frein à des aménagements pourtant indispensables.

Cartographie des coûts de déploiement FttH dans les communes de la Somme par géotype



Source : modélisation PMP

Grandes thématiques	Principaux constats	Enjeux de demain
Pôles de commerces, équipements et services	- Présence d'un pôle départemental : Abbeville - Un maillage hiérarchisé de pôles garant de l'accès aux services pour l'ensemble de la population - Une dépendance aux grandes agglomérations voisines pour les services rares (Amiens, Lille)	- Garantir une bonne accessibilité aux pôles internes et externes au territoire pour renforcer l'accès aux commerces, équipements et services pour tous - Conforter la structuration par pôle existante pour maintenir l'offre sur le territoire
Accessibilité à l'offre	- Une offre étoffée de services et équipements dans les communes littorale à vocation touristique - Une concentration toujours plus forte de l'offre en services et équipements qui pose la question de l'accès et l'accessibilité - Une désertification des communales rurales	- Rééquilibrer l'offre vers le Nord-Est du territoire pour faire de Baie de Somme 3 Vallées un véritable espace de vie pour les habitants - Réintroduire une offre alternative et innovante au sein des communes rurales, pour les besoins de première nécessité notamment
Offre commerciale	Une disparition des petits commerces face au développement des grandes surfaces	Limiter le développement de grandes surfaces pour maintenir l'offre en centre-bourg
Offre sanitaire et sociale	Une offre sanitaire qui ne répond que partiellement aux besoins actuels et futurs des habitants (vieillesse)	- Anticiper les besoins induits par le vieillissement de la population - Lutter contre la désertification médicale par la mutualisation
Offre à destination des jeunes	- Une bonne coopération intercommunale autour des équipements scolaires à mettre en place pour d'autres équipements - Une offre à destination des jeunes satisfaisante	Anticiper les conséquences du vieillissement de la population sur une offre qualitative à maintenir
Offre de loisirs, sportive et culturelle	- Une offre culturelle limitée - Une grande diversité des équipements sportifs	- S'appuyer sur le tissu associatif local pour développer l'offre culturelle - Valoriser l'offre de loisirs touristique existante auprès des habitants
Offre numérique	Un accès au Très-Haut-Débit encore peu compétitif	Accompagner la réalisation du Schéma Départemental de l'Aménagement Numérique



5

**Un territoire entre terre et
mer aux forts enjeux de
structuration et**

Chapitre 5 : Un territoire entre terre et mer, aux forts enjeux de structuration et d'urbanisation raisonnée

I. Un développement urbain historiquement très différencié et dont les dynamiques sont à encadrer pour préserver la diversité des milieux

1. Un retournement du modèle de développement urbain depuis le milieu du XIX^e siècle

1.1. Une urbanisation historiquement régie par la topographie favorisant les fonds de vallée

L'urbanisation de Baie de Somme 3 Vallées s'est structurée historiquement en relation avec les caractéristiques topographiques du territoire. L'urbanisation des bourgs s'est ainsi d'abord principalement localisée en fond de vallée, le long des cours d'eaux qui traversent le territoire. La présence de la Somme et de l'Authie ainsi que de zones humides au sein du secteur a rythmé son urbanisation et conditionné son développement.

A contrario, le développement le long du littoral est presque inexistant avant 1850, et illustre la perception autrefois négative de cet espace jugé hostile et aux conditions climatiques difficiles. Par ailleurs, l'absence de ports importants sur le territoire et la nécessité de réaliser des polders notamment au nord de la Baie de Somme n'ont pas encouragé le développement urbain sur le littoral. Une étude du Réseau d'Observation du Littoral Normand et Picard réalisée en 2010 rappelle que l'attraction du littoral samarien ne connaîtra un pic qu'à partir des années 1920 avec la

démocratisation des vacances et le développement des grandes stations balnéaires (Le Crotoy, Cayeux-sur-Mer, Fort-Mahon, etc.).



Extrait de la carte l'état-major (1820-1860) – source : géoportail

1.2. A partir du milieu du XIX^{ème} siècle : un développement urbain important lié à l'industrialisation et à la naissance des stations balnéaires

1.2.1. Le développement des villes et de leurs faubourgs qui esquisse l'armature territoriale actuelle

A partir du milieu du XIX^{ème} siècle, à l'image du reste de la France, le territoire de la Baie de Somme connaît, avec l'industrialisation, une croissance urbaine et démographique importante. Deux pôles urbains majeurs se dessinent autour d'Abbeville et de Friville-Escarbotin. Les limites d'urbanisation s'étendent fortement et le dynamisme de développement touche également les communes alentours.

Plus tardivement, à partir des années 1970, le processus de périurbanisation est également identifiable sur le territoire. En premier lieu, on observe un développement de l'ensemble des communes situées le long des axes structurants du territoire. Dans la communauté d'agglomération de la Baie de la Somme par exemple, on constate une urbanisation accrue dans les communes desservies par la route nationale menant à la côte et à Amiens. De manière analogue, la communauté de communes du Vimeu s'urbanise le long de la RD925 reliant Abbeville à la côte, quand la communauté de communes Ponthieu Marquenterre se développe principalement le long de l'autoroute A16.

Parallèlement à cette urbanisation le long des axes structurants, les espaces à dominante rurale se développent de manière spontanée à proximité des pôles urbains.



Développement exponentiel de la commune de Friville-Escarbotin depuis le milieu du XIX^{ème} – source :

1.2.2. Une forte attractivité du littoral liée au développement des activités balnéaires

Depuis le milieu du XIX^{ème} siècle, avec le développement des stations balnéaires et l'hygiénisme, le littoral a connu une urbanisation ex-nihilo en front de mer le long de la côte. De petits villages, les communes de Fort-Mahon-Plage, Quend, Le Crotoy, Saint-Valery-sur-Somme et Cayeux-sur-mer se sont structurées et sont aujourd'hui parmi les communes les plus peuplées du territoire.



Urbanisation ex-nihilo du littoral de la commune de Quend depuis le milieu du XIX^{ème} – source : géoportail

1.2.3. Des plateaux agricoles au développement plus modéré

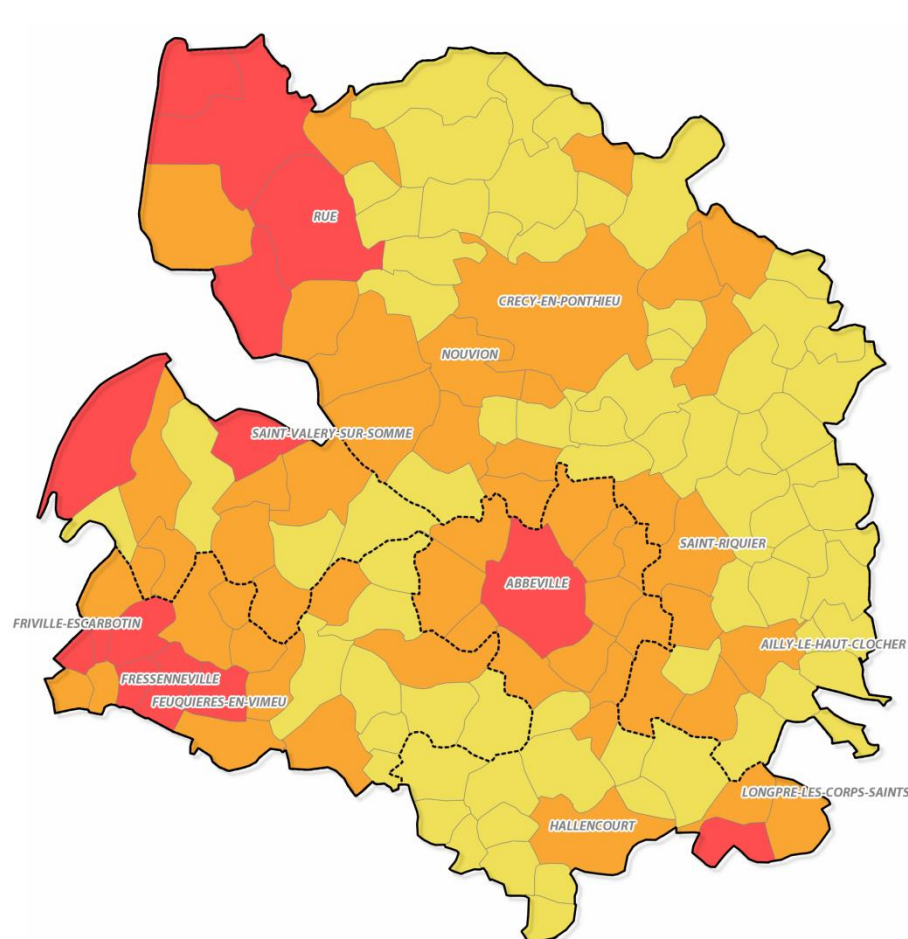
Les autres communes, localisées principalement sur les plateaux agricoles du territoire connaissent un développement urbain plus modéré sur la même période, et présentent aujourd'hui des profils différenciés. Les bourgs de Chepy, Méneslies et Mesnil-Domqueur par exemple se sont tous développés autour de terres agricoles mais selon des formes différentes : si Chepy possède une structure en étoile marquée, Méneslies et Mesnil-Domqueur ont connu un développement plus linéaire en village-rue.



Urbanisation très modérée de communes des plateaux agricoles (Brailly-Cornehotte et Noyelles-en-Chaussée) – source : géoportail

Développement urbain depuis 1850

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées



- Limites du SCoT
- Limites d'EPCI
- Limites de communes

Développement urbain depuis 1850

- Faible
- Modéré
- Fort

0 5 km

Réalisation : CITADIA - Septembre 2017
Sources : GEOFLA2015 - INSEE 2013

CITADIA
CONSEIL

2. Une évolution des formes urbaines à encadrer pour garantir la durabilité du développement urbain

2.1. Des formes et pratiques urbaines héritées...

Depuis toujours, les stratégies d'implantation des populations ont été orientées et contraintes par de nombreux facteurs au premier rang desquels : les éléments naturels, l'accessibilité ou encore la sécurité et la salubrité.

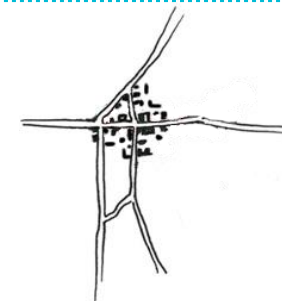
L'analyse par ortho-photoplan des tissus bâtis présents sur le périmètre du SCoT, a permis d'identifier 4 formes urbaines caractéristiques :

- L'organisation de type « **concentrique** » ;
- L'organisation de type « **carrefour** » ;
- L'organisation de type « **village-rue** » ;
- L'organisation de type « **polynucléaire** ».

Chacune de ces formes urbaines fait l'objet d'un focus descriptif permettant, sur la base d'exemples concrets, de cibler leurs dynamiques de développement respectives et les enjeux qui en découlent.

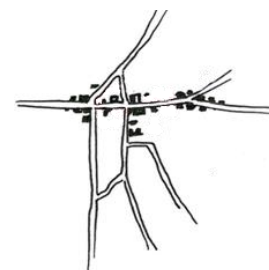
La carte ci-après permet de mettre en évidence la prédominance des formes urbaines de types « polynucléaire » sur l'ouest du territoire et une forte représentativité des villages « carrefours » à l'Est et dans le « pôle des 3 F » (Friville-Fressenneville-Feuquières).

Organisation urbaine de type
« concentrique »



Organisation urbaine de type
« carrefour »

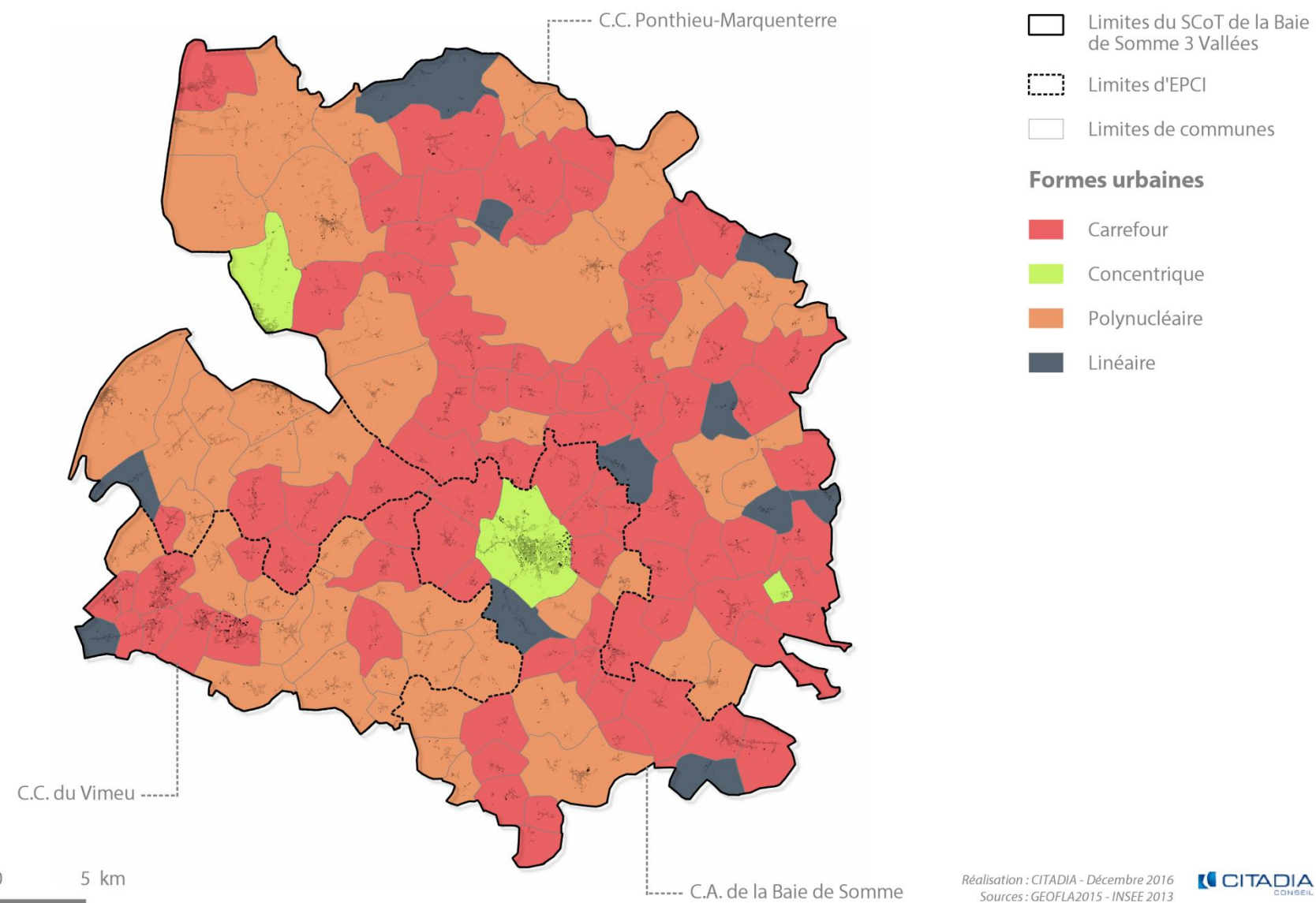
Organisation urbaine de type
« village-rue »



Organisation urbaine de type
« polynucléaire »

Formes urbaines

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées



2.2.... à faire évoluer durablement

Focus sur l'organisation urbaine de type « concentrique »

Caractéristiques :

- Une forme urbaine traditionnellement héritée de dispositifs défensifs (fortifications, murailles, fossés, etc.) ou naturels (courtils, etc.) et/ou de reliefs marqués (cuvettes, collines, etc.) fixant un « cadre » au développement urbain.
- L'habitat y est concentré autour d'un noyau central historique (place principale) où l'on retrouve également des fonctions urbaines de premier ordre (mairie, école, etc.).
- La commune d'Abbeville illustre parfaitement ce type de développement, ainsi qu'Ergnies.

Dynamiques de développement :

- L'évolution de l'enveloppe urbaine démontre une certaine constance sur le temps long dans la mesure où les extensions urbaines sont réalisées le plus souvent en continuité immédiate de la trame bâtie existante.
- Dès lors, si la structure originelle en forme « concentrique » reste visible, celle-ci tend à s'élargir et présente bien souvent une densité moindre à mesure que l'on s'éloigne du cœur de la commune.

Enjeux d'évolution :

- Le principal enjeu d'évolution est de tendre vers un urbanisme raisonné qui mobilise des formes urbaines peu consommatrices d'espace et les potentialités existantes au sein de l'enveloppe bâtie.

- Il est également nécessaire de travailler les franges urbaines et les secteurs d'interface afin de limiter les impacts de l'urbanisation sur les paysages alentours.
- Enfin, dans les communes concernées, il est prôné la préservation des courtils encore existants des villages de plateaux.



Ergnies au fil des siècles



Dynamiques de développement

Enjeux d'évolution



Focus sur l'organisation urbaine de type « carrefour »

Caractéristiques :

- Ensemble urbain traditionnellement implanté autour d'un nœud routier présentant, le plus souvent, une structure en « T ».
- L'habitat y est concentré autour d'un noyau central historique (place principale) où l'on retrouve également des fonctions urbaines de premier ordre (mairie, école, etc.). Les limites du village sont parfois contenues par des courtils.
- La commune de Cambron en est un exemple et ce, d'autant plus qu'elle a conservé sa structure originelle au fil des siècles.

Dynamiques de développement :

- L'évolution de l'enveloppe urbaine de ce type d'organisation spatiale démontre une tendance au développement linéaire (étalement le long des axes principaux puis sur les pénétrantes secondaires) plutôt que par densification concentrique.
- Dès lors, la structure originelle en forme de « T » tend à se complexifier en dessinant progressivement une armature en « étoile » à l'origine de délaisés urbains ou encore de dégradations des coupures d'urbanisation.

Enjeux d'évolution :

- Le principal levier d'évolution pour tendre vers un développement territorial durable et respectueux de l'identité picarde est d'épaissir l'enveloppe urbaine en créant ou en s'appuyant sur des routes de traverse et en comblant les dents creuses.

- Il est également nécessaire de maintenir des coupures d'urbanisation pour préserver des vues sur le grand territoire
- Enfin, dans les communes concernées, il est prôné la préservation des courtils encore existants des villages de

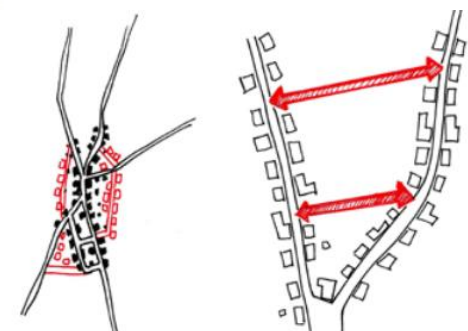


Cambron au fil des siècles, sources Geoportail.fr



Dynamiques de développement

Enjeux d'évolution



Focus sur l'organisation urbaine de type « village-rue »

Caractéristiques :

- Ensemble urbain linéaire, dense ou diffus, traditionnellement implanté de part et d'autre d'un axe de communication unique.
- Cette juxtaposition de bâti, procurant un sentiment d'effet « couloir » nuit fortement à la visibilité de la centralité de la commune. Par ailleurs, la fonction des espaces publics se résume à sa simple fonction routière.
- La commune de Boufflers en est un exemple.

Dynamiques de développement :

- L'évolution de l'enveloppe urbaine de ce type d'organisation spatiale prend principalement deux formes :
 - L'extension continue le long de l'axe historique, pouvant conduire dans certain cas à la création de continuum urbain entre deux communes.
 - Un développement transversal le long des axes secondaires faisant évoluer la structuration d'origine en organisation urbaine de type « carrefour ».

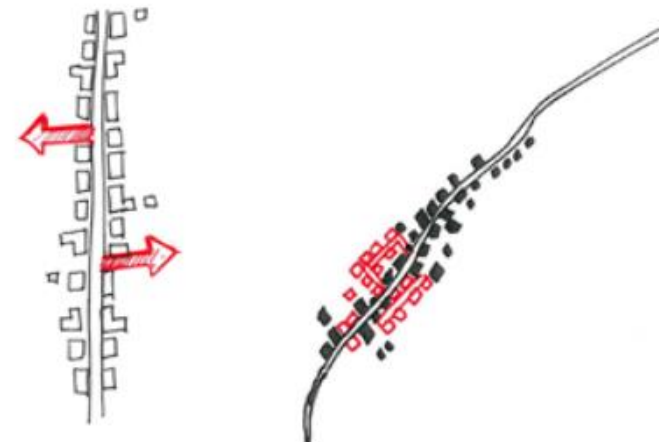
Enjeux d'évolution :

- Ce type d'urbanisation est à l'origine de problématiques telles que les surcoûts liés à l'extension des réseaux ou encore la perte de dynamisme des centres-bourgs.
- Un épaississement du front bâti, grâce à la mise en place de réserves foncières (voirie et bâti), permettrait de restructurer une centralité tout en garantissant le maintien des espaces de respirations sur les extérieurs de la commune.

- Enfin, dans les communes concernées, il est prôné la préservation des courtils encore existants des villages de plateaux.



Boufflers au fil des siècles, sources Geoportail.fr



Enjeux d'évolution

Focus sur l'organisation urbaine de type « polynucléaire »

Caractéristiques :

- Ensemble urbain composé de plusieurs noyaux espacés entre eux (centre-bourg accompagné de ses hameaux par exemple).
- Bien souvent lâche et aéré, l'organisation urbaine de type « polynucléaire » est rythmée par une alternance de parcelles agro-naturelles et d'habitations plus ou moins diffuses, lui conférant ainsi un aspect fragmenté. Cette organisation peut être à dominante concentrique, linéaire ou carrefour. Cette fragmentation peut être issue de la présence de courtils autour d'anciens hameaux.
- La commune de Tours-en-Vimeu.

Dynamiques de développement :

- Les entités polynucléaires présentent deux dynamiques d'urbanisation menées, le plus souvent, simultanément :
 - L'extension linéaire entre les différents noyaux réduisant les fenêtres d'ouverture sur le grand paysage;
 - Un développement spontané au gré des opportunités foncières accentuant le mitage du territoire, la consommation d'espaces agro-naturels et la perte de lisibilité des éléments de centralité.

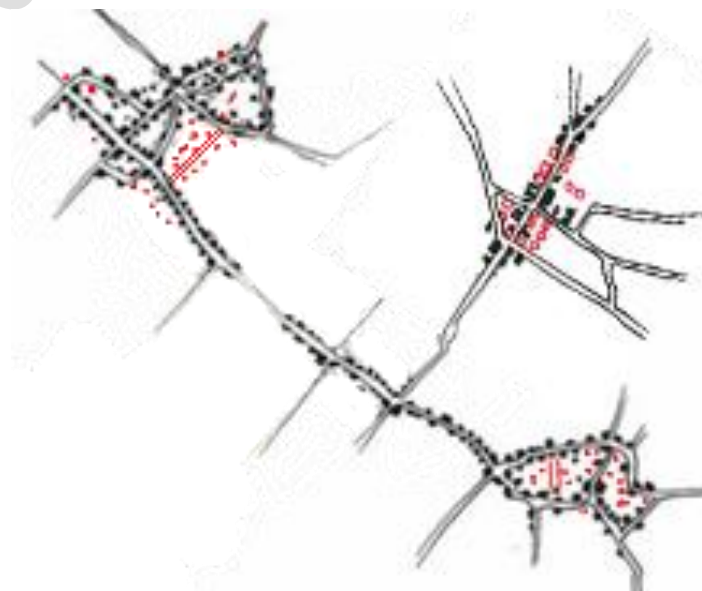
Enjeux d'évolution :

- La mobilisation et la valorisation des délaissés urbains (interstices, dents creuses, parcelles faiblement bâties) constituent le principal levier de développement urbain pour impulser une nouvelle dynamique visant à assurer la compacité des noyaux urbains.
- Un travail sur la question des hameaux doit être également mené en parallèle afin que ces derniers se contiennent dans leurs limites actuelles.

- Enfin, dans les communes concernées, il est prôné la préservation des courtils encore existants des villages de plateaux.



Tours-en-Vimeux au fil des siècles, sources Geoportail.fr



Enjeux d'évolution

II. Une dynamique d'artificialisation des sols à maîtriser

1. Cadrage juridique et méthodologique

Bien que le sujet de la modération de la consommation des espaces et de l'étalement urbain soit ancien et récurrent, il occupe aujourd'hui une place centrale dans la définition des politiques publiques.

Les dernières évolutions législatives intervenues depuis 2010 ont considérablement renforcées la prise en compte des conséquences environnementales au sein des projets de territoire et impliquent davantage les collectivités publiques dans la définition d'une gestion rationnelle de l'espace

Parce qu'elle résulte de plusieurs facteurs cumulatifs, la réduction de la consommation d'espaces apparaît comme un thème sensible mais stratégique pour un territoire. En effet guidée par une aspiration toujours plus forte d'accession à la propriété individuelle, une fiscalité et une valeur foncière plus avantageuses en secteur périurbain ou rural, la limitation de la consommation des espaces est donc au cœur des politiques publiques.

A cela s'ajoute également, une propension d'acteurs de la construction qui opte pour la périurbanisation au détriment de l'intensification et du renouvellement des cœurs de ville tant ces projets peuvent être coûteux et techniques.

Ainsi, ces logiques de périurbanisation aboutissent à un allongement des déplacements au quotidien, à une hausse des émissions de gaz à effet de serre, à une diminution et un mitage

des espaces naturels et agricoles et à l'irréversibilité quasi systématique de l'imperméabilisation des sols.

Dès lors, les lois issues du Grenelle de l'environnement sont venues renforcer la prise en compte des conséquences environnementales de l'artificialisation des sols (paysage, biodiversité, ruissellement...). Ainsi depuis 2010, le code de l'urbanisme précise qu'au sein d'un SCoT doit être réalisé « une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du schéma et justifier les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation compris dans le document d'orientation et d'objectifs » (L.141-3). A partir de cette analyse, doivent être arrêtés « par secteur géographique, des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain, et décrit, pour chacun d'eux, les enjeux qui lui sont propres » (L.141-6).

Pour répondre à ces exigences réglementaires nous avons basé notre analyse sur l'exploitation des fichiers fonciers qui peuvent apporter une des solutions de mesure de ce phénomène. Ces données, issues de l'application MAJIC (Mise A Jour des Informations Cadastreales) de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), nous renseignent à la fois sur l'occupation du sol actuelle et sur son évolution. Il s'agit d'une base de données fiscale, qui renseigne sur les parcelles, les locaux et leurs propriétaires.

L'utilisation de cette base de données présente plusieurs avantages :

- Une échelle de précision à la parcelle ;
- Une donnée disponible et mise à jour tous les ans depuis 2009.

Cependant, les données incites sont à utiliser avec précaution pour analyser l'évolution des surfaces naturelles, agricoles et forestières. En effet, l'origine déclarative des informations et leur vérification partielle conduit à une fiabilité décroissante pour les espaces dont l'intérêt fiscal tend vers zéro. De plus, les fichiers fonciers ne renseignent pas sur les espaces non cadastrés qui sont constituées en grande partie de surfaces de voirie. Afin de compléter notre analyse, nous avons également mobilisé le Registre Parcellaire Graphique de 2010 permettant d'identifier les parcelles agricoles ainsi que deux orthophotographies de 2007 et de 2014 permettant de vérifier / corriger / affiner nos traitements géomatiques.

Une première étape nous a permis d'interroger les fichiers fonciers pour identifier les parcelles ayant fait l'objet d'une construction entre 2007 et 2015.

Dans un second temps, afin de qualifier l'analyse de la consommation des espaces sur les dix dernières années, nous avons souhaité distinguer ce qui relevait de l'extension urbaine et de l'optimisation foncière (c'est-à-dire de la consommation au sein de l'enveloppe urbaine).

Pour cela, nous avons recréé l'enveloppe urbaine de 2007 à partir des fichiers fonciers ce qui nous a permis d'identifier : les parcelles situées hors de cette enveloppe (la consommation foncière en extension) et celles identifiées au sein de l'enveloppe (la consommation foncière en optimisation).



2007



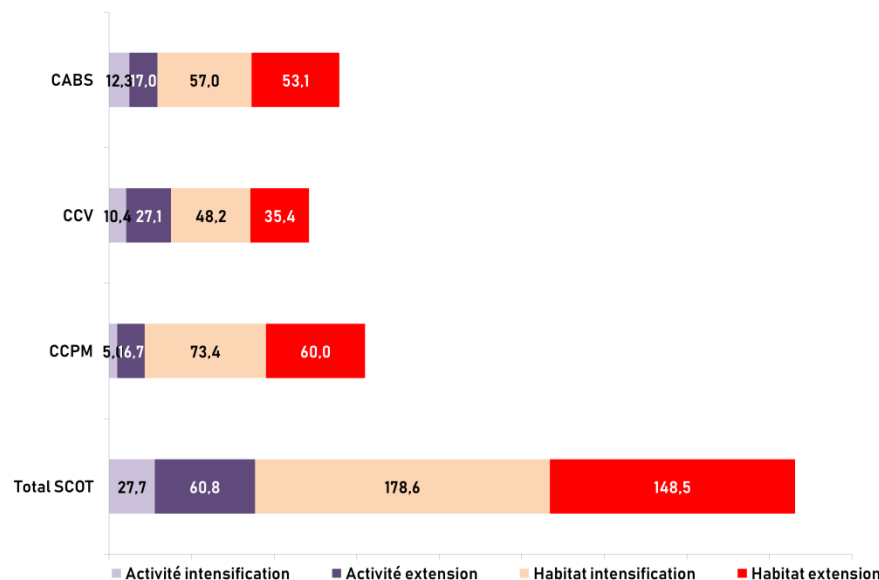
2017

2. Regard prospectif sur la consommation d'espace depuis 10 ans sur le territoire de BS3V

L'étude de la consommation d'espaces entre 2007 et 2017 indique à l'échelle du SCoT de BS3V, un total de 415,5 ha consommés. Sur ce chiffre global, 50,3 % ont été réalisés en extension (soit 209,2 ha) et 49,7 % au sein de l'enveloppe bâtie (soit 206,3 ha). Le rythme d'artificialisation est donc de 41,5 ha/an pour le territoire du SCoT.

Consommation foncière entre 2007 et 2017 par EPCI et par type (en hectares)

Source : Fichier Maijc



Les données ci-dessous montrent que l'artificialisation des terres reste plus marquée dans la couronne périurbaine d'Abbeville et sur le littoral. C'est la CCPM qui enregistre la plus grande

consommation foncière avec 155 ha artificialisés, soit 37,3 % du total de la consommation. La CABS présente aussi une consommation importante avec 139,5 ha consommés, soit 33,6 % du total de BS3V.

Cette analyse met également en lumière qu'environ la moitié de l'espace consommé par EPCI à destination d'habitat et d'activité s'est effectué au sein de l'enveloppe bâtie, dynamique allant dans le sens du Grenelle de l'environnement qui a pour objectif à valoriser le foncier non-bâti, en friche ou qui demeure « sous-exploité » dans cette enveloppe.

A titre d'exemple, chaque EPCI enregistre une consommation d'espace à vocation d'habitat plus importante en « intensification » qu'en extension.

De plus, il convient de distinguer la consommation foncière en extension des projets à vocation d'habitat de ceux à vocation économique, afin de mieux saisir les dynamiques de consommations foncières et leur relation avec la croissance démographique, le rythme de construction, les déplacements ainsi que d'évolution des emplois.

La CC du Vimeu se distingue des autres EPCI en affichant une consommation d'espace en extension à destination d'activités plus prononcée que dans le reste du territoire (27,1 ha, soit 17,3% de la consommation de l'EPCI), notamment grâce à l'importance de ses activités économiques dans les communes du cœur industriel. Par ailleurs, la mise en perspective de cette dynamique avec la répartition des emplois, des activités et des déplacements domicile-

travail sur le territoire révèle que la CCV s'impose comme un pôle d'activités majeur de BS3V.

Les territoires de la CABS et de la CCPM présentent, quant à eux, une consommation d'espaces très majoritairement dédiée à l'habitat, dont la part en extension s'explique notamment à travers la dynamique de périurbanisation vers les communes rurales et celle des résidences secondaires sur le littoral.

EPCI	Nb d'hectares consommés en extension	Nb de logements réalisés en extension	Nb de logements moyens par hectare consommé
CABS	70,1	531	7,6
CCV	62,5	336	5,3
CCPM	76,6	642	8,4
Total BS3V	209,2	1 451	6,9

Enfin, la dynamique de construction observée en extension affirme que la CA de la Baie de Somme présente une densité moyenne de logements par hectare consommé en extension plus importante qu'à l'échelle de BS3V et que les autres EPCI, soit une moyenne de

11 logements réalisés par hectare contre 9,5 sur l'ensemble du territoire.

Il s'agit d'un indicateur de compacité que l'on constate également à travers l'étude de la taille moyenne des parcelles à vocation d'habitat en extension, affirmant que - malgré une plus forte consommation d'espace - la CABS et la CCPM s'orientent vers une densification de leurs projets de logements :

- plus de 1 600 m² pour la CABS ;
- plus de 1 800 m² pour la CCV ;
- plus de 1 600 m² pour la CCPM.

III. Un territoire rural multipolarisé pour garantir une bonne qualité de vie

1. Des dynamiques extérieures qui influent sur le développement du territoire

1.1. Comment déterminer l'armature territoriale ?

L'armature territoriale de Baie de Somme 3 Vallées est la formalisation du fonctionnement du territoire à travers un ensemble de villes hiérarchisées et de leurs aires d'influences, qui assurent, des fonctions différenciées, répondant aux besoins de la population desservie.

Elle est issue du croisement de différentes données et documents :

- ✓ Les orientations principales de la région Hauts-de-France pour le territoire pressenties dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) en cours d'élaboration ;
- ✓ Les données de zonage de l'INSEE (aire urbaine, unité urbaine, pôle urbain) qui cadrent l'analyse et apportent un regard supra-territorial sur l'inscription de Baie de Somme 3 Vallées au sein de la région ;
- ✓ Les indicateurs infra-territoriaux qui illustrent les dynamiques internes au territoire pour affiner l'analyse ;
- ✓ La vision pragmatique et stratégique du territoire ébauchée par les élus lors d'ateliers de concertation visant à définir une première ébauche de l'armature territoriale du secteur.

1.2. Des objectifs régionaux pressentis qui s'appuient et influent sur l'armature territoriale

1.2.1. Les premiers éléments de cadrage du SRADDET

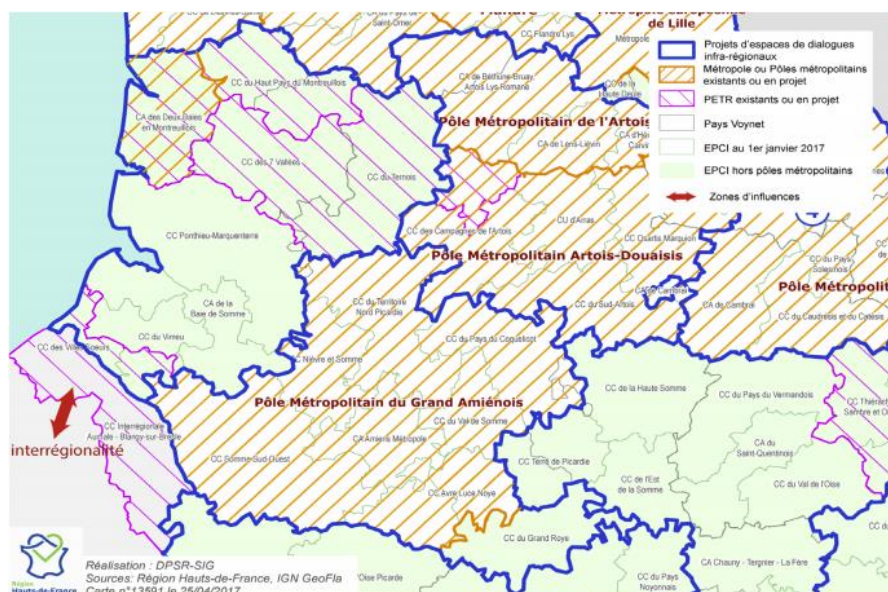
Le SRADDET réaffirme deux grandes priorités régionales : la création d'emplois et la compétitivité économique. Celles-ci se traduisent à travers une triple ambition, à savoir :

- ✓ Mettre l'aménagement durable du territoire au service d'un projet régional de soutien à la création d'emplois, à l'attractivité et à la cohésion des territoires ;
- ✓ Construire des lieux de dialogue et soutenir les dynamiques de projet de l'ensemble des territoires de la région ;
- ✓ S'appuyer sur un pilotage suffisamment souple pour que les territoires intègrent progressivement les acquis des schémas stratégiques au fur et à mesure de leur validation, comme autant de cadres de référence partagés des politiques régionales.

Le SRADDET liste ainsi 4 partis pris stratégiques qui sont déclinés à l'échelle des 9 espaces de dialogue dont la Picardie maritime – Côte d'Opale à laquelle est intégré le territoire de Baie de Somme 3 Vallées :

- ✓ N°1 - Une attractivité régionale fondée sur une forte ouverture à valoriser et à maîtriser ;

- ✓ N°2 - Un modèle territorial qui combine renforcement de la Métropole, structuration de pôles de rayonnement régionaux et valorisation des dynamiques rurales ;
- ✓ N°3 - Une proximité de l'indispensable, une optimisation des formes d'approvisionnement pour une amélioration de la qualité de vie ;
- ✓ N°4 - Des trajectoires territoriales différenciées, permettant d'optimiser les potentialités et de prévenir les risques.



L'espace de dialogue Picardie maritime – Côte d'Opale est structuré autour de 9 intercommunalités dont 6 sont organisées en 3 PÉTR (interrégional Bresle-Yères, Ternois-7 Vallées et Montreuillois) et 3 en un Syndicat mixte de SCoT et de PNR (Baie de Somme 3 Vallées).

1.2.2. De premiers éléments de mise en œuvre de la politique régionale d'aménagement sur l'espace de dialogue

La Picardie maritime – Côte d'Opale est concernée par des enjeux partagés par toutes les intercommunalités de l'espace et qui lui sont spécifiques, à savoir :

- ✓ Mobiliser les leviers de développement liés aux ressources et savoir-faire locaux ;
- ✓ Diminuer la vulnérabilité du territoire liée aux risques naturels et face aux menaces qui pèsent sur ses ressources ;
- ✓ Renforcer la cohérence et l'attractivité du territoire, et nourrir sa reconnaissance à l'échelle nationale et internationale.

Pour répondre à ces enjeux, 3 axes stratégiques ont été identifiés et doivent structurer les politiques de développement :

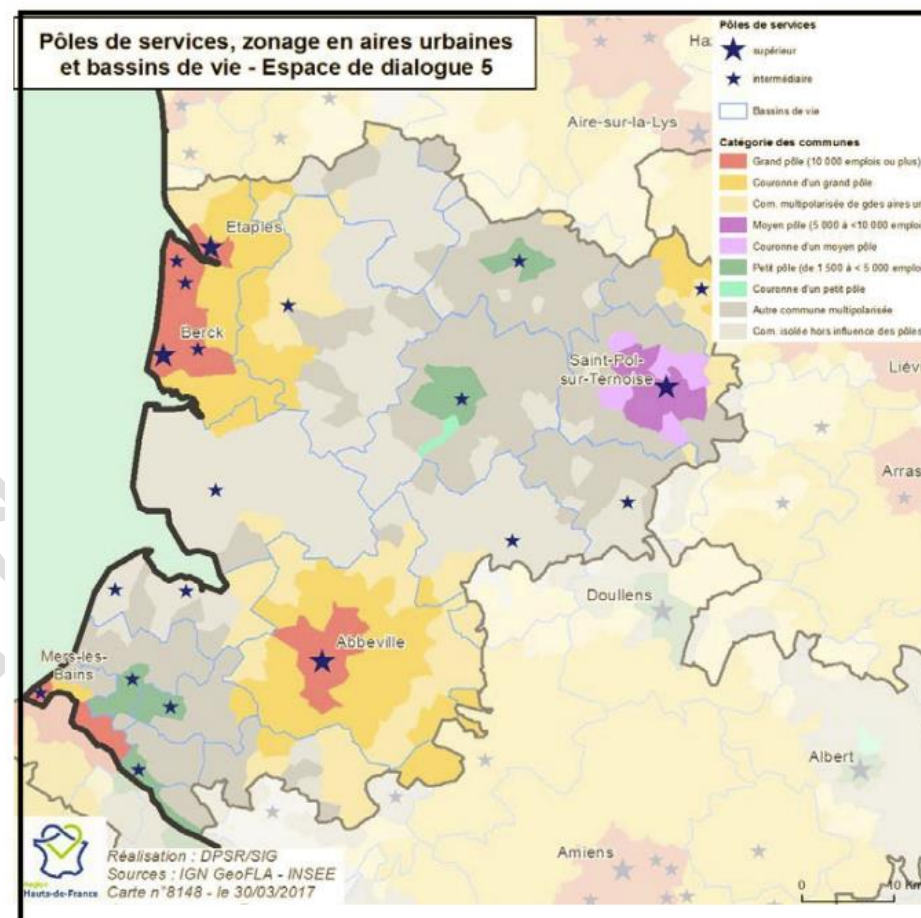
- ✓ Conforter une économie diversifiée et responsable par le soutien et le développement des filières d'excellence ;
- ✓ Fonder l'aménagement sur la préservation des patrimoines et la culture du risque ;
- ✓ Développer une offre de services accessible et adaptée aux besoins des populations et des entreprises.

Enfin, deux axes transversaux ont été retenus comme conditions de réussite :

- ✓ Impulser l'émergence de nouvelles gouvernances à des échelles adaptées aux enjeux de l'espace de dialogue ;
- ✓ Porter collectivement les démarches de marketing territorial (labels PNR, OGS, UNESCO, Pays d'art et d'histoire, etc.).

1.2.3. Des polarités de Baie de Somme 3 Vallées qui rayonnent à l'échelle de la Picardie maritime – Côte d'Opale

Au sein des réflexions autour de la stratégie d'aménagement de l'espace de dialogue, plusieurs communes du territoire de Baie de Somme 3 Vallées sont déjà identifiées comme polarités : Abbeville est ainsi qualifiée de « Pôle de services supérieur » et Friville-Escarbotin, Feuquières-en-Vimeu et Rue comme « Pôles de service intermédiaires », illustrant un poids des quatre communes du territoire à l'échelle régionale.



1.3. Un zonage national et statistique, clé d'entrée pour comprendre le fonctionnement territorial interne

1.3.1. Les unités urbaines : une polarisation par la continuité des espaces bâtis et des densités

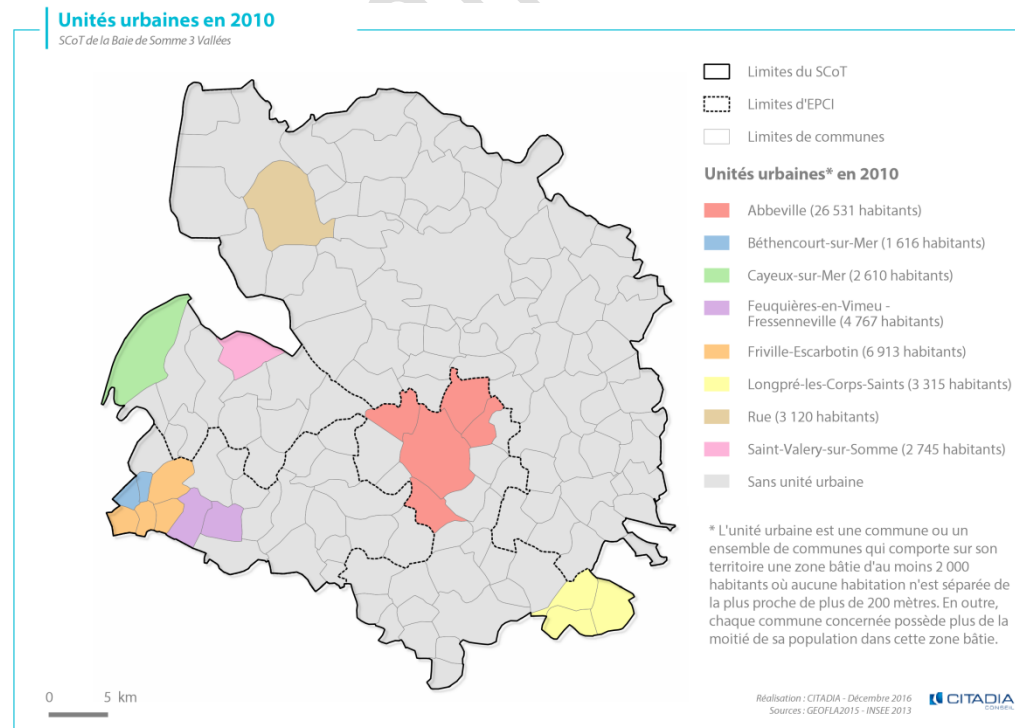
Une unité urbaine désigne des ensembles urbains présentant une continuité bâtie d'au moins 200 mètres et un nombre d'habitants supérieur à 2 000. Cet indicateur permet ainsi de déterminer les zones les plus denses d'un territoire, soit les zones les plus susceptibles de le polariser. Si l'unité urbaine s'étend sur plusieurs communes, l'ensemble de ces communes forme une agglomération multi-communale. Si l'unité urbaine s'étend sur une seule commune elle est dénommée ville isolée.

Au sein du territoire de Baie de Somme 3 vallées, il existe 5 agglomérations multi-communales et 3 villes isolées :

- ✓ L'unité urbaine d'Abbeville, la plus importante ;
- ✓ Quatre unités de taille moyenne au sud-est (Longpré-les-Corps-Saints) et au sud-ouest (Feuquières-en-Vimeu/Fressenneville, Friville-Escarbotin et Béthencourt-sur-Mer).
- ✓ Trois « villes isolées » dont deux sur le littoral (Cayeux-sur-Mer et Saint-Valéry-sur-Somme) et une au nord-ouest (Rue).

Le nord-est du territoire est caractérisé par l'absence d'unité urbaine, traduisant une densité bâtie et de population relativement faible.

Dès lors, ces unités urbaines sont à considérer dans la constitution de l'armature territoriale tant elles traduisent une réalité spatiale.



1.3.2. Les aires urbaines : une polarisation par les bassins d'emplois

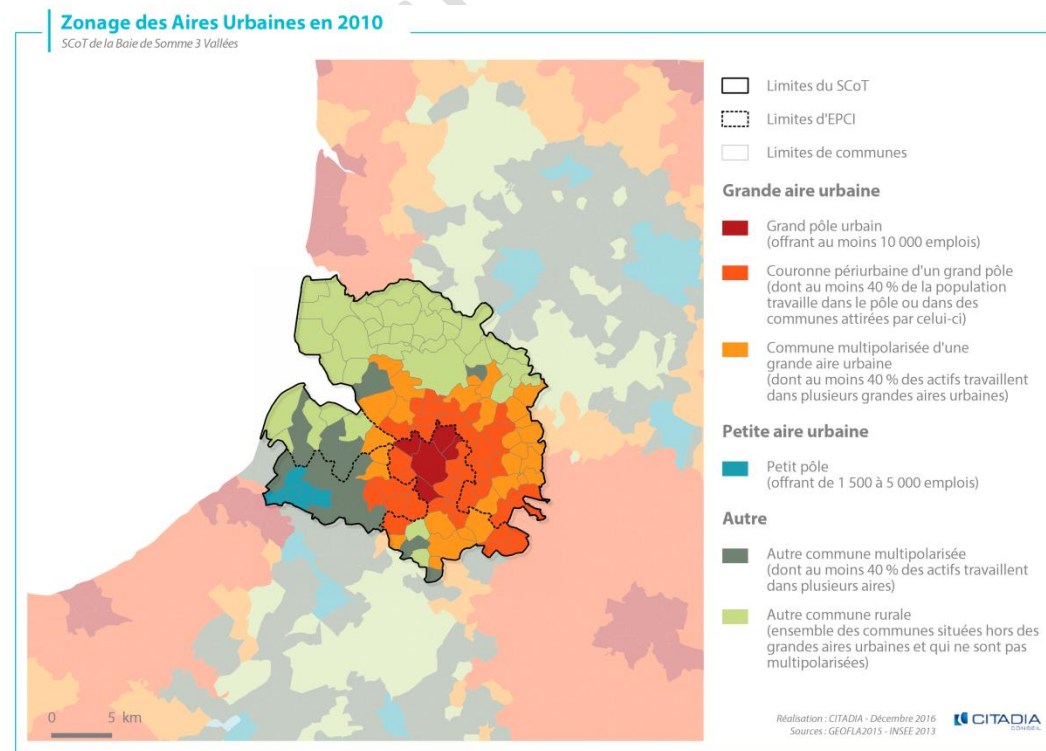
Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

L'analyse des aires urbaines permet ainsi de repérer les pôles d'influence qui existent en termes d'emploi sur le territoire. Les communes d'Abbeville-Drucat-Caours-Grand-Laviers-Mareuil-Caubert sont identifiées comme « grand pôle urbain » sur le territoire : elles concentrent un nombre important d'emploi et s'organisent autour d'une couronne péri-urbaine vaste. Cette couronne est cependant également polarisée par le pôle d'Amiens situé à l'extérieur du territoire.

Le Vimeu compte également un «petit pôle» (les « 3 F » : Feuquières-Fressenneville-Frivilles) et polarise en partie la couronne péri-urbaine abbevilloise.

La partie nord n'est pas polarisée et se trouve à mi-chemin entre le grand pôle urbain abbevillois et berckois, et les petits pôles au nord-est du territoire.

Deux aires (Abbeville et Vimeu) sont donc à consolider quand le reste du territoire est à mettre en complémentarité avec les pôles transfrontaliers à Baie de Somme 3 Vallées.

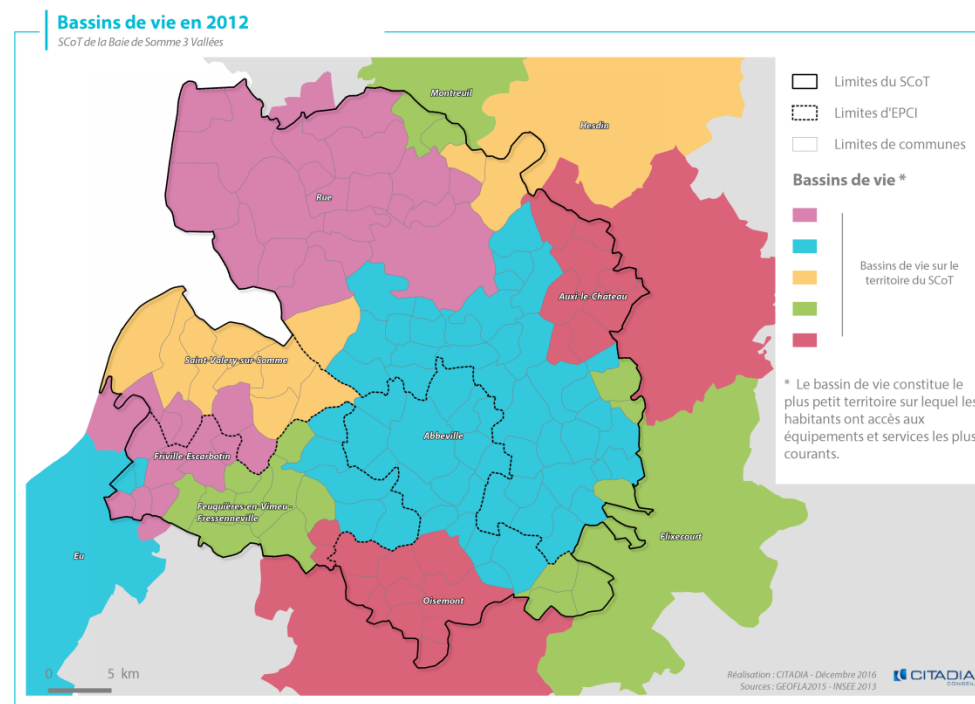


1.3.3. Les bassins de vie : localiser les équipements

Le bassin de vie représente le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements de la vie courante et à l'emploi. Ceux-ci sont classés en six grands domaines (services aux particuliers, commerces, enseignement, santé, sport, loisir et culture, transports).

L'analyse du découpage du territoire en bassins de vie permet ainsi d'analyser la répartition des équipements et de dégager les principaux pôles d'influences.

Sur le territoire, il existe 5 bassins de vie internes au territoire et 6 bassins interterritoriaux localisés aux franges du secteur. Il est donc important de valoriser les bassins existants tout en prêtant attention à construire le territoire en complémentarité avec les territoires annexes partageant des bassins de vie.



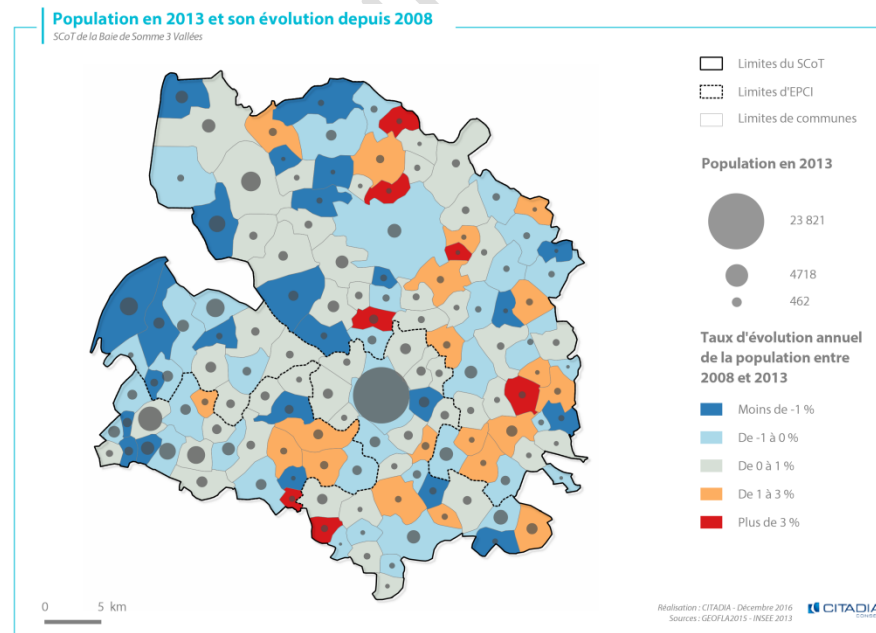
A l'issue de cette analyse principalement statistique, trois espaces polarisants ont été identifiés sur le territoire :

- ✓ Abbeville et sa couronne périurbaine, étant à la fois au centre d'une unité urbaine, un bassin de vie bien pourvu en équipement et en emploi (pôle urbain) ;
- ✓ Le pôle du Vimeu, également dense en termes de bâti, d'équipements et d'emploi, mais à une échelle moindre ;
- ✓ La commune de Rue au nord du territoire qui n'est pas polarisante en termes d'emploi mais qui constitue le cœur d'un bassin de vie interne au territoire et présente une densité importante en termes de bâti et de population.

2. Des caractéristiques internes qui permettent d'affiner la structuration infra-territoriale

2.1. Le poids et l'évolution démographiques des communes

La répartition géographique actuelle de la population, critère pris en compte par l'Insee, confirme la polarisation présentée précédemment. Toutefois, les pôles identifiés connaissent une croissance de population négative ou nulle. La population augmente plus fortement à l'est du territoire, dans le périurbain abbevillois et à proximité d'Amiens. Ces dynamiques sont à prendre en compte pour éventuellement anticiper l'émergence de nouveaux pôles démographiques sur le territoire.



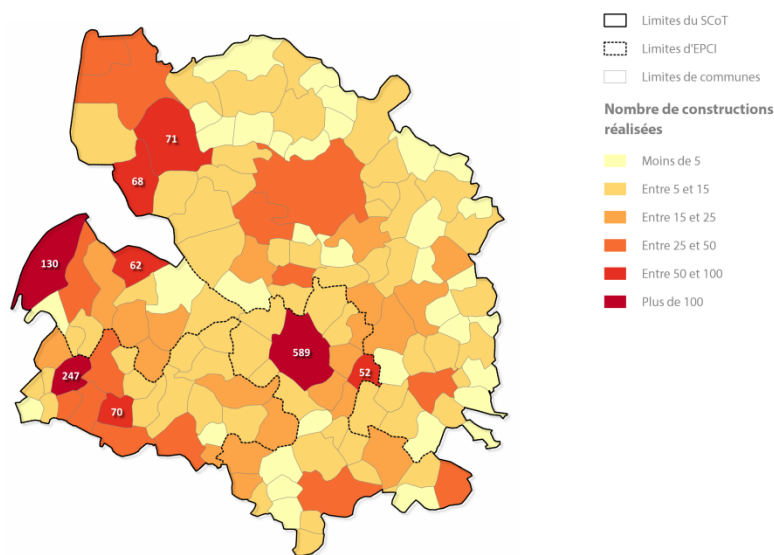
2.2. Une dynamique de construction cohérente avec la structuration territoriale

A l'exception de la centralité d'Abbeville, la dynamique de construction la plus forte a lieu sur le littoral et dans la périphérie du Vimeu. L'est d'Abbeville dans la continuité d'Amiens connaît également une dynamique de construction notable.

La répartition des constructions tend à asseoir la polarisation du territoire, définie jusque-là.

Dynamique de constructions entre 2006 et 2010

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées

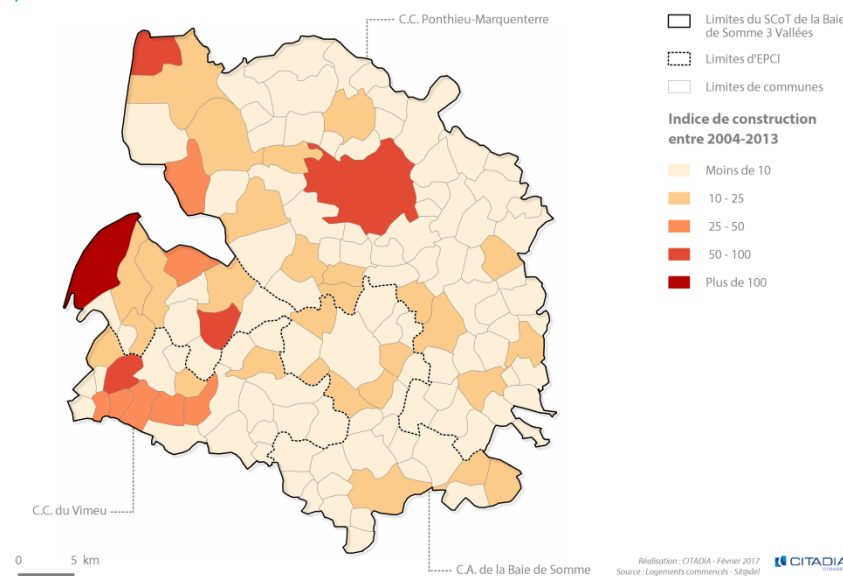


L'indice de construction par commune, soit le nombre de construction réalisé par habitant entre 2004 et 2013, illustre toutefois un affaiblissement relatif de la polarité abbevilloise : le rythme de construction élevé en nombre représente une dynamique

inférieure à celle que connaissent les autres polarités à l'ouest du territoire, et notamment celles communes littorales, le pôle des « 3F » (Friville-Fressenneville-Feuquières) et Crécý-en-Ponthieu.

Indice de construction entre 2004 et 2013

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées

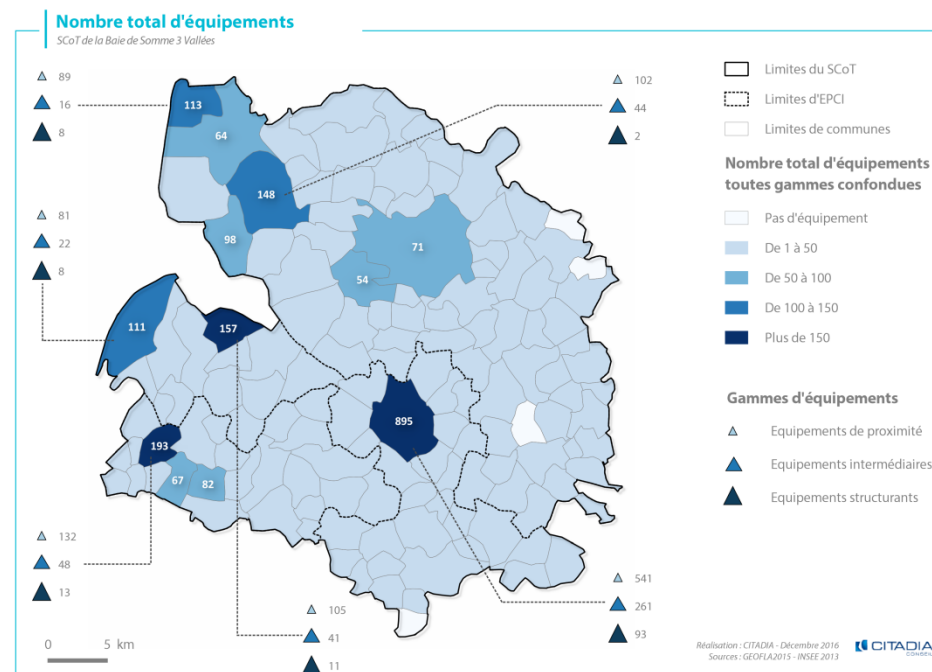


2.3. Une répartition des commerces, équipements et services fortement polarisée

La répartition des équipements sur le territoire laisse apparaître une structuration plus fine avec plus de 12 communes polarisant plus de 60 équipements, alors que les autres communes présentent une offre moins importante (moins de 20 équipements). Cette polarisation est également hiérarchisée avec :

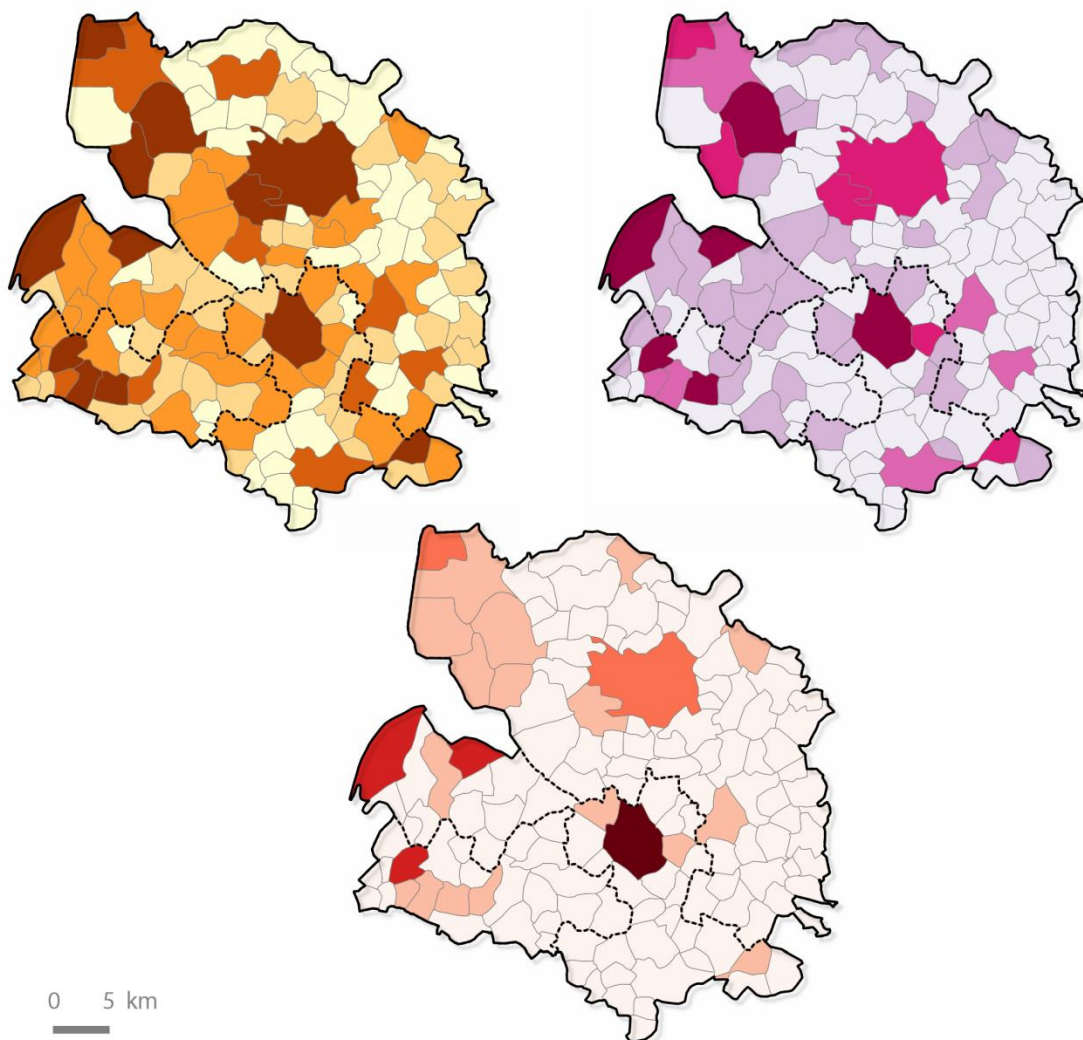
- A Abbeville : plus de 895 équipements dont 93 de la gamme structurante, soit une offre quantitativement et qualitativement très riche ;
- A Friville-Escarbotin, Saint-Valéry-sur-Somme et Rue une grande concentration d'équipements intermédiaires ;
- Les communes Crécy-en-Ponthieu, Feuquières-en-Vimeu et Fressenneville sont localisées dans des secteurs avec des communes relativement peu équipées et jouent un rôle important dans le maillage territorial de proximité.

En effet, si le nord et le sud-ouest du territoire sont relativement riches en commerces, services et équipements, la partie est du territoire est moins bien pourvue, malgré une forte dynamique de construction qui va poser la question de l'adéquation entre la répartition future de la population et des services.



Couverture en équipements et services

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées



Taux de couverture* pour les équipements de proximité

- Moins de 10 %
- Entre 10 et 20 %
- Entre 20 et 40 %
- Entre 40 et 60 %
- Plus de 60 %

Taux de couverture pour les équipements intermédiaires

- Pas d'équipement
- Moins de 10 %
- Entre 10 et 20 %
- Entre 20 et 40 %
- Plus de 40 %

Taux de couverture pour les équipements supérieurs

- Pas d'équipement
- Moins de 5 %
- Entre 5 et 10 %
- Entre 10 et 20 %
- Plus de 20 %

**Taux de couverture des équipements selon la typologie de la base permanente des équipements (BPE)*

Réalisation : CITADIA - Décembre 2016
Sources : INSEE BPE 2015

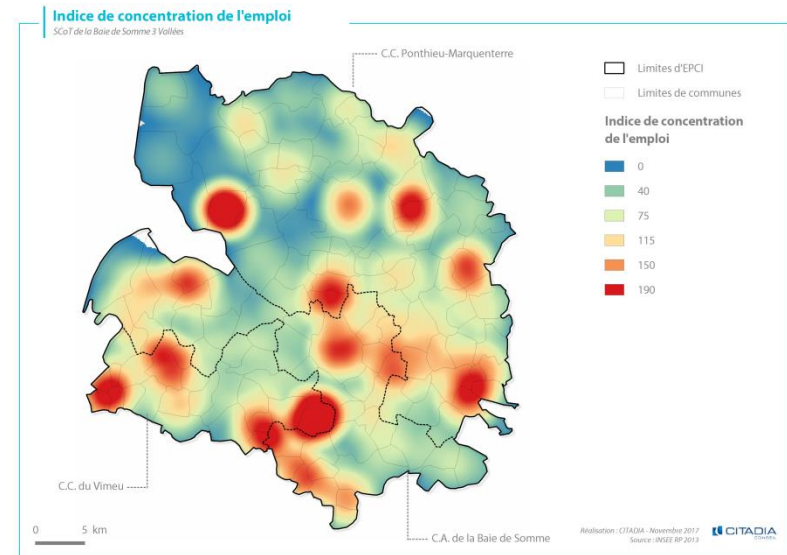
CITADIA
CONSEIL

2.4. Une majorité de communes résidentielles polarisées par des pôles d'emploi locaux

Avec moins d'un emploi pour un actif occupé, la majorité des communes du territoire sont des communes majoritairement résidentielles. Leur population doit alors se rendre dans d'autres communes pourvoyeuses d'emploi. Plusieurs pôles se dessinent alors :

- Le littoral et son arrière-pays nord ;
- Le pôle industriel autour de Feuquières-en-Vimeux ;
- Abbeville et Crécy-en-Ponthieu ;

Moins de communes présentent un indice de concentration de l'emploi important à l'est du territoire, à l'exception de Noyelles-en-Chaussée et Hallencourt, deux communes qui jusque-là n'avaient pas été identifiées comme potentiel pôle.



2.5. Une position par rapport aux axes structurants déterminante

Le réseau ferré à l'ouest relie le territoire à Amiens et Paris d'une part, et à la côte normande et côte d'Opale d'autre part. La présence d'une gare dans une commune est un équipement attractif qui génère des flux à destination de cette dernière. Le réseau est relativement dense sur le territoire mais la desserte en train diffère fortement entre Abbeville, Rue, Noyelles-sur-Mer et Feuquières-en-Vimeux qui sont les gares principales, et les haltes de Fontaine-sur-Somme et Long-le-Catelet, desservies uniquement à la demande.

De la même façon, les échangeurs autoroutiers constituent des portes d'entrée structurantes pour le territoire. Ceux-ci sont distribués principalement au sud, tandis que l'est du territoire n'est

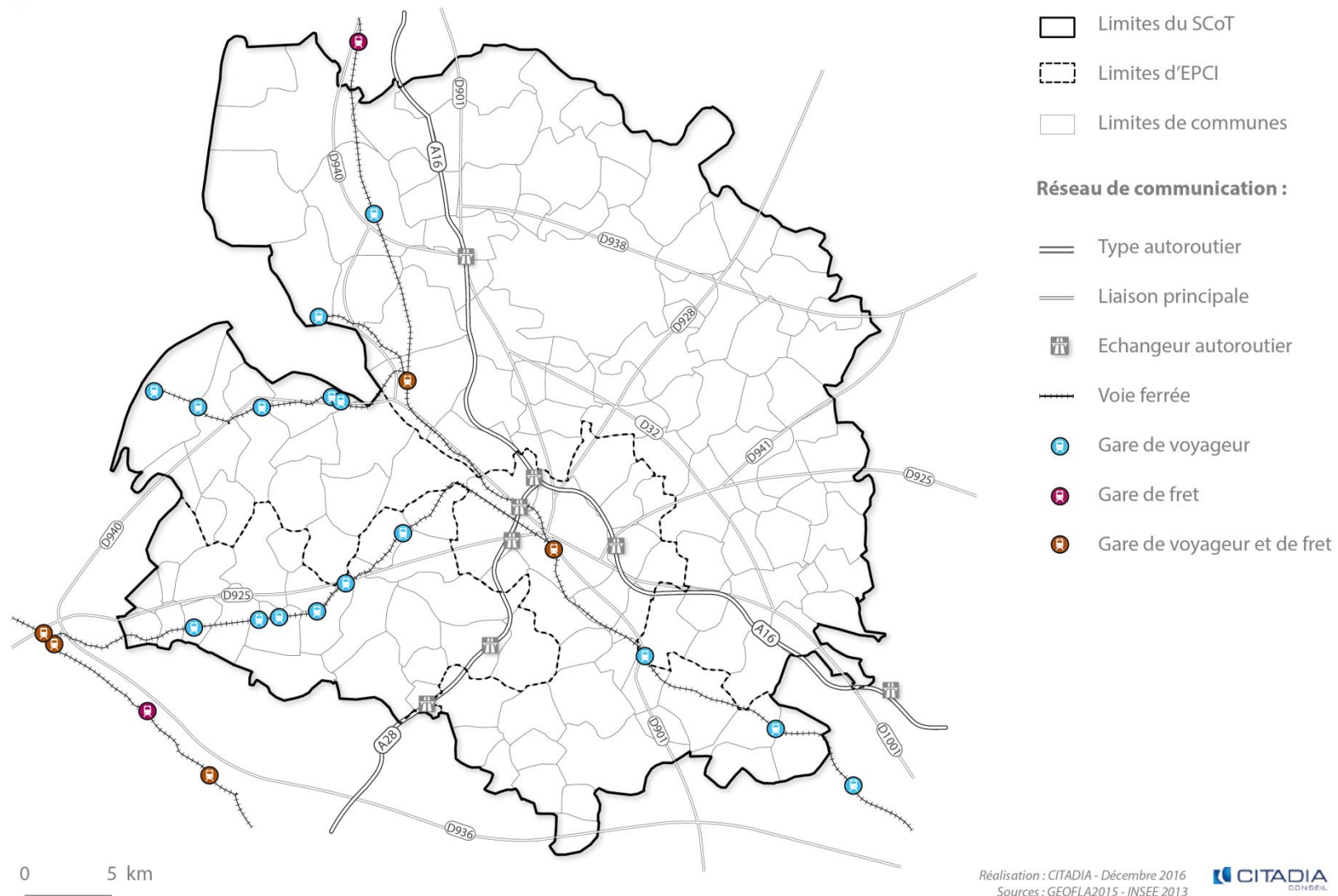
pas traversé par cette infrastructure majeure, limitant son accessibilité. L'immédiate proximité de l'échangeur de Flixecourt

permet toutefois de nuancer ce constat.

Document de travail

Carte de situation

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées



3. Définition de l'armature urbaine territoriale

Le croisement des données précédemment analysées passées au prisme de l'expertise des élus lors d'un atelier de concertation a permis de définir l'armature urbaine du territoire de Baie de Somme 3 Vallées pré-validée en comité de pilotage le 5 octobre 2017.

Cette armature se définit selon **trois niveaux** : un pôle structurant, des pôles relais et des pôles de proximité. Certains pôles sont désignés stratégiquement, non seulement par le rôle qu'ils jouent aujourd'hui sur le territoire mais aussi par leur potentiel à structurer le territoire dans les années à venir, au vu de leur développement.

Chaque niveau de l'armature devra porter une ambition différenciée en matière d'essor démographique et économique, de production de logements, de diversification et de densification du tissu bâti, de niveau d'équipements, commerces et services et de préservation du cadre de vie.

	Essor démographique	Production de logement	Diversification du tissu bâti	Densification du tissu bâti	Essor économique	Niveau d'équipements commerces et services	Préservation du cadre de vie
Pôle structurant	++++	++++	++++	++++	+++	++++	+++
Pôle relais	+++	+++	+++	+++	++	+++	+++
Pôle de proximité	+	++	+++	++	+	++	++++
Communes rurales		+	++	+		+	++++

Niveau d'ambition projeté

++++ Elevé
 +++ Fort
 ++ Moyen
 + Mesuré

A cet échelonnement en trois niveaux, s'ajoutent des **spécificités géographiques** qui, sans influencer sur le degré de rayonnement des polarités, précisent des caractéristiques à prendre en compte pour penser la stratégie de renforcement de ces polarités.

La commune d'Abbeville est définie comme un **pôle structurant** du territoire. *Un pôle est dit structurant lorsqu'il concentre la majeure partie des emplois, commerces, équipements et services, et possède une bonne desserte en transports en commun.* Cette polarité est vouée à être un moteur de développement pour l'ensemble du territoire de Picardie maritime et a vocation à rayonner sur l'ensemble du territoire et au-delà. Abbeville concentre effectivement la majeure partie de la population et des emplois du territoire, un grand nombre d'équipements structurants, intermédiaires et de proximité et est desservie à la fois par le train et deux autoroutes.

Les communes de Friville-Escarbotin/Fressenneville/Feuquières-en-Vimeu, Rue, Saint-Valery-sur-Somme sont définies comme des **pôles relais**. *Un pôle est dit relais lorsqu'il constitue un soutien au pôle structurant en offrant un niveau de services intermédiaire à la population. Véritable point d'appui entre le pôle structurant et les communes rurales, le pôle relais est une « porte d'entrée » pour les infra-territoires.* Cette polarité répond aux besoins d'une échelle de vie locale et rayonne sur une partie du territoire de Picardie maritime. Le pôle des « 3F » (Friville-Fressenneville-Feuquières), est une **polarité multi-communale** qui se justifie par un continuum

urbain et une répartition complémentaire des équipements entre les trois communes.

Les communes de Cayeux-sur-Mer, Novion/Crécy-en-Ponthieu, Saint-Riquier, Ailly-le-Haut-Clocher, Pont-Remy, Long/Longpré-les-Corps-Saints, Hallencourt sont définies comme des **pôles de proximité**. *Un pôle est dit de proximité lorsqu'il maille les espaces ruraux du territoire en assurant un rôle de proximité auprès des habitants. Bien que peu développé, le niveau de service permet de satisfaire les besoins quotidiens de première nécessité.* Cette polarité exerce une influence sur les micro-territoires environnants. Les pôles de proximité sont ceux qui sont le plus amenés à voir leur rôle se renforcer :

- Hallencourt est une commune qui a connu une dynamique de construction importante ces dernières années et qui possède un indice de concentration d'emploi élevé. Etant localisée dans un secteur peu équipé, il apparaît intéressant de la définir comme un pôle de proximité afin de renforcer sa capacité à répondre aux besoins de la population ;
- La **polarité multicommunale** Long/Longpré-Les-Corps-Saints est maillée par le réseau ferré ; en faire un pôle de proximité apparaît intéressant dans la mesure où ce pôle accessible est en plein développement sans disposer d'une offre en équipements suffisante malgré une répartition sur deux communes.
- Plus à l'est, les communes de Saint-Riquier et Ailly-le-Haut-Clocher se situent dans une situation analogue, en pleine dynamique de construction sans bénéficier des équipements de proximité nécessaires pour répondre aux nouveaux besoins de la population. Les définir comme pôle de

proximité est ainsi un choix stratégique qui permettra répondre à cette situation.

- Enfin, la **polarité multicommunale** de Novion/Crécy-en-Ponthieu au nord possède un nombre d'équipements important et connaît également une bonne dynamique de construction. Il s'agit alors de renforcer leur rôle au sein de l'armature urbaine afin que ces communes continuent de se développer dans ce sens.

Par ailleurs, les communes littorales, dont les polarités Saint-Valery-sur-Mer et Cayeux-sur-mer, sont identifiées comme présentant des **spécificités littorales**. En effet, elles disposent d'un rayonnement supra-communal spécifique, non seulement auprès des habitants du territoire, mais aussi auprès de visiteurs. Ce rayonnement est à distinguer de celui des autres polarités. Il repose sur la présence d'un milieu naturel dont l'attractivité entraîne souvent du développement économique et la présence d'une offre en commerces, services et équipements principalement à destination des visiteurs mais également fréquentée par les habitants. Les emplois et les offres sont toutefois en partie saisonniers et ne sont pas présents de manière uniforme entre les communes littorales, plus ou moins aménagées en station balnéaire. De ce fait, toutes les communes littorales n'ont pas été identifiées comme étant des polarités, d'autant plus qu'il est apparu nécessaire d'équilibrer la répartition des pôles sur le territoire pour des raisons d'accessibilité des services au plus grand nombre.

Armature territoriale du SCoT (vision post comité pilotage)

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées

